
Coll spe

DE L'ÉTAT

DE LA

POÉSIE FRANÇOISE

DANS LES XIIe ET XIIIe SIÈCLES.

IMPRIMERIE DE CHANSON,
RUE ET MAISON DES MATHURINS, N° 10.

DE L'ÉTAT

DE LA

POÉSIE FRANÇOISE

DANS LES XIIe ET XIIIe SIÈCLES;

MÉMOIRE qui a remporté le Prix dans le Concours, proposé en 1810, par la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut de France, sur cette question :

DÉTERMINER QUEL FUT L'ÉTAT DE LA POÉSIE FRANÇOISE DANS LES XIIe ET XIIIe SIÈCLES; QUELS GENRES DE POÉSIE FURENT LES PLUS CULTIVÉS ?

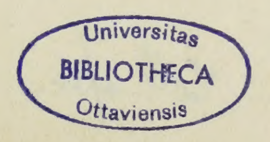
PAR B. DE ROQUEFORT-FLAMÉRICOURT,

Des Académies littéraires de Gœttingue, des Antiquaires de France, Académique, Philotechnique de Paris, de Lyon, de Grenoble, de Toulouse, de Vaucluse, de Dijon, du Nord, de Caen, etc.

PARIS,

FOURNIER, LIBRAIRE, RUE DE LA HARPE, N° 45.

1815.



PRÉFACE.

L'HISTOIRE civile et militaire de ma patrie, son histoire littéraire dans les bas siècles, la connoissance des monuments de la littérature et des arts, ont été, dès ma première jeunesse, l'objet de mes occupations et de mes travaux.

Loin d'être le fruit d'un goût passager, cette étude est devenue pour moi une sorte de passion. La lecture de tout ce qui se rapportoit à la partie que j'avois embrassée a eu seule pour moi des charmes toujours irrésistibles. Nos antiquaires et nos historiens, tels que Pasquier, Fauchet, du Cange, le Laboureur, Ménestrier, Brussel, Duchesne, le Blanc, Caseneuve, Galland, Sainte-Palaye, Lebeuf, Barbazan, Foncemagne, la Ravallière, le Grand d'Aussy, etc., ont été mes

auteurs favoris. Aidé de leurs découvertes, j'ai voulu en faire de nouvelles dans la carrière qu'ils ont parcourue avec tant de succès. Puissé-je, marchant sur les traces des savants qui m'ont devancé, me rendre comme eux, du moins pour le motif qui m'anime, digne de l'estime qu'ils ont obtenue !

Celui qui consacre son temps et ses veilles à fouiller dans les archives de notre ancienne littérature, dans nos annales et dans nos antiquités, doit s'armer de courage et de patience; j'en ai fait plus d'une fois l'épreuve difficile.

Depuis long-temps je m'occupois d'un Essai sur la Poésie, la Musique et les Instruments des François depuis le IXe siècle jusques et compris le XVIe (1); on peut juger avec quel empressement je saisis l'occasion,

---

(1) Glossaire de la langue romane, tome II, page 33, au mot *jongleur*.

lorsque la troisième Classe de l'Institut proposa en 1810, pour sujet du prix qu'elle devoit adjuger en 1812, la question suivante : *Quel fut l'état de la Poésie françoise dans les* XIIe *et* XIIIe *siècles? Quels genres furent les plus cultivés?*

Les concurrents, selon le programme, étoient invités à s'occuper spécialement des poëtes françois proprement dits, c'est-à-dire des *Trouvères*, beaucoup moins connus que les *Troubadours;* ce qui ne devoit pas les empêcher de parler incidemment de ceux-ci, à raison des points de contact qui les rapprochent des *Trouvères.*

Aucun des Mémoires envoyés au concours de 1812 ne parut, à la Classe, réunir toutes les conditions nécessaires pour mériter le prix; elle jugea cependant mon travail digne d'une distinction honorable (1).

---

(1) J'avois pris pour épigraphe ces vers :

Paul *des nations*
Sains Pox li mestres de la gent,

La question fut remise au concours de 1813, et, en développant les motifs pour lesquels la Classe avoit accordé cette distinction à mon Mémoire, elle signala quelques défauts que sa Commission y avoit remarqués.

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

Excellente maxime dont je n'ai jamais mieux senti la justesse que dans cette occasion. Dès-lors, par l'effet de la sage mesure prise par la troisième Classe, profitant des avis qui

---

Nos dit en son enseignement,
tout ce qui
Que quanqui est en livre escrit
tout pour
Y est tot por nostre profit......

Que nus escriz n'est tant frarins,
aux
Ne de vices as Sarrazins,
l'on tirer
Dont l'en ne puisse exemple traire,

De mal laisser et de bien faire.

Roman de Partonopex de Blois, Ms de la Bibliothèque impériale, n° 1830, fonds de l'abbaye Saint-Germain, f° 124, r° col. 3.

m'avoient été donnés, je m'occupai à faire disparoître les défauts qu'on avoit relevés. Je revis mon plan, j'ajoutai, je retranchai ce que je jugeai convenable. Les citations et les autorités que j'avois invoquées furent vérifiées de nouveau, et mon Mémoire, remis au concours, obtint l'honneur que j'ambitionnois, honneur si précieux aux gens de lettres, et qui seul est capable de les récompenser dignement de leurs travaux.

« Le Mémoire, qui est enregistré sous le » n° 2, a dit M. Quatremère de Quincy, pré- » sident au nom de la Commission, a fixé » particulièrement l'attention de la Classe par » l'étendue des recherches qu'il renferme. » La matière y est traitée avec l'érudition » qu'elle exigeoit; on y trouve plusieurs vues » nouvelles, relativement à l'influence des » poëtes anglo-normands, sur l'origine et » les premiers progrès de notre langue et de » notre poésie; et la question proposée y est » complétement résolue ».

D'après ce jugement, je n'ai pas craint de publier mon travail; je le donne tel qu'il a été présenté au concours. J'y ai seulement ajouté, 1° un Chapitre sur les instruments de musique, que j'avois d'abord supprimé; 2° les Pièces justificatives qui forment l'Appendice; 3° une Table des matières et des auteurs. Si cet ouvrage obtient quelque succès, je lui donnerai une suite qui comprendra l'état de la poésie françoise dans les xiv[e] et xv[e] siècles. Je ne la publierai néanmoins qu'après une édition des *Poésies de Marie de France*, qui ne tardera pas à paroître; un *Dictionnaire de Chevalerie* qui est entièrement achevé, enfin une nouvelle édition de la *Vie privée des François*, par le Grand d'Aussy, avec des notes, des corrections et additions, qui sera suivie d'un supplément contenant les parties que l'auteur avoit eu dessein de traiter.

Plusieurs savants ont bien voulu me communiquer des notes, et me faire part de

leurs lumières; c'est un hommage que je me plais à leur rendre. Je dois beaucoup à MM. Brial, Clavier, Dacier, Daunou, Dupont de Nemours, Ginguené et Quatremère de Quincy; à MM. les Conservateurs tant des manuscrits que des imprimés de la Bibliothèque royale (MM. Dacier, de la Porte du Theil, Langlès, Van Praët et Capperonier), qui, en m'éclairant de leurs avis, ont facilité mes recherches et m'ont ouvert de la manière la plus généreuse le vaste et riche dépôt qui leur est confié.

Plusieurs autres littérateurs ont également droit à mes remercîments; tels sont MM. Walkenaër, Hase, de l'Espine, Chezy, le Tronne, Victorin Fabre, de Villenave, Feuillet, bibliothécaire adjoint à la bibliothèque de l'Institut; de Treneuil, bibliothécaire administrateur à la bibliothèque de l'Arsenal. Ils ont tous mis un égal empressement à m'ouvrir leurs cabinets, à me com-

muniquer les ouvrages qui m'étoient nécessaires, à m'aider de leurs conseils, et j'aime à leur offrir ici la vive expression de ma reconnoissance.

INTRODUCTION.

La troisième classe de l'Institut ne pouvoit choisir une question plus digne d'exciter la curiosité et de fixer l'attention des savants que celle qui fait le sujet de cet ouvrage. Il importoit de dissiper l'obscurité qui couvre encore les premiers temps de la littérature françoise, de les présenter sous un jour convenable, et de faire connoître l'influence qu'ils ont eu sur la littérature des siècles suivans.

Lorsqu'on remonte dans les temps antérieurs pour chercher à constater l'état des mœurs, des lettres et des usages d'un peuple, quelles difficultés ne doit-on pas s'attendre à rencontrer? que de monuments à consulter, à étudier, à remettre dans leur véritable place!

Ces monuments sont les titres de famille de notre ancienne littérature : l'Histoire de son enfance n'est pas entièrement perdue; mais, pour la bien connoître, il faut dans des recherches immenses interroger les traditions, compulser les Chroniques, réunir enfin une foule de matériaux épars depuis tant de siècles.

Je ne sais pourquoi j'aime à me flatter de l'espoir que la question proposée excitera le zèle

et l'intérêt de la nation pour les premiers monuments de la littérature et des arts en France. Leur réunion fait connoître l'origine des usages anciens, les explique et répand un jour nouveau sur l'Histoire. Leur étude fait découvrir des sources inconnues ; leur observation permet d'envisager les événements sous un nouvel aspect, et souvent sert à expliquer les traditions.

Ce qui peut surtout faire désirer que cet espoir se réalise, c'est que, quoiqu'il existe peu de dépôts aussi précieux que celui des manuscrits de la Bibliothèque impériale, enrichie par les libéralités de nos rois; quoique les bibliothèques de l'Arsenal et du Panthéon présentent encore d'abondantes ressources, on n'y trouve aucun recueil de nos premières poésies, aucun ouvrage des Trouvères Anglo-normands, qui vers la fin du onzième siècle essayèrent de préluder dans une langue à peine sortie de l'enfance, et destinée à devenir, dans sa virilité, familière à toutes les Cours et aux gens instruits de toutes les nations.

La question proposée par la Classe d'histoire et de littérature ancienne, et qui a pour objet de *déterminer quel fut l'état de la poésie françoise dans les douzième et treizième siècles; quels genres furent les plus cultivés;* ouvre un champ si vaste à parcourir, qu'en l'envisageant sous les différens points de vue qu'elle présente, on est vraiment effrayé des difficultés sans cesse

renaissantes, des contradictions et des obstacles que trouve à chaque pas le littérateur qui veut s'en occuper.

Pour assurer à un tel genre de travail une véritable utilité, ce n'est pas assez de cette activité laborieuse qu'exige l'étude de tant d'ouvrages volumineux, de tant de manuscrits ensevelis au fond des bibliothèques, et qui sont aussi difficiles à découvrir qu'à déchiffrer. Ce n'est pas assez de ce discernement prompt et facile qui distingue au premier coup-d'œil quels sont, dans cette foule d'anciens monuments, ceux qui peuvent fournir des notes instructives; ce n'est pas assez même de cet esprit d'ordre qui sait distribuer et classer les matériaux extraits de tant de mines différentes, de manière à trouver sur le champ ceux dont on a besoin : il faut encore une critique éclairée et libre; il faut savoir distinguer le bon du mauvais, le vrai du faux, l'authentique du suspect, discuter des autorités respectées, qui arrivent à nous investies du suffrage de plusieurs siècles; il faut un jugement sain qui réduise les motifs de créance à leur juste valeur, ne confonde pas l'adhésion formelle due à la vérité avec les ménagements qu'exigent souvent les préjugés, et qui, jaloux de la seule gloire légitime, ne craigne pas de désavouer des titres mensongers, quelque honorables qu'ils soient (1).

(1) Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen, p. 190.

On peut par-là se former une idée de tous les obstacles à surmonter pour parvenir à connoître les noms et les ouvrages de ces anciens rimeurs qui, les premiers, entreprirent d'écrire en langage vulgaire; et la question proposée devient encore plus difficile à examiner, par l'insuffisance et la foiblesse des écrivains qui ont traité de l'origine de la poésie françoise. Fauchet a été la source où ils ont puisé; à ses erreurs ils en ont ajouté d'autres. Les observations de Pasquier sont à-peu-près nulles (1). L'éditeur des bibliothèques de la Croix du Maine et de du Verdier, malgré les secours qui lui avoient été fournis par Bernard de la Monnoye, le président Bouhier et autres savants, n'étoit pas assez instruit pour traiter ces matières; aussi a-t-il commis les fautes les plus graves. L'abbé Massieu joignoit à la pureté du langage l'agrément de la diction; mais cet académicien connoissoit à peine les premiers éléments de l'Histoire de la poésie françoise; on peut dire qu'il a traduit seulement, dans le style qui lui étoit propre, les écrivains dont nous venons de parler; rarement il a rectifié leurs erreurs, et souvent il en a ajouté de nouvelles (2).

Je ne dirai rien de l'ouvrage de Marvesin;

---

(1) Goujet, Biblioth. françoise, tom. VIII, p. 307.

(2) *Ibid.*, pag. 312, 321, 327 et 331.
La Ravallière, Poésies du roi de Navarre, tome I, p. 123.

l'abbé Goujet l'a jugé sainement (1); et quiconque sera tenté de le parcourir confirmera sans doute ce jugement.

Il me reste à examiner les écrits de la Ravallière et ceux de le Grand d'Aussy. Le premier, dans son édition des Poésies du Roi de Navarre et dans quelques-uns de ses Mémoires, a prouvé qu'il avoit étudié plusieurs de nos anciens monuments. Ses recherches ont servi à relever des fautes, et à réparer des omissions qui se trouvent dans les écrivains qui l'ont précédé. Quant à son système sur la formation de la langue vulgaire et sur l'existence d'un idiome en usage parmi le peuple, on peut consulter le Mémoire de Dom Rivet, qui se trouve en tête du septième volume de l'Histoire littéraire de la France.

Le Grand d'Aussy a traduit quelques-uns de nos Fabliaux en prose; il les a enrichis de notes curieuses. Mais cet auteur, au lieu de consulter les manuscrits originaux, a fait sa traduction d'après des copies, souvent fautives, de la Curne de Sainte-Palaye; elles l'ont fait tomber dans d'énormes contre-sens, et il s'est égaré dans une prolixité de notes sur des objets qui n'existoient point. C'est par suite de cette négligence à recourir aux originaux que le Grand d'Aussy a souvent pris pour des Fabliaux détachés des

(1) Bibliothèque françoise, tom. VIII, p. 312 et suiv.

pièces extraites de Romans ou d'autres ouvrages, sans indiquer d'où elles étoient tirées.

Ainsi l'homme de lettres qui traitera la question proposée aura à travailler sur un terrain neuf; car jusqu'à présent aucun auteur ne lui a tracé la route qu'il devra suivre.

ESSAI

SUR

L'ÉTAT DE LA POÉSIE FRANÇOISE

DANS LES XIIe ET XIIIe SIÈCLES.

PREMIÈRE PARTIE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA LANGUE ROMANE, SUR LES TROUVÈRES ET LES TROUBADOURS.

CHAPITRE PREMIER.

Origine et développement des progrès de la Langue Romane. — Dialectes qui en dépendent. — La Poésie est née d'elle-même. — Origine de la Rime.

Les vainqueurs d'une nation lui donnent ordinairement leurs mœurs, leur langage et leurs lois, lorsqu'ils sont plus avancés dans la civilisation, que les peuples qu'ils soumettent : c'est ce qui arriva aux Romains dans les Gaules, quand ils en firent la conquête ; au contraire, si les vainqueurs sont plus grossiers, et par conséquent moins instruits que les peuples soumis,

ils adoptent, en s'y établissant, ce qu'ils trouvent chez eux de meilleur. Nous en avons la preuve dans les Francs, les Bourguignons (1) et les autres peuples qui s'emparèrent des Gaules. Après en avoir chassé les premiers barbares qui les avoient envahies, ils s'incorporèrent avec les habitans, et bien loin de les forcer à parler leur langage tudesque, ils s'accoutumèrent à celui des Gaulois, c'est-à-dire, à la langue latine (2). Il est vrai que les vainqueurs n'étoient que de foibles colonies armées en les comparant à ces peuples nombreux répandus dans nos provinces, et dont les descendants, malgré les révolutions arrivées dans le cours de treize siècles, ont conservé un si grand nombre de mots latins ; tels sont encore les patois, idiomes et jargons de nos provinces méridionales.

Le séjour de ces peuples ne tarda pas à corrompre la langue des Romains. De ce mélange d'idiomes naquit la basse latinité et une langue vulgaire. Il est hors de doute que, par cette qualification, les auteurs latins du moyen âge ont voulu désigner la langue romane, dont on trouve

---

(1) Hist. littér. de la France, tom. II, p. 26; Luitprand, Histor., lib. IV, cap. XXII; Papire-Masson, liv. Ier, pag. 48. Voyez encore le président Desbrosses, Traité de la Formation mécanique des langues, chap. IX, n° 162.

(2) Dom Liron, Singularités historiques, tom. I, p. 103 et suivantes.

les premières traces sous Charlemagne (1), et dont l'altération est plus sensible dans les serments de Charles-le-Chauve et de Louis-le-Germanique (2). C'est cette même langue dont il est si souvent question dans les divers conciles (3) tenus à des époques différentes, pour engager les évêques à traduire les Livres saints, afin de les mettre à la portée du peuple qui n'entendoit plus le latin (4). Il est à présumer que

---

(1) D. Rivet, Hist. litt. de la France, tom. VII, Préf., p. xxiv. Ann. ord. S. Bened., tom. II, p. 682-684.

J'aurois pu m'étendre bien davantage sur l'origine et les progrès de la langue romane, si un savant académicien, M. Raynouard, ne préparoit un travail aussi neuf qu'important sur la même matière. Il en a donné communication à la troisième classe; j'étois au nombre des auditeurs, et je puis affirmer d'avance que cette dissertation sera favorablement accueillie par tous les philologues et par les gens instruits de toutes les nations.

(2) Acad. des Inscript., tom. XXVI, p. 640.

Gloss. de la langue romane, tom. I, Disc. prélim., p. xx.

Qui si vulgari, id est, romanâ linguâ loqueretur, omnium aliarum putaretur inscius, nec mirum erat deniquè in omnibus liberaliter educatus.

Acta Sanct. Januar., tom. I, p. 116, nº 42.

Dom Liron, Singularités hist., tom. I, p. 113-114.

(3) Concilia de Labbe, tom. VII, p. 1249-1256; cap. XV, p. 1263; cap. XVII, tom. VIII, p. 42; cap. II, tom. IX, p. 747, etc.

(4) Capitul. Baluz., cap. CLXXXV, p. 954.

Dom Liron, Singularités hist., tom. I, p. 105.

dès ce temps le peuple avoit aussi d'autres ouvrages, soit en vers, soit en prose; qu'il les entendoit fort bien et sans traduction préalable. Ne lisons-nous pas encore qu'après les offices les jeunes filles entonnoient des chansons en langue vulgaire, qui étoient chantées à la suite des processions, et lorsque ces mêmes processions s'arrêtoient pour prendre quelque repos (1). Cet usage subsista fort long-temps; on le trouve encore dans les *Épîtres farcies* et dans les Noëls qu'on chantoit, le jour de la fête de ce nom, dans plusieurs diocèses (2).

S'il est prouvé, comme je le pense, que, par cette épithète de *vulgaire*, on ait voulu désigner la langue romane (3), de combien de monuments n'avons-nous pas à regretter la perte, moins encore pour les avantages qu'on auroit pu tirer de leur lecture, que parce qu'ils auroient complété l'Histoire de la littérature françoise. Nous

(1) Hist. litt. de la France, tom. VII, Préf., p. lj.

(2) Lebeuf, Traité historique sur le chant ecclesiast.

(3) *Lingua romana rustica*, ou simplement *rustica*, *gallica*, *gallicana*, *vulgaris*, *simplex*, *ruralis*, *usualis*, *plebeia*, et jamais *francica*, comme l'ont prétendu du Pin et la Ravallière, à moins que l'on n'en détermine la signification, comme Guibert de Nogent, lib. III, cap. II et V. *Lingua francica* ne signifie point langue françoise, mais langue tudesque, théotisque ou allemande, qui étoit celle des anciens Francs. Gloss. de la lang. rom., tom. I, p. XIX; Académ. des Inscript., tom. XVII, p. 719, à la note.

avons déjà parlé de la disette que nos bibliothèques, d'ailleurs si riches en plusieurs genres, présentent en fait de premiers écrits de la langue françoise, comparativement aux bibliothèques d'Angleterre. Nous aurons souvent occasion d'en faire la remarque (1).

Au nombre des causes qui retardèrent les progrès de la langue romane, on peut indiquer la division du royaume en petits Etats, dont les seigneurs, ducs, comtes ou barons, tranchant du souverain et cherchant à s'affranchir de l'autorité royale, battoient monnoie (2), levoient des troupes, tenoient une Cour, et ne vouloient pas laisser introduire d'autre langue que le patois ou le jargon en usage dans leurs provinces (3); aussi un auteur estimable (4) dit-il que ce fut la véritable tour de Babel. « Un Breton n'en- » tendoit pas un Provençal : celui-ci auroit eu » besoin d'un truchement en Bourgogne, et ainsi » des autres provinces ». Ce fut vraisemblablement cette difficulté de s'entendre qui engagea les hommes de loi à rédiger presque tous leurs

(1) Archæologia; or miscellaneous tracts relating to antiquity, vol. XII.

(2) Tobiesen Duby; Discours sur les monnoies.

(3) Académ. des Inscript., tom. XVII, p. 728.

(4) La Ravallière, Poés. du roi de Navarre, tom. I, p. 109.

actes en latin (1), après toutefois les avoir expliqués aux parties en langue vulgaire (2).

Il est encore possible que cette préférence accordée à la langue latine par les jurisconsultes n'ait eu d'autre motif que la difficulté de traduire les termes du droit romain ou écrit et des coutumes en langue vulgaire, qui étoit encore pauvre en expressions abstraites. D'ailleurs, en se servant de la langue latine, ces mêmes jurisconsultes se donnoient un air d'importance aux yeux de ceux qui avoient besoin de leur ministère.

On pourroit cependant répondre qu'à la même époque l'Allemagne contenoit un plus grand nombre de petits Etats que la France; mais aucune de ces Cours ne cherchant à se servir de dialectes particuliers ou à en introduire de nouveaux, la langue allemande se forma bien plus vite, et s'est conservée à-peu-près dans son intégrité, excepté dans les pays frontières, où le passage des étrangers, le voisinage d'une autre nation, corrompent toujours le langage.

La seconde cause qui s'opposa aux progrès de la langue romane fut l'établissement d'un grand nombre de monastères (3) où la langue latine

(1) M. Ginguené, Hist. littér. d'Italie, tom. I, p. 182.

(2) M. Champollion-Figeac, Nouvelles Recherches sur les patois, pag. 40-42.

(3) Ann. Bened., tom. VI, p. 350, ad ann. 1142.

étoit seule en usage. Cependant on y envoyoit les enfants de tous les états (1), parmi lesquels on comptoit beaucoup d'étrangers (2), et particulièrement des Anglois (3), qui venoient en France, autant pour faire leurs études et se former à l'art militaire, que pour se défaire de l'âpreté de leurs mœurs et de la rudesse de leur langue naturelle (4); enfin pour y apprendre la romane, qui étoit alors réputée la plus douce et la plus polie.

Mais on ignore comment on enseignoit dans les écoles, quel étoit l'ordre des études; on sait seulement qu'on ne pouvoit obtenir le nom de *Clerc* (5) sans être familiarisé avec le *Trivium* (6)

---

(1) Annal. Benedict., tom. IV, p. 541, ad ann. 1053.

(2) Acta Sanct. vita S. Guill., 6 april.

(3) Disc. prélim. du Gloss. de la lang. rom., tom. I, page xxvj.

(4) Duchesne, tom. IV, p. 842, et tom. III, p. 370.
Apud Ducem Neustriæ educatur, eò quòd apud nobilissimos Anglos usus teneat filios suos apud Gallos nutriri, ob usum armorum et linguæ nativæ barbariem tollendam.

(5) Ann. Benedict., tom. IV, p. 509, ad ann. 1050.
Du Cange, Gloss., voce *Clericus.*
Glossaire de la langue rom., au mot *Clerc.*

(6) Premier Cours d'études qui comprenoit la Grammaire, la Logique, qu'on nommoit la Dialectique et la Rhétorique. Voyez Histoire de Metz, tom. II, pag. 137; Gloss. de la langue romane, au mot *Trivium;* Hist. litt. d'Italie, tom. I, p. 149-150.

et le *Quadrivium* (1) qui renfermoient toutes les connoissances exigées alors pour faire et constituer un savant. Un des plus beaux titres du célèbre Abaelard auprès de ses contemporains est d'avoir été chargé d'enseigner toutes les sciences contenues dans ces deux mots.

Peu de savants de nos jours se contenteroient d'un pareil titre; mais c'étoit beaucoup dans un siècle où plus de quatre-vingts conciles (2) furent tenus en France pour rétablir la discipline et l'ordre des études. Aussi vit-on s'augmenter le nombre des écoles monastiques, des évêques surveiller l'enseignement des hautes sciences (3), des religieux multiplier les copies des bons ouvrages, pour les répandre, les faire connoître, et pour former des bibliothèques à l'usage de leurs couvents (4).

Ne lit-on pas encore que, dans le onzième siècle, l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire comptoit plus de cinq mille écoliers, tant religieux qu'ex-

(1) Second Cours d'études qui embrassoit les quatre autres facultés ou arts libéraux, c'est-à-dire l'Arithmétique, la Géométrie, la Musique et l'Astronomie.

(2) Concilia, tom. IX, pag. 512, 624, 866, 1041, 1049, 1109, 1147, etc.

Gallia Christ. nova, tom. I, p. 10.

(3) Martenne, Ampliss. Collect., tom. IV, p. 859.

(4) Guibert. Novig., lib. II, de vitâ suâ, cap. X; Chron. Clarii, tom. II; Spicil. cap. ann. 1123, et tom. IX, p. 545. M. Ginguené, Hist. litt. d'Italie, tom. I, chap. II, p. 62-63.

ternes, et que l'abbé Abbon (1) exigeoit de chaque élève deux volumes, par forme d'honoraires (2). Aussi les bibliothèques se multiplièrent à un tel point dans le siècle suivant, que Geoffroi, chanoine de Sainte-Barbe-en-Auge, qui florissoit vers 1170, disoit qu'une église sans bibliothèque étoit une citadelle sans munitions (3).

On ne tarda pas à ressentir les heureux effets de ces mesures; car, dans le douzième siècle, les écoles furent suivies et les études cultivées assez constamment, pour qu'on ne fût plus obligé de recourir à des ordonnances et à des conciles pour entretenir l'éducation des enfants, ou pour établir des écoles (4); de là on vit naître cet état florissant de la ville, de l'église et de l'école de Paris l'an 1164, état qui nous a été retracé par un auteur contemporain (5).

---

(1) Abbo Floriacensis, seu Floriacenis, apud Cas. Oudin, Comm. de Script. eccl., tom. II, p. 509. Biograph. univ., tom. I, p. 41.

(2) Biblioth. Floriac., pag. 302.

Biblioth. crit. par Sainjore (Rich. Simon), tom. II, p. 221.

Prosper René Tassin, Notice des Mss de Rouen, in-12, 1747, p. 12.

(3) *Claustrum sine armario, quasi castrum sine armentario.* Thesaur. anecd., tom. I, p. 511, epist. xviij.

(4) Hist. littér. de la France, tom. VI, p. 16, et tom. VII, p. 129.

(5) Joannes Saresberiensis, Epistola ad sanct. Thomam,

Pendant que les études prenoient une nouvelle direction, que le domaine des connoissances s'agrandissoit, des élèves, s'élançant dans la carrière, se montrèrent bientôt dignes de la parcourir, et se piquèrent d'écrire en bon latin (1); les anciens auteurs furent appréciés et souvent cités. L'abbé Suger possédoit si bien Horace, qu'il en récitoit fréquemment de longs passages de suite (2). Dans quelques ouvrages on ne vouloit paroître savant que par la science d'autrui, soit en employant les expressions et les tournures des grands modèles, soit en les citant, soit en leur empruntant quelques passages (3). Ce goût subsista jusque vers le milieu

---

Cantorb. arch., scripta, anno 1164 (inter exempl. ejusdem sancti Thomæ, lib. I, epist. 24, p. 36).

« *Iter Parisius deflexi; ubi cùm viderem victualium copiam, lætitiam populi, reverentiam cleri et totius Ecclesiæ* » *majestatem et gloriam, et varias occupationes Philosophantium, admiratus, velut illam scalam Jacob, cujus summitas cœlos tangebat, eratque adscendentium et descendentium Angelorum, lætæ peregrinationis urgente stimulo* » *coactus sum profiteri : quòd verè Dominus est in loco isto* » *et ego nesciebam. Illud quoque poeticum ad mentem rediit;* » *felix exilium, cui locus iste datur* ».

(1) Du Boulay, (Cœs. Egas. Bulæus) Hist. univers. Parisiensis, tom. II, p. 185.

(2) *Gentilium verò poetarum ob tenacem memoriam oblivisci usquequaque non poterat, ut versus* Horatianos *usque ad vicenos, sæpè ad tricenos memoriter recitaret.*

VITA SUGERII.

(3) Sarisber. in Metalog.

du douzième siècle, époque à laquelle plusieurs Poëmes excitèrent une admiration générale. Aucun n'eut autant de succès que l'*Alexandriade* de Gautier de Lille ou de Châtillon (1), qui fut enseignée publiquement dans les écoles (2).

On remarque aussi les poésies de Marbodus de Rennes, et d'Hildebert du Mans, dont le P. Beaugendre a donné une bonne édition (3). Celles de Léonius de Paris (4), de Nigellus (5), auteur d'un *Speculum Stultorum* (6), de Bernard de Cluny (7), de Jean de Hauteville (8), sur-

(1) La Biblioth. impér. possède un grand nombre d'exemplaires de Mss de l'*Alexandriade*, dont les marges sont surchargées de variantes et de notes explicatives. Ce Poëme a été imprimé à Strasbourg, 1513 et 1541, in-12; à Ingolstadt, 1554, in-12; à Lyon, 1558, in-4°; *in monasterio S. Gall.*, 1659, in-12, etc., etc.

(2) Henr. Gandavens., de Script. eccl., cap. XX, p. 165. Cas. Oudin, Script. eccl., tom. II, p. 1666.

(3) Paris, 1708, in-fol.

(4) Chanoine de l'Eglise de Paris, chargé de l'inspection de la paroisse de Saint-Benoît, mort le IX des kalendes d'avril 1187. Vid. Cas. Oudin, loc. cit., tom. II, p. 1622; Lebeuf, Dissertations, tom. II, p. 57, 268 et 284; M. Ginguené, Hist. litt. d'Italie, tom. I, p. 253; Goujet, Bibliothèque françoise, tom. VIII, p. 307.

(5) Guill. Cave. Script. eccl., tom. II, p. 257.

(6) Imprimé à Cologne en 1499, in-4°. Mabillon en a inséré des fragments dans le tome VI des Annal. Bened.

(7) Du Boulay, Hist. univ. Paris., tom. II, p. 53.

(8) Baillet, Jugement des Savants, tom. VI, p. 403. Cas. Oudin, loc. cit., tom. II, p. 1621.

nommé l'*Archithrenius* (le Pleureur), dont l'ouvrage a été imprimé (1); enfin celles de Pierre de Riga (2), du fameux Alain de Lille (3), de Pierre (4) et de Guillaume de Blois (5), etc., etc. (6). Mais si ces écrits, qui n'étoient lus que d'un petit nombre de savants, retardèrent les

---

(1) Paris, 1517, in-8°. Par les soins de Jodocus Badius Ascensius, qui est auteur de la Préface.

(2) Guill. Cave, loc. cit., tom. II, p. 239.
Cas. Oudin, Script. eccles., tom. II, p. 1551.
Fabricius, Bibl. med. et inf. lat., tom. V, p. 816.

(3) Biographie univ., tom. I, p. 370.
Lebeuf, Dissert., tom. II, p. 293.
Voy. aussi l'édit. donnée par les soins de Charles de Visch; Anvers, 1654, in-fol.

(4) Ses Œuvres ont été recueillies par plusieurs éditeurs. L'édition la plus complète est celle publiée par P. de Goussainville; Paris, 1667, in-fol.

(5) Du Boulay, loc. cit., tom. II, p. 337.
Dom Liron, Biblioth. gén. des auteurs de France, p. 83.
Guillaume est auteur d'une tragédie *de Flaurâ et Marco*, d'une comédie intitulée *Alda*, et d'un poëme *de Pulice et Muscâ*. On ne croit pas que ces productions nous soient parvenues.
Voy. Fabricius, loc. cit., lib. VII et VIII, p. 413.

(6) Il seroit facile de citer un grand nombre d'autres poëtes latins, et de faire une longue liste des Poëmes composés en cette langue pendant le douzième siècle. Mais ce tableau, qui ne seroit point ici à sa place, sera le sujet d'une dissertation particulière.

progrès de la romane françoise; ils les avancèrent chez le peuple qui à la même époque possédoit déjà un certain nombre de grandes compositions, tant en vers qu'en prose, et qui n'entendoit plus le latin.

Au premier aperçu, la romane françoise semble être hérissée de consonnes, d'E muets, et présenter plutôt les formes d'un jargon barbare que les fondements de cette langue devenue si belle sous la plume des écrivains des dix-septième et dix-huitième siècles, qui paroissent l'avoir fixée pour long-temps.

On observera sans doute que toutes les langues en général sont plus douces et plus harmonieuses dans leur enfance que lorsqu'elles sont parvenues à leur âge viril. De même que nous voyons l'enfant perdre peu-à-peu cette rondeur de formes, cette molesse de contours et de mouvements qui distingue le premier âge, pour prendre de jour en jour un caractère plus prononcé; ainsi les langues voisines de leur naissance, chargées d'une surabondance d'expressions pittoresques, harmonieuses, imitatives, acquièrent en se perfectionnant plus de force, d'énergie et de précision, aux dépens de la naïveté et de la grâce : les voyelles diminuent, et sont remplacées par des consonnes; ou si les voyelles sont conservées, elles deviennent muettes et moins sonores. Celles qu'on appelle pures,

A et U (ou), se perdent ; les diphthongues et les E muets prennent leur place (1).

Le douzième siècle vit augmenter les richesses de la langue romane. Chrestien de Troyes et quelques autres poëtes réussirent à lui donner un caractère d'énergie, et surtout des tournures gracieuses dont on ne la croyoit pas susceptible ; déjà au treizième siècle la romane françoise avoit un commencement de perfection qu'on ne lui retrouve plus au seizième. On conçoit aisément combien, après les irruptions des barbares qui envahirent la France, il fallut de temps pour fondre ensemble les différents idiomes; six siècles ont à peine suffi pour perfectionner la langue romane.

---

(1) Qu'il me soit permis d'en donner quelques exemples : *Si Lodhuvigs sagrament que son fadre Karlo jurat, conservat, etc.* Dans cette phrase, extraite du serment de Louis-le-Débonnaire, on remarque quatre E, et dans la traduction *si Louis le serment que son frère Charles jure, conserve, etc.* on en comptera dix.

Pourquoi, ma dame dolor,
Plaine de si grant douçor,
Donne li faie grant vigor
De chanter, quant du cuer plor.

Poés. du roi de Navarre, tom. II, p. 67.

On observera, dans ce fragment de chanson, que les quatre rimes en *or,* qui se prononçoient *our,* ont été changées en *eur,* etc., etc.

Mais on a peine à concevoir que pendant près de huit cents ans qu'il a fallu à cette langue pour parvenir à sa maturité, et, dans le nombre infini d'écrivains qui s'en sont servis, très-peu en aient avancé les progrès : c'est qu'il ne s'en est pas trouvé un seul qui n'ait cru que la langue étoit pour lui parvenue à la perfection.

Si les souverains qui régnèrent en France encouragèrent les lettres et ceux qui les cultivoient, l'église, l'université avec ses facultés, et les parlements, en se servant du latin dans tous leurs écrits, arrêtèrent les progrès de la langue vulgaire, qui, indépendamment de la barbarie des mots, avoit à combattre le mauvais goût du siècle. Le caractère inquiet des grands vassaux, et plus encore l'influence du clergé, sont au nombre des causes principales de la longue enfance de la langue romane. Ses ministres, après avoir prêché en françois, traduisoient leurs sermons en latin (1). Cependant, en établissant les communes, la monarchie acquit plus de force et d'unité; dès-lors le langage prit un caractère propre au génie de la nation. « On se fit une langue écrite et une langue parlée, dit Rivarol (2), » et ce divorce de l'orthographe et de la pronon-

(1) Dom Liron, Singularités hist., tom. I, p. 105-112.

(2) Discours sur l'universalité de la langue françoise, p. 45.

» ciation dure encore. Enfin le bon goût ne se » développa tout entier que dans la perfection » même de la société. La maturité du langage » et celle de la nation arrivèrent ensemble ».

Ce sont ces efforts continuels du génie, pour dissiper les ténèbres de l'ignorance, des préjugés et de la superstition, qui forment la partie intéressante de l'Histoire. En ouvrant la nôtre, on est frappé d'étonnement lorsqu'on examine les travaux de Charlemagne et d'Alcuin son maître, ceux de Robert et de Gerbert son précepteur, de Philippe Auguste, de Louis IX, de Charles V, etc., qui cherchèrent à hâter les progrès de la langue et de la littérature, à étendre les diverses branches des connoissances humaines. Ce sont là en effet des époques brillantes pour notre Histoire, puisque la France, distinguée par l'héroïsme de ses guerriers, trouva encore des poëtes pour célébrer les hauts faits des chevaliers, l'amour des belles et le respect dû au souverain.

DIALECTES

DE LA LANGUE ROMANE.

C'est de l'usage de la langue latine que naquit cette foule de dialectes répandus dans toute la France, et qui sont les variétés, les nuances nationales d'une langue.

L'irruption des barbares qui s'emparèrent de

la Gaule dans le cinquième siècle, contribua singulièrement à la dégénération du latin. Des villes détruites, le pillage, les massacres signalèrent partout l'entrée des vainqueurs. Devant eux s'enfuirent les sciences éplorées; les écoles furent fermées, les professeurs dispersés, les manuscrits pillés ou détruits : tout concourut à nous plonger dans la barbarie, et à nous amener ce long interrègne qu'on remarque dans l'Histoire littéraire de la France.

Du mélange des langues employées par les vainqueurs et par les vaincus se forma la langue romane avec ses différents dialectes. On en reconnoît deux principaux (les autres n'étoient que des patois) en usage chacun dans une des deux moitiés de la France que sépare la Loire. Le dialecte du Midi se rapprocha beaucoup du latin pour la terminaison des mots, tandis que celui du Nord prit la rudesse de la langue tudesque. Si ce dernier fut plus énergique, s'il eut la gloire de former la langue françoise; l'autre, plus harmonieux, plus cadencé, a fourni un grand nombre d'expressions à la langue italienne. On le nomma Provençal, du nom de la Gaule Narbonnoise, appelée par les Romains *Provincia*, d'où se forma le nom de Provence. On comprenoit alors sous cette dénomination toute la partie de la France située au-delà de la Loire, environ la moitié du royaume que l'on divisoit anciennement en *France* et en *Provence*; division fondée sur les idiomes

de ces deux parties de la monarchie, et qui dans le treizième siècle occasiona une autre dénomination dans ces deux mêmes parties. Celle du Nord fut appelée la langue d'*oil*, et celle du Midi la langue d'*oc* (1). Ce ne fut que quelque temps après que ce dernier dialecte, le seul qui soit resté, fut resserré dans les limites de la province qui le porte aujourd'hui, comme celui de Provence fut borné à la partie qui en a retenu le nom.

C'est d'après la division générale du royaume en *France* et en *Provence* que la plupart des auteurs des douzième et treizième siècles placent Nismes, Montpellier, Maguelonne, Aleth, etc., en Provence ; c'est en ce sens que les Albigeois étoient appelés les hérétiques provençaux, et que, dans l'ordre de Malte, la langue de Provence prit ce nom, de ce que les hospitaliers fondèrent leur première maison au lieu dit de St-Gilles, compris alors, ainsi que tous les autres domaines des comtes de Toulouse, dans ce qu'on appeloit la Provence en général.

Les dialectes méridionaux diffèrent beaucoup entre eux (2); et nous n'entreprendrons pas

---

(1) La Curne de Sainte-Palaye. Acad. des Inscriptions, in-12, tom. XLI, p. 529-531.

(2) On peut leur assigner les caractères suivants :

Provençal, vif et sec.
Languedocien, doux et agréable.
Auvergnat, désagréable et monotone.

d'examiner ces différences qui nous meneroient trop loin : nous ferons seulement observer que les dialectes méridionaux, quoique moins cultivés que le françois actuel, sont plus riches en inflexions, plus sonores et ont plus de voyelles. Aussi quelques littérateurs ont-ils regretté qu'on n'ait pas préféré le dialecte du Midi à celui du Nord ; séduits par la douceur du languedocien, ils n'ont pas remarqué que cette douceur étoit souvent monotone, en ce qu'elle présentoit sans cesse le retour des mêmes sons.

Si les dialectes du Nord sont éloignés de la mollesse et de la douceur de ceux dont nous venons de parler, ils offrent comme par une sorte de compensation, outre les sons des voyelles, un grand nombre de sons composés, qui jettent beaucoup de variété dans leur prononciation. C'est de la Flandre, de l'Artois, et particulièrement de la Normandie, que nous vinrent les

---

Lyonnois et *Dauphinois*, monotone et traînant.
Guyenne, traînant et criard.

Au surplus, pour ces caractères on peut consulter la Curne de Sainte-Palaye, Acad. des Inscript., tom. XXIV, p. 671 ; Papon, Histoire de Provence, tom. II, p. 453 ; M. Champollion-Figeac, Nouvelles Recherches sur les patois ; les Discours préliminaires du Dictionnaire provençal du P. Pallas ; du Dictionnaire languedocien, par l'abbé Boissier-des-Sauvages ; du Vocabulaire provençal ; M. Millin, Voyage dans le midi de la France, tom. II ; Essai sur la langue et la littérature provençales, etc.

premiers écrits en romane françoise, langue qui, par les travaux des grands écrivains, n'est pas moins devenue sévère pour la prose que pour la poésie; dont le faste et l'éclat des mots ne peuvent faire passer des idées fausses et communes; enfin qui, ennemie des amphibologies, ne tolère aucune espèce d'obscurité.

Si je ne devois pas me renfermer dans les bornes de la question, j'aurois pu signaler davantage les différents dialectes de la langue romane, qui ont entre eux les mêmes rapports que la langue françoise avec l'italien et l'espagnol. Leurs traits de ressemblance et de conformité sont si sensibles et si marqués, qu'on ne peut guère étudier l'histoire de l'une qu'on ne s'instruise en même temps de l'histoire des autres (1). Mais pour cela il auroit fallu développer le tableau de leurs progrès successifs, de leur décadence, de leur état actuel; indiquer comment se sont introduits les divers changements qu'ils ont éprouvés, soit dans les mots qui représentent les idées, soit dans leur construction grammaticale, qui assemble et réunit les mêmes mots; enfin entrer dans une foule de détails, intéressants à la vérité, mais qui auroient outrepassé les bornes du plan que j'ai adopté.

(1) La Curne de Sainte-Palaye; Acad. des Inscript., in-12, tom. LXI, p. 512.

LA POÉSIE, EN USAGE DANS TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ, EST NÉE D'ELLE-MÊME.

L'ORIGINE de la poésie remonte à l'enfance des sociétés civiles; les poëtes ont partout devancé les prosateurs; pour apprécier les éléments dont se composent la langue et la littérature d'une nation, il faut donc s'attacher d'abord à l'étude de ses poëtes.

De même que les empires, les arts, les sciences, les lettres ont eu leurs révolutions; cultivés et honorés dans un pays, négligés ou persécutés dans un autre, ou retardés dans leurs progrès par des causes sans nombre, ils eurent tous une même origine qui se perd dans la nuit des temps; leurs progrès furent le résultat des travaux et des efforts de plusieurs générations.

La plupart des grands prosateurs, tant chez les anciens que chez les modernes, ont commencé par faire des vers. Tous les peuples ont commencé de même. Les vers furent partout les premiers enfants du génie et les premiers maîtres de l'éloquence. Des facultés de l'entendement humain, la plus vive et la plus ardente, l'imagination, est aussi la première qui se développe. On apprend à exprimer des sensations et à combiner des images avant d'apprendre à comparer des rapports et à enchaîner des raisonnements. Ainsi les arts ont devancé les scien-

ces; et l'origine de la poésie, le plus brillant de tous les arts, paroît remonter à l'enfance des sociétés civiles.

Une tradition répandue chez tous les peuples de la terre semble attester que les hommes, à peine réunis par l'agriculture ou par le soin des troupeaux, s'assembloient quelquefois autour de leurs cabanes ou sous l'abri des forêts qui leur donnoient des fruits et de l'ombre, pour se délasser de leurs travaux, célébrer les moissons, les vendanges, ou remercier les Dieux.

Dès cette époque naquirent la danse, le chant et la poésie :

Agricola assiduo primùm satiatus aratro
Cantavit certo rustica verba pede ;
Et satur arenti primùm est modulatus avenâ
Carmen, ut ornatos diceret antè Deos (1).

Lorsqu'ensuite la société commença d'acquérir une forme plus fixe et plus régulière, les poëtes devinrent ses premiers historiens et ses premiers moralistes : les oracles s'exprimèrent en vers. Ainsi les vers servirent aux législateurs à fixer leurs décrets dans la mémoire des peuples. Les premières idées de morale, de politique et de religion, furent divulguées par la poésie. Ainsi le plus beau et le plus difficile de tous les arts naquit avec l'homme : il fut poëte dès qu'il se sentit un cœur. Ce n'étoit pas assez, pour le bon-

(1) Elegiarum Tibulli, lib. I, eleg. I.

heur des premières sociétés, qu'il s'élevât dans leur sein des génies rares qui allumassent le flambeau de la vérité; il falloit encore que ce flambeau pût se transmettre et passer de main en main. La poésie fut le moyen dont on se servit; son langage mesuré persuada; le charme attaché à la cadence, la concision qui caractérise la bonne poésie acheva de séduire. Dès qu'il exista un certain nombre d'ouvrages, on songea à établir des règles; car en tout genre de littérature les modèles ont commencé et les préceptes ont suivi, et d'une vérité établie sont nées d'autres vérités qui se soutiennent et se fortifient mutuellement (1).

Chez les nations parvenues à un plus haut degré de civilisation, l'art des vers a conservé sa primauté. Tous les autres n'ont fait que le suivre, et souvent même de loin. Hérodote fut le disciple d'Homère, Boccace a été celui du Dante, Shakespeare a précédé tous les bons prosateurs de sa patrie. Il en a été de même chez nos aïeux, et l'un de nos jeunes orateurs, dont le nom rappelle les beaux jours de l'éloquence françoise, a montré (2) que, dans la formation de notre langage oratoire, plusieurs des formes de style les plus justement admirées passèrent de nos poëtes

(1) M. de Villenave, Notice sur Bourdaloue, p. XVI.

(2) M. Victorin Fabre, dans son *Cours d'éloquence* à l'Athénée de Paris.

chez nos prosateurs élégants, qui d'abord les imitèrent, et parvinrent souvent ensuite à les perfectionner et à les agrandir.

Ainsi donc, pour connoître et pour apprécier les éléments de la langue et de la littérature d'un peuple, il faut avant tout remonter jusqu'à ses premiers poëtes et les analyser avec soin.

Tels sont sans doute les motifs qui ont plus particulièrement déterminé la troisième classe de l'Institut à proposer les questions qui font le sujet de cet ouvrage. Ces questions ne sont pas seulement curieuses pour les érudits; elles doivent intéresser tous les amis des lettres françoises, dont il s'agit de montrer l'origine, de débrouiller les vieilles formes, et de marquer les anciens progrès. Les réflexions précédentes prouvent que nos prosateurs n'y sont pas moins intéressés que nos poëtes, puisque les foibles essais de nos Trouvères, oubliés depuis si longtemps, n'ont pas moins contribué à former les premiers éléments de la sublime éloquence des Pascal et des Rousseau que ceux de la brillante poésie des Racine et des Voltaire.

ORIGINE DE LA RIME.

On a beaucoup disputé et l'on dispute encore sur l'origine de l'un des caractères qui distinguent la poésie moderne d'avec l'ancienne. Je

veux parler de la rime, que l'on dit nous être venue des Arabes par les Provençaux (1). Cependant Massieu (2), en rapportant que le cardinal Bembo et la plupart des écrivains d'Italie sont de cet avis, ajoute : « Mais, si l'on y prend garde, » les raisons qu'ils apportent prouvent seulement que les Provençaux ont été les premiers » à exceller dans ce genre de poésie, et ne nous » prouvent point que la gloire de l'invention » leur soit due. En effet, nous avons non-seulement en langue vulgaire des pièces de vers » rimées, fort antérieures aux plus anciennes » que les Provençaux peuvent montrer ». Il existe encore bien des systèmes à cet égard : les uns font venir la rime des Arabes, chez lesquels, dit-on, elle existe de temps immémorial (3); d'autres ajoutent que les Espagnols, l'ayant empruntée de leurs hôtes, c'est-à-dire des Arabes, l'introduisirent chez leurs voisins, et que la Provence fut la porte par où la rime entra en Fran-

---

(1) Huet, Lettre sur l'origine des Romans.

Fauchet, de la Langue et de la Poésie françoise, p. 548, au *verso*.

Massieu, Histoire de la poésie françoise, p. 76.

Quadrio, Storia e rag. d'ogni poesia, tom. VI, part. 2^a, p. 299.

M. Ginguené, Hist. litt. d'Italie, tom. I, p. 250.

(2) Hist. de la poés. franç., p. 76.

(3) Massieu, loc. cit., p. 81.

M. Ginguené, Hist. littér. d'Italie, tom. I, p. 250.

ce (1). Je ne m'attacherai pas à réfuter les auteurs qui ont accordé des vers rimés aux Bardes, ni Jehan le Maire de Belges (2), qui va chercher notre rime plus de sept cents ans avant la prise de Troie; ni enfin ces écrivains dont l'élégant historien de la poësie françoise (3) se moque avec juste raison. Je ne réfuterai pas davantage l'opinion de ceux qui prétendent qu'elle a été apportée du Nord; que c'est une invention gothique, et qu'elle se répandit en Europe lorsque les Goths inondèrent l'empire romain et le détruisirent (4).

En combattant ces divers systèmes, la Ravallière me semble avoir raison (5). Il pense que les anciens qui ont souvent employé la rime, ainsi que je le dirai plus bas, furent les modèles sur lesquels on se forma, après que les barbares qui envahirent l'Italie et les Gaules eurent fait perdre la quantité qui constitue la poésie la-

---

(1) Massieu, pag. 81 et 82.
Fauchet, pag. 550.
Voy. Goujet, Biblioth. françoise, tom. VIII, p. 327; et la Ravallière, Poésies du roi de Navarre, tom. I, p. 198.

(2) Illustrat. des Gaules.

(3) Massieu, pag. 74 et 75.

(4) Massieu, loc. cit.
Fauchet, liv. I, chap. VII.
Pasquier, Recherches de la France, liv. VII, chap. III.

(5) Poés. du roi de Navarre, tom. I, p. 197.

tine. Le même critique cite la chanson de Clotaire II (1), qui est entièrement rimée. On sait que ce prince mourut en 628, après avoir réuni toute la monarchie françoise (2). Il est à regretter que la Ravallière n'ait pas consulté Muratori (3), qui rapporte plusieurs pièces rimées fort anciennes. La première est un rhythme de saint Colomban, qui date du sixième siècle, et qui procède par distiques rimés; Muratori fait encore connaître une pièce sur saint Boniface, en petits vers rimés de deux en deux, extraite d'un manuscrit du sixième ou du septième siècle, et des exemples tirés d'anciennes inscriptions, épitaphes et autres monuments (4).

Le savant abbé Lebeuf, dans les preuves de sa Dissertation sur l'état des sciences sous Charlemagne (5), cite deux Odes tirées d'un manuscrit du neuvième siècle, où la rime est employée (6); l'une de ces Odes fut composée par saint Paulin, patriarche d'Aquilée, mais né en Austrasie (7).

---

(1) La Ravallière, tom. I, p. 193. Cette chanson se trouve aussi dans le Recueil des historiens de France, t. III, p. 505.

(2) Hénault, Nouv. Abr. chron., tom. I, p. 29.

(3) Antich. Ital. Dissertaz. 40, tom. II, p. 437.

(4) M. Ginguené, Hist. littér. d'Italie, tom. I, p. 255.

(5) Dissert., tom. I, p. 404. Paris, 1739, in-12.

(6) Mss, Bibl. impér., n° 145, fonds de Saint-Martial de Limoges.

(7) Lebeuf, loc. cit., pag. 394 et 399.

Histoire littéraire de la France, tom. IV, p. 289.

L'auteur chante les vertus, les exploits, et déplore le trépas du fameux Eric, duc de Frioul, qui mourut prisonnier en 799. La seconde de ces Odes (1) est de Pierre de Pise, grammairien de Charlemagne, ou son maître de grammaire (2). On trouve encore à la suite de ces Odes différentes pièces de Paul Warnefrid, dans lesquelles la rime est employée. La Ravallière (3) rapporte une Élégie de Gotescalc, pendant son exil, à un de ses compagnons qui le pressoit de lui envoyer un chant agréable. Cette pièce est composée de dix strophes, dont chacune contient six vers, qui tous se terminent par la monorime E. Non content de la mettre à la fin du vers, l'auteur l'emploie aussi au milieu.

Il est inutile de s'arrêter à réfuter l'historien de la poésie françoise, lorsqu'il dit (4) qu'avant

---

Eckart, Comm. Franciæ orient., tom. I, lib. XXV, cap. LXXV, LXXXV et CXVII.

Schæpflin, Alsatia illust., tom. I, p. 666.

Voy. aussi, pour les détails sur ce Poëme, Catal. Codicum Mss Biblioth. Bernensis, tom. I, p. 146-158.

M. Ginguené, Hist. littéraire d'Italie, tom. I, p. 87 et 88, d'après l'autorité de Tiraboschi, fait naître saint Paulin dans le Frioul.

(1) Lebeuf, *ibid.*, pag. 404.

(2) Lebeuf, loc. cit., pag. 375.

(3) Poésies du roi de Navarre, tom. I, p. 195.

(4) Massieu, pag. 82.

l'irruption des Maures on n'avoit point de vers rimés en Europe, etc. Il suffira d'observer que ces peuples ne pénétrèrent en France qu'en 719 (1). A cette époque la rime étoit en usage; et sans nier absolument qu'elle vienne des Arabes, on doit présumer qu'elle a été plutôt imitée des Latins, qui l'ont souvent employée, et qu'elle a été admise lorsqu'on eût négligé les règles de la quantité. A l'appui de cette opinion, M. Ginguené (2) rapporte deux passages d'Ennius cités par Cicéron (3); ils sont chacun de trois vers rimés : les trois premiers en *escere*, et les trois seconds en *ari*. On en trouve également dans les Géorgiques de Virgile, dans les Eglogues et dans son Énéide (4). Les cinq vers qui commencent par

Sic vos non vobis, etc.

et qu'on lui attribue, sont exactement rimés. Le savant auteur de l'Histoire littéraire d'Italie (5) rapporte aussi des exemples tirés de Virgile, où l'on trouve des vers dont le milieu forme consonnance avec la fin, ou deux vers de suite

(1) Histoire générale du Languedoc, tom. I, note 32; Histoire de Carcassonne, par de Bourges, etc.

(2) Hist. littér. d'Italie, tom. I, p. 251.

(3) Tuscul. prim. Vide Fragmenta Ennii, edid. Hesselius, pag. 237-238.

(4) La Ravallière, tom. I, p. 199.

(5) Tome I, Notes ajoutées, p. 494-495.

qui ont le même son. Il cite des exemples de vers rimés tirés de la première Ode d'Horace; il pouvoit ajouter qu'on en voit également dans les Odes II, XXIV, XXVIII, etc., du livre premier. Enfin, pour achever le tableau, je dirai avec M. Ginguené (1) : « Dans les poëtes du » meilleur temps on trouve des vers dont le » milieu fait consonnance avec la fin, ou deux » vers de suite dont les derniers mots ont le » même son. La consonnance entre le milieu » et la fin est surtout très-fréquente dans le » petit vers élégiaque. Il suffit, pour en trou- » ver, d'ouvrir presqu'au hasard Tibulle, Pro- » perce ou Ovide. *Il est impossible que des » poëtes si soignés aient eu cette négligence ou » cette affectation, si ce n'étoit pas une beauté... » Je répéterai ici que, si l'on n'avoit pas attaché » à ces consonnances une certaine idée de beauté » et d'agrément, elles eussent été de véritables » fautes* (2) ».

D'après ce passage, et d'après ce qu'ont dit sur cette matière Lebeuf, la Ravallière et plusieurs autres savants (3), il est inutile de rapporter les

---

(1) Loc. cit., tom. I, p. 252.

(2) *Ibid.*, pièces ajoutées, p. 495.

(3) Lettre sur l'Art des vers, traduite de l'anglois, dans un mélange de traductions de différents ouvrages, par Lefranc de Pompignan; Paris, 1779, in-8°.

(Voy. Dict. des Anon., tom. II, p. 17, n° 4112).

opinions de Borel (1), de Fauchet (2), de Pasquier (3), etc., sur les poésies d'Ottfrid (4), qui prouvent que la rime étoit déjà fort en usage dans la Germanie vers le neuvième siècle, et qu'elle étoit employée communément (5).

Au surplus, je crois avoir suffisamment démontré que l'usage des vers et de la rime ne nous vient pas des Arabes par les Espagnols et les Provençaux, comme Huet, Massieu et d'autres l'ont pensé, mais qu'elle est une imitation de la poésie employée par les Latins dans la décadence de leur langue, et connue même des Romains dans des temps antérieurs (6).

---

(1) Préface du Trésor des Recherches.

(2) Pag. 336-339, 545-548.

(3) Recherch. des Recherches, liv. VII, chap. I, II et III.

(4) Thesaur. antiq. Teutonic. edidit Joannes Schilter, tom. I; M. Ginguené, Hist. littéraire d'Italie, tom. I, p. 253-255.

(5) On peut consulter, sur la rime, sur son origine et sur son emploi, les Dissertations de M. Sharon Turner, *Archæologia*, tom. XIV, p. 168; Goujet, Biblioth. françoise, tom. VIII, p. 307.

(6) Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen, p. 201.

CHAPITRE II.

DE LA POÉSIE FRANÇOISE DANS LES DOUZIÈME ET TREIZIÈME SIÈCLES.

Provinces où elle fut cultivée. — Influence de la domination des Normands. — Influence de l'Angleterre. — L'idiome françois transporté dans ce royaume. — On reçoit en échange les Traditions bretonnes, galliques et anglo-saxones.

Il existe une grande diversité d'opinions sur le temps et les lieux où les trouvères firent entendre les premiers essais de poésie qui ont préparé la gloire du siècle de Louis XIV.

Fontenelle dit (1) que ce fut dans la Picardie et la Provence que parurent les premières étincelles de la poésie françoise. Malheureusement il a négligé d'appuyer cette assertion, soit par des preuves historiques, soit par des monuments écrits, soit enfin en nommant les poëtes picards, en faveur desquels il se prononce.

---

(1) Hist. du Théâtre françois, dans le Recueil des meilleures pièces dramatiques, tom. I, p. 381; Lyon, 1780, in-8°.

On sait aussi que les Picards s'attribuent le fameux Amadis; mais cette opinion, qui paroît être dénuée de preuves, est fondée sur un témoignage très-équivoque de Nic. de Herberay-des-Essarts, dans sa traduction de ce Roman.

L'abbé Millot (1) adjuge la palme aux Provençaux; mais si l'on est d'accord sur l'antiquité des troubadours ainsi que sur leurs productions, ne peut-on pas objecter que, ces poëtes écrivant dans une langue qui n'a jamais été celle de la nation (2), l'opinion de l'abbé Millot ne peut pas l'emporter sur celle qui a été émise par l'abbé Lebeuf (3)? Ce savant critique présume que les premiers écrits françois parurent dans les Pays-Bas et dans la Normandie, parce que le langage y étoit plus éloigné du latin que dans les parties méridionales du royaume, et que ces pays furent plus tôt remplis d'étrangers venus du Nord. Les traductions faites en Normandie au onzième siècle, ajoute-t-il, consistoient en quelques Vies des Saints qu'un poëte (4) mit en vers vulgaires. La Ravallière (5) a partagé la même opinion. M. Guillaume de la Rue, l'un des hommes les plus instruits sur notre ancienne littérature (6), croit que les preuves avancées et

(1) Hist. littér. des troubadours.

(2) Le Grand d'Aussy, Disc. prélim. en tête des Fabliaux, tom. I.

(3) Etat des sciences, depuis le roi Robert jusqu'à Philippe-le-Bel, tom. II, p. 38 et 67.

(4) Ce poëte est Thibaud de Vernon, chanoine de Rouen.

(5) Poésies du roi de Navarre, p. 128, 166, 196, 261 et 262.

(6) Archæologia : Or miscellaneous tracts published by the society of Antiquaries of London, tom. XII.

Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen, pag. 199.

par Lebeuf et par la Ravallière doivent se réduire à de fortes probabilités, et que, pour pouvoir décider cette question, il est nécessaire de démontrer que les autres provinces de la France où la langue vulgaire devoit être en usage n'avoient pas leurs poëtes particuliers. Malheureusement une foule d'ouvrages des premiers écrivains françois n'est pas venue jusqu'à nous : le temps nous a ravi et leurs noms et les titres de leurs productions (1).

Cependant les Normands, abandonnant leur ancienne patrie, apportèrent avec eux les traditions mythologiques du Nord, et un goût particulier pour la poésie; dès que la Neustrie leur eut été cédée par Charles III, dit le Simple (2), ils commencèrent à se familiariser avec la langue du pays, qu'ils employèrent dans leurs chansons (3).

J'ai dit qu'un poëte normand, Thibaud de Vernon, chanoine de Rouen, avoit mis en vers plusieurs Vies des Saints; on distinguoit particulièrement celles de saint Wandrille et de quelques autres personnages révérés en Normandie (4).

---

(1) Massieu, loc. cit., p. 105.

(2) En 912, Art de vérifier les dates.

(3) La Ravallière, loc. cit.

(4) Acta ord. sanct. Bened., tom. III, p. 379. Lebeuf, Dissert., tom. II, p. 67.

Vers le même temps à-peu-près (1), saint Norbert prêchoit en françois dans la seconde Belgique, de même que saint Vital de Savigny dans plusieurs provinces du Nord (2). Mabillon assure avoir vu à l'abbaye de Lagny (3) un manuscrit françois contenant l'histoire de deux translations de saint Thibaud de Provins, dont la dernière eut lieu en 1078, et cet ouvrage lui paroissoit avoir précédé les exemplaires latins. Dans un autre endroit (4), le même savant cite plusieurs poëtes qui composèrent des chansons érotiques en langue vulgaire. Enfin l'abbé Lebeuf (5) rapporte un autre passage de Mabillon, où sont insérés les vers que les jongleurs chantoient sur saint Guillaume d'Aquitaine ; « et la chanson sur » la conversion de saint Thibaud, fils du comte

---

The Canterbury tales of Chaucer, tom. IV, p. 50.
Acad. des Inscript., tom. XVII, p. 730.
Hist. littér. de la France, tom. VII, p. 130.
Bolland. Acta Sanct., VII Apr., pag. 674, n° 5.
Dom Liron, Singularités hist., tom. I, p. 118.

(1) A la fin du onzième siècle et au commencement du suivant.

(2) Bolland. Acta Sanct., 6 Jun., pag. 827, n° 24.
Fleury, Hist. ecclésiast., liv. LXVII, n° 10.

(3) Bolland. Acta Sanct., tom. IX, p. 157, n° 3.

(4) Annal., lib. LX, n° 41.
Acta Sanct., lib. III, p. 378.

(5) Dissert., tom. II, p. 67.

» de Champagne, laquelle opéra, avant la fin » du onzième siècle, celle de saint Aibert, prê» tre du diocèse de Cambrai (1) ».

C'est aussi vers ce temps-là qu'on fixe l'époque de la traduction de plusieurs ouvrages importants, parmi lesquels on distingue les quatre Livres des *Rois* et ceux des *Machabées*. Le manuscrit original qui appartenoit aux cordeliers a été perdu pendant la révolution (2). Il en existe deux copies, l'une à la Bibliothèque impériale (3), et l'autre à celle de l'Arsenal.

Barbazan (4) en a donné une notice (5), et en a cité quelques exemples (6). Il est le premier

---

(1) Vita s. Aiberti., VII April. cit.

(2) Gloss. de la Lang. rom., tom. II, p. 778. On prétend que ce manuscrit a été transporté en Russie.

(3) Elle a été faite par Sainte-Palaye; on y a ajouté l'explication des mots les plus difficiles.

(4) Je préviens que, lorsque je citerai cet auteur, je ne me servirai que de la Collection des Contes et Fabliaux, publiée par M. Méon. J'annoncerai que, à force de soins et de recherches, je suis parvenu à retrouver une partie des matériaux qui devoient composer la liste des poëtes dont Fauchet, Pasquier et autres n'ont pas fait mention. Voy. le Moniteur du 4 janv. 1809, et les articles Barbazan dans le nouveau Diction. univ., neuvième édit., tom. II, p. 215-217; Biographie univer., tom. III, p. 333.

(5) Fabliaux, tom. III, Préf., p. IV.

(6) *Ibid.*, tom. I, p. 7; tom. II, p. 30; et Gloss. manuscr. à la bibliothèque de l'Arsenal.

qui ait observé que cette version est fréquemment entremêlée de poésie. Les vers n'y sont point distingués, et sont écrits de suite comme la prose; ce qui prouve, dit Barbazan, que la poésie n'étoit nullement nouvelle chez les François, et qu'il falloit que l'art de faire des vers fût connu depuis long-temps parmi eux, puisqu'ils les mêloient indifféremment avec la prose dans de simples traductions.

M. l'abbé de la Rue croit également que cette version date de la moitié du onzième siècle, et la regarde comme un des plus anciens monuments de la langue françoise. Il ne connoît d'autre ouvrage antérieur que le roman du *Voyage de Charlemagne à Constantinople*; je le ferai connoître en traitant de la chanson de Roland.

Enfin le savant abbé Lebeuf, dans son Mémoire sur les plus anciennes traductions en langue françoise (1), en parlant de celle du *Livre des Rois*, la regarde comme ayant été faite vers la fin du onzième siècle, ou au commencement du douzième; il suit, en cela, le sentiment du P. Lelong, qui regardoit cette version comme le plus ancien ouvrage françois.

Dans son Recueil de dissertations sur l'Histoire de Paris (2), le même abbé Lebeuf rapporte des

(1) Acad. des Inscript., tom. XVII, p. 720.

(2) Tom. II, p. 327 et suiv.

fragments de poésie en langue vulgaire, tirés d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, dont l'écriture lui paroît être du onzième siècle, et la composition du Poëme d'une date plus ancienne. Si ces fragments, dit ce respectable et savant abbé, « ne sont d'aucun usage » pour ce qu'ils contiennent, ils serviront au » moins à prouver combien est ancienne la poé» sie vulgaire en France ». Au surplus, rien de plus barbare et de plus difficile à entendre que les fragments rapportés par Lebeuf. On pourra s'en convaincre en recourant à l'endroit indiqué, en le mettant en regard avec les autres fragments du *Livre des Rois*, rapportés par Barbazan (1) et par l'auteur du Glossaire de la langue romane (2).

On doit conclure de tout ce que je viens de dire que la langue et la poésie françoises se formèrent dans le Nord, et qu'elles furent cultivées particulièrement dans la Normandie, dans la Picardie, l'Artois, la Flandre, la Champagne et dans une petite partie de l'Armorique. L'influence de la domination isolée des Normands devint bien plus considérable, après qu'un de

---

(1) Loc. cit.

(2) Sous les mots *Baraigne*, *Cumendement*, *Despécier*, *Félenessement*, *Hait*, *Loc*, *Lut*, *Meité*, *Néttéier*, *Novale*, *Nualz*, *Onurance*, *Ouren*, etc.

leurs ducs eut soumis l'Angleterre à ses armes (1). Du moment que Guillaume eut achevé sa conquête, il s'empressa d'y transporter la langue romane qui étoit en usage parmi la noblesse. Elle y devint bientôt non-seulement la langue de la Cour, comme le dit l'abbé Lebeuf (2), mais encore celle du peuple. La noblesse et la classe élevée venoient l'étudier en France, et particulièrement à Paris, pour la parler dans toute sa pureté. Afin d'en rendre l'usage plus familier, le conquérant publia ses lois et ses ordonnances en françois (3); les prières et le Psautier furent également traduits par ses ordres (4). Une partie des poëtes normands suivit Guillaume dans son expédition, et plusieurs même étoient attachés à sa personne; tels furent les ménestrels

---

(1) En 1066. Art de vérifier les dates.

Brunet, Abr. chron. des grands fiefs, p. 114.

Hénault, Abr. chron. de l'Hist. de France, tom. I, p. 160.

(2) Acad. des Incript., tom. XVII, p. 718.

(3) Ces Lois et ces Coutumes ont été imprimées et publiées par M. Houard. Elles forment 2 vol. in-4°.

(4) Je crois faire plaisir en rapportant le *Pater* tel qu'il se trouve à la suite de ce Psautier :

« Li nostre père qui iès ès ciels, saintefiez seit li tuens » nums, avienget li tuns regnes, seit feite la tue voluntet si » cum en ciel et en la terre, et nostre pain cotidian dun à » nus oï, et pardune à nus les noz detes, eissi cum nus par- » dununs à nos deturs, ne nus meine en temtatiun, mais de- » livre nus de mal. Amen » !

Taillefer et Berdic, et quelques autres. Rappelons ici que Wlstan, évêque de Wigorne en 1095, fut regardé comme un homme non-lettré, et incapable d'assister au conseil du roi Guillaume le Roux, parce qu'il ne savoit pas le françois (1).

Ce goût pour la langue et pour la poésie françoise fut partagé par les trois enfants de Guillaume, sous le règne desquels parurent plusieurs poëtes distingués. Les écrivains anglo-normands adoptèrent les traditions bretonnes, galliques et saxones, qui ensuite se répandirent en France. Ces traditions furent accueillies avec d'autant plus de facilité qu'une partie avoit déjà été en usage chez les anciens Normands, et que ces derniers y retrouvoient encore la plupart des opinions qu'ils avoient autrefois partagées (2). De

(1) *Quasi homo idiota, qui linguam gallicanam non noverat.* Matt., Paris, ad ann. 1095.

(2) Plus d'un savant distingué de nos jours paroît adopter l'hypothèse ingénieuse que dans les temps qui avoisinent la Fable, plusieurs peuples primitifs de l'Europe devoient au moins un commencement de civilisation à des traditions sorties du centre de l'Asie, qui, en passant par le Nord, avoient pénétré dans le midi de l'Europe long-temps avant que la civilisation grecque, répandue d'abord par les colonies de l'Ionie, ensuite par les armes romaines, en eût changé la surface. Dans cette hypothèse, l'écriture runique, que nous trouvons depuis un temps immémorial en usage chez les peuples du Nord, seroit comme une trace de ce passage des lumières, si j'ose m'exprimer ainsi, à travers les contrées septentrionales. Ce qu'il y a de certain, c'est que

ces traditions furent composés les romans du *Brut*, de *Horn* ou de *Hunlaf*, de la *Table-Ronde*, etc., et les *Lais bretons*, que Marie de France a versifiés d'une manière si naïve et si piquante.

Pour donner un aperçu des traditions bretonnes, je renvoie à mon Analyse du roman du *Brut*; je ferai seulement connoître deux ou-

---

dès le commencement de notre Histoire il y eut dans l'Occident plusieurs peuples d'une civilisation ancienne, différente de celle des Grecs et des Asiatiques. Les Turdétans, dit Strabon (*), « sont regardés comme les plus instruits de tous les » Ibères; ils s'appliquent aux belles-lettres, et possèdent des » livres d'Histoire très-anciens, des Poëmes, et des lois écrites » en vers depuis six mille ans ». Les Etrusques étoient également de ce nombre. Leurs connoissances en Histoire naturelle, en Astronomie, en Médecine, de quelque côté qu'elles leur soient venues, ne sont certainement pas d'origine grecque, et le peu que nous savons de leur religion offre des rapports frappants avec la Mythologie des Scandinaves. Les dieux des Etrusques habitoient dans le Nord (**); après avoir vécu un certain espace de temps, ils mouroient tous ensemble (***), tandis qu'une vie et une jeunesse éternelles étoient le partage des dieux de la Grèce. Voy., sur les traditions bretonnes, notre chapitre sur les Romans de Charlemagne et dela Table-Ronde. Voy. aussi M. Ginguené, Hist. litt. d'Italie, tom. IV, p. 116 et suiv.

(*) Liv. III, tom. I, p. 390 de la Traduction françoise de MM. la Porte du Theil, Coray et Gosselin.

(**) Voy. Festus *sub verb. Sinistræ aves*, p. 511, edit. Delphini.

(***) Arnobe, adversus gentes, lib. III, p. 123, edit. Mair. *Hos consentes et complices Etrusci aiunt et nominant, quod unâ oriantur, et occidant unâ.*

vrages d'origine saxone; l'un est intitulé Roman de *Horn* ou de *Hunlaf*, roi de Bretagne; et l'autre, Roman d'*Hildebrand*. Le premier fut traduit en françois vers le milieu du douzième siècle, par un Trouvère anglo-normand. Cette version se trouve dans la Bibliothèque harleïenne, n° 527. Le commencement et la fin manquent. M. Ritson (1) en a donné un extrait qui contient 2,760 vers, et en a publié aussi deux versions angloises (2) qui diffèrent essentiellement l'une de l'autre. Ce Roman, d'origine anglo-saxone, paroît avoir été composé vers le commencement du neuvième siècle, et peut-être même dans le huitième. Il existe en vieux saxon; Eckard (3) en a publié un assez long fragment en cette langue. M. Ritson s'est trompé (4) lorsqu'il a avancé que le Poëme françois étoit l'original qui avoit servi aux versions angloises; il n'auroit pas commis cette erreur, s'il avoit consulté le manuscrit n° 2,253 de la Bibliothèque harleïenne, qui est écrit en langue et en caractères anglo-saxons. Il paroît constant que la version françoise est due à un poëte

---

(1) Ancient Engleish (*sic*) metrical Romancëes(*sic*), selected and published by Joseph Ritson; London, 1802. Three vol. in-8°.

(2) *Ibid.*

(3) Comment. de Rebus Franciæ orientalis, tom. I.

(4) Loc. cit.

anglo-normand. C'est d'ailleurs l'opinion de M. de la Rue et de l'évêque de Dromore, auteur de l'Essai sur les anciens poëtes de la Grande-Bretagne. Le savant Hickes (1) parle de cet ouvrage dont il rapporte quelques passages.

La bibliothèque des avocats d'Edimbourg possède l'exemplaire du Roman de *Horn et de Hunlaf*, d'après lequel M. Ritson a fait imprimer le second Poëme de sa collection ; mais ce manuscrit, étant écrit plutôt en anglois qu'en anglo-saxon, doit être plus récent. Dans un voyage que M. Ellis (2) fit à Edimbourg à la fin de 1810, il découvrit un manuscrit françois contenant une série nombreuse des plus anciennes poésies. Au n° XL de ces pièces se trouve le Roman de *Horn et de Hunlaf*, moins ancien que celui du *British Museum*. Cet exemplaire complet est unique ; car il ne se rencontre dans aucune bibliothèque de Paris, quoique la Bibliothèque impériale renferme beaucoup de manuscrits anglo-normands. Ce Poëme, que M. Ritson nomme *les Gestes du Roi ou de l'enfant Horn* (3), et de son amante la belle Rymenild ou Ermynild, doit, selon M. de la Rue,

---

(1) *Thesaurus litterat. septentrionalis.*

(2) Savant distingué, qui a publié, comme M. de Tressan, plusieurs extraits ou traductions d'anciens Romans. Ses ouvrages sont fort estimés et méritent de l'être.

(3) The Gests of Horn King or Child.

être intitulé Roman de *Hunlaf, roi de Bretagne*, et des Amours de Horn, roi d'Irlande, avec Rimel, fille de Hunlaf. Horn étoit fils de Aaluf, roi de Southdone : après avoir été élevé à la cour de Hunlaf, il voyagea en Irlande, où régnoit Guddred, père de Lembourg. Sous ce déguisement il lui arriva un grand nombre d'aventures (1).

Cet ouvrage, dont M. Grimm (2) a publié une Notice fort intéressante (3), n'a rien de commun avec les romans de Charlemagne, ni avec ceux de la Table-Ronde. Les noms des principaux personnages sont Horn, Romund, Hun-

---

(1) Lors prent la harpe à sei, si commence atemprer,
Deu ki dunc l'esgardast, cum il l'a sot manier,
Cum ses cordes tuchot, cum les feseit trembler !
A quantes faire les chanz, à kuantes organer,
Del' armonie del ciel lie pureit remembrer,
Sur tuz ceus ke i sunt, fait cist à merveiller.
Kuant celes notes ot fait, prent sen amunter,
E par tut autre tuns fait les cordes soner :
Mult s'esmerveillent tuit, qu'il l'a sot manier ;
Et quand il ot ci fait, comença à noter
Le Lay, dunt orains dis, de Batolf haut è cler,
Si cum sunt cil Bretun de tel fait custumer.

(2) Auditeur au Conseil d'Etat, et bibliothécaire de S. M. le Roi de Westphalie, l'un des hommes les plus instruits dans l'Histoire et les Antiquités d'un moyen âge ; il est auteur de plusieurs ouvrages fort curieux sur les productions des anciens poëtes allemands.

(3) Musée des antiq., in-8°. Berlin, 1811, t. II, p. 284-316.

laf, Guddred, Lemburg, Batolf, Rimel, Gudmod, Romuld (*le Malfé*), Rollac, Hildebrant, Herebrant, etc. Dans les versions angloises les noms sont changés; on y trouve ceux de Eylmer, de Fykenil, d'Athulf, de Godmod, etc., etc. (1).

Ces noms d'Hildebrant, d'Herebrant, ou plutôt d'Héerbrand et d'Hadubrand, sont célèbres dans les anciennes Annales du Nord. On vient de publier à Cassel deux vieux Poëmes allemands (2); ils paroissent avoir été composés dans le huitième siècle, et même antérieurement. Il n'existe du premier qu'un fragment assez long, qui, selon les éditeurs, devoit former

---

(1) Voici encore quelques vers du fragment rapporté par M. Ritson.

En la butelrie Rimel après ço è entrée,
Un corn prist dunt la liste est gemmée,
K'entur la bouche est bien demi pié lée,
Si est d'or affricain à merveille bien ovérée.
De piment l'ad empli beivre ke bien agrée,
A son dru l'a porta cum est l'acustumée;
E les autres ensement od vesselle dorée,
Servent al manger en la sale curtinée;
Katre turs unt jà fait ke ne funt arrestée,
Deci ke vint al quint ke Horn l'ad à lui sachée;
Al trespas ke le fist par la mance orfreisée,
Puis li a en riant tele parole mustrée; etc.

(2) Die beiden altesten deustchen Gedichte aus dem achten Tahrhundert: Das Lied von Hildebrand und Hadubrand und das Weissenbrunner Gebet zum erstenmal in ihrem Metrum dargestellt und herausgegeben durch die Bruder Grimm. Cassel, chez Tourneisen, 1812, octobre, in-4° de 88 pages.

un tiers de l'ouvrage. Le reste est perdu; je vais essayer d'en donner une traduction, en cherchant à conserver, autant qu'il sera possible, la couleur de l'original.

« Les traditions anciennes rapportent que deux de nos guerriers, Hildebrand et Hadubrand son fils, s'étant rencontrés, se défièrent au combat. Par une suite de malheurs survenus à Hildebrand, il n'avoit pas vu son fils depuis sa naissance, et ne le croyoit plus au nombre des vivants; chaque jour il regrettoit sa perte et versoit des pleurs. Les héros, s'étant armés, ceignirent leur épée au-dessus de la cuirasse; ils alloient prendre carrière pour fondre l'un sur l'autre, lorsque Hildebrand, fils d'Héerbrand, aussi noble que sage, prit la parole et demanda au jeune guerrier quel étoit son père parmi le peuple des hommes, et de quelle famille il descendoit? « Daigne m'en informer, » jeune héros, et, si tes réponses sont exactes, » je te donne une superbe armure. D'ailleurs tu » ne veux ni ne peux me tromper, moi qui » connois toutes les races du genre humain ».

» Hadubrand, fils de Hildebrand, répondit: De vieux et sages hommes de notre peuple, qui tous ont perdu la vie, m'ont appris que mon père s'appeloit Hildebrand, et c'est par cette raison qu'on me nomme Hadubrand. Mon père partit un jour pour les terres orientales, suivi d'un grand nombre de héros; ils ac-

compagnoient Thierry (Théodoric) et fuyoient le théâtre des forfaits d'Odoacre. Mon père laissa sa jeune épouse, son enfant encore à la mamelle et ses riches armures. Il avoit tout quitté pour suivre son cousin Thierry, que de faux amis avoient lâchement abandonné, et que des ennemis avoient fait exiler. Alors mon père, ce héros par excellence, ne voulut plus embrasser le parti d'Odoacre; il se consacra à la défense de Thierry. Estimant le combat par-dessus toute chose, on le voyoit toujours à la tête des guerriers, dans les mêlées et partout où le danger étoit le plus grand. Malheureusement il ne doit plus être compté parmi les hommes. « Grand Dieu! s'écrie Hildebrand, tu ne permettras pas le combat entre deux héros sortis » du même sang». A ces mots, il détache de son bras des bracelets précieux que le roi des Huns (Attila) lui avoit donnés, et, les présentant à son fils, il lui dit : « Tiens, jeune guerrier, » je te les offre et te demande ton amitié ».

» Hadubrand, fils de Hildebrand, répondit: « Il » ne me convient de recevoir un tel don que la » lance à la main ou l'épée contre l'épée; je ne veux » point de ton amitié, vieillard rusé; tu cher- » ches à me surprendre par tes discours. Monte » sur ton coursier, et que je te perce du coup » mortel. Comment, à l'âge où tu es parvenu, » peux-tu déshonorer ta blanche chevelure et » vouloir me tromper? Sache que des naviga-

» teurs, venus de la mer Méridionale, m'ont
» apporté la nouvelle d'une grande bataille, dans
» laquelle Hildebrand, fils de Héerbrand, a
» perdu la vie; voilà pourquoi je suis fondé
» à ne plus douter de sa mort ».

» Hildebrand, fils de Héerbrand, prit la parole et dit : « Je vois clairement par ta colère
» que tu ne servis jamais noble seigneur, et
» que tu ne t'illustras jamais par aucun beau
» fait d'armes digne d'un héros. Depuis soixante
» étés et autant d'hivers que, loin de ma patrie,
» j'ai couru les aventures et visité les terres
» étrangères, l'on m'a toujours placé à la tête
» des meilleures troupes, à la tête de l'élite des
» guerriers. Dans aucun château, dans aucune
» tour on ne m'a attaché les pieds avec des
» bandes de fer, et maintenant mon propre
» fils, mon cher enfant veut me férir de son
» épée, me renverser avec sa hache, ou bien
» il exige que je devienne son meurtrier. Si
» tu combats avec valeur, il peut facilement
» arriver que tu gagnes mon armure, que tu
» dépouilles mon corps privé de vie, en supposant que tu te croyes fondé à le faire.
» Mais soit le plus vilain parmi la nation orientale (les Otsgoths) celui qui voudra te dissuader d'un combat pour lequel tu montres tant d'ardeur! Compagnons, braves guerriers qui avez entendu notre querelle, et qui
» allez être témoins de notre combat, c'est à

» vous de juger lequel de nous deux pourra
» se vanter de mieux tirer sa flèche, et qui de
» nous deux, par son courage et par son adresse,
» deviendra le maître des armes de son rival ».

» Hildebrand et Hadubrand montent sur leurs coursiers et s'éloignent pour prendre carrière; ils se précipitent l'un sur l'autre avec la rapidité de l'éclair. Leurs lances volent en éclats et s'arrêtent au milieu des boucliers. Ils saisissent au même instant leurs haches de pierre et se portent de si terribles coups, que tout tremble autour d'eux, que les échos en retentissent et en portent le bruit au-delà du camp ».

Ici se termine le fragment; l'issue du combat et le reste du Poëme peuvent facilement être connus au moyen de quelques chansons populaires qui se chantoient encore dans le seizième siècle en Allemagne, mais dont le langage et le genre de poésie remontent au douzième et au treizième siècle (1). Elles forment une preuve essentielle de l'antiquité et de la nature épique de cet ouvrage. D'après les éditeurs (2), le mètre ou le rhythme de l'ancienne poésie allemande n'est autre que celui qui a été observé dans les poésies scandinave et anglo-saxone. Il est connu sous le nom de *Système allitératif* ou de l'*Allitération*, et il consiste

(1) Das Lied von Hildebrand, p. 49-58.

(2) *Ibid.*, chap. VIII, p. 35-43.

dans une harmonie constante des consonnes qui commencent les mots les plus importants de la ligne (1). Cette allitération ne doit nullement être regardée comme un simple jeu poétique et artificiel; car, disent les éditeurs, elle est fondée sur des bases aussi convenables que celles de la rime. Toutes les poésies de l'ancien Edda sont allitératives.

CHAPITRE III.

Rapport et point de contact des Trouvères avec les Troubadours. — La Chanson doit son perfectionnement à ces derniers.

Avant de traiter des formes de la poésie, il me semble nécessaire d'examiner les rapports et les points de contact des Trouvères avec les Troubadours, et comment la chanson a dû son perfectionnement à ces derniers. Plusieurs historiens ont avancé que des princesses de Provence, ayant épousé quelques-uns de nos rois ou de nos princes, amenèrent avec elles des Troubadours, qui devinrent bientôt les modèles sur lesquels se formèrent les poëtes fran-

(1) Dans tous les exemplaires du Poëme d'Hildebrand on a souligné en traits rouges le mètre observé dans cet ancien fragment. Ces traits donnent une idée de ce système beaucoup plus clairement qu'on ne pourroit l'expliquer.

çois (1). Mais ces historiens n'ayant fourni aucune preuve à l'appui de leur système, me sera-t-il permis de présenter une opinion différente et qui paroît plus naturelle?

Il me semble, d'après le témoignage d'un auteur contemporain (2), que les Provençaux amenés par la reine Constance ne durent pas autant influer sur notre langue et notre poésie, que les historiens modernes se sont plus à le dire. Je crois même, si l'on s'en rapporte au passage cité, et dans lequel il paroît entrer un peu d'humeur et de partialité, que ces Provençaux n'apportèrent avec eux que des modes nouvelles et des mœurs étrangères, auxquelles la nation ne gagna rien (3).

---

(1) Mayer, Aventures de Charles-le-Bon; Disc. prélimin., tom. I, p. 23-51.

(2) Radulph. Glaber., lib. III, cap. IX, apud Duchesne, tom. IV, p. 38.

« *Circà millesimum incarnati Verbi annum, cùm rex* » *Robertus accepisset sibi reginam Constantiam à partibus* » *Aquitaniæ in conjugium, cœperunt confluere gratiâ ejusdem* » *reginæ, in Franciam atque Burgundiam, ab Arverniâ et* » *Aquitaniâ, homines omni levitate vanissimi, moribus et* » *veste distorti, armis et equorum phaleris incompositi,* » *à medio capitis nudati, histrionum more barbis tonsi,* » *caligis et ocreis turpissimi, fidei et pacis fœdere omninò* » *vacui; quorum itaque nefanda exemplaria, heu! proh* » *dolor! Tota gens Francorum (nuper omnium honestissima) ac Burgundionum, sitibunda rapuit* ».

(3) Voy. à ce sujet Bibl. franç. de Goujet, tom. VIII, p. 297.

J'ai fait voir que Guillaume-le-Conquérant, après s'être emparé de l'Angleterre, y rendit l'usage de la langue romane aussi commun qu'en Normandie (1). Cette langue passa bientôt d'Angleterre en Ecosse (2). Les princes normands l'apportèrent ensuite en Italie, et en établirent l'usage dans les lieux de leurs conquêtes, dans la Pouille, la Calabre et la Sicile (3). Elle étoit également en usage en Espagne, où elle fut parlée jusqu'au quatorzième siècle (4). Les princes étrangers se faisoient un honneur de l'employer, et Muratori (5) nous apprend que Mathilde, comtesse de Toscane, ne parloit que la langue romane. Enfin les Croisés la portèrent dans l'empire d'Orient (6); de sorte qu'à la fin du douzième siècle on la parloit encore en Morée et dans le duché d'Athènes comme à Paris (7); et c'est là sans doute la première origine du jargon connu sous le nom

---

(1) Hist. littér. de la France, tom. IV, p. 284. Du Cange, Gloss. lat., Præf., nos xviij-xx.

(2) Hist. littér. de la France, tom. VI, p. 112.

(3) Muratori, rerum Italic. Script., tom. V, p. 255; et tom. VII, p. 322.

(4) Hist. littér. de la France, tom. VI, p. 113.

(5) Rerum Italic. Script., tom. V, p. 365.

(6) Bonamy, Acad. des Inscript., tom. XXIII, p. 150.

(7) Hist. littér. de la France, tom. IV, p. 279.

de langue franque, qu'on parle sur la Méditerranée et dans toutes les Echelles du Levant.

Tandis que l'Italie, où la poésie provençale étoit cultivée, se trouvoit déchirée par des factions et par des dissentions intérieures, un grand nombre d'Ultramontains s'expatrièrent et vinrent chercher un asile en France, où plusieurs de leurs compatriotes étoient déjà établis. La cour de Rome entretenoit aussi des agents pour le maintien de ses droits et pour la perception de ses revenus. D'autres Italiens, et particulièrement ceux de Venise, venoient étudier le Droit dans l'université de Paris, qui à cette époque jouissoit de la plus haute renommée (1); d'autres enfin se livroient à l'usure dans la plupart de nos villes, et à eux seuls faisoient presque tout le commerce intérieur du royaume. Leur nombre étoit si grand à Paris, que la rue dans laquelle ils demeuroient fut nommée rue des Lombards.

Enfin nos poëtes françois voyageoient aussi et portoient avec eux leurs Romans, leurs Fabliaux et leurs Chansons, qui obtinrent le plus grand succès (2). Muratori (3) rapporte un règlement

---

(1) Foscarini, della letteratura Veneziana, p. 39.

(2) Hist. littér. d'Italie, tom. IV, p. 121.

(3) Dissert. antichit. Ital., tom. II, chap. XXIX, p. 16, Napoli, 1752, ou Milan, 1739, tom. II, col. 844. Ce passage de Muratori, sur l'Histoire de Bologne, porte, *Ut Cantatores Francigenorum in plateis communis ad cantan-*

des officiers municipaux de Bologne, fait en 1288, par lequel il est défendu aux chanteurs françois de s'arrêter dans les places publiques; les Italiens eux-mêmes avoient leurs baladins qui chantoient les hauts faits de Roland et d'Olivier (1), d'Artus et des autres paladins. Il falloit que la langue et la littérature françoises fussent bien en usage en Italie, puisque le Vénitien Martino da Canale, ayant entrepris une *Chronique de Venise*, la publia en françois (2); que Brunetto Latini, ayant composé un Traité intitulé *le Trésor*, voulut l'écrire en françois, parce qu'il trouva cette langue la plus harmonieuse de toutes (3).

---

dum morari non possint. Il y a en note : « Colle quali parole sembra verosimile che sieno disegnati i cantantori delle favole Romanze, che spezialmente dalla Franzia erano portate in Italia ».

(1) *Cantabant Histriones de Rolando et Oliviero. Finito cantu, Bufoni et Mimi in cytharis pulsabant, et decenti corporis motu se circumvolvebant.* Ancienne Chronique de Milan, citée par Grosley, Observ. sur l'Italie, tom. IV, p. 118.

(2) *Parce que*, dit-il, *langue françoise cort parmi le monde, et est plus délitable à lire et à oïr que nule autre.* Tiraboschi, tom. II, cité dans les Notices des Mss, tom. V, p. 270; M. Ginguené, Hist. littér. d'Italie, tom. I, p. 384, note I.

(3) Notices, tom. V, p. 268-274.

Acad. des Inscript., tom. VII, p. 297.

Gloss. de la langue rom., tom. I, p. xxiij; tom. II, au mot *parléure*, et à la Table des auteurs.

Hist. littér. d'Italie, tom. I, p. 383-387.

Ce n'est pas seulement dans les pays que nous venons de

Ces divers ouvrages font connoître comment les Italiens ont imité nos chansonniers, et comment ces derniers leur ont servi de modèles dans la forme harmonieuse de l'*ottava rima*, dont le premier emploi se trouve dans le *Théséide* de Boccace. Le savant auteur de l'Histoire littéraire d'Italie (1) a prouvé ce fait par des preuves irrécusables, et avec l'érudition et le talent qu'on lui connoît.

Ces voyages, cette universalité de la langue romane nous expliquent comment la chanson dut son perfectionnement aux Provençaux. Chrestien de Troyes et Auboin de Sezane, poëtes du douzième siècle, semblent avoir été les premiers qui adoptèrent les formes employées par les Troubadours; Thibaud, comte de Champagne et roi de Navarre, acheva ce que les poëtes ses prédécesseurs avoient commencé; il étoit fort jeune encore lorsqu'il se chargea de pacifier les différends

---

citer que la poésie françoise étoit estimée; on la cultivoit aussi en Allemagne (Hist. littér. de la France, tom. IX, p. 173). Brunon, archevêque de Trèves, depuis 1101 jusqu'en 1123, l'aimoit et s'y exerçoit souvent (*Gallicano cothurno exercitatus*, Yvon., epist. 214, not. p. 246.), ainsi que plusieurs autres. Au surplus, les Allemands connurent la langue romane et s'en servirent quelquefois. (*Chronicon Abbat. Uspergensis*, *anno* 937; *Concilia*, tom. IX, p. 747; Acad. des Inscript., tom. XVII, p. 718-719).

(1) Tom. III, p. 45-46; et *ibid.*, pièces ajoutées, p. 604.

survenus entre les comtes de Montfort et de Toulouse (1); durant sa négociation il put connoître mieux qu'auparavant les divers rhythmes employés par les Troubadours, et en faire usage dans ses compositions : « Il étoit jeune, dit la » Ravallière; il avoit du talent et du goût pour » la poésie : le succès couronne toujours de si » belles qualités (2) ».

Perrin d'Angecort (3), chansonnier attaché à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, accompagna son maître, ainsi que le prince Alphonse, dans le voyage que firent ces derniers pour aller épouser les princesses de Toulouse et de Provence. Perrin, voulant célébrer son retour, fit la chanson qui commence par ces vers :

Quant parti sui de Provence,
Et du temps felon
Ai voloir, que recommence
Novelle chanson, etc.

Un poëte anonyme, cité par la Ravallière (4), partage les mêmes sentiments; il se félicite de quitter la Provence, et veut chanter parce qu'il

---

(1) Histoire du Languedoc, tom. III, p. 320, 380 et 451.

(2) Poésies du roi de Navarre, tom. I, p. 219.

(3) Fauchet, p. 568. R°; la Borde, Essai sur la Musique, tom. II, p. 151.

(4) Poésies du roi de Navarre, tom. I, p. 221.

a le bonheur de rentrer en France, où demeure la dame objet de ses pensées (1).

Il est aisé de voir, par ce qui vient d'être dit, que tous ceux qui ont parlé du rapport des Trouvères avec les Troubadours l'ont fait d'une manière assez légère; je crois avoir éclairci cette question, en conservant à ces derniers l'honneur d'avoir perfectionné la chanson et la poésie lyrique; en prouvant d'abord que l'influence des Provençaux sur la poésie françoise ne fut pas aussi grande qu'on s'est plu à le répéter, et en faisant voir ensuite par quels moyens les Italiens du treizième siècle connurent la littérature françoise, et surent profiter des richesses qu'elle présentoit. Dante, Pétrarque et autres, ont célébré dans leurs écrits les héros des romans de Charlemagne et de la Table-Ronde (2). Dans le quinzième et le seizième siècle, la plupart des Poëmes qui parurent en Italie furent des imitations, des traductions ou des suppléments des nôtres. C'est ainsi qu'un grand nombre de nos Fabliaux ont été imités par Boccace, qui les a revêtus de son style enchanteur.

---

(1) Au repairier, que je fis de Provence,
S'esmut mon cœur un petit de chanter,
Quant j'aprochai de la terre de France
Où cele maint, que ne puis oublier, etc.

(2) Hist. littér. d'Italie, tom. I, p. 488; tom. IV et V, *passim*.

SECONDE PARTIE.

FORMES DE LA POÉSIE.

CHAPITRE PREMIER.

Rimes plates non entrelacées. — Rimes léonines ou alexandrines. — Vers courts et longs. — Rimes masculines et féminines. — Système d'entrelacements.

M. de la Rue pense que les premiers poëtes françois avoient formé leur style sur celui des rimeurs latins de leur temps (1). Dans une Notice sur Philippe de Than (2) il dit que la méthode de ce poëte anglo-normand consistoit, non pas à faire rimer une ligne ou un vers avec un autre, mais une moitié avec une autre moitié, c'est-à-dire que Philippe écrivoit en grands vers qui ne rimoient point ensemble, mais seulement aux deux hémistiches, comme la plupart des vers latins composés à la même époque ou antérieurement.

Si cette opinion étoit adoptée, il s'ensuivroit que les premiers poëtes françois auroient imité

(1) Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen, p. 192.

(2) Archæologia, vol. XII.

le style employé par les rimeurs latins des dixième, onzième et douzième siècles; ainsi ils auroient pris pour modèles le Poëme de Marbodus, évèque de Rennes (1), celui de Marie l'Égyptienne; les vers sur Odon, évêque de Bayeux, etc., par le même auteur (2); l'Élégie de Serlon, chanoine de Bayeux, adressée à ce même Odon, sur sa sortie de la prison où il avoit été renfermé pendant cinq ans par les ordres de Guillaume-le-Conquérant; la Satire contre Gilbert II, abbé de Caen, par le même Odon; le Poëme de cet évêque sur le siége et l'incendie de Bayeux en 1106 (3); les Satires de Warnier, poëte de Rouen, vers l'an 1030; les épitaphes du duc Guillaume-le Conquérant et de la reine Mathilde, son épouse, par Thomas, chanoine de Bayeux, et ensuite archevèque d'Yorck; le *Flebile Carmen*, qui nous reste sur la mort du même duc. Enfin les Trou-

---

(1) La Traduction françoise s'en trouve à la Bibl. impér., dans les Manusc. n^os F. 17, M. 18, fonds de l'Église de Paris, et 2738, fonds de la Vallière. Elle a été imprimée dans les Œuvres de ce prélat (col. 1638), publiées en 1708, in-fol., par le P. Beaugendre.

(2) Ces deux Poëmes, et plusieurs autres que M. de la Rue fait connoître, ne se trouvent pas tous dans les bibliothèques de Paris; mais ils sont au *Museum Britannicum*. Bibl. Cotton. Vitellius. A. XII.

(3) Archæologia, vol. XII.

Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen, p. 190 et 191.

vères françois se seroient modelés sur les poëtes latins dont nous avons parlé, et auroient imité le style employé dans tous les ouvrages, sans en excepter les épitaphes composées par les poëtes normands et anglo-normands des onzième et douzième siècles, dont la plus grande partie nous a été conservée par Dumoutier (1), par Sandfort (2) et par Ducarel (3).

Les plus anciens vers qui nous soient parvenus paroissent être du genre de ceux qu'on est convenu d'appeler *vers à rime plate*, non entrelacés. Nous donnerons d'abord pour exemples deux passages du *Livre des Rois* (4), puis deux autres des Poésies de Philippe de Than, Trouvère anglo-normand.

I. Li arcs des forz est surmuntez (5),
E li fieble sunt efforciez.
Ki primes furent saziez;
Or se sunt pur pain luez

---

(1) Neustria pia (passìm).

(2) Genealogical history of the Kings of England (passìm).

(3) Anglo-norman Antiquities considered in a tour through part of Normandy (passìm).

(4) Manuscr. Bibl. impér., in-4°, fonds de Sainte-Palaye.

(5) Cantique d'Anne, mère de Samuel, liv. I, chap. II, versets 4 et 5.

Arcus fortium superatus est, et infirmi accincti sunt robore. Repleti priùs, pro panibus se locaverunt: et famelici saturati sunt, donec sterilis peperit plurimos: et quæ multos habebat filios, infirmata est.

E li fameilleux sunt asasiez,
Puisque la baraigne plusurs enfantad
E cele ki mulz out enfans afébliad.

II. La mezaize esdrece del' pudrier (1),
Le povre sache del' fémier,
Od les princes le fait sédeir,
Chaire de gloire li fait aveir.

III. Al besuin est truved (2)
L'ami è épruved.
Unches ne fud ami,
Qui al buising failli.
Pur cel di ne targez
Mès ma raison oïez :
Preï vus del' esculter,
E puis del' amender.

IV. El tens de vendenger (3),
Lores munte al palmer

---

(1) En prévenant que cet ouvrage étoit entremêlé de prose et de vers, nous avons rapporté les 4e et 5e versets. Les deux suivants sont en prose, et le huitième est en vers.

Suscitat de pulvere egenum, et de stercore elevat pauperem : ut sedeat cum principibus, et solium gloriæ sedeat.

(2) Philippe de Than, *Liber de Creaturis*. Voici la traduction de ce passage :

« C'est dans l'adversité qu'on apprend à connoître ses véri-
» tables amis. Celui qui nous abandonne dans le malheur
» n'est pas digne de ce nom ; encore un instant, et daignez
» m'écouter. Après m'avoir entendu, vous réfléchirez sans
» doute, et vous m'approuverez ».

(3) Dans ce fragment, tiré du *Bestiaire*, l'auteur, Philippe de Than, décrit l'adresse d'un hérisson pour emporter des

Là ù la grappe veit
La plus méure seit (cueille , coupe),
S'in abat le raisin ,
Mult li est mal veisin ;
Puis del' palmer descent,
Sur les raisins s'estent ,
Puis desus se vulote ,
Ruunt cume pelote.
Quand est très ben charget
Les raisins embrocet ;
Eissi porte pulture
A ses fils par nature.

Le même système de versification fut employé par les poëtes anglo-normands de la première moitié du douzième siècle; du moins par ceux dont les productions nous sont parvenues, tels que Samson de Nanteuil (1140), Geoffroy Gaimar (1142), Évérard, abbé de Kirkam (1), etc.

---

grappes de raisin. Les ouvrages de ce poëte ne sont pas connus en France ; ils se trouvent dans le *Museum Britannicum* et dans la bibliothèque du Vatican. Le *Liber de Creaturis* , séparé en deux parties, se voit au commencement et à la fin d'un manuscrit appartenant à la bibliothèque du duc de Norfolk ; dans celle de la Société royale des antiquaires de Londres. Le second ouvrage, le *Bestiaire* , est au *Museum Britann.*, biblioth. Cotton., Nero. A. V. Voy. Archæologia , tom. XII , et Rapport sur les travaux de l'académie de Caen, p. 192. Philippe de Than publia ces deux Poëmes , l'un en 1107 , et l'autre en 1121.

(1) Samson de Nanteuil a rimé les *Proverbes de Salomon* , et les a écrits en vers de huit pieds.

Geoffroy Gaimar a employé la même mesure dans son His-

Le roman de *Hunlaf et de Horn*, dont j'ai rapporté des fragments, paroît être le premier qui soit écrit en rime léonine ou alexandrine, c'est-à-dire en vers dont les rimes finissent par la même désinence, ainsi qu'on le voit dans plusieurs ouvrages à-peu-près du même temps, et principalement dans les Romans d'*Alexandre*, de *Garin le Loherain*, etc. Robert Wace, Benoît de Sainte-More, Guernes ou Garnier de Pont-Sainte-Maxence, Pierre de Vernon se servirent alternativement des vers de huit, de dix et de douze pieds, sans la distinction des rimes masculines et féminines.

L'anonyme qui s'est caché sous le nom de Reclus de Moliens (1) paroît avoir été le premier qui ait entremêlé les rimes (2). En parlant de ce poëte, les biographes (3) n'ont pas fait

---

toire des *Rois anglo-saxons*. Les ouvrages de ces deux poëtes ne se trouvent pas en France.

Quant à Évérard, qui florissoit avant 1145, la Biblioth. imp., fonds de l'Église de Paris, in-4°, n° 5, fol. 197, possède la Traduction des distiques de Caton, écrite en vers de six pieds.

(1) Natif d'Abbeville, suivant le P. Daire, Tableau des sciences et des belles-lettres dans la Picardie, p. 160.

(2) Cet auteur a échappé aux recherches de Pasquier, de Fauchet, de du Verdier, de la Croix du Maine, etc.

(3) Borel, Trésor des antiquités, au Catalogue des auteurs.
Carpentier, Glossar. Novum.
Ménage, Origines de la langue françoise, pag. 172 et 571.

mention de cette particularité. Ils n'ont pas même fixé l'époque où les poëtes françois adoptèrent le système d'entrelacements, qui semble nous venir des Troubadours (1).

Du Cange (2) rapporte que le poëte connu sous le nom de Reclus de Moliens vivoit sous Henri II, roi d'Angleterre, dont le règne dura depuis 1154 jusqu'à l'an 1189 (3). Cette opinion s'accorde avec le sentiment de Ménage (4); il pense que le *roman de Charité* fut composé sous le règne de Philippe-Auguste; il doit en être de même pour le *Miserere* ou *li romans du Renclus de Moliens* (5). Ces deux Poëmes sont divisés par strophes de douze vers de huit pieds, dans

---

Du Chesne, dans ses Notes sur Alain Chartier.

Du Cange, Gloss. et observ. sur Joinville, p. 99.

Nouveau Joinville, au Gloss.

Barbazan, Fabliaux, nouv. édit., tom. I, p. 37; et t. III, Préf., p. xiv.

Gloss. de la langue romane, Table des auteurs.

(1) M. Ginguené, Hist. littér. d'Italie, tom. I, p. 286 et suiv.

(2) Observations sur l'Histoire de saint Louys, p. 99.

(3) Art de vérifier les dates.

(4) Orig. de la lang. franç., p. 172, sur le mot *calenger*.

(5) *De bons exemples de moralitez, sur tous estas et tot li siècles.* Ces deux ouvrages se trouvent à la Biblioth. impér., sous les nos 7649 et 7534 de l'ancien fonds, N. n° 2, M. n° 7, E. n° 6, fonds de l'Église de Paris.

lesquelles l'auteur emploie deux rimes différentes. Il s'exprime ainsi en parlant du mariage (1) :

Droite vie est de mariaige,
Chascun doit servir sans outraige,
Li uns l'autre quant à son per. (pareil.)
Noces sont aussi comme la caige,
Où en enclot oisel sauvaige,
K'il ne puist jamais eschaper.
Ne se doit pas cil encourper,
Qui vigne a de l'autrui graper;
Noces sont refui pour oraige,
Et sont pour celui atraper,
Qui veut autrui feme happer;
Noces font as trop chaus ombraige.

Les chansonniers françois adoptèrent non-seulement les diverses espèces d'entrelacements en usage chez les Troubadours, mais encore ces rimes bizarres et difficiles que l'on a faussement attribuées à Marot et à son siècle (2). Nous en rapporterons des exemples qui ne laisseront aucune incertitude à ce sujet.

Aubin, ou plutôt Auboin de Sezane fut un des premiers qui, dans le douzième siècle, enrichit la Chanson de plusieurs mètres inusités jusqu'à lui. Ce poëte, sur la vie et les ouvrages duquel on trouve des détails dans Fauchet (3), la Raval-

(1) Dans le *Miserere*, stroph. 199.

(2) Le Grand d'Aussy, Fabliaux, in-8°, Préf., p. ciij.

(3) Œuvres, p. 576, v°.

lière (1) et la Borde (2), paroît avoir pris pour modèles les Chansons du célèbre Chrestien de Troyes, mort l'an 1191 (3), et dont tous les ouvrages ne nous sont point parvenus. Il ne reste de ce poëte que trois Chansons et six Romans, qui sont ceux de *Perceval*, du *chevalier au Lion*, de *Lancelot du Lac*, de *Cliget*, d'*Érec* et d'*Énide*, et de *Guillaume d'Angleterre* (4). Ses diverses traductions et son roman de *Tristan* sont perdus ou du moins ne se trouvent dans aucune bibliothèque. On lui a faussement attribué les Romans du *chevalier à l'Espée* et du *Graal*. Voici deux couplets tirés d'une de ses chansons.

Ire STROPHE.

Joie ne guerredons d'amours
Ne vienent pas par bel servir ;

---

(1) Tom. I, p. 219 et 222; tom. II, p. 180-185.

(2) Essai sur la musique, tom. II, p. 156.

(3) Lenglet du Fresnoy, Biblioth. des Romans, tom. II, p. 228.

Catalogue de la Vallière, tom. II, p. 210.

La Croix du Maine, Bibliothèque françoise, Notes, tom. I, p. 120.

Du Verdier, *ibid.*, tom. I, p. 315-319.

Fauchet, p. 557-560.

Pasquier, Recherches de la France, tom. I, p. 692.

Gloss. de la langue romane, tom. II, p. 759.

(4) Manusc. de la Biblioth. imp., nos 6837, 6987, 7518-2, ancien fonds, 27 et 73, fonds de Cangé, no 526 fonds de Baluze

Car on voit chaus souvent faillir,
Ki servent sans aller aillours.
Si m'en aïr
Quant celi serf sans repentir
Ki ne me veut faire secours.

IIe STROPHE.

Voirs est c'amours est grant douçours
Quant doi cuer sont un sans partir;
Mais amours fait l'un seul languir,
Et les anuis sentir tousjours.
Bien os géhir.
Que ne puis à amours venir,
En amours gist tous mes secours.

Les poésies d'Auboin de Sezane ont du nombre et de la grâce; on en jugera par les exemples insérés dans les ouvrages de la Ravallière et de la Borde (1). Je n'en rapporterai que ce couplet.

Quant voi le tens felon rassoagier,
Et l'erbe vert contre soloil resplandre,
Lors chanterai qu'il me seroit mestier
Que ma Dame vousist son home prandre.
Qu'en tout le mont plus de richour ne quier,
Car tuit li bien qui sont, seroient mendre,
Ke li mien voir,
Ne je ne puis, s'el ne me vuet atendre,
Grant joie avoir.

Tout ce qu'a dit le savant auteur de l'Histoire littéraire d'Italie (2), en traitant des formes, du

---

(1) Loc. cit.

(2) Tom. II, p. 285 et suiv.

caractère de la poésie provençale, du retour et du croisement des rimes, peut s'appliquer, à peu de choses près, à la poésie des Trouvères. On s'en convaincra facilement par les citations que rapportent Fauchet, la Ravallière, le Grand d'Aussy, la Borde, etc., ainsi que par les pièces que je transcrirai plus bas; mais qu'il me soit permis de donner quelques exemples de rimes doubles, ou en écho, et autres rimes bizarres, et de faire connoître quelques autres exemples d'entrelacements.

Ier Exemple d'une pièce a rimes doubles ou en écho (1).

Au partir de la froidure,
Dure,
Ke voi apresté,
Esté;
Lors plaing ma mésaventure,
Cure
N'ai eu d'aimer,
Car amer
Ai sovent son gieu trové,
Prové
Ai soventes fois
Malefois
Fait par tot trop à blasmer (2).

---

(1) Cette pièce, extraite du Manusc., fonds de Cangé, se trouve aussi dans le Recueil des poëtes françois avant 1300, p. 990. Elle est de Gilles le Viniers, poëte du treizième siècle. Voy. Fauchet, p. 574; la Borde, Essai sur la musique, tom. II, p. 230; la Croix du Maine, et du Verdier, etc.

(2) Cette chanson est composée de cinq strophes sur la

IIe Exemple.

Amors ki le me comande,
Mande,
Par moi tot amant,
Mant;
Plaisant et sans boisdie,
Die
Chascuns c'est déport
Port
Chascuns ceste novele,
Ele
Est bele et avenans.

Icelle est la très mignote
Note (chanson)
K'amors fait savoir;
Avoir
Ke puet belle amie,
Mie
Nel' doit refuser.
User
En doit sans folie;
Lie
Est la paine à fins amans (1).

IIIe Exemple.

Entrelacements de grands et petits vers (2).

Beaux m'est prinstans au partir de fevrier,
Ke primerole espanit el boscaige;

---

même mesure. Les deux suivantes, extraites des mêmes manuscr., sont encore de Gilles le Viniers.

(1) Cette pièce contient cinq strophes. Je n'ai rapporté cette dernière que parce qu'elle est citée, avec quelques différences, par le Grand d'Aussy, Fabl. in-8°, t. I, Préf., p. ciij.

(2) Cet exemple, tiré du Recueil des poëtes françois,

A dont me vient fin talent d'envoisier,
Plus k'en iver au felon tans sauvaige.
Non pas pour çou ke j'aie cuer volaige
Por cangier;
Car tos-jors ainc et serf du cuer entier
Et amerai tos-jors en mon eaige (âge).

IVe Exemple (1).

A l'entrant del' dous termine
Del' tans novel,
Ke naist la flors ens l'espine;
Et chil oisel
Chantent parmi la gaudine (forêt)
Seri et bel,
Dont me rasaut amors fine
D'un très dous mal
Car je ne pens à riens, al
Fors là où mes cuers s'acline.

Ve Exemple (2).

Je fesisse chançons et chant
Miex c'onques mais et plus sovent;

---

avant 1300, p. 992, est encore de Gilles le Viniers. La chanson est composée de six strophes sur la même mesure et les mêmes rimes.

(1) Par messire Maurice de Craon. Voy. la Borde, Essai sur la musique, tom. II, pag. 184.

Dict. hist. univers. 9e édit., art. *Craon.*

Recueil des poëtes françois, avant 1300, Manusc., p. 25 et 994.

La pièce d'où cet exemple est tiré contient cinq strophes.

(2) Par Ghilebert de Berneville, Manusc. fonds de Cangé,

Mais il par est si très chiers tant
De merci que n'en truis noient
Je ne sai ù ele maint
Ne je ne truis ki m'i maint;
Ne jà beaus chant ne fera
Ki joie n'aura;
Elas! je suis trestous nus
Desvestus (1).

VIe Exemple (2).

Puis c'Amors se veut en moi
Hébergier,
Riens ne voil se je recroi
D'envoisier.
Por iver sauvaige,
Dame bele et saige,
M'a à justisier.
D'estre à son dangier (domination, puissance)
Ai bel avantaige
Je m'en tien plus chier.

---

et Recueil des poëtes françois avant 1300, pag. 1220. Cette pièce est composée de cinq strophes et d'un envoi.

La Borde, Essai sur la musique, tom. II, pag. 166, rapporte trois chansons de ce poëte. Elles sont remarquables par les jolies pensées qu'elles contiennent, et par les diverses mesures dont Ghilebert s'est servi.

(1) Ce refrain revient à la fin de chaque strophe, ainsi qu'à la fin de l'envoi.

(2) Par Ghilebert de Berneville, Recueil des poëtes françois avant 1300, pag. 1222. La pièce contient cinq strophes sur la même mesure : elle est terminée par un envoi.

VIIe Exemple (1).

Hélas ! je suis refusez
Et ma chançon refusée ;
J'ai tot mes solas mués
En ire et en grief pensée.
Non, jamès ne chanterai
 De cuer gai,
 S'il n'agrée,
Ma Dame honorée,
Que j'aim' de cuer verai ;
 Se mal hai,
Bien l'ai desservi
S'en quier merci (2).

VIIIe Exemple (3).

Trop a ens li sens et valor,
Et à beauté n'a pas failli :
Oex a rians, fresce color,
Trestos li cuer me resjoï,
Quant premiers la vi.
Diex ! tant est gens li cors de li,
 Dame au cors gent,
 Cui j'aime si loiaument
 Merchi vous cri.

---

(1) Par Ghilebert de Berneville. Cette chanson contient cinq strophes.

Recueil des poëtes françois avant 1300, pag. 574.

(2) A l'exception de cette strophe, les autres sont terminées par le même refrain.

(3) Par Jacques le Viniers, Recueil des poëtes françois avant 1300, pag. 864 et 865. Sur les cinq strophes dont la pièce se compose j'ai choisi la quatrième.

IXe EXEMPLE (1)

De loial amor jolie,
Vaurai un cant comenchier,
Mon cuer a en sa baillie,
Jamais partir ne l'enquier.
Car en desduisant mestier
A tote joie acomplie,
En sa vie.
Ki tant sert k'il a amie.

Xe EXEMPLE (2).

Dame, se c'estoit par noient
Ce que j'ai servi,
Si sui-je liés qu'il convient
Que vos secors pri.
D'autre part me fait merci
Espérer,
Pitiés, qui bien set ouvrer
Pour fin ami.

XIe EXEMPLE (3).

Li maus d'amer me plaist mieux à sentir,
Qu'à maint amant ne fet li dons de joie;
Car mes espoirs vaut d'autrui le joïr.

---

(1) Par Jacques le Viniers; Recueil des poëtes françois avant 1300, p. 862. Les cinq strophes dont cette pièce est composée sont sur les mêmes rimes.

(2) Par Adam, surnommé le *Bossu d'Arras*. Le Recueil des poëtes françois, pag. 1377, en contient plusieurs de cet auteur. Cette chanson est faite dans le même genre que la précédente. Elle contient également cinq strophes, dont je rapporte la quatrième.

(3) Par Adam le Bossu, Recueil des poëtes françois avant 1300, pag. 1404.

Si bien me plaist quanques amours m'envoie,
Quar quant plus sueffre, et plus me plaist que joie.
Jolis et chantant,
Aussi liez sui et joianz,
Que se plus avant estoie.

XIIe Exemple (1).

Amis, je muir à célée,
Par le Dieu qui me fist née;
Mielz vodroie estre enterrée
Hastivement,
Que vivre en tel martire
Si longuement

On se borne à ces exemples, parce que dans le chapitre de la *Poésie lyrique* il sera traité de toutes les espèces de poésies chantées et déclamées.

Je n'ai point parlé de l'entrelacement des rimes masculines avec les féminines, dont le roi de Navarre fit un usage plus fréquent que les poëtes ses contemporains; son exemple ne fut point imité, parce que les rimeurs des douzième et treizième siècles ne distinguoient point les voyelles en longues et en brèves, ainsi que les pénultièmes syllabes des mots (2). Ils ne distinguoient point non plus l'È ouvert de l'É fermé, et les faisoient rimer ensemble, de même qu'un

(1) Par un anonyme, Recueil manusc. des poëtes françois avant 1300, pag. 1492. Des cinq strophes dont la pièce est composée on rapporte la seconde.

(2) Barbazan, Fabliaux, tom. III, Préf., p. xij.

simple avec ses composés. Ils n'avoient aucune idée des élisions, du rejet des hiatus, du mélange des genres de rimes, du choix varié des mesures, règles consacrées aujourd'hui, mais qui leur étoient entièrement inconnues; enfin ils ne suivoient aucune de ces lois qui ont fait de la poésie françoise l'art le plus difficile, et que les grands hommes du dix-septième et du dix-huitième siècle semblent avoir fixées pour toujours.

CHAPITRE II.

Mœurs et fonctions des Poëtes. — Leurs relations dans les Cours. — Relations qu'ils avoient entre eux. — Sociétés poétiques.

Si les barbares qui dans le cinquième siècle envahirent la Gaule adoptèrent la langue, la religion, les coutumes et la législation des vaincus, ils communiquèrent aussi à ces derniers différents usages qu'ils avoient apportés de leur patrie. Les *Scandinaves* avoient leurs *scaldes* qui les animoient au combat, en chantant, à la tête des armées, les hauts faits des guerriers qui s'étoient le plus distingués par leur valeur ou qui étoient morts en défendant la patrie. Après la victoire, ils mettoient en vers les exploits dont ils avoient été témoins pendant la

bataille (1). Il en fut de même chez les Germains (2). Au rapport de Tacite, ces peuples avoient un grand nombre de poésies qui contenoient leur histoire, et qui se chantoient également à la tête de leurs armées. Cet usage, apporté en France, fut bientôt adopté, et dès la première race de leurs rois les Francs eurent des ménestriers pour célébrer leurs victoires, et des poésies militaires, ainsi que je le démontrerai à l'article des chansons de *geste* (3). Elles étoient les Annales des peuples du Nord, et on ne les avoit pas encore totalement oubliées au huitième siècle, puisque, au rapport d'Eginhart, Charlemagne les fit mettre par écrit et en apprit une grande partie par cœur. Les poëtes, chargés de l'honorable fonction de célébrer les héros, et de transmettre à la postérité les belles actions dont ils avoient été témoins, furent appelés *ménestriers* (4). Ils marchoient à la suite des armées, et leur emploi ne consistoit pas seulement à entonner les chansons de Charlemagne et de Roland, mais encore à commencer l'attaque et à ouvrir le combat.

Geoffroy Gaimar, poëte anglo-normand, qui

---

(1) Mallet, Introd. à l'Histoire du Danemarck, chap. XIII.

(2) C. Corn. Taciti, *de moribus Germanorum*, cap. III.

(3) Grosley, Observations sur l'Italie, tom. IV, p. 93. Saint-Foix, Essais historiques, tom. II, p. 191.

(4) Du latin *minister*, en basse latinité *ministellus*.

de 1142 à 1145 publia une Histoire des *Rois anglo-saxons* (1), nous fournit des détails curieux sur la profession des ménestriers qui suivoient les armées, et particulièrement celle de Guillaume-le-Conquérant. Chacun sait qu'à cette époque le fameux Taillefer étoit chargé de l'emploi d'annoncer le signal du combat, et qu'il fut remplacé par le ménestrel Berdic (2).

---

(1) L'Histoire des *Rois anglo-saxons* n'est pas en France; elle se trouve au *Museum Britannicum*, Bibl. reg., nº 13, A. XXI.

(2) Armes aveit et bon chéval,
Si est hardis è bon vassal.
Devant les altres cil se mist,
Devant Engleis merveilles fist;
Sa lance prit par le tuet,
Com si ço fust un bastunet,
Encountre-mont halt la geta,
Et par le fer reçéue l'a.
Trois fez issi gita sa lance,
La quarte feiz mult près s'avance;
Entre les Engleis la lança,
Parmi le cors un en naffra;
Puis treist s'espée, arere vint
Geta s'espée k'il tint,
Encountre-mont puis la reçeit;
L'un dist al altre ki ço veit,
Ke ço esteist enchantement,
Ke cil fesoit devant la gent.
Quant treiz fois out geté s'espée, etc. (*).

(*) Archæologia, tom. XII, p. 312.

Gaimar s'exprime ainsi à ce sujet.

« Armé de toutes pièces et monté sur son bon » cheval, Taillefer marchoit à la tête des siens; » il les quitte et s'avance vers l'armée angloise. » Prenant sa lance, il la jette trois fois en l'air » et trois fois la retient par la pointe; s'avan- » çant encore davantage, il saisit son arme de » nouveau et la dirige contre les ennemis. Lan- » cée avec force, elle atteint un soldat et lui » traverse le corps; puis, se retirant en arrière, » il tire sa bonne épée, la jette en l'air plusieurs » fois, et la retient avec tant d'agilité, que les » Anglois regardent son adresse comme les effets » d'un enchantement ou d'un miracle; enfin, » piquant des deux, il se précipite vers l'armée » ennemie, commence l'attaque, et par ce moyen » donne aux Normands le signal du combat ».

Ces tours d'adresse du ménestrier Taillefer, rapportés dans l'Histoire des Rois anglo-saxons de Geoffroy Gaimar, ont été représentés sur la tapisserie dite de la reine Mathilde. Je saisirai cette occasion pour faire observer que cette tapisserie ne fut point l'ouvrage de Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, comme l'ont avancé Lancelot (1) et Montfaucon (2), mais qu'elle fut brodée par Mathilde, fille de Henri Ier, d'abord

---

(1) Académ. des Inscript., tom. VI, p. 739, et tom. VIII, p. 602.

(2) Monuments de la monarchie françoise, tom. I.

épouse de l'empereur Henri V, puis de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, dont elle eut Henri II (1).

La noblesse voulut aussi s'attacher ces êtres privilégiés qui, en chantant les belles actions de ses aïeux, embellissoient ses fêtes, et l'amusoient dans ses moments de loisir ou dans les longues soirées d'hiver. Philippe Auguste avoit à sa cour le poëte Hélinand (2), qui pendant son repas lui racontoit diverses aventures ou quelque sujet tiré de la Fable et de l'Histoire (3). Le roman d'Alexandre, publié vers 1184 (4), en fournit la preuve.

---

(1) Voy. l'Extrait de la Dissertation de M. de la Rue sur la tapisserie de Bayeux, dans le Rapport des travaux de l'Académie de Caen, pag. 184-189.

(2) Hist. littér. de la France, tom. IX, pag. 174.

Loisel, Lettre à Fauchet, 1594, in-12.

Mémoires de Beauvais, pag. 203.

Massieu, Hist. de la poés. franç., pag. 120.

Bibliotheca Cisterciensis, tom. VII, pag. 318.

Le Grand d'Aussy, Fabl., tom. I, p. 196.

Poésies du roi de Navarre, tom. I, pag. 166.

Daire, Tableau hist. des sciences et belles-lettres dans la province de Picardie, pag. 158.

Goujet, Biblioth. françoise, tom. VIII, p. 317.

(3) Poésies du roi de Navarre, tom. I, pag. 158-167.

(4) Au troisième § de la troisième partie nous fournirons les raisons qui nous ont fait adopter cette date.

Quant li Rois ot mangié, s'apela Elinant.
Por li esbanoïer commande que il chant;

L'usage d'avoir auprès de soi des poëtes pour égayer les repas subsista encore longtemps; car, dans sa Vie de Charles V, l'abbé de Choisy rapporte que pendant le dîner de la reine il y avoit un *prud'homme* qui faisoit des contes.

Les rois et les grands vassaux avoient auprès d'eux des poëtes, comme ils eurent depuis des lecteurs : c'étoit un emploi dans l'état de leur maison, et l'on chargeoit ordinairement ces conteurs d'amuser les convives (1).

L'usage des poëtes et des baladins remonte aux premiers temps de la monarchie. Sidonius-Apollinaris en parle dans la description qu'il fait de la Table de Théodoric II, roi des Visigoths de France, et il loue le monarque de ce qu'il se donnoit rarement ce plaisir (2).

Il est probable que les jeux et les farces de

Cil commence à noter, ainsi com li Jaïant
Vourent monter au ciel, come gens mescréant,
Entre les Dieux en ot une bataille grant,
Se ne fust Jupiter, à la foudre bruïant,
Qui tous les desrocha; jà n'eussent garant (*).

(1) Le Grand d'Aussy, Fabl., in-8°, tom. I, p. 196. Il en étoit de même en Italie, où cet usage avoit été adopté. Voy. M. Ginguené, Hist. litt. d'Ital., tom. II, p. 278.

(2) *Sanè intromittuntur, quanquam raròo, inter cœnandum mimici sales.* Apollinaris Sidonii, Epist., lib. I, p. 6, edit. Sirmond.

(*) Rom. d'Alexandre, n° 7190-2, f° 90, R° fonds de Cangé.

ces baladins étoient contraires à la décence et aux bonnes mœurs, puisque plusieurs conciles et plusieurs de nos rois même les proscrivirent. Cependant, malgré ces anathèmes, on les vit subsister de siècle en siècle, toujours également recherchés.

Le nombre des poëtes s'accrut bien davantage lorsque toutes les têtes, exaltées par les croisades, et surtout par les conquêtes d'Angleterre, de Sicile, de Constantinople, de Jérusalem, ne rêvoient que joutes, combats et triomphes. La chevalerie, qui venoit de naître, augmenta encore l'enthousiasme par le spectacle imposant des tournois et par celui des fêtes des cours plénières. Les aventures des héros de Charlemagne et de la Table-Ronde inspirèrent le fanatisme des grandes actions. Ce renouvellement de la poésie, et la faveur dont elle jouissoit auprès des grands, fit éclore en France une foule de poëtes, dont l'unique occupation étoit de parcourir les châteaux des seigneurs particuliers, qui, peu riches, ne pouvoient jouir de cet amusement que lorsque l'occasion s'en présentoit. Les Trouvères chantoient les exploits guerriers, les miracles, les aventures d'amour, les expéditions religieuses, les plaisirs de la vie et de la société, ou les charmes de la solitude et du cloître. On les récompensoit par des dons en argent, en chevaux, en habits et en fourrures. Les seigneurs quittoient souvent leur robe pour

en revêtir le ménestrier qui les avoit amusés (1); et celui-ci, à son tour, se faisoit honneur de la porter dans les grandes occasions, pour inviter celui qui l'écoutoit à ne pas être moins généreux que les autres (2).

Dans la plupart de leurs compositions les ménestriers rapportoient les traits de magnificence dont ils avoient été témoins, ou ils en attribuoient aux héros dont ils chantoient les exploits (3).

---

(1) Dict du *Buffet*, Manusc. n°s 7218 et 7615.

Barbazan, tom. III, p. 264.

Le Grand d'Aussy, le *Siége prêté et rendu*, tom. I, p. 291.

Lai de *Lanval*, par Marie de France, Manuscr. n° 7989-2, f° 54.

Le Grand d'Aussy, tom. I, p. 97, 113 et 412.

(2) Voy. Muratori, Dissert. XXIX, tom. II, col. 831 et suiv., qui renferme des choses curieuses concernant les poëtes, et qui fait mention des dons qu'on avoit coutume de leur faire.

Cet usage de se dépouiller et de donner son habit à la personne qui apportoit une bonne nouvelle subsistoit encore dans le quinzième siècle. Dans les grandes Chroniques de France, Jehan Chartier dit : « La royne estant accouchée » d'ung filz, le 4 febvrier 1435, li roy (Charles VII) despêcha le hyrault, qui avoit à nom Constance, pour en mander » la novelle au duc de Bourgongne : de laquelle novelle icelui » duc tesmoingna d'estre fort joyeulx, et bailla au dict hyrault cent riders d'or et la belle robe brodée dont il estoit » alors vestu ».

(3) Anchois i ot joie moult grant
Que font li petit et li grant.

La vie dissipée que menoient ces auteurs ou chanteurs ambulants, les présents qu'ils rece-

---

Cil jougléour de pluisors terres (*)
Cantent et sonent lor vieles,
Muses, harpes et orcanons (orgues),
Timpanes et salterions,
Gigues, estives et frestiaus,
Et buisines et calemiaus (chalumeaux).
Cascuns d'els grant joie demaine;
De joie est toute la Cors plaine.
Car moult ert li rois Artus rices
Onques ne fu malvais ne chiches;
Moult lor fist bien à tous aidier
De quanqu'il lor fu mestier (besoin).
Tuit cascuns o s'espousée,
Si come lui plest et agrée.
Au matin quant il fu grant jor,
Furent paié li jougléor,
Li un orent biax palefrois,
Beles robes, et biaux agrois (bijoux);
Li autre lonc ce qu'il estoient
Tuit robes et deniers avoient;
Tuit furent paié à lor gré,
Li plus povre orent à plenté.
Qant li jougléour sont paié
En lor païs sont repairié;
Et la Cours estoit départie
Cascuns chevaliers o sa mie
S'en vet à joie et à bandor (**).

(*) Il y a sans doute une faute de copiste dans le manuscr., car ces deux vers ne riment pas ensemble.

(**) Roman de l'Atre périlleux, n° 7989-2, f° 44, v° col. 2 et 45, r° col. 1.

voient, l'estime dont ils jouissoient, en fit tellement augmenter le nombre, que Philippe-Auguste fut obligé de les chasser; ils rentrèrent bientôt dans le royaume et formèrent une troupe nombreuse, sous le nom de *Ménestrandie.* C'est à cette époque que fut instituée la ridicule royauté des ménestriers. L'art de la jonglerie ou de la ménestrandie fut alors divisé en quatre espèces de talents. Les Trouvères ou fabliers composoient les Romans, les Fabliaux, etc.; ils mettoient en rimes les sujets que les chanterres exécutoient. L'un étoit poëte, et l'autre acteur-musicien; quelquefois ils réunissoient ces deux arts. Les conteurs débitoient les productions des fabliers, et faisoient en rime ou en prose les récits et les contes. (On a quelquefois même confondu les historiens sous ce nom.) On nommoit Chanterres ou Ménestriers les musiciens dont le métier étoit de chanter et de jouer des instruments. Les jongleurs, qui jouoient aussi d'un instrument, étoient une sorte de baladins ou de joueurs de gobelets, qui, habiles dans l'escamotage, conduisoient des animaux dressés. Cette classe, la plus considérable, gagnoit beaucoup d'argent. Enfin le ménestrel étoit le chef d'une troupe de conteurs et de ménestriers.

Les écrits du temps nous représentent toute cette troupe famélique d'auteurs sous les couleurs les plus propres à justifier les mesures de rigueur qu'on employa contre eux.

Un ancien Fabliau (1) trace le portrait d'un ménestrier; il est peint sous un jour peu favorable, et sa ressemblance est malheureusement trop parfaite. Cependant la variété de talents qu'on exigeoit pour cette profession si décriée est réellement extraordinaire; elle est telle, dit le Grand, qu'on ne pourroit les trouver réunis aujourd'hui. Nous en avons la preuve dans un autre Fabliau du treizième siècle (2), où l'auteur entre dans les détails de tout ce que doit savoir un ménestrier ou un jongleur. Le poëte suppose que deux troupes de cette espèce de gens, s'étant rencontrées dans un château, veulent divertir le seigneur par une querelle qu'ils font naître. En conséquence les deux rivaux, après s'être moqués l'un de l'autre et s'être injuriés, font chacun l'énumération de tout leur savoir. Ils connoissent les poëtes leurs contemporains et leurs ouvrages, savent conter en roman et en latin, réciter les aventures des chevaliers de Charlemagne ou du roi Arthur, les chansons de

---

(1) De *Saint-Pierre et du Jougléor*, Manuscr. n°s 7218 et 1830 de l'abbaye Saint-Germain. Barbazan, tom. III, p. 282. Le Grand d'Aussy, le *Jongleur qui va en enfer*, tom. II, pag. 36-47.

(2) *Les deux Bordéors ribauds*, Manuscr. n° 7218, f° 213, v^o 7615 et 1830 de l'abbaye Saint-Germain, f° 69. v^o; le Grand d'Aussy, *les deux Ménestriers*, tom. I, p. 299-311. Voy. encore *le Songe ou la Voie d'enfer*, par Raoul de Houdan, Manuscr. n° 7615; le Grand d'Aussy, tom. II, p. 17; M. Ginguené, Hist. litt. d'Italie, tom. II, p. 21-23.

toute espèce, jouer de tous les instruments et donner des conseils aux amants; ils connoissent aussi tous les jeux imaginables, et toutes les poësies chantées, déclamées ou contées, etc. Ce Fabliau nous apprend encore que les poëtes les plus célèbres se donnoient des noms de guerre ou des sobriquets ridicules, comme Brise-Tête, Tue-Bœuf, Arrache-Cœur, Ronge-Foie, Brise-Barre, Courte-Barbe, Fier-à-Bras, Tourne-en-Fuite, Tranche-Côte, Courte-Epée, etc.

Saint Louis exempta les jongleurs qui arrivoient à Paris du droit de péage, qui se payoit, à l'entrée de la ville, sous le petit Chastelet; l'un des articles porte que le marchand qui apportera un singe pour le vendre paiera quatre deniers; que si le singe appartient à un homme qui l'ait acheté pour son plaisir, il ne donnera rien; que s'il est à un jongleur, il le fera jouer devant le péager, et que par ce jeu il sera quitte du péage, tant du singe que de tout ce qu'il auroit acheté pour son usage (1).

---

(1) « Li singes au marchant doit quatre deniers, se il » pour vendre le porte; et se li singes est à home qui l'ait » acheté por son déduit, si est quites, et se li singes est au » joueur, jouer en doit devant le paagier, et por son jeu » doit estre quites de toute la chose qu'il achète à son usage, » et ausi-tòt li jougleur sont quite por un ver de chan- » çon (*) ».

(*) Establissements des mestiers de Paris, par Estienne Boileau, qui fust prévost de Paris, depuis 1258 jusqu'en 1268, Manuscr. fonds de Sorbonne, f° 204, r° col. 2, chap. *del Paage de petit pont.*

C'est de là qu'est venu le proverbe, *payer en gambades* ou *en monnoie de singe*. La suite du règlement porte que les ménestriers seront quittes de toute redevance en chantant devant le péager.

SOCIÉTÉS POETIQUES.

Si les habitants des provinces méridionales vantent les agréments de leur patrie, les faveurs accordées aux Troubadours, et la magnificence de leurs cours d'amour, quoique leur historien n'en fasse point mention (1), les Normands, les Picards et les Flamands vantent également, et peut-être avec plus de raison, leurs *Puys*, ou leurs cours d'amour, et leurs *Gieux sous l'ormel* (2).

On donna à ces assemblées le nom de *puy*, parce que les poëtes y lisoient leurs productions sur un théâtre ou lieu élevé, nommé en basse latinité *podium* (3).

---

(1) Millot, Hist. littér. des Troubadours, tom. I, p. 12. Voy. encore Hist. littér. d'Italie, tom. I, p. 303, note 1.

(2) Daire, Tabl. hist. des sciences et belles-lettres dans la Picardie, p. 158, et Hist. d'Amiens, tom. II, p. 108.
Le Grand d'Aussy, Fabl. in-8°, tom. I, p. 244.
Farin, Hist. de Rouen, in-4°, tom. I, 3e part., p. 56.

(3) Voy., sur ce mot, du Cange, Gloss. lat., et Gloss. de la langue romane, aux mots *puesch*, *pug*, *pui*.

Les siècles de la chevalerie furent aussi ceux de la galanterie, et sitôt que l'art sublime, c'est ainsi qu'on nommoit la chevalerie, fut institué, on vit se former dans presque toute la France de ces assemblées où nos Preux et nos Trouvères alloient célébrer la beauté, chanter leurs maîtresses, et recevoir de leurs mains la couronne de fleurs qui attestoit leur triomphe. Ce fut la rose qui, par la beauté de sa forme, par l'éclat de sa couleur, par la suavité de son parfum, obtint la préférence. Dans toutes les cérémonies, dans toutes les fètes, on portoit un *chapel de roses;* c'est ainsi que s'appeloient les couronnes (1).

On doit présumer que les premiers établissements de ce genre durent se former dans l'intérieur des familles, où, rassemblés entre leurs parents et leurs amis, les joyeux convives, le verre en main, célébroient tour-à-tour Bacchus, l'Amour et la Gloire.

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Et ce genre de chansons joyeuses, presque toujours érotiques, facile à s'épuiser, laissa sa place à l'aventure galante, au gai fabliau et au lai plaintif. Le sirvente y occupa un rang distingué, et se

---

(1) Le Grand d'Aussy, Vie privée des François, tom. II, p. 222-226; et Fabliaux, in-8°, tom. I, p. 208; tom. II, p. 26, 37 et 378; tom. III, p. 76.

Mosant de Brieux, Orig. de quelques coutumes anciennes, p. 53-70.

plaça parmi les poésies les plus recherchées. Mais bientôt les muses enseignèrent aux poëtes à prendre dans leurs compositions des formes plus régulières. Le *palinod* devint singulièrement en usage dans les provinces de Normandie, de Picardie, de Flandre et d'Artois. Caen, Rouen, Dieppe, Amiens, Arras et Valenciennes se distinguèrent particulièrement dans ce genre de composition. Le nom de *palinod*, qui en grec signifie chant répété (1), fut donné à des exercices littéraires qui, en ouvrant une vaste carrière au génie, firent éclore de grands talents, et, vers la fin du quinzième siècle, entièrement abandonner les *Cours* ou *puys* d'amour, dont quelques-uns avoient pris le nom de *Cours de rhétorique*.

Parmi les établissements de ce genre, plusieurs furent célèbres; la Normandie cite avec orgueil ceux de Caen, de Dieppe et de Rouen, comme la Picardie ceux de Beauvais et d'Amiens, l'Artois et la Flandre ceux d'Arras et de Valenciennes (2).

---

(1) Ce mot est composé de πάλιν, de nouveau, et ᾠδὴ, chant, parce que dans la plupart des pièces *palinodiques*, comme le chant royal, la ballade, le rondeau, etc., le dernier vers de la première stance devoit être répété à la fin de toutes les autres.

(2) Le Manusc. M, nº $\frac{21}{3}$, fonds de l'Eglise de Paris, contient un certain nombre de chansons qui furent couronnées à Valenciennes pendant le treizième siècle. Un autre Manusc.,

Dans nos provinces septentrionales, ces assemblées commençoient au mois de mai, et se tenoient en plein champ, sous un ormeau; d'où on les appela *gieus* (jeux) *sous l'ormel;* mais, si le temps étoit inconstant, on tenoit le *gieu* sur une espèce de théâtre, ou de lieu élevé et couvert.

Le *palinod* de Caen se nommoit le *puy de la Conception*, parce que ses assemblées se tenoient le 8 décembre, jour de la Conception de la Vierge, en l'honneur de laquelle toutes les pièces devoient être composées; ce qui n'empêchoit pas d'y faire entrer toutes sortes de sujets.

Ces assemblées, et particulièrement cette dernière, datent du onzième siècle (1). Le *puy de la Conception* fut institué par le duc Guillaume-le-Roux, à l'occasion d'un vénérable abbé du monastère de Ramsay, en Angleterre, lequel, envoyé par ce prince en Danemarck pour y prévenir la guerre qui le menaçoit, lui rapporta à son retour que la Vierge lui étoit mi-

---

n° 7695, est intitulé *Chants royaulx aux Puits de Rouen et de Dieppe*, quoiqu'il ne contienne plus rien de relatif à ces fêtes. Voy. Catal. de la Vallière, tom. II, p. 308, n° 2927, et Supplém., p. 43.

(1) Et non du seizième, comme le disent les auteurs du *Gallia christiana*, qui dans le tom. II de cet ouvrage ont affirmé que la fête de la Conception avoit été établie par Louis de Canosse, évêque de Bayeux, en 1516.

raculeusement apparue au milieu d'une violente tempête, et lui avoit commandé d'établir la fête de sa Conception pour le 8 décembre de chaque année, en lui prescrivant le rit qu'on devoit y observer. Pour acquitter le vœu de son ambassadeur, le monarque institua cette fête dans ses états (1). Nous en avons la preuve dans un écrit de Robert Wace, célèbre poëte anglo-normand du douzième siècle (2), et auteur d'une pièce intitulée *Establissement de la feste de la Conception* (3); il y raconte en détail l'événement miraculeux qui fit instituer cette cérémonie, nommée dans la suite *la fête aux Normands*.

Il en est de même de la confrérie du Puy, établie à Amiens au quatorzième siècle : elle forma une association réglée ou une espèce d'académie qui, deux fois par an, distribuoit des prix à la meilleure Ballade composée en l'honneur de la Vierge, sur le refrain du *Fatras divin*. Ces pièces, dit le P. Daire (4),

---

(1) Rapport sur les travaux de l'académie de Caen, p. 197. Moniteur du mardi 7 juin 1808.

(2) Né à Gersey vers 1112, et mort vers 1180.

(3) Manusc. M. n° 20, fonds de l'Église de Paris, et n° 2738, fonds de la Vallière.

Gloss. de la langue romane, tom. II, p. 772, col. 2. Voy. Pièces ajoutées.

(4) Loc. cit., pag. 67.

firent tant de plaisir à la duchesse d'Angoulème, mère de François I[er], lorsqu'elle passa par cette ville en 1517, qu'elle voulut en avoir une copie qui est conservée à la Bibliothèque impériale.

CHAPITRE III.

Musique. — Chant. — Instruments. — Leur emploi dans les fêtes en général.

Les auteurs anciens nous ont laissé ignorer quel fut l'état des connoissances musicales chez les Gaulois. Il est à présumer qu'ils avoient une musique nationale (1); mais qu'en leur faisant connoître les charmes de la poésie comme ceux des beaux-arts, les Romains leur transmirent aussi les principes qu'ils avoient reçus de l'école grecque. Cette opinion est d'autant plus probable, que les constitutions des chants ambroisien et grégorien ayant une fois été établies, elles furent aussitôt adoptées dans la plus grande partie de la France (2), puisqu'à la cour des rois de la première race on avoit admis le chant romain, qui, dans les sixième, septième, hui-

(1) Grosley, Observations sur l'Italie, tom. IV, p. 91.

(2) *Ibid*, p. 96, 97 et 101.
Kircher, *Musurgia universalis*, tom. I, lib. V.
Gregorius Turonens., lib. VIII, n° 3.

tième et neuvième siècles, brilla d'un éclat assez vif. On doit peut-être l'introduction des principes de cette école à ce musicien Acorède, envoyé à Clovis par Théodoric, roi des Goths (1). Cependant le goût national ne tarda pas à dénaturer et à corrompre la pureté primitive du chant romain (2). Tout le monde connoît la dispute qui s'éleva entre les chantres françois et les chantres italiens lors du séjour de Charlemagne à Rome en 787 (3). On sait encore que le pape Adrien II donna au monarque françois deux chantres très-habiles, nommés Théodore et Benoît. Charles, à son retour, les plaça, l'un à Soissons et l'autre à Metz, en leur ordonnant de corriger tous les Antiphonaires de France d'après celui de saint Grégoire, qu'ils avoient apporté avec eux (4),

---

(1) Cassiod., lib. II, cap. XIV, *Epistolæ* 40 et 41.
Guillaume de Peyrat, Recherches sur la chapelle du roi.
Gerbert, *de Musicâ sacrâ*, Præfat.
Grosley, Observations sur l'Italie, tom. IV, p. 94 et 95.

(2) Dictionn. des musiciens, Discours prélimin., tom. I, p. xix.

(3) Annal. et Hist. franç. ab anno 708 ad annum 990, *sub vitâ Caroli Magni.*

Monach. Engolism., apud Dom Bouquet, historiens de France, tom. V, p. 185.

(4) *Domnus verò rex Carolus, revertens in Franciam, misit unum cantorem in Metis civitatem, alterum in Suessonis civitatem, præcipiens de omnibus civitatibus Franciæ ma-*



et d'enseigner le goût du chant italien aux chantres françois. Ces derniers firent assez de progrès et ne contribuèrent pas peu à étendre l'usage de cette nouvelle méthode, au point que long-temps après divers personnages considérables composèrent les paroles et la musique de plusieurs hymnes. Suivant quelques auteurs, Charlemagne en avoit donné l'exemple en composant celui du *Veni Creator* (1), et Charles-le-Chauve avoit fait présent à l'église de Compiègne d'un office de sa composition; mais aucun de nos rois n'aima la musique comme Robert, qui vers le commencement du onzième siècle fit un grand nombre de chants, d'hymnes et de répons (2).

Parmi les événements qui amenèrent de grands changements dans la musique, on doit placer l'introduction de l'orgue dans les églises. Le premier qui parut en France fut envoyé, en 757, à Pépin par l'empereur Constantin Copronyme, et fut placé dans l'église de Saint-Cor-

---

gistros scholæ antiphonarios eis ad corrigendum tradere, et ab eis discere cantare.

Voy. aussi Grosley, Loc. cit., p. 97-98, et Capitul. Karoli Magni, *passìm.*

(1) Lebeuf, Traité historique du chant ecclésiastique, p. 15. Gerbert, tom. II, p. 30; Grosley, loc. cit., p. 107.

(2) On lui doit le *Judæa et Jerusalem*, qui s'est long-temps chanté aux vêpres de Noël, l'*O constantia Martyrum*, et plusieurs autres.

neille de Compiègne (1). Cet instrument, qui n'existe plus et dont on doit regretter la perte, devoit avoir bien peu d'étendue; mais son introduction n'est pas moins remarquable par son influence sur les progrès de l'art. On peut voir, dans les divers historiens de la musique et surtout dans les écrivains qui ont traité de l'orgue, les effets surprenants que cet instrument produisit sur l'esprit du peuple. Beaucoup de personnes qui l'entendoient pour la première fois, disent-ils, en furent tellement frappées, qu'elles tombèrent en extase; d'autres, ajoutent-ils, mais il est permis d'en douter, furent portées mortes hors de l'église, et, malgré les secours qu'on leur administra, on ne put les rappeler à la vie, etc. Dans les premiers temps l'orgue accompagnoit à l'unisson; mais, lorsque l'usage eut rendu cet instrument plus familier, on employa la méthode *d'organiser* (2), c'est-

---

(1) Martini, Ecole de l'orgue.

Dom Bedos de Celles, Art du facteur d'orgues.

Muller, historisch philologisches an einen hohen ponner voln orgeln; Dresde, 1748, in-8°, p. 12.

Gerbert, *de Musicâ sacrâ*, tom. II; et Scriptores eccles., tom I, p. 12, 170, tom. II, p. 338.

(2) Du Cange, Gloss., verb. *organizare*.

Gerbert, *de Musicâ sacrâ*, tom. II.

Lebeuf, Traité histor. du chant ecclésiastique, chap. VI.

Grosley, Observations sur l'Italie, tom. IV, p. 99.

M. Ginguené, Hist. littér. d'Italie, tom. I, p. 81.

à-dire de terminer un morceau avec la tierce, ou quelquefois avec la quinte, pendant que les chantres faisoient entendre la tonique. L'*organisation* fit bientôt d'assez grands progrès pour que plusieurs auteurs voulussent en développer les règles. Saint Odon et Hucbald de Saint-Amand, tous deux élèves de saint Remi d'Auxerre, ainsi que Franco de Paris, en ont plus ou moins longuement parlé dans leurs Traités sur la musique, qui ont été imprimés (1). C'est de là que vinrent cette foule de termes qui précédèrent la science du contrepoint; tels sont les mots *discant*, *déchant* ou *double chant*, *triple*, *quadruple*, *medius*; les verbes *quarter* ou *quartoyer*, *quintoyer*, etc. (2), si fort en usage dans les douzième et treizième siècles, et dont Gautier de Coinci, auteur des *Miracles de la Vierge*, a fait un emploi assez fréquent (3).

---

(1) Gerbert, *Scriptores ecclesiast.*, tom. I., p. 63, 94, 103, 229, 252 et 303; tom. III, p. 1-16.

(2) Voy. du Cange, Gloss. ad voc. *Discantus*, *duplex*, *triplex*, *quadruplex*, *medius*, *motetus*, etc.

(3) Diex, ne sa mere nul délit,
N'ont en la bouche s'elle organe,
Ne qu'en un asne s'il requane,
En l'orguener ou wesbloier,
Ou deschanter ou *quintoier*.
. . . .
En la voiz haute, en la voiz clère

Cette tentative de vouloir accompagner ou de chanter en parties donna naissance au rhythme moderne. Déjà au douzième siècle on écrivoit à deux parties, et dans le commencement du siècle suivant on trouve plusieurs morceaux à trois voix. Le Recueil des poésies d'Adam de la Hale, surnommé le Bossu d'Arras (1), en contient un assez grand nombre, qui paroissent avoir été composés par ce Trouvère.

Pour juger de l'état de l'art au temps de ce poëte, nous renverrons au Recueil de poésies du roi de Navarre (2), dans lequel l'éditeur a rapporté la musique de quelques chansons composées par ce prince. Le savant docteur Burney (3) et la Borde (4) ont donné la traduction

---

Force ne fait Diex, ne sa mere,
Tiex chante bas et rudement,
Qu'escoute Diex plus doucement,
Ne fait celui qui se cointoie
Quant organe ou haut *quintoie*,
La clere voiz plaisant et bele.

Miracles de la Vierge, liv. II, chap. XIV,
Ms M, n° 20, f° 167, v° col. 2, fonds de l'Eglise de Paris.

(1) Manusc. fonds de la Vallière, n° 2736. Les motets, les chansons y sont écrits à trois parties, savoir; *superius, tenor* et *bassus;* le chant en est assez agréable.

(2) Tom. II, à la fin.

(3) A general history of music. London, 1776 et suiv., tom. II, *passim.*

(4) Essai sur la Mus., tom. II, *passim.*

en notes modernes de plusieurs pièces de musique de ce temps. Elles se distinguent par un chant agréable et facile qui fait regretter l'oubli dans lequel on les laisse. La plupart de ces pièces pourroient servir de motifs aux compositeurs modernes qui en rajeuniroient le style et les formes. MM. Grétry, le Sueur, Martini, Berton et quelques autres en ont fait l'essai dans leurs charmants ouvrages.

Il est permis de croire qu'en adoptant les principes de musique qu'ils avoient reçus des Romains, les Gaulois empruntèrent aussi les instruments en usage chez leurs vainqueurs : les monuments et les auteurs appuient tous cette conjecture (1). Mais l'influence de ces étrangers qui se répandirent dans les Gaules, et plus encore la longue barbarie dans laquelle fut plongée la France, fit oublier les anciens instruments, et en fit adopter de nouveaux. Parmi ces derniers, on doit particulièrement remarquer le violon,

---

(1) Du Cange, Gloss. lat.

Millin, Monuments inédits; Voyage au midi de la France. (Description d'Arles.)

Strutt, Angleterre ancienne.

Montfaucon, Antiquité expliquée, et Monuments de la monarchie françoise.

Willemin, Monuments françois inédits.

Gerbert, *de Musicâ sacrâ*, tom. II, à la fin.

Ottomarus Luscinius, *Musurgia*, Argent. 1536.

La Borde, tom. Ier, *passìm*.

la vielle et plusieurs autres, dont on voit les noms et les figures dans les ouvrages que j'ai cités. Les associations des poëtes et des ménestriers contribuèrent singulièrement aux progrès de l'art, parce qu'ils répandirent l'usage des instruments, et en firent inventer plusieurs. Leur nombre devint si considérable dans les douzième et treizième siècles, que leur description, leur emploi et leur tablature pourroient fournir la matière d'une longue dissertation. Je vais essayer de faire connoître les principaux de ces instruments, en rapportant un passage curieux extrait de Guillaume de Machault (1), poëte du quatorzième siècle. Ce fragment a été collationné sur quatre manuscrits (2); il est tiré de la pièce intitulée *le Tems pastour,* au chapitre, *Comment li amant fut au dîner de sa dame.*

Mais qui véist après mangier
Venir menestreux sans dangier (difficulté),
Pignez et mis en pure corps.
Là furent meints divers acors,

(1) Notice d'un Manusc. de la bibliothèque du duc de la Vallière, n° 2771 du Catalogue, contenant les Poésies de Guillaume de Machault (réimprimée dans la Borde, tom. II), par l'abbé Rive. Voy. l'article de ce poëte dans la nouv. édit. du Dictionnaire historique, et dans le Dictionnaire des musiciens.

Voy. aussi les Dissertations de Lebeuf et de Caylus dans le tom. XX des Mémoires de l'Acad. des Inscript.

(2) Biblioth. impér., Manusc. n°s 7612, 7995, 7609, 7221.

Car je vis là tout en un cerne (cercle),
Viole, rubebe, guiterne
L'enmorache, le micamon
Citole et le psaltérion;
Harpes, tabours, trompes, nacaires,
Orgues, cornes plus de dix paires.
Cornemuses, flajos et chevrettes,
Douceines, simbales, clochettes
Tymbre, la flauste brehaingne
Et le grand cornet d'Allemaingne,
Flajos de Saus, fistule, pipe,
Muse d'Aussay, trompe petite,
Buisines, èles, monocorde
Où il n'a qu'une seule corde,
Et muse de blet, tout ensamble;
Et certainement il me samble
Qu'oncques mais tele mélodie
Ne fut oncques véue ne oye.
Car chascuns d'eus (des musiciens) selonc l'acort
De son instrument sans descort,
Viole (1), guiterne, citole,
Harpe, trompe, corne, flajole,
Pipe, souffle, muse, naquaire,
Taboure, et quanque on puet faire,
De dois, de pennes et de l'archet,
Oïs et vis en ce parchet.

Ce passage, souvent rapporté, n'a jamais été expliqué d'une manière satisfaisante, parce que les critiques étoient trop peu musiciens, que les musiciens n'avoient pas une instruction suffisante, et que les uns et les autres n'étoient pas assez fami-

(1) Tous ces mots sont des conjugaisons des verbes *violer, guiterner, citoler,* etc.

liarisés avec notre ancienne littérature. Je vais en donner une nouvelle explication qui, je l'espère, ne laissera aucun doute sur le genre, la nature et l'emploi de quelques instruments dans les douzième, treizième et quatorzième siècles.

Viole, vièle, le violon de nos jours. Il étoit monté à trois, à quatre, à cinq et à six cordes. Les manuscrits et les monuments sur lesquels ils sont représentés varient toujours sur ce nombre, comme on peut le remarquer au portail de la Basilique de Paris, et principalement à celui qui est à gauche; au portail de l'église impériale de Saint-Denys, etc. Les citations suivantes convaincront que la *vièle* de nos pères est le violon moderne; le premier de ces instruments se nommoit *rote*, et il ne falloit point d'archet ou arçon pour en jouer (1).

J'alai o (avec) li el praelet
O tote la *vièle* et l'archet
Si li ai chanté le muset.

Poésies de Colin Muset.

Li uns tient une *vièle*, l'arçon fu de saphir,
Et li autre une harpe, moult fu bone à oïr.

Roman d'Alexandre.

Dans les Miracles de la Vierge (2) il en est un intitulé, *Du Cierge que Nostre-Dame de*

(1) Poésies du roi de Navarre, tom. I, p. 247.

(2) Par Gautier de Coinsi, liv. II, chap. XIV, Manusc. fonds de l'Église de Paris, M. n° 20, f° 166, r° col. 1.

Rochemadour envoia seur la viele *au menestrel qui* vieloit *et chantoit devant s'ymage.* Ce ménestrier, nommé Pierre de Sygelart, ne passoit jamais devant une image de la Vierge sans y faire une prière et sans chanter : un jour,

Quant s'oroison a dite et faite,
Sa *vièle* a dou fuerre (de l'étui) traite;
L'arçon as cordes fait sentir
Et la *viele* à retentir;
Fait si, qu'entour sanz nul délai,
S'asanblent tout et clers et lai (laïcs).

La vignette placée en tête du Miracle représente le ménestrier tenant son violon de la main gauche, et poussant l'archet de la droite.

RUBEBE, RUBELLE, REBELLE, REBEC, sorte de violon bâtard, de violon champêtre, qui rendoit un son aigre et dont on se servoit dans les concerts;

Car, en dançant, tant me lassa,
Que ma muse à bruiant cassa,
Et mes nacaires pourfendi;
Onques puis corde ne tendi
Sur tabourin, ne sur *rebelle.*

Jehan Molinet, poëte du XVe siècle.

Coquillart s'est servi de ce mot dans sa pièce du *Blason des armes et des dames* (1), ainsi que Regnier qui, dans sa Xe Satire (2), s'écrie:

O muse! je t'invoque, emmielle-moi le bec,
Et bande de tes mains les nerfs de mon *rebec.*

(1) Page 179 de l'édition de Coustelier.
(2) Vers 134.

Il paroît que ces deux rimes plaisoient beaucoup au satirique; car il les emploie au vers 10 de la XIe Epître, dans les Louanges à Macette, vers 36, etc. Notre facétieux Rabelais dit (1):

Elle en mourut la noble Badebec
Du mal d'enfant, que tant me sembloit nice :
Car elle avoit visage de *rebec*,
Corps d'Espaignol et ventre de Souïce.

Rabelais fait allusion aux visages grotesques qui terminoient autrefois le bout des manches des violons et des basses. Le même auteur prouve aussi que le *rebec* n'étoit pas toujours un violon champêtre : « Plus me plaist, dit-il, le son » de la rusticque cornemuse que les fredonne» ments de luts, *rebecs* et violons anticques (2) ». Rabelais fait voir que le *rebec* étoit autre chose qu'un violon, et donne à entendre que cet instrument auroit été un dessus de violon.

Dans la *Comédie des Proverbes* (3), pièce comique, par Adrien de Montluc, prince de Chabanois, petit-fils du fameux maréchal Blaise de Montluc, une femme, faisant l'analyse des défauts d'un homme qui lui déplaît, dit : Pour la bource, il ne l'a pas trop bien ferrée; de ce costé-

(1) Liv. II, chap. III.

(2) Liv. III, chap. XLIV.

(3) Edit. de Paris, 1665, in-12, p. 35.

là, il est sec comme *rebec*, et plus plat qu'une punaise (1).

Guiterne, guitarne, guistarme, la guitare, la *cithara* des Latins. Elle étoit montée à quatre cordes. Quelques auteurs avancent, mais sans preuves, que cet instrument nous vient des Maures; cependant l'opinion la plus vraisemblable est que la guitare a remplacé la *chelys* qui se trouve sur les monuments égyptiens, grecs, romains et gallo-romains.

Enmorache et micamon. Malgré mes recherches dans tous les anciens auteurs françois, je n'ai pu découvrir quelle étoit la nature de ces deux instruments, qui ne sont d'ailleurs cités que par Guillaume de Machault.

Citole, instrument à cordes, comme le prouve le Fabliau du *Pet au Vilain* (2); le son devoit en être fort doux, puisque Guillaume Guiart, qui florissoit en 1248, s'exprime ainsi dans ses Poésies :

Que le roi de France à celle erre
Enveloppa si de paroles
Plus douces que sons de *citoles*.

Barbazan (3) dit que la *citole* pourroit être la

---

(1) Voy. aussi Marot, Complainte sur la mort de M. Malleville, et les Satires chrétiennes.

(2) Manusc. n° 7218.

Barbazan, tom. III, p. 68, v. 38.

(3) Recueil manuscrit.

même chose que la *cithara* des Latins; mais dans le roman de la Rose on fait la différence de cet instrument d'avec la harpe.

Si ferai-je certainement
Se je puis avoir l'aisement;
Car, Dieu merci, bien forgier say
Si vous de bien que plus chier ay,
Mes deux martelets et m'escharpe
Que ma *citole* ne ma harpe.

Psaltérion, psaltère, saltérion, salteire, instrument à cordes, dont il y avoit différentes espèces : celui qui en jouoit chantoit en s'accompagnant; de là lui vient son nom (1). La première forme du psaltérion fut celle d'un delta Δ; on lui fit subir ensuite plusieurs changements assez importants, soit dans sa construction, soit dans son harmonie. On avoit donné le nom de *saltérion* aux lieux où l'on enfermoit les criminels. Dans des Lettres, remises en 1411 et conservées à la Bibliothèque impériale, on lit : « Ce prisonnier et lui furent » mis au *saltérion* », comme nous disons aujourd'hui mettre au violon, pour renfermer quelqu'un dans un corps-de-garde (2).

On le voioit esbanoier
En estrumens oïr, soner,

(1) Du grec ψάλλω, chanter et jouer d'un instrument.

(2) M. Millin, Antiquités nationales, tom. IV, p. 6.

Psaltère, harpes et vieles
Et giges et chifonie beles.

Le Lucidaire.

Barbazan paroît s'être trompé et avoir confondu cet instrument avec le tympanon, lorsqu'il a dit que le psaltérion étoit monté avec des cordes de laiton et de fil d'archal.

Harpe, instrument le plus estimé et le plus en usage dans le moyen âge. On en distinguoit différentes espèces, dont le nombre des cordes varioit depuis six jusqu'à vingt-cinq. Il est un de ceux qui nous ont été transmis par les anciens: nos premiers écrivains françois l'ont souvent mis entre les mains des héros dont ils racontoient la *geste*. Dans le *Livre des Rois* (1), lorsque l'arche d'alliance fut transférée de la maison d'Aminadab dans celle d'Obededom, le traducteur dit : « David e tuz ces de Israël juerent devant nostre Seigneur od multes ménieres d'estrumens, od *harpes* è lires, è tympans et frestels et cymbals (2) ». De là on forma le verbe *harper*, pour pincer de la harpe, même *Livre des Rois* (3). « Firent li servans à lur » Seigneur, li mals esperis notre Seignur te

(1) Liv. II, chap. VI, vers 5.

(2) *David autem et omnis Israel ludebant coram Domino, in omnibus lignis fabrefactis, et* citharis *et lyris et tympanis, et sistris et cymbalis.*

(3) Liv. I, chap. XVI, v. 15.

» travaille, s'il te plest cumande et nus quer-
» rons alcun ki *harper* sache, que quant li malz
» esperiz Deu t'envaïrad, chanted et *harped* et
» le plus légièrement sufferas (1) ».

Cet instrument avoit aussi la forme d'un delta Δ, suivant les vignettes de plusieurs manuscrits; il étoit monté de vingt-cinq cordes que l'on accrochoit ou pinçoit en jouant, selon Guillaume de Machault, qui, dans une pièce intitulée le *Dict de la Harpe* (2), compare sa maîtresse à cet instrument, et fait une allusion galante des vertus et des qualités de sa dame aux cordes de la harpe. C'est sans doute de la manière de jouer de cet instrument que nos ancêtres lui ont donné le nom de harpe, au lieu de celui de cithare. Ce mot vient du latin *harpa*, *harpagare*, *harpago*, qui viennent eux-mêmes du grec ἅρπη, ἅρπαξ, ἁρπάγη, ἁρπάζειν, et a été donné à cet instrument plutôt par rapport à la manière d'en jouer, d'en tirer les sons, que pour sa forme. Barbazan dit que comme il falloit avoir les

(1) *Dixeruntque servi Saül ad eum : Ecce spiritus Dei malus exagitat te. Jubeat Dominus noster, et servi tui qui coram te sunt, quærent hominem scientem* psallere citharâ, *ut quandò arripuerit te spiritus Domini malus*, psallat *manu suâ et leviùs feras.*

(2) Manusc. nº 7221, fol. 163.

doigts crochus lorsqu'on pinçoit de la harpe, on a fait allusion à l'oiseau *harpa faucon*, qui a les serres crochues, comme un harpeur devoit avoir les doigts lorsqu'il jouoit de son instrument. Papias (1) dit : *Harpa dicta à gente Arporum qui hoc instrumentum musicum invenerunt.* Ces Arpes, suivant cet auteur, étoient des peuples d'Italie, et passoient pour être très-anciens. Aussi le traducteur de la Bible (2) dit : « Et le noume de son frère ert Jubal, et cil ert piere des chauntauntz en *harpe* et organ (3) ». Il fait ainsi remonter l'usage de cet instrument à-peu-près vers le commencement du monde. Le même Papias ajoute : *Arpax dictus quia arripit; arpe enim Græcè rapere est, et est instrumentum ferreum, uncinus vel uncus dictus, quod arripiat quod in puteum cadit.*

Depuis le dixième siècle jusqu'au quinzième, la harpe fut l'instrument le plus estimé ; on aura sans doute observé que dans les citations précédentes il est presque toujours nommé le premier. Nos aïeux pensoient que les sons de la harpe

---

(1) Gloss., Manusc. fonds de l'Eglise de Paris, et cité par du Cange.

(2) Manusc. n° 7601, Génèse, chap. IV, v. 21.

(3) *Et nomen fratris ejus Jubal; ipse fuit pater canentium* citharâ *et organo.*

avoient le pouvoir de calmer la fureur, d'apaiser les douleurs, de dissiper le chagrin et la mélancolie. Tristan, se croyant trahi par sa mie, la belle Yseult, est dans une tristesse profonde; il entend les sons d'une harpe, et son chagrin se dissipe : « Tout incontinent que Tristan oït la » damoisele qui atrempoit la *harpe*, si lessa son » deul et prist à regarder la damoisele. Si li dist : » Damoisele, se Dieu vous gart, dites un lai ». Les rois, les princes et les personnages les plus distingués se faisoient un honneur d'apprendre à jouer de cet instrument. Dans le roman du *Brut*, Robert Wace rapporte que Celdric, ayant été au secours de son frère Baldus, qui étoit en guerre avec le roi Artus, se déguisa en ménestrel pour ne pas être reconnu.

Au siège ala come jonglere
Si faint que il estoit harpère,
Il avoit apris à chanter
Et lais et notes à *harper*.

Le même poëte (*loc. cit.*) proclame le roi Gabet Dieu de la musique.

De vieles sot et de rote
De *harpe* sot et de chorum
De lire et de psaltérium :
Parce qu'il ot del' chant tel sens
Disoient la gent en son tens
Que il est Dieu des jongléors
Et Dieux de tous les chantéors.

Nous terminerons cet article sur la harpe par ces vers de Guillaume de Machault.

> Mais la *harpe* qui tout instrument passe,
> Quant sagement bien en joue et compasse,
> A la *harpe* partout telle renommée
> Qu'autre douceur à li n'est comparée.

Tabour, tabor, tabur, le tambour (1), instrument d'origine arabe, qui étoit à-peu-près le même que le *tympanum* des anciens.

« Chantez à nostre Seigneur nouvelle chançon. Sa loenge soit en multitude de sains :

» Sire s'esliesce en celui qui le fist, c'est-à-dire en Dieu.

» Et les filles de Syon s'esliescent en leur roy, c'est-à-dire en Dieu.

» Elles louent son nom en cor et chantent à lui en *tympan* et en psaltère ».

Le traducteur ajoute cette réflexion :

« Tympan est une manière d'instrument que l'en fiert, et il rent le pareille son, et est appellé en françois *tabour* (2) ».

C'est dans le quatorzième siècle qu'on lui donna la forme que nous lui voyons aujourd'hui, et il servit à marquer le rhythme et la cadence. Quand saint Louis fut vaincu en Egypte et fait prisonnier avec son armée, les Sarrazins s'égayè-

(1) *Vid.* du Cange, Gloss. voc. *tabur.*

(2) Bible histor., Manuscr. n° 6704, à la fin ; imitation du Psaume 149.

rent, aux dépens des François, par des chansons dérisoires, où ils insultoient à notre malheur : « En venant dans ce pays-ci, disoient-ils, vous avez cru sans doute le prendre avec la flûte et le tambourin (1) ». L'un et l'autre de ces instruments furent adoptés par les ménestriers qui parcouroient la France. On voit même dans les Poésies du temps une pièce intitulée *les Tabureors* (2) joueurs de tambours, où l'auteur, le fablier Rutebeuf, se plaint du mauvais goût de son siècle, qui regardoit comme ménestriers des gens dont tout le talent étoit de jouer de la flûte et du tambour de basque. « Ce nom honorable, dit-il, ne doit appartenir qu'aux musiciens qui savent chanter des Romans ». Dans le quatorzième siècle on se servoit du tambour militaire, du tambour allemand, du tambour de basque et du tambourin. Ceux qui en jouoient ouvroient ordinairement la marche des cortéges, comme on peut le voir dans le roman du petit *Jehan de Saintré* (3). « Partirent » tout premier les *tabours*, et après les ménes- » triers venoient plusieurs seigneurs, chevaliers » et escuyers ».

Donc oïssiez chançons chanter
De totes parz à ces puceles ;
Moult si demonstrent les plus beles.
Cil *tabor* branlent et estonent,

(1) D'Herbelot, Biblioth. orient., p. 713.
(2) Manuscr. n° 7218, in-fol.
(3) Chap. XXXIV.

Ces buisines d'arein resonent,
Et sifonies et vieles (violons)
Rotes et harpes et museles,
Bien sanble feste voirement
Et afeires de haute gent.

Roman d'Athis et de Prophilias (1).

Cil fluns court si joliement,
Et maine tel gourdillement
Qui ressonne, tabure et tymbre,
Plus souef que *tabur* ne tymbre.
Il n'est nul qui cele part voise
Que tous les cuers ne li renvoise.

Roman de la Rose.

Trompe, sorte de trompette longue, du grec *strombos.*

A ceulz de Rome veul un petit repairier
Qui contre leur seigneur moult noblement aloient;
Trompes, harpes, naquaires et vieles sonnoient;
Nus ne porroit conter la feste qu'il faisoient,
A-pièce ne pensassent au duel qu'il atendoient.

Roman de Florence de Rome (2).

On faisoit la différence de la trompe d'avec la trompette, qui se nommoit *bosine* (buccina).

Bobans qui du vis (visage) semble mor
Al vent si desploie s'enseigne,
Unkes nul à greignor compaigne
N'asembla mais, n'a greigneur pompe;
Mainte *bosine* et mainte *trompe*
Fait sonner pur s'ost assembler,

(1) Par Alexandre de Paris, Manuscr. fonds de Cangé, n° 73, f° 137, v° colonne 3.

(2) Manuscr. fonds de l'Église de Paris, n° M $\frac{21}{3}$, f° 219.

Si, qu'il faisoit terre trambler;
Des *busines* et des taburs,
Tot li chastels, et tot le burs
Fud esturmis é esméus.

Tournoiement d'Ante-Christ (1).

NACAIRES, NAQUAIRES, etc., instruments de musique militaire, au sujet duquel plusieurs auteurs se sont trompés en le prenant pour une trompette. Les *nacaires* étoient de petits tambours ou tymbales, dont le nom et l'usage vinrent d'Orient. Les Maures et les Arabes les nomment encore *naqr*, *naqârah*; les Hébreux *nikra*, cavité, et enfin les Egyptiens et les autres peuples orientaux *naqâri* (2). « A la porte de la héberge le (du) soudanc, dit Joinville dans son *Histoire de saint Louis*, « estoient logiez en une petite tente les » portiers le soudanc et ses ménestriers qui » avoient cors, sarrazinois et tabours et *nacaires*, » et fesoient tel noise (bruit) au point du jour » et à l'anuitier, que ceulz qui estoient delez » eulz ne pooient entendre l'un l'autre ».

ORGUES. J'ai déjà parlé de ce magnifique instrument que nos pères nommoient *organ orgene*, *orguettes*, *ogre*, etc., du latin *organum*. Je me bornerai à faire observer qu'on exprimoit anciennement, par le mot *organum*, toute espèce d'instrument inflatile, comme, par *cithara* ou par

(1) Par Huon de Méry, Manusc. fonds de l'Église de Paris, n° N. 5, f° 218.

(2) Voy. Wachter, Glossar. German. voc. *Nacaria*.

lyra, toute espèce d'instrument tensile. Le savant Blanchini, dans son excellent Traité *De tribus generibus instrumentorum musicæ veterum*, le prouve d'une manière irrécusable. Il est seulement à regretter qu'il n'ait pas cité assez d'autorités pour appuyer cette opinion, qui trouve encore des contradicteurs (1); saint Augustin, le vénérable Bède, et la plupart des auteurs dont le prince abbé Gerbert a publié les Traités, ont prouvé la vérité de ce fait.

Les orgues de chambre ou de concert, en usage dans les onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles, étoient portatives. On les attachoit autour du corps. Avec sa main gauche le musicien faisoit aller le soufflet, et de la droite il exécutoit. Les manuscrits et les monuments les représentent ainsi, et, pour m'appuyer d'une autorité, je citerai le passage suivant extrait du *Livre des Rois* (2).

« E David sunout une manière de *orgenes* ki
» estoient si aturné ke l'um les liout as espadles
» celi ki sunout, et il li sailleit é juout devant
» nostre Seignour ».

Ce qui signifie :

« David touchoit une espèce d'orgues qui

---

(1) *Super flumina Babylonis illic sedimus et flevimus, cum recordaremur Sion; in salicibus in medio ejus suspendimus* organa *nostra*.

Psalm. 136, v. 1 et 2.

(2) Liv. II, chap. VI.

» étoient de façon que l'on les attachoit sur les » épaules de celui qui en jouoit, et qui dansoit » aussi devant notre Seigneur (1) ».

Cornes. Il y en avoit de plusieurs espèces; la première étoit de corne de bœuf sauvage. Elle se nommoit cornet quand elle étoit faite d'une corne de bouc. On s'en servoit anciennement dans les églises, où elle a été remplacée par le serpent. La seconde espèce étoit en métal plus ou moins précieux, suivant la fortune de celui qui la portoit. Elle prenoit aussi le nom de *cor* lorsque la corne étoit petite, ou celui d'*olifant* lorsqu'elle étoit d'ivoire. C'est en sonnant de cet instrument que nos paladins attiroient et défioient l'ennemi, et qu'ils se présentoient aux portes d'un château pour en obtenir l'entrée. Le *cor* courbé fut emprunté des Sarrazins; il étoit en bois.

Là oïssiez maint *cor* de pin.

Roman de Claris.

Quelquefois il étoit droit et sans courbure. Le célèbre fablier Baudouin de Condé, dans sa pièce intitulée *Le Dit des Héraults*, parlant des gens tortus, contrefaits et bâtis différemment des autres, les compare à des trompettes et à des cors qu'on auroit faits courbés.

Sont buisines et *cors* croçus.

---

(1) J'ai cru nécessaire de donner la traduction de ce passage, parce qu'il ne se trouve point dans le texte latin, et qu'il est une réflexion du traducteur.

Cet instrument étoit aussi employé à la danse.

Si ot maintes armonies (instruments)
Tabours et *cors* sarrasinois
Entre eux mainent grand tabarois,
Li uns trement, li autres saillent.

Roman de la Rose.

Peut-être ces *cors sarrasinois*, sur lesquels les auteurs ne nous ont laissé aucun renseignement, étoient-ils d'un genre différent; j'ai même lu quelque part que ce pourroit être l'espèce de petite flûte à bec, connue sous le nom de *galoubet*.

Il y avoit des cors pour la chasse; nos romanciers en donnent ordinairement un à leurs héros, ou bien ils le font porter par un nain qui leur sert d'écuyer. Ils disent que le fameux Roland mourut à Roncevaux en sonnant le sien, et que le son en fut entendu de Charlemagne, qui étoit campé à plus de sept lieues de l'endroit où se passoit l'action. Les miniatures des Manuscrits qui représentent cet instrument lui donnent la forme du cornet de nos vachers.

Dans tous les repas, l'usage étoit de commencer par se laver les mains; cette cérémonie chez les grands s'annonçoit au son du cor, et chez les moines au son d'une cloche; c'est ce qu'on appeloit *corner l'eau*.

Au surplus, les premiers instruments de ce

genre furent faits avec des cornes d'animaux. Végèce (1) nous apprend que les anciens avoient un instrument de guerre appelé *cornu*, ainsi nommé parce qu'il avoit été originairement fait d'une corne. Jusqu'au dix-septième siècle les Suisses se servirent dans leurs armées d'une corne fameuse parmi eux. De nos jours, les postillons allemands usent de cornets ou de petites cornes pour avertir de loin qu'on leur prépare des chevaux, ou qu'ils vont traverser tel chemin étroit. Les bergers s'en servent aussi pour assembler le bétail qu'ils mènent au pâturage. Dans le charmant fabliau d'*Aucassin et Nicolette*, les bergers désirent avoir de l'argent pour acheter des *flustes* et *cornets*.

CORNEMUSE, instrument encore en usage, surtout dans les montagnes d'Auvergne et de la Savoie. On appeloit les acteurs qui représentoient les Miracles, les Mystères, etc., des *cornemusards* ou *cornemuseurs*, et leurs femmes des *cornemusaresses*..

FLAJOS, FLAGEL, FLAJOLS, FLAGEUX, FLAGIEX, flageolet, ou petite flûte à bec, du latin *flagellum*, petite branche d'arbre, parce que l'on faisoit anciennement et que l'on fait encore de ces flageolets ou sifflets avec de petites branches de bois.

---

(1) Lib. II, cap. XXII.

Lors r'oïssez trompes soner,
Cors, tabours, *flageux*, chevrettes......
Tabours sonnent et *flagiex* pipent.

Guill. Guiart.

Chevrette, chevrie, chèvre, espèce de musette qui dans quelques provinces est appelée *bédon*, et dans d'autres une *loure*. Sous ces diverses dénominations elle a conservé la même forme, excepté que la panse est beaucoup plus grosse, et qu'il n'y a point de soufflet; le vent s'introduit directement de la bouche par le moyen d'un anchenet ou tuyau de bois. Cette espèce de musette est connue sous le nom de *chèvre*, *chièvre*, *chiovre*, dans le Gâtinois, la Bourgogne et le Limousin. Nos aïeux se plaisoient à lui donner des formes ridicules. On peut en voir des exemples dans les planches à la fin de l'ouvrage *de Musicâ sacrâ*, par le savant prince-abbé Gerbert.

Douceine, doucine, doulcine ou symphonie doucette. Quelques auteurs regardent cet instrument comme une espèce de vielle dont le corps étoit rond, et qui par conséquent rendoit un son moins nasillard. D'autres écrivains interprètent ce mot par flûte douce ou flûte à bec, dont l'usage a presqu'entièrement cessé depuis l'introduction de la flûte allemande ou traversière dans nos orchestres. Ce changement s'est opéré dans le dix-huitième siècle. Au surplus les doucines étoient fort en usage dans les dou-

zième, treizième, quatorzième et quinzième siècles.

Où estes-vous chantz de linottes
De chardonneretz ou serins,
Qui chantés de si plaisans notes
Soubz les treilles de ses jardins?
Où estes-vous les tabourins,
Les *doulcines* et les rebecz,
Que nous avions tous les matins
Entre nous aultres mignonnetz?

Coquillart (1).

La flûte traversière étoit déjà connue en France dans le quatorzième siècle, ainsi que le prouve ce fragment d'une Ballade d'Eustache Deschamps (2).

Guiterne, rebebe ensement,
Harpe, psaltérion, douçaine
N'ont plus amoureux sentement,
Vielle, *fleuthe traversaine*.

SIMBALES OU CIMBALES. Cet instrument n'est autre que nos cymbales; nous en avons la preuve dans les traducteurs modernes de la Bible, qui rendent ainsi le verset 5e du Psaume 150: *Laudate eum in cymbalis benè sonantibus.* « Louez le Seigneur avec des cymbales d'un » son éclatant». Il vient du latin *cymbalum.* Cependant plusieurs Dictionnaires expliquent ce mot en françois par celui de *cloche*, acception qu'on lui a donnée dans la basse latinité. On désignoit aussi les castagnettes sous le nom de

---

(1) Monol. du Puys, pag. 153 de l'édit. de Coustelier.
(2) Manuscr. 7219, f° 397, r°.

cymbales. Le joueur en avoit une dans chaque main, et les frappoit l'une contre l'autre en suivant le rhythme : « Et les menestriers se » mirent tous devant, sonnant trompes, clai- » rons et cors sarrazinois, *cimbales* et tabours, » et menoient si grant déduyt et si grant noise » qu'il n'y avoit celluy qui ne fust tout meu à » grant joye faire ».

Rom. de Perceforest (1).

Clocettes, clochettes, sorte de carrillon composé de plusieurs sonnettes que l'on frappoit avec un marteau; c'est ce que Jehan de Mehun, dans le roman de *la Rose*, appelle *orloges*, en parlant de Pygmalion devenu amoureux de la statue qu'il avoit faite. Cet instrument, d'un usage fort ancien, étoit nommé *tintinnabulum* dans le moyen âge.

Tymbre, sorte de tambour. Voici comment s'exprime le traducteur du Psautier (2), et la manière dont il commente le verset 26 du Psaume 67. *Prævenerunt principes conjuncti psallentibus*, *in medio juvencularum tympanistriarum.*

« Li prince de seinte Eglise, ce sunt li Apos- » tre ; *prævenerunt.* Vindrent avant les autres » avant çaus de cui il dist qu'il sereient teint » de lor sanc et des autres qui seront de meneur » mérite. *Conjuncti psallentibus*, joint as chan- » tanz, auvec çaus qui chantèrent ; mais icil

(1) Vol. 1, f° 105, col. 1.

(2) Ms fonds de l'Égl. de Paris, n° A. 27, f° 135, v° col. 2.

» chantant que il met ci, senefient çaus qui par » la doctrine des Apostres, funt les bones uevres » en qui Dex se délite, si com li uem (l'homme) » fet où son de la harpe, ou des orgres, u d'au- » tres estrumenz : encor mostre-il après quel » chantéeur ce furent à qui ils furent joint. Ce » sera, fet-il, *in medio juvencularum tympanis-* » *triarum*, où milieu des juenes meschinettes » *tymbrerresses.* Ce est entre cès qui seichent et » morteñent en aus le vices de lour char. Car ce » senefie li *tymbres*, qui est uns estrumenz de » musique qui est couverz d'un cuir sec de bes- » tes. Mès icez apele-il meschinetes, ne mie » umes (homme) par la feblece d'aus ; car cil » qui après les Apostres vindrent, ne furent » si fort come il, ne si parfit, mès por ce qu'il » aveit pallé de *tymbrerresses*, que l'en ne qui- » dast qu'il vousist que on entendiest à l'esba- » neiement dou siècle, et si mostre où cil chanz » deit estre ».

Les usages de la vicomté d'Auge à Rouen démontrent encore que cet instrument n'étoit appelé *tymbre* que parce qu'il étoit couvert de peau. Les tymbres d'imprimerie ont été ainsi nommés par la même cause. Le roman de *la Rose* parle en ces termes des danseurs qui se servoient de petits tambours :

. . . . . qui ne finoient de ruer
Le *tymbre* en haut, et recueilloient
Sur un doi, que onques défailloient.

Fluste brehaingne. Guillaume de Machault est le seul qui parle de cet instrument. C'étoit probablement une flûte champêtre.

Grand cornet d'Allemagne. Je présume que c'étoit une longue trompette, au bout de laquelle on appendoit un petit drapeau. Elle n'est citée par aucun autre auteur.

Flajos de saus, flûte ou flageolet de saule, tel que les enfants en font dans les provinces.

Fistule, flûte, du latin *fistula.*

Pipe, sorte de grand chalumeau.

Muse d'Aussay. Le premier de ces deux mots signifioit musette, formé de *musa*, chanson, parce que, selon toute apparence, la musette servoit à accompagner lorsque l'on chantoit des chansons. Le second mot est très-difficile à interpréter. On appeloit *Aussay* le pays d'Auxois; peut-être cet instrument étoit-il particulier à cette contrée. Au surplus la musette étoit en usage dans les concerts :

> Là véissiez maint jogléor,
> Maint hiralt et maint lecéor,
> Giges et harpes et vieles,
> *Muses*, flaustes et fresteles,
> Tymbres, tabors et sinfonies,
> Trop furent grans les mélodies.
>
> *Roman de Dolopathos.*

Trompe petite, étoit une diminution de la trompe dont nous avons déjà parlé.

Buisine, buccine, buxine, etc., trompette du

latin *buccina*, et non de *buxeus*, comme le prétend Sainte-Palaye (1).

Moult part font grant noise en l'ost li oliphant,
Li cors, et li *bocines*, et li tymbres sonant,
Que on ne oïst pas néis Dant Diex tonant.

Roman de la Prise de Jérusalem.

« Et David estoit vestuds de une vesture linge » pur humilited, et tuit ensemble ménèrent l'ar- » che od léesce et od chants et sons de *buccine* ». IIe Liv. des Rois, chap. VI, v. 14 et 15 (2).

« Ha tu roy, tu as mys decréet à chescun » hom qe avera oy le soun de estive, de frestel, » de harpe, de *busine*, de psaltrie, de sym- » phans, et de totes maneres de musiks, soi » abate et ahoure l'ymage de or (3) ».

Bible du XIIe siècle; Daniel, chap. III, v. 10.

Le traducteur a rendu le mot *sambuca* par celui de *busine;* cependant Vitruve dit que la *sambuca* étoit un instrument à cordes. Papias prétend que c'est une espèce de harpe rustique (4).

---

(1) Projet d'un Glossaire françois, pag. 24.

(2) *Porrò David erat accinctus ephod linteo; et David et omnis domus Israel ducebant arcam testamenti Domini, in ubilo et clangore* buccinæ.

(3) *Tu Rex posuisti decretum, ut omnis homo, qui audierit sonitum tubæ, fistulæ, citharæ,* sambucæ *et psalterii et symphoniæ, et universi generis musicorum, prosternat se et adoret statuam auream.*

(4) *Est genus citharæ agrestis.*

On doit plutôt s'en rapporter au texte de la version françoise, *busine* venant de *buccina*, qui est un instrument à vent.

Eles ou élès. Je n'ai rien trouvé qui m'indique ce que pouvoit être cet instrument. Je soupçonnerois que, par ce nom, Machault a voulu désigner le *frestel*, le sifflet de chaudronnier de nos jours, ou la syrinx des anciens. Ce qui me le feroit présumer, c'est la figure de l'instrument, ce nom d'*eles* (ailes), et la faveur dont jouissoit le *frestel*, dont le nom a été omis par le poëte.

Monocorde, Monocordion, instrument dont le nom indique le genre; sorte de trompette marine dont l'usage a cessé dans le dix-huitième siècle.

N'orgue, harpe, ne chyfonie,
Rote, vielle, et armonie,
Sautier, cymbale et tympanon,
Monocorde, lire, et coron,
Ice sont li XII instrument
Que il sonne si doucement.

Estoire de Troie la Grant, Ms n° 6737-3.

Muse de blet ou blef. Ce nom ne se trouve que dans Guillaume de Machault. Le mot *blet* ou *blef* signifioit blé, *bladum frumentum;* voudroit-il dire un chalumeau fait avec des tuyaux de blé? je l'ignore.

On pourroit considérablement ajouter à cette liste, et donner l'explication des instruments connus sous les noms de *chalumeau*, d'*araine*,

de *chifonie*, de *chorum*, de *clairon*, d'*estive*, de *frestel*, de *gigue*, de *glais*, de *graile*, de *lyre*, de *luth*, de *loure*, de *moinel*, d'*orloges*, de *rote*, de *simphans*, de *triblère*, de *tube*, de *tympans*, et autres qu'il seroit trop long de citer.

Ainsi que je l'ai fait observer dans l'explication du passage de Guillaume de Machault, les instruments dont il y est parlé étoient employés aux fètes de la cour, aux repas, aux tournois, aux danses, dans les réjouissances publiques et même dans les cérémonies religieuses, enfin dans toutes les occasions où il étoit nécessaire de déployer de la magnificence, d'augmenter et de varier les plaisirs, de célébrer les triomphes des braves et des belles.

TROISIÈME PARTIE.

OBJETS DE LA POÉSIE.

CHAPITRE PREMIER.

POÉSIE ÉPIQUE.

§ Ier. *Romans de Charlemagne.*

Les traditions du moyen âge ont parcouru toute l'Europe; c'est dans ces traditions écrites ou orales qu'il faut chercher l'origine et l'histoire de l'ancienne poésie et des romans de chevalerie. Oubliées dans un pays, ces mêmes traditions se retrouvent dans un autre; et, après avoir consulté toutes les autorités, il faut les réunir pour puiser dans l'ensemble, qui, après tant de siècles, a dû en quelque sorte être perdu pour nous.

On néglige trop en France ces traditions fabuleuses, dont l'origine est presque toujours fondée sur l'Histoire. Ces contes, qu'on pourroit appeler épiques, sont les mines fécondes d'une riche épopée, ou, suivant l'expression d'un auteur allemand (1), « les mines fécondes d'une

(1) Müller, Collection d'anciennes Poésies allemandes; Disc. prélim.

» poésie vraiment vivante, mais qui, ensevelie
» sous le poids des années, a depuis long-temps
» cessé d'exister pour nous ».

On aura sans doute remarqué que la langue vulgaire commença à se former sous le règne de Charlemagne : elle étoit déjà assez répandue sous Charles-le-Chauve, pour mériter d'être employée dans un acte solennel qui intéressoit deux grandes nations; je veux parler du serment que Charles et son frère Louis-le-Germanique prononcèrent, à Strasbourg, le 16 des kalendes de mars 842. Ce monument, conservé par Nithard (1), prouve que la langue vulgaire étoit d'un usage général parmi les François (2). On peut conjecturer qu'une poésie nationale devoit exister à cette époque, et que le peuple avoit déjà un grand nombre de chansons militaires, historiques et traditionnelles, ainsi que je le ferai voir en traitant des différentes poésies chantées ou racontées. Quoique ces anciens monuments n'existent plus, l'Histoire en a conservé le souvenir, et il est facile d'en trouver la preuve dans presque tous les siècles qui ont suivi cet événement. Je me flatte de

(1) Manuscr. Biblioth. impér., fonds du Vatican, n° 1964, fol. 12, Gloss. de la lang. rom., tom. I; Discours prélimin., p. xx; et du Chesne, *Historiæ Francorum*, tom. II, p. 274.

(2) Bonamy, Académie des Inscript., in-12, tom. XLI, p. 387-486.

Dom Liron, Singul. hist., tom. I, p. 103 et suiv.

pouvoir démontrer ce fait, et je tirerai mes autorités de la précieuse Collection de l'Académie des inscriptions (1). J'ajouterai qu'il en a été de même en Allemagne (2), en Ecosse (3) et en Scandinavie (4), où se sont conservés un grand nombre d'anciens fragments qui remontent bien au-delà du douzième siècle : tels sont les Poëmes des Nibelungen, les Chansons des Ecossois, l'Edda, etc.

La haute renommée dont a joui Charlemagne, la sagesse de ses lois, son amour pour les lettres, sa munificence envers les savants, la fermeté de son caractère, son courage, ses exploits et l'importance de ses conquêtes, lui méritèrent l'admiration de son siècle et en firent le héros des siècles suivants. Sa mort fut marquée par d'inutiles regrets dont on voulut garder le souvenir en retraçant ses hauts faits. Semblables au fleuve

---

(1) Voy. les différentes Dissertations de Bonamy, la Ravallière, la Curne de Sainte-Palaye, Lebeuf, Foncemagne, etc.

(2) Collect. d'anciennes Poésies allemandes, publiées à Berlin par Müller et Koch.

Collect. d'ouvrages critiques publiés par Bodmer.

Voy. encore le *Meistergesang*, par Jacob Grimm ; Gottingen, 1811, in-8°.

(3) Edward Jones, Musical and poëtical relicks of the Welsh Bards ; London, 1784, in-fol.

(4) Mallet, Introduction à l'Histoire du Danemarck ; Jacobo Graberg, saggio istorico su gli scaldi.

qui se grossit en recevant dans son cours toutes les rivières qui se trouvent sur son passage, les exploits du conquérant furent agrandis, et bientôt enchérissant sur les vérités historiques, les poëtes y ajoutèrent le merveilleux. La barbarie dans laquelle furent plongées la France et toute l'Europe pendant le neuvième et le dixième siècle contribua singulièrement à augmenter le nombre des prouesses qui lui avoient été attribuées. Enfin un écrivain, sous le faux nom de Turpin ou Tilpin (1), qu'on a dit avoir été archevèque de Reims, recueillit les différentes versions écrites ou orales, en fit un ouvrage qui nous est parvenu, dont il existe un grand nombre de manuscrits, qui plusieurs fois a été imprimé, et dont on n'a point encore une bonne édition (2).

Cette vie de Charlemagne, attribuée à Turpin, fut composée d'après les traditions, avec les récits, les contes et les romances populaires qui se chantoient alors (3). On y ajouta plusieurs

(1) Suivant Sinner, *Catalogus codicum, Manusc. Biblioth. Bernensis*, tom. III, p. 361, cet auteur auroit été un moine de l'église de Saint-André à Vienne en Autriche.

(2) Celle qu'on préfère a pour titre *J. Turpini Histor. de vitâ Karoli magni et Rolandi*: elle a été publiée par Schardius; Francfort, 1566, in-fol.

(3) *Arnoldi Oihenarti Notit. utriusque Vasconiæ*, lib. III, cap. III, p. 397.

fables, dans lesquelles le sacré et le profane furent entremêlés sans ordre et sans goût. On y trouve des apparitions et des armes enchantées, des miracles de saints, joints aux prestiges de la féerie, des prophètes et des géants invulnérables. D'après le compilateur, le héros voyage en Espagne, à Constantinople, fait un pèlerinage au saint Sépulcre et remporte des victoires éclatantes sur les infidèles. Ces fables étoient déjà assez répandues en France et en Angleterre vers le milieu du onzième siècle, pour qu'un poëte anglo-normand voulût rimer le *voyage de Constantinople* (1). Des auteurs très-graves adoptèrent ensuite le récit de ces expéditions lointaines avec d'autant plus de facilité, que le pape Calixte II avoit prononcé, l'an 1122, que le Recueil de Turpin étoit une Histoire authentique (2). D'après cette déclaration, on ne doit plus être surpris que dans son *Miroir historial* (3) Vincent de Beauvais fasse suivre le récit du voyage de Charlemagne de la description de tous les combats que le monarque françois eut à soutenir contre le terrible géant Fier-à-Bras et de quelques autres événements de ce genre.

On a souvent agité la question de savoir si la

---

(1) Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen, p. 198.

(2) Hist. litt. d'Italie, tom. IV, p. 135.

(3) *Speculum historiale.*

Chronique de Turpin avoit originairement été écrite en latin, ou traduite dans cette langue, après l'avoir été en romane. Le partage des avis et l'insuffisance des preuves alléguées en faveur de ces deux opinions rendent cette question insoluble (1). Il est cependant à présumer que cette Chronique, compilée vers le commencement du onzième siècle, fut d'abord écrite en latin, puis traduite en langue vulgaire (2), et enfin mise en vers françois. Rien n'autorise le sentiment des critiques, qui ont prétendu qu'elle avoit été apportée d'Espagne en France, et que les événements racontés dans les vingt-trois premiers chapitres y étoient inconnus avant cette époque.

Ce goût général de la nation pour les événements merveilleux, qui avoit fait adopter toutes les fables contenues dans la Chronique de Turpin, fut encore réveillé par les récits des hauts faits des chevaliers de la Table-Ronde; les exploits

---

(1) Geofroy, prieur de Vigeois, mort en 1183, prétend que la Chronique de Turpin, ou du moins l'exemplaire qu'il en avoit vu pour la première fois avoit été apporté d'Espagne.

(2) La plus ancienne traduction de la Chronique de Turpin que possède la Bibliothèque impériale se trouve sous le n° 8190; elle est de Michel de Harnes, qui écrivoit sous Philippe-Auguste, et qui la fit paroître vers le commencement du XIIIe siècle.

des héros françois, qui pendant quelque temps sembloient avoir été oubliés, furent relus avec plus d'empressement que jamais. On rima alors, non-seulement la vie et les actions de Charlemagne, mais encore la vie de ses barons, de ses pairs, et de tous ceux avec lesquels il avoit plu aux anciens conteurs de le mettre en rapport. Ainsi, après l'Histoire des *quatre fils Aimon*, on rima celles de *Regnauld de Montauban*, de son cousin *Maugis d'Aigremont*, de *Beuves d'Aigremont*, de *Doolin de Mayence*, d'*Oger-le-Danois*, enfin de tous les personnages qu'on prétendoit avoir existé sous le règne de Charlemagne. Parmi ces derniers, celui qu'on doit le moins oublier est le fameux Roland, qui périt à Roncevaux par la trahison du perfide Ganelon de Mayence.

Je ferai rapidement connoître ceux des poëtes qui ont travaillé avec le plus de succès dans cette partie de notre ancienne littérature.

Adenez ou Adans, dit le Roi, qui florissoit dans le treizième siècle, reçut son surnom de ce que l'un de ses ouvrages avoit obtenu la couronne dans un *Puy d'amour*. Henri III, duc de Brabant, mort en 1260, dont la fille, Marie de Brabant, épousa (en 1274) Philippe III, dit le Hardi, s'étoit attaché Adenez en qualité de poëte. Après la mort de son bienfaiteur, ce Trouvère vint en France, et se rendit à St-Denys, pour consulter les Chroniques de cette abbaye, qui lui furent communiquées par le moine Savari et par

Nicolas de Reims, autre religieux de St-Denys. Son roman de *Cléomadès* (1) fut entrepris d'après les ordres de Marie de Brabant et de Blanche de Bretagne (femme de Robert II, comte d'Artois, mort en 1302), ou plutôt de Blanche de France, fille de saint Louis, qui, mariée à Ferdinand de la Cerda, fils d'Alphonse X, roi de Castille, et veuve en 1275, se retira en France, où elle mourut en 1320. Outre le roman de *Cléomadès*, on doit encore à ce poëte *les Enfances d'Ogier-le-Danois* (2), *Aymeri de Narbonne* (3), *Berthe et Pepin* (4). Peu de temps après la publication de ce dernier ouvrage, Girardin d'Amiens y donna une suite (5), sous le titre de *Roman de Charlemagne, fils de Berthe* (6).

---

(1) Manuscr. Bibliothèque impér., fonds de la Vallière, n°s 2733 et 2734.

(2) Manuscr. même fonds, n° 2729.

(3) Manuscr. même fonds, n° 2735. Voy. le Catalogue de cette bibliothèque, tom. I, p. 27 du Supplément.

(4) Manuscr. n° 7188 et fonds de la Vallière, n° 2734.

(5) Manuscr. n° 2734, fonds de la Vallière.

(6) Voy., sur la vie et les ouvrages d'Adenez-le-Roi, Hist. littér. de la France, tom. VII, Avertiss. p. xxxiij et LXXIIJ; tom. VIII, p. 594, et tom. X, p. 67.

Sinner, Extraits de quelques Poésies, pag. 15.

Catal. de la Vallière, n°s 2729, 2733, 2734, 2735, 2784.

Catal. de Guyon de la Sardière, pag, 54, n° 527, et éclaircissements en tête du même Catalogue, pag. 7 et 8.

Catel, Histoire du Languedoc, tom. I.

Gloss. de la lang. rom., tom. II, p. 755.

Huon de Villeneuve, autre poëte du treizième siècle, est auteur des romans de *Regnauld de Montauban* et de *Garnier de Nanteuil*, dont les branches sont connues sous les titres suivants : *Doon de Nanteuil*, *Aye* ou *Aice d'Avignon*, *Guyot de Nanteuil*, *Garnier de Nanteuil*, fils du précédent ; enfin *Siperis de Vineaux* et *Doolin de Mayence*. On attribue encore au même Trouvère les romans des *Quatre fils Aimon*, de *Maugis d'Aigremont et de Beuves d'Aigremont* (1).

On sait de quel succès a joui le roman des *Quatre fils Aimon*, qui, traduit en prose dans le quinzième siècle, a été souvent imprimé à cette époque, et dont les éditions ont été si considérablement multipliées par les presses des imprimeurs de Troyes. Ces dernières éditions, qui font partie de la Bibliothèque bleue, sont très-fauti-

---

Pasquier, liv. VII, chap. III, p. 692 ; chap. V, p. 698 ; liv. VIII, chap. XXXI, p. 809.

Catal. codic., *Manusc. Bernensis*, tom. III, p. 395.

Fauchet, Œuvres, pag. 587, r°.

La Croix du Maine et du Verdier, Biblioth. franç., etc.

(1) Ces divers Poëmes se trouvent parmi les Manuscr. de la Biblioth. impér., sous les n°s 7182, 7183 et 7635. Les auteurs qui ont traité de Huon de Villeneuve et de ses ouvrages sont, Fauchet, p. 562, r°; du Verdier, tom. II, p. 249 ; la Croix du Maine, tom. I, p. 384 ; Glossaire de la langue romane, tom. II, p. 764 ; Baillet, Jugements des Savants, tom. IV, p. 282 ; Borel, Table des Auteurs ; André Favyn, Hist. de Navarre, liv. V, p. 265.

ves; à peine y reconnoît-on l'auteur original, parce qu'on a voulu l'habiller à la moderne et en rajeunir le style. Dans ses Annales typographiques, Maittaire annonce que ce Roman fut traduit en anglois par les ordres du comte d'Oxford, et que cette version fut imprimée à Londres en 1554, in-fol.

A l'exemple des autres romanciers, Huon de Villeneuve et le translateur en prose du roman des *Quatre fils Aimon* ont choisi saint Reinold, moine et martyr à Cologne, pour en faire le principal héros de leur Roman. On voit, suivant quelques auteurs, dans la même ville, sur la muraille d'un monastère de filles, sous l'invocation de saint Reinold, la représentation des quatre paladins, montés sur le cheval Bayard, qu'on disoit avoir appartenu à Maugis d'Aigremont, leur cousin germain. Regnauld de Montauban y paroît avec l'auréole, signe de sa sainteté. On ajoute que ce chevalier, fils d'un prince des Ardennes, après avoir mis à fin plusieurs aventures merveilleuses, se fit moine dans l'abbaye de St-Pantaléon (1).

§ II. *Romans de la Table-Ronde.*

En faisant la conquête de la Normandie et de la Grande-Bretagne les peuples du Nord appor-

---

(1) Voyez *Galenii Sacrarium Agrippinæ*, p. 574; *Usuardi Martyrologium*, edente Sollerio, VII Januarii.

Éclaircissements en tête du Catalogue de M. de Selles; Paris, Barrois, 1761, in-8°; *ibid.* n° 1405.

tèrent les brillantes fictions de la Mythologie des Scandinaves (1). Du mélange des Fables de l'Edda, avec les traditions saxones et bretones, naquirent la féerie, les enchanteurs et tous ces personnages qui jouent un si grand rôle dans l'épopée romanesque.

Ces fictions se répandirent si généralement qu'il en fut fait un recueil, auquel on joignit l'Histoire des premiers rois de la Grande-Bretagne. On peut consulter là-dessus Warton (2) M. de la Rue (3), M. Ginguené (4), et plusieurs autres savants.

Walter ou Gualter, savant archidiacre d'Oxford voyageoit en France vers le commencement du douzième siècle. Traversant la Bretagne armoricaine, il se procura dans ce pays une ancienne Chronique qui, dit-on, étoit écrite en bas-breton. Elle avoit pour titre : *Bruty Brenhined*, ou le Brutus de Bretagne. Walter s'empara de cet ouvrage : l'ayant apporté en Angleterre, il le communiqua à Geoffroy Arthur, surnommé de Monmouth (5), savant bénédictin gallois, qui,

(1) Voy. la note 2 de la pag. 46.

(2) The history of English poetry, tom. I ; Discours préliminaire.

(3) *Archæologia*, vol. XII, Dissertation sur Robert Wace ; Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen, pag. 194.

(4) Mém. de l'Acad. celtique, n° VI, vol. II, p. 463, et Histoire littéraire d'Italie, tom. IV, p. 123 et suiv.

(5) Il fut d'abord archidiacre de Monmouth, et ensuite

à la prière de Robert de Caen, comte de Crenly, de Glocester et de Thorigny, le traduisit en latin (1). Henri de Huntington eut aussi connoissance de la découverte de l'Histoire des rois bretons : ne sachant pas distinguer la vérité des événements d'avec la fausseté des faits qu'elle renferme, il fut le premier à les adopter. L'auteur original prend son sujet à la fin du siége de Troie, et le conduit jusqu'à l'an 689 de l'ère vulgaire, c'est-à-dire qu'il fait connoître l'Histoire des princes welches ou gallois, depuis le Troyen Brut ou Brutus jusqu'à Cadwallader, qui régnoit au septième siècle.

On n'avoit encore aucune idée de la vie et

---

nommé évêque de Saint-Asaph, au pays de Galles, en 1151. Voy. *Fabricii Biblioth. lat. med. et infimæ ætatis*, tom. III, p. 10, édition de Manzi.

(1) Sous le titre de *Galfredi Monumetensis, de origine et gestis regum Britanniæ*, lib. XII. Il en existe deux éditions, publiées par Badius Ascensius; Paris, 1508 et 1517, et réimprimées parmi les *Scriptores rerum Britannicarum;* Heidelbergæ, 1587, in-fol., tom. II, p. 242. Cet ouvrage est dédié à Robert, comte de Glocester (*Roberto comiti Claudiocestræ*). Le Catal. de la biblioth. de Berne, tom. II, p. 242, fait mention d'un manuscrit dont l'Épître dédicatoire est adressée au roi Etienne, et qui en outre contient,

1°. *Compendiosa Descriptio Anglo-Saxonum, et Regum Anglorum à* Vortigerno, *ab anno* 409, *usque ad annum* 616;

2°. *Eclfredi abbatis Riedallii vita sancti Eduardi Regis; præmisso Prologo ad Regem Henricum.* (Cette Vie se trouve dans les *Acta Sanctorum*, sous le v Janvier.)

des actions des premiers rois qui gouvernèrent l'Angleterre, et qui avoient été inconnues au vénérable Bède. En écrivant leurs Histoires de la Grande-Bretagne, Guillaume de Malmsbury et Henri de Huntington avoient infructueusement fait les recherches les plus grandes et les plus exactes sur ces temps éloignés. Ce fut vers l'an 1139 que le dernier de ces écrivains eut connoissance de l'ouvrage connu en France sous le nom du *Brut*, lorsqu'il voyageoit avec Théobald, archevêque de Cantorbery. Ayant résidé quelque temps à l'abbaye du Bec, dont Théobald avoit été abbé, il y rencontra le célèbre Robert de Thorigny, qui devint ensuite abbé de St-Michel. Celui-ci composoit alors des Suppléments aux Chroniques d'Eusèbe, de saint Jérome et de Sigebert; il se lia bientôt d'amitié avec Huntington. C'est dans le cours d'une conversation sur leurs ouvrages respectifs que Robert de Thorigny fit connoître à son confrère la Traduction latine de l'Histoire d'Angleterre ou du *Brut*, faite par Geoffroy de Monmouth. Comme l'auteur original avoit essayé de rattacher la chronologie des monarques anglois à celle des Juifs et des Romains, il donna à son ouvrage, tout fabuleux qu'il est, un certain air de vérité historique, qui le fit d'autant plus facilement adopter, que dans ces temps anciens il n'existoit point de critique, et que ces faits étoient remplis de ce merveilleux, qui a si long-temps existé chez nos

historiens. Henri de Huntington fit en latin une analyse de cet ouvrage, qu'il transmit à un de ses amis résidant en Angleterre (1). Mais cet extrait n'étoit pas suffisant, et comme Geoffroy de Monmouth avoit complètement traduit le *Brut* de bas-breton en latin, Robert Wace le mit en vers françois. Layamon et Robert de Brune, moine de St-Gilbert, poëtes, l'un du treizième, l'autre du quatorzième siècle, employèrent cette version françoise pour leur traduction en vers anglois. Enfin Rusticien de Pise s'en servit également pour sa traduction en prose françoise, qu'il fit paroître vers la fin du douzième siècle.

C'est du roman du *Brut*, embelli par son traducteur, que sont sortis ceux du *roi Artus*, de *l'enchanteur Merlin*, du *Saint-Graal*, de *Lancelot du Lac*, de *Tristan de Léonnois*, de *Perceval-le-Gallois*, etc. C'est le premier livre dans lequel on trouve l'origine de la Table-Ronde, de ses fêtes, de ses tournois, de ses chevaliers. On le lisoit publiquement à la cour des rois anglo-normands, qui le jugeoient très-propre à inspirer l'enthousiasme dans l'âme de leurs guerriers; les dames en alloient faire la lecture dans les infirmeries pour calmer les douleurs des chevaliers blessés dans les tournois.

(1) Cette analyse est conservée parmi les Manuscrits du *Museum Britannicum*; Biblioth., Reg. 13, C. XI.

Ce fut donc par les Normands que les Anglois connurent cet ouvrage; et comme il flattoit leur orgueil national, il fit beaucoup de bruit dans leur île. Dans la grande comme dans la petite Bretagne on eut une confiance aveugle pour toutes les fables que renferme le *Brut;* on ne les adopta pas généralement, et quelques écrivains jetèrent des doutes sur leur authenticité; nous en avons la preuve dans la Préface latine et dans l'analyse de cet ouvrage, faite, l'an 1150, par Alfred de Béverley; en voici la traduction :

« On ne parloit que de l'Histoire du *Brut* » ou des rois bretons; on regardoit comme un » homme sans éducation celui qui ne la con- » noissoit pas. Les jeunes gens la savoient par » cœur et s'attachoient à la réciter agréable- » ment. Me trouvant parmi eux, j'ai eu quel- » quefois à rougir de mon ignorance; cepen- » dant, comme j'ai beaucoup de respect pour » l'antiquité, j'ai voulu lire cet ouvrage. J'en » ai fait une analyse, et je n'y ai conservé que » tout ce qui m'a paru croyable, tout ce qui » s'accorde avec le témoignage des autres his- » toriens ».

Malgré tant de soins, Alfred de Béverley a laissé subsister un grand nombre de faits controuvés. Le roi Henri II, qui aimoit et encourageoit la poésie françoise, ordonna à Robert Wace de faire une traduction en vers françois du roman du *Brut;* et ce fut aussi d'après ses or-

dres que Luces du Gast, Gasse le Blond, Gautier Map, Robert de Borron et Rusticien de Pise, tous nés en Angleterre, composèrent ou plutôt translatèrent les romans en prose de *Tristan de Léonnois*, de *Meliadus*, père de *Tristan*; du *Saint-Graal* et de sa *Queste*; de *Joseph d'Arimathie*, de *Merlin*, de *Lancelot du Lac*, sources primitives de cette multitude de romans, dits de la *Table-Ronde*, qui furent aussitôt mis en vers françois, et dont l'Europe fut inondée vers la fin du douzième siècle.

Il existe si peu de renseignements sur ces écrivains, que l'on ne pourroit former que des conjectures sur le temps où ils florissoient et sur le pays qui les avoit vus naître, si quelques-uns d'entre eux n'avoient pris soin de transmettre un petit nombre de détails sur le rang qu'ils occupoient et sur les noms de ceux qui avoient coopéré à leur entreprise. Gautier Map paroît être le seul sur le compte duquel les biographes ont fourni quelques renseignements.

Luces, chevalier et seigneur du château du Gast, près de Salisbury en Angleterre, le plus ancien de ces romanciers, translata le roman de *Tristan*, et commença celui de *Saint-Graal* (1). La première de ces deux versions parut vers

(1) Gloss. de la langue romane, au mot *Graal*.

Voy. aussi le début de ce Roman dans le Catalogue de la Vallière, tom. II, p. 614, n° 4015.

l'année 1170, et non pas en 1190 comme le dit Lévesque de la Ravallière (1), puisque Chrestien de Troyes, mort en 1191, avoit mis cet ouvrage en vers. On doit présumer que cette version, qui est perdue, fut publiée vers 1180, à en juger par ce que rapporte le poëte en tête du roman de *Cliget* (2). La Ravallière est plus exact lorsqu'il dit (3) qu'on ne peut révoquer en doute que le roman de *Tristan* en prose ne soit le premier et le plus ancien de ceux que l'on connoît jusqu'à présent, et qu'il précéda de quelques années le *Graal* et *Lancelot*. L'abbé Lebeuf a trouvé un exemplaire du roman de *Giron-le-Courtois*, attribué à Luces (4). Les rédacteurs du Catalogue de la Vallière (5) regardent avec raison Rusticien de Pise comme l'auteur ou le translateur de cet ouvrage. D'ailleurs le Manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 6977, est le seul qui l'attribue au seigneur du Gast. Dans le passage de Rusticien de Pise,

---

(1) Poésies du Roi de Navarre, tom. I, p. 168.

(2) Manuscr. ancien fonds, n° 6987.

Voy. ce passage dans le Diction. hist., nouv. édit., art. *Chrestien de Troyes*.

Acad. des Inscript., tom. II, p. 762.

Quadrio, tom. VII, p. 277.

Hist. littér. d'Italie, tom. IV, p. 155.

(3) Tom. I, p. 169.

(4) Acad. des Inscript., tom. XVII, p. 758.

(5) Tom. II, p. 606, n° 3990.

rapporté par M. Van Praët (1), on voit que tous les écrivains que nous avons cités ont travaillé à la rédaction du roman de *Tristan*.

Gasse-le-Blond, parent du roi Henri II d'Angleterre, partagea les travaux de Luces du Gast. Gautier Map mit en françois le roman de *Lancelot du Lac*. On ignore si c'est le même personnage que le chapelain de Henri II, sur lequel Guillaume Cave (2), Cas. Oudin (3), Albert Fabricius (4) et Thomas Tanner (5) ont publié des Notices. Ce qui me fait présumer qu'il y auroit eu deux personnages de ce nom, c'est cette expression du passage cité ci-dessus : « *Après* » *s'en entremist messire Gautier Map qui fu chevalier le roi* ». Ce texte est précis; il désigne un homme du monde et non un ecclésiastique. D'ailleurs la qualité de messire n'étoit alors accordée qu'aux personnes qui étoient revêtues de l'ordre sublime, c'est-à-dire de la chevalerie.

Robert et Helis de Borron étoient frères ou du moins très-proches parents. Ils continuèrent la traduction d'une partie des Romans connus sous les titres de *Joseph d'Arimathie, du Saint-*

---

(1) Catalogue de la Vallière, tom. II, p. 606 et 607, et au dernier feuillet du Manuscr. n° 6963.

(2) Tom. II, p. 284.

(3) Tom. II, p. 1645.

(4) Bibliotheca med. et inf. latin.

(5) Bibliotheca Britannico-Hibernica.

Graal et de *Merlin*. Après avoir publié lui seul le roman de *Palamèdes*, qui fait partie de ceux de la *Table-Ronde*, Helis de Borron s'associa avec Robert et Rusticien de Pise, pour composer les différents ouvrages qui ont paru sous le nom de ce dernier.

Enfin Rusticien de Pise travailla en société avec les deux écrivains précédents; il traduisit d'abord le roman du *Brut* de rime en prose, d'après le poëme de Robert Wace, et puis le roman de *Méliadus*. Tous ces écrivains florissoient sous le règne de Henri II d'Angleterre.

Le roman de *Tristan* eut un grand succès; il le méritoit, non-seulement par l'intérêt que l'auteur a su répandre sur son héros, mais encore dans les différents épisodes de son ouvrage. Dès l'instant qu'il parut, il fut mis en vers par notre célèbre poëte Chrestien de Troyes, et cette version paroît avoir été perdue. L'original, c'est-à-dire l'ouvrage de Luces du Gast, est partie en rime et partie en prose. En voici sommairement le sujet (1).

---

(1) Gloss. de la langue romane, tom. II, p. 750, article Yseult.

Le roman de *Tristan* se trouve parmi les Manuscrits de la Bibliothèque impériale, sous les nos 6771, 6772, 6773, 6774, 6775, 6776, 6956, 6957, 6959, 6960, 7174, 7175, 7176, 7177, 7178. Parmi les imprimés on distingue :

1°. Tristan de Léonnois, chevalier de la Table-Ronde; Paris, Ant. Verard, in-fol. s. d.

Tristan étoit fils de Méliadus, roi de Léon, et c'est par cette raison qu'il est surnommé Léonnois. Méliadus avoit épousé Ysabelle, fille de Félix, roi de Cornouailles : cette dame essuya beaucoup de disgrâces de la part de son mari, qui la chassa de chez lui, quoiqu'elle fût enceinte. Etant dans une forêt, elle y mit au monde un fils : les douleurs, les fatigues, les chagrins lui donnèrent l'idée de le nommer Tristan. Une dame survint quelques moments avant sa mort; Isabelle lui raconta ses aventures, lui recommanda son fils, dont cette dame prit soin, et mourut bientôt après.

Dès sa jeunesse, Tristan donna des preuves de valeur; il se retira chez son oncle Marc, roi de Cornouailles, qui étoit en guerre avec Argius, roi d'Irlande. Marc envoya son neveu Tristan contre Argius; il y fit des actions brillantes,

---

2°. Histoire du très-vaillant chevalier Tristan, etc.; Paris, Ant. Verard, 2 vol. in-fol. s. d.

3°. Tristan de Léonnois, etc.; Paris, Denys Jannot, 1533, in-fol.

4°. Le 1er livre du Nouveau Tristan, fait françois par Jehan Maugin, dit l'Angevin; Paris, ve Maurice de la Porte, 1554, in-fol.

5°. Le livre du Nouveau Tristan, etc., fait françois par Jehan Maugin; Lyon, Benoist Rigaud, 1577, 2 vol. in-16.

6°. Histoire du chevalier Tristan, fils du roi Méliadus; Paris, Bonfons, 1584, in-4°. On ajoute à ces éditions l'Histoire d'Ysaïe le Triste, fils de Tristan le Léonnois; Paris, Phil. le Noir, in-4°, s. d. Galliot Dupré, 1522, in-fol.

négocia la paix avec lui, et parvint à la conclure. Argius avoit une très-belle fille, nommée Yseult; Tristan fut chargé de la demander en mariage pour son oncle Marc; elle lui fut accordée, et sitòt que les cérémonies furent achevées, Tristan s'embarqua avec la fille d'Argius. Avant leur départ, la reine d'Irlande remit entre les mains de Brangien, l'une des suivantes de la jeune femme, un vase rempli d'une liqueur propre à exciter le *gieu d'amour*, et lui commanda d'en donner à boire au roi de Cornouailles et à sa belle épouse, la première nuit de leurs noces. Dans la traversée, un jour que Tristan et la belle Yseult jouoient aux échecs, ils éprouvèrent une soif violente et demandèrent à boire. Brangien, sans y penser, leur donna le breuvage qui étoit dans le vase d'argent; ils burent avec avidité; mais aussitòt ils furent embrasés d'un violent amour l'un pour l'autre, et l'auteur dit que « *Tristan fist sa volenté de la* » *belle Yseult et lui tolut le dous nom de pu-* » *celle* ». Cet amour dura jusqu'à leur mort et leur causa *peines et chagrins.*

Tristan épousa une autre Yseult, surnommée aux Blanches-Mains, fille de Houel, roi de la Petite-Bretagne; mais ce mariage ne lui fit jamais oublier Yseult, femme de son oncle Marc, roi de Cornouailles. C'est de cette dernière dont tous les romanciers et les poëtes parlent sans cesse; ce sont ces deux amants qu'ils

proposent pour modèles de constance et de fidélité. Après leur mort, leurs cercueils furent placés à côté l'un de l'autre; il en sortit deux branches de lierre qui s'entrelacèrent et les couvrirent de leur feuillage (1).

L'Histoire de *Méliadus* (2) présente une suite de combats et d'aventures chevaleresques assez curieuses.

Le *Saint-Graal* (3) étoit un vase ou vaisseau dans lequel on supposoit que J. C. avoit mangé l'agneau pascal lorsqu'il fit la cène avec ses disciples; Joseph d'Arimathie l'emporta chez lui, et lorsqu'il eut enseveli le corps du Sauveur,

---

(1) Les aventures de Tristan ont fourni à M. Creuzé de Lesser l'un des plus jolis épisodes de son charmant poëme des *Chevaliers de la Table-Ronde.*

(2) Manuscr. Biblioth. impér., n° 6961, in-fol.

Les nobles faits d'armes du vaillant roi *Méliadus de Léonnois*, Paris, 1528, in-fol. Les nobles faits d'armes du vaillant roi Méliadus, etc., Paris, Denys Jannot, 1532, in-fol. La triomphante et véritable Histoire des hauts et chevaleureux faits d'armes du plus que victorieux prince Méliadus, Paris, 1535, in-4°, chez P. Sergent, et in-12, chez D. Jannot.

(3) Manuscr. de mon cabinet. Il a été mis en vers d'après la version de Robert de Borron, Manuscr. n° 1987, *olim* 2740, in-8°, fonds de l'abbaye Saint-Germain. Cette Histoire n'a pas été versifiée par Chrestien de Troyes; elle est d'un Trouvère anonyme. Elle a été imprimée sous ce titre : L'Histoire du *Saint-Gréaal*, qui est le premier livre de la Table-Ronde : ensemble la queste dudict Saint-Gréaal, faite par Lancelot, Galaad, Boorf et Perceval, qui est le dernier livre de la Table-Ronde; Paris, Jehan Petit, 1516, in-fol.

il mit dans le Graal le sang et l'eau qui découloient de ses plaies et de son côté.

Joseph d'Arimathie (1) emporta ce vase en Angleterre et *chrestienna* toute cette contrée. Il en confia la garde à l'un de ses neveux. Ce précieux vase ayant été perdu, plusieurs chevaliers entreprennent de le retrouver. C'est ce qui a fourni l'idée de *la Queste du Graal*, et une partie des aventures du roman de *Perceval.*

Le roman de *Merlin* (2) contient la vie de ce fameux enchanteur qui naquit en Angleterre, du commerce d'un démon avec une fille vierge. Suivant les romanciers, il avoit été formé, d'après un conseil des esprits infernaux, pour anéantir l'*œuvre de rédemption*. A ses aventures sont jointes celles du roi Artus, qu'il servit longtemps par sa science magique. Merlin périt victime des enchantements de la jeune Viviane, sa maîtresse et son élève. Elle l'enferma dans la forêt de Broceliande, auprès de Quintin en Basse-Bretagne. Merlin eut aussi pour élève la fée Morgain ou Morgane, sœur d'Artus, dont le chevalier Guiomars fut l'amant. Genèvre, les ayant surpris et ayant divulgué leurs amours, força Morgain à se retirer de la cour. Elle jura de se venger; de cette haine naquirent toutes les humiliations que l'épouse d'Artus eut à essuyer

(1) Manuscr. de mon cabinet.

(2) Ms de mon cabinet; il est imprimé sous ce titre : la Vie et les Prophéties de *Merlin*; Paris, Ant. Verard, 1498, 3 vol. in-fol.

tant dans son propre palais que chez le roi Bademagus, et en plusieurs autres circonstances.

Artus (1), abandonné dès sa naissance, fut long-temps sans connoître les auteurs de ses jours; son éducation fut confiée aux soins de pauvres *et bons vilains*. Merlin veilloit sur lui, et, par suite d'un événement trop long à décrire, il fut reconnu roi de la Grande-Bretagne. Ayant eu beaucoup de guerres à soutenir, il en sortit toujours avec gloire et fit un grand nombre de conquêtes. Il porta au plus haut degré de splendeur l'ordre des chevaliers de la *Table-Ronde*, institué par son père, et ainsi nommé d'une table mystérieuse dont Merlin lui avoit fait présent.

Cet enchanteur avoit aussi donné à Artus une épée magique, nommée *escalibor*, à qui nulle arme ne pouvoit résister. Malgré cet avantage, malgré la science et les instructions qu'il avoit reçues de son protecteur, Artus fut tué dans une bataille où périt une grande partie de ses chevaliers; avec lui s'éteignit l'ordre de la Table-Ronde.

Enfin, malgré toute la gloire dont il fut environné, nos anciens écrivains se sont exercés à le représenter d'une manière aussi peu convenable à son rang qu'à son caractère, et à lui

---

(1) Roman du roi *Artus*; Rouen, Gaillard le Bourgeois, 1488, in-fol. C'est le roman du *Brut*, traduit en prose par Rusticien de Pise.

faire éprouver toutes sortes d'humiliations. Joué non-seulement par sa femme, par le beau Lancelot, par messire Keux, son frère de lait et son sénéchal, il l'est souvent par de simples chevaliers; il n'avoit pour appui et pour conseil que son neveu, le sage Gauvain. Il en est de même dans les romans de Charlemagne; ce monarque est sans cesse humilié par toute la famille des Aimon, par quelques-uns de ses pairs, et par les princes sarrazins contre lesquels il est en guerre (1).

Le roman de *Lancelot du Lac* (2) traite des aventures du chevalier de ce nom, de ses amours avec Genèvre, femme d'Artus; enfin des prouesses de ce monarque, du prince Gauvain, de Perceval-le-Gallois et de beaucoup d'autres : cet ou-

---

(1) M. Ginguené, Hist. litt. d'Italie, tom. IV, *passim*.

(2) Manuscr. de la Biblioth. impér., nos 6770, 6777, 6784, 7785, 6786, 6787, 6963, 7172, 7173, 7177, 7184, 7185. Parmi les imprimés on remarque les éditions suivantes :

1°. La tierce partie de *Lancelot du Lac*, avec la queste de Saint-Graal, et la dernière partie de la Table-Ronde; Paris, Jehan Dupré, 1488, in-fol.

2°. Les merveilleux faits et gestes du noble et puissant chevalier Lancelot du Lac, compaignon de la Table-Ronde; Paris, Ant. Verard, 1494, 3 vol. in-fol.

3°. Le tiers volume de Lancelot du Lac, etc.; Paris, Jehan Petit, 1513, in-fol.

4°. Les faicts et prouesses de monseigneur Lancelot du Lac; Paris, Phil. le Noir, 1533, in-fol.

5°. Histoire contenant les grandes prouesses, vaillances et héroïques faicts d'armes de Lancelot du Lac, etc., mises en beau langage; Lyon, Benoist Rigaud, 1591, in-8°.

vrage se termine par la mort du bon roi Lancelot qui, selon quelques versions, *fut occis par le duc de Bellegarde en trayson*, et qui, selon d'autres, mourut tranquillement dans un ermitage où il s'étoit retiré sur ses vieux jours.

§. III. *Romans mixtes.*

L'épopée romanesque ne se composoit pas seulement d'ouvrages sur les héros de Charlemagne ou de la Table-Ronde; il y en avoit d'un autre genre dans lesquels on trouve réunis les hauts faits de la chevalerie et de la féerie à des noms ou à des faits historiques : tels sont les romans d'*Alexandre*, du *Rou* ou de Rollon, duc de Normandie, de la *Guerre de Troie*, du *Renard* et de ses diverses branches, du *Chevalier au Cygne*, ou de la Conquête de Jérusalem, par Godeffroy de Bouillon; de *Guillaume d'Orange*, connu sous le nom de Guillaume au court nez; de *Gérard de Roussillon*, duc de Bourgogne, dont Sinner a publié une très-bonne Notice (1); de *Gérard de Nevers* ou de la Violette, de

---

(1) Cat. cod. Manuscr. Bernensis, tom. II, p. 184-218.

Voy. aussi : *Thesaurus Scriptorum Franciæ*, tom. VI, ad annum 868, pag. 212.

Dunod, Histoire du comté de Bourgogne, in-4°; Dijon, 1737, tom. II, p. 65.

Fleur des Histoires, tom. IV, fol. 166.

Acad. des Inscript., tom. XVII, p. 791.

Lebeuf, Hist. d'Auxerre, tom. I, p. 835.

Garin le Loherain, du joli roman de *Parthenopex de Blois*, qui paroît avoir été composé vers le commencement du treizième siècle, et beaucoup d'autres dont les titres seuls formeroient plusieurs pages.

Je vais essayer de faire connoître ou plutôt d'indiquer quelques sujets tirés de ces anciennes archives de la romancerie ; cette légère indication suffira pour faire juger de l'intérêt qu'ils peuvent inspirer, et des avantages qu'on pourroit tirer de leur lecture.

Le roman d'*Alexandre* fut publié, l'an 1184, par Alexandre de Paris et par Lambert li Cort (1). Le commencement de cet ouvrage est un récit des principales actions de la vie du conquérant macédonien, entremêlé d'autres faits relatifs à ce qui se passa vers la fin du règne de Louis VII et au commencement de celui de Philippe-Auguste. Le Grand d'Aussy s'est trompé sur la date de la publication de ce Roman; il a fondé son opinion sur ce que les douze pairs ne furent institués que depuis l'an 1204 environ, jusqu'à l'an 1212. Si cet auteur avoit pris la peine de

---

Du Verdier, Biblioth., tom. II, p. 168.

Joly, Remarques sur Bayle, 1784, in-fol.

Mezeray, Abr. chron. de l'Histoire de France, sur l'année 871 ; Dom Rivet, tom. VII, Avertiss., p. lxxvj, etc.

(1) Voy. Notices des Manusc., tom. V, pag. 101-131. Biographie universelle, art. *Alexandre de Paris*.

consulter non-seulement les ouvrages qui traitent de la Pairie et de son établissement (1), mais encore les anciens poëtes françois, il auroit vu qu'en 1155 Robert Wace, auteur du roman du *Brut*, avoit dit, en parlant de Gofar, roi des Poitevins (2) :

> Li rois en ot dol et pesance,
> Por querre aïe ala en France,
> As *dose* Pers qui là estoient,
> Qui la terre en *douse* partoient.
> Cascuns des *douse* un fié tenoit,
> Et roi appeler se faisoit ;
> Cil *douse* ont à Gofar pramis
> A vengier de ses anemis.

M. de Bréquigny a publié une si bonne Notice du roman du *Rou*, composé par Robert Wace (3), qu'il suffit d'y renvoyer le lecteur.

---

(1) Lettres hist. sur les fonctions essentielles du Parlement de Paris, tom. I, p. 124 et suiv.; tom. II, p. 49.

Boulainvilliers, Histoire de la Pairie de France, pag. 21 et 25 et *passim.*

Fauchet, Traité des Dignités, pag. 492, R°.

La Chesnaye des Bois, Diction. des François, tom. III, p. 263, etc.

Saint-Foix, Essais historiques sur Paris, tom. II, p. 80.

(2) Roman du *Brut*, fonds de Cangé, n° 27, *olim* 69, et ancien fonds n° 7535, fol. 115, n° 73, fonds de Cangé, fol. 289, r°, col. 2 et 3. Dans le premier de ces Manuscrits le roi est nommé Gofar, dans le second il est appelé Gosier et Gofier. La Ravallière a rapporté ce passage, tom. I, p. 161, dans la petite Notice du roman d'Alexandre.

(3) Notices des Manusc., tom. V, p. 1 et suiv.

La traduction du poëme de la *Guerre de Troie* est due à Benoît de Sainte-More, Trouvère anglo-normand, né à Sainte-More, petite ville de la Touraine. Ce poëte paroît avoir appartenu à une famille de Sainte-More, établie depuis long-temps en Angleterre, où il avoit lui-même résidé. On ignore les motifs qui l'engagèrent à revenir en France; après avoir débarqué en Normandie, il se rendit à Paris, puis à Beauvais. Ayant trouvé parmi les Manuscrits de la bibliothèque de la cathédrale de cette ville la version latine de Darès le Phrygien, il en fit une traduction en vers françois, dont la Bibl. imp. possède plusieurs manusc. (1). Benoît vivoit sous Henri II, roi d'Angleterre, qui, d'après le témoignage de Robert Wace, lui avoit enjoint de traduire en vers françois l'*Histoire des ducs de Normandie.* Cette Traduction, inconnue à tous ceux qui ont traité de l'ancienne poésie françoise, se trouve dans la Bibliothèque harleïenne (2). Ce Trouvère est encore auteur d'une chanson ou d'une sorte de cantique mis en musique, sur les avantages d'une croisade. Il s'adresse aux barons anglois, les invite à prendre la croix et à partir pour la Terre-Sainte. Le savant M. Tyrwhitt (3) s'est trompé en avançant que parmi les ouvrages de Benoît on devoit distinguer la

---

(1) Sous les nos 7189, 7624, 7595, etc.

(2) Sous le no 1717.

(3) The Canterbury Tales of Chaucer, tom. IV.

Vie de Thomas Becket, archevêque de Cantorbery, en vers françois, qui se trouve parmi les Manuscrits de la Bibliothèque harleïenne (1).

Le roman du *Renard*, poëme burlesque, composé, vers le commencement du treizième siècle, par Perrot de Saint-Cloot ou de Saint-Cloud (2), offre la description des tours joués par le Renard à son oncle et son compère le Loup. L'invention primitive de ce Roman fut si bien accueillie, que nombre de poëtes du treizième siècle s'exercèrent sur le même sujet. Les aventures qu'ils ajoutèrent, pour faire suite à la première partie, formerent les nombreuses branches de ce Poëme; en les réunissant elles peuvent former un ensemble de vingt-cinq à trente mille vers. Le Grand d'Aussy a publié une Notice sur l'origine de cet ouvrage (3). On s'aperçoit que les diverses parties dont il a été successivement composé, étant coordonnées entre elles, pouvoient offrir une sorte d'ensemble que les copistes ont négligé dans les différentes collections qu'ils en ont faites. Dès que ce Roman parut, il fut traduit en vers allemands, et dans le quinzième siècle il l'étoit en plusieurs langues (4). Les

(1) Manuscr. nº 3775.

(2) Biblioth. impér. ancien fonds, Manuscr. nº 7607, de Saint-Germain, nº 2733, de la Vallière, nºs 2717 et 2718.

(3) Fabl. in-8º, tom. I, p. 383-398.

(4) Catal. de la Vallière, tom. II, p. 191.

Diction. de Prosper Marchand, art. *Giélée*.

branches du roman du *Renard* ont été composées par Jacquemars Giélée, de Lille en Flandre, par Rutebeuf, et par un anonyme de la ville de Troyes (1).

Le roman du *Chevalier au cygne*, qui contient l'Histoire de la *conquête de Jérusalem*, par Godeffroy de Bouillon, fut commencé par un certain Renax ou Renaus, et achevé par Gandor de Douay. Il a échappé aux recherches de la plus grande partie des biographes et des bibliographes. On n'en connoît que deux manuscrits qui diffèrent beaucoup entre eux; l'un se trouve à la Bibliothèque impériale (2), et l'autre dans la Bibliothèque de l'Arsenal (3). Cet ouvrage contient près de trente mille vers; il fut traduit en prose dans le quatorzieme siècle, et imprimé dans le seizième. Suivant l'usage, le translateur s'est permis d'allonger, de raccourcir et de travestir les événements. C'est d'après l'imprimé de l'une de ces versions que Contant d'Orville a publié un extrait de cette Histoire dans les Mélanges tirés d'une grande bibliothèque (4). Gandor de Douay est auteur des romans d'*Anseis de Carthage* et *de la Cour de*

---

(1) Voy. Notices des Ms, tom. V, p. 294, 321, 328 et 330.

(2) N° 7192, in-fol.

(3) Belles-Lettres, in-fol., n° 165.

(4) Tom. VI, p. 4-62.

Charlemagne, c'est-à-dire du Voyage de ce prince en Espagne.

Guillaume de Bapaume a écrit en vers de dix syllabes le roman de *Guillaume d'Orange*, surnommé au *Court-nez* (1), qui contient l'Histoire travestie de saint Guillaume de Gellone ou d'Aquitaine (2). Catel (3) en rapporte des fragments dans l'Histoire du Languedoc. Dom Rivet (4) s'est trompé lorsqu'il a dit que cet ouvrage avoit paru dans le onzième siècle. Sinner (5) en a donné un long extrait, et Lebeuf (6) en a fait mention.

Le surnom de *Court-nez*, donné au principal personnage du Roman, vient de ce qu'à la suite d'un combat avec Conolt, Guillaume d'Orange reçut un coup d'épée sur la figure, qui lui abattit une partie du nez. Suivant le poëte, Guillaume étoit fils d'Aimeri, premier vicomte de Narbonne, et d'Ermengarde, sœur de Boniface, roi de Pavie. Bernard de Bréban, Garin d'Anseaume, Guibert d'Audernas et Aimeri, ses

(1) Manuscr. n°s 7186-3, de Colbert, 1327, et de la Vallière, n° 2735.

(2) Gloss. de la langue romane; Disc. prélim., pag. xxvj.

(3) Toulouse, 1633, in-fol., pag. 567-573.

(4) Hist. littér. de la France, Préf. du tom. VII.

(5) Catal. Cod., Manuscr. Bernensis, tom. III, p. 333.

(6) Etat des sciences, depuis Robert jusqu'à Philippe-le-Bel, pag. 67-68.

frères, l'aidèrent dans la plupart de ses entreprises. L'une de ses sœurs, appelée Blanchefleur, épousa Louis-le-Débonnaire, et une seconde, qui n'est pas nommée, fut mariée à Toulouse. Guillaume, ayant assiégé la ville d'Orange, s'en empara bientôt après. Au nombre des prisonniers se trouva une princesse sarrazine, nommée Orable. L'ayant fait baptiser, il l'épousa, et changea ce nom d'Orable en celui de Guibor. Rainouart ou Rainier, frère de cette dame, l'un des plus vaillants chevaliers de son temps, abjura la *religion païenne*, et, s'étant fait *chrestiener*, il partagea toutes les entreprises de son beau-frère, qu'il servit utilement. Le Roman se termine par une suite de combats contre les Maures et les Sarrazins.

Dans la branche du *Moniage* (1), Guillaume, las de combattre et de vaincre, prend la résolution de revenir dans ses états. A son retour il apprend la mort de sa femme. Accablé de douleur, il veut se retirer du monde et se consacrer à Dieu. Il se rend, à cet effet, dans le monastère de Gellone, au diocèse de Lodève, qu'il avoit fondé, et s'y fait religieux, afin, dit-il, de vivre et mourir selon la règle de saint Benoît. Après sa mort, ce monastère prit le nom de Saint-Guillaume. Le Catalogue de la Vallière (2) donne la liste des

(1) *Votum monasticæ vitæ.*

(2) Tom. II, p. 223-226.

chapitres de ce Poëme, et celle des diverses branches dont il est composé (1).

L'une des plus agréables productions du treizième siècle est sans doute le roman de *Gérard de Nevers* ou *de la Violette*, par Gibers ou Gyrbers de Monstreuil (2). Cet ouvrage, écrit en vers, paroît avoir été publié vers l'an 1230. L'auteur, qui ne dit pas s'il l'a traduit du latin, fait hommage de son travail à la comtesse Marie de Ponthieu, fille de Guillaume IV, et nièce de Philippe-Auguste ; elle succéda, en 1220, à son frère Jehan II, et mourut en 1250, après avoir été mariée deux fois. Ce charmant ouvrage a été translaté de rime en prose dans le quatorzième siècle. Gueulette en a publié une édition en ancien langage, et y a joint quelques notes explicatives. Il est à regretter qu'il n'ait pas connu la version du fonds de la Vallière, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. Le comte de Tressan a remis en françois et habillé à la moderne le roman de Gérard de Nevers, et M. Frédéric Schlegel l'a traduit en prose allemande.

On doit à Jehan de Flagy le roman de *Garin-le-Loherain* (le Lorrain). L'auteur a tiré son sujet de l'Histoire des guerres de Charles Martel et de

---

(1) Voy. Oderic Vital apud Duchesne, *sub tempora Pepini regis*, et Acta Sanct. x Februar.

(2) Manuscr. n° 7595, fol. 286, r°. Cette copie a été faite en 1284.

son fils le roi Pepin contre les Sarrazins et autres peuples infidèles. Il est écrit en vers de dix syllabes, par tirades plus ou moins longues, sur une seule et même rime que le poëte suit et conserve tant qu'elle peut lui fournir (1). Dans sa Bibliothèque de Lorraine, dom Calmet attribue l'invention primitive de ce Roman à Hugues Métellus, chanoine régulier de Saint-Léon de Toul, qui vivoit l'an 1150 (2).

Peu d'ouvrages ont eu autant de succès que les Aventures de *Parthenopex de Blois* (3). Ce Roman, dont l'auteur est inconnu, est divisé en deux parties, écrites en vers de huit pieds, à l'exception de la fin de la seconde partie qui est en grands vers (4). Le fonds de l'intrigue repose sur le mariage contracté par un foible mortel avec un être supérieur, tel que la fée Mélior. Ce sujet a été souvent traité par les Trouvères

---

(1) Manuscr. de mon cabinet. Voy. Sinner, Extraits de quelques Poésies, pag. 21-29.

Catal. Cod., Manuscr. Bernensis, pag. 344.

Catal. de la Vallière, tom. II, p. 204, nos 2727 et 2728.

Du Verdier, Biblioth. françoise, au mot *Garin.*

Dom Calmet, Addit. et Préliminaires de l'Histoire de Lorraine, tom. I.

(2) Gloss. de la langue romane, tom. II, p. 777.

(3) Manuscr. Biblioth. impér., no 6985 de l'ancien fonds, et no 1830, fonds de l'abbaye Saint-Germain.

(4) Caylus, Acad. des Inscript., tom. XX, p. 370.

françois et anglo-normands du treizième siècle. Le roman de *Parthenopex* ou *Parthenopeus de Blois* a été successivement traduit en espagnol, en catalan, en allemand, en danois et en anglois. M. Cochu en a publié un très-médiocre extrait (1), d'après les versions espagnoles et catalanes, dont le récit est plus long et plus agréable peut-être que celui des versions françoises. La Traduction allemande paroît avoir été faite vers le milieu du treizième siècle : elle ne nous est pas parvenue en entier. Il en reste seulement deux longs fragments qui ont été imprimés (2), et qui font regretter ce qui est perdu. Dans cette version le héros et son amante sont appelés *Partenopier* et *Méliure*.

La Traduction en vers danois, faite d'après le Poëme allemand, date du quinzième siècle ; elle a été imprimée à Copenhague (3). Enfin ce Roman a été mis en vers anglois (4), par M. Ste-

---

(1) Biblioth. des Romans, décembre 1779.

(2) Collection d'anciennes Poésies allemandes, publiées à Berlin par Müller et Koch, tom. III, p. xij-xiv.

Collection d'ouvrages critiques publiés par Bodmer, tom. VII, p. 36-48.

(3) D'abord en 1560, in-8°, puis en 1572, même format. Voy. le Journal danois *Iris oge hebe*, octobre 1796, pag. 31-34, où M. Nyerus donne quelques extraits de cette version.

(4) Publié à Londres, in-8°, 1810.

wart Rose, d'après la version de le Grand d'Aussy (1). Ce dernier s'est trompé en disant que cet ouvrage intéressant devoit être regardé comme une production du douzième siècle. La conduite du sujet, la versification, tout devoit lui indiquer que le roman de Parthenopeus de Blois avoit sans doute été publié vers le commencement du treizième siècle (2).

§ IV. *Romans allégoriques.*

Il m'auroit été aisé de multiplier les Extraits et les Notices de nos anciens écrivains et de leurs productions; mais la crainte de rendre cet ouvrage trop volumineux m'engage à passer de suite aux Poëmes allégoriques.

Le principal est sans doute le fameux roman de *la Rose* (3). Que dire de cet ouvrage, qui est venu jusqu'à nous environné d'éloges et d'applaudissements presque universels? Depuis que notre ancienne poésie est mieux connue, les littérateurs modernes sont loin de partager cette sorte d'enthousiasme. On ne sait par quel attrait, ou plutôt par quel prestige, ce livre a pu faire une si grande fortune. Dans la quantité des vers qu'il renferme, on ne peut disconvenir qu'il ne

(1) Fabliaux, in-8°, tom. IV, p. 261.

(2) Voy. Notices des Man., IIe partie, tom. IX, p. 1-87.

(3) Commencé par Guillaume de Lorris, et achevé par Jehan de Meung, surnommé Clopinel.

s'en trouve un petit nombre d'assez bien tournés pour le temps; mais quelques pensées brillantes, quelques idées heureuses jetées çà et là, qu'il faut encore chercher et démêler dans plus de vingt mille vers, ne peuvent faire supporter l'ennui d'une pareille lecture. Ce qui manque essentiellement au roman de *la Rose*, c'est d'intéresser. Dans les Romans de chevalerie, et particulièrement dans ceux de la Table-Ronde, vous voyez un héros dont toutes les actions n'ont pour but que de protéger l'innocence, d'affronter les périls, de soutenir, de défendre et de venger la beauté; enfin dont le cri et la devise sont *Dieu, ma Dame et mon Roi.* En lisant les hauts faits d'un chevalier vous partagez ses périls, vous triomphez avec lui, vous vous associez en quelque sorte à la gloire dont il s'est couvert en défendant l'honneur, sa belle et son prince.

Dans le roman de *la Rose*, l'auteur feint qu'à la fleur de son âge il s'endormit un jour de printemps et qu'il eut le plus agréable de tous les songes; qu'étant sorti pour aller se promener, il entra dans un jardin, y rencontra les Vices et les Vertus, et vit un rosier dont il voulut dérober une fleur. L'Amour lui décocha quelques flèches, le blessa, et lui donna des avis pour se faire *bien venir* des Dames. Les divers personnages que l'auteur a jugé devoir mettre en scène racontent des traits tirés de

l'Histoire ou de la Fable ; enfin, après avoir beaucoup parlé, beaucoup écouté, et s'être beaucoup fatigué, car il lui arrive de traverser des fossés, d'escalader des murs et de forcer des châteaux, le pauvre amant vient à bout de cueillir la rose. Pour célébrer sa victoire, il chante Vénus et l'Amour, et n'oublie rien pour leur témoigner sa reconnoissance.

Ne voulant pas répéter ce qui a été dit par les écrivains qui ont traité de ce Roman, je renverrai à leurs écrits, en faisant observer que la plupart des critiques ont jugé ce Poëme d'après l'opinion établie, et non d'après celle qu'ils auroient pu se former à la suite d'une lecture raisonnée (1).

Lantin de Damerey et Goujet expliquent fort bien ce qui fit la fortune de cet ouvrage (2). « Les chimistes, disent-ils, crurent y trouver le » grand œuvre ; d'autres spéculatifs s'imaginè- » rent y voir une espèce de théologie morale,

---

(1) Tressan, Œuvres complètes.
Lenglet du Fresnoy, roman de *la Rose*, tom. I.
Lantin de Damerey, Supplém. au roman de *la Rose*.
Gouget, Biblioth. franç., tom. IX, p. 26-71.
Pasquier, Recherches, liv. VIII, chap. III.
Baillet, Jugements des Savants, tom. IV, part. III.
La Croix du Maine, du Verdier, Massieu, pag. 166.
Gloss. de la langue romane, tom. II, p. 764.

(2) Loc. cit., pag. 2; Goujet, loc. cit., pag. 49.

» et que cette rose, dont la conquête avoit causé » tant de peines à l'amant, n'étoit autre chose » que la sagesse ». Ensuite les écrits de Martin Franc, de Jean Gerson, et des prédicateurs qui l'anathématisoient dans toutes les chaires, contribuèrent à le préserver de l'oubli, et firent naître à plusieurs personnes l'envie de le lire.

Le succès de ce Roman est d'autant plus inconcevable, que les deux premières croisades avoient déjà contribué à faire connoître et à répandre parmi nous les ingénieuses fictions des Orientaux, et qu'on pouvoit y apprendre à préparer le sujet d'une aventure agréable, et à conter avec grâce. On doit également aux Orientaux l'art de parler allégoriquement et par apologues; aussi, dès que ce genre fut introduit en France, il obtint le plus brillant succès. Quelques grandes compositions, telles que le roman de *Dolopathos*, le *Castoyement*, etc., furent traduites de l'arabe en latin ; on en fit ensuite des versions françoises, qui ont servi de modèles aux poëtes contemporains, et de sujets aux conteurs modernes.

Hébert ou Herbert, dont le nom est devenu célèbre, mit en vers le roman de *Dolopathos*, dont la Bibliothèque impériale possède plusieurs copies (1), et le fit paroître sous le règne de

---

(1) N° 27, *olim* 69, fonds de Cangé, n°s 7535 et 7849, in-fol., etc. Dans ses Mémoires manuscrits, Barbazan fait mention des n°s 67 et 381, fonds de Sorbonne.

Voy. Acad. des Inscript., tom. XLI, p. 557.

Louis IX. Les bibliographes varient sur l'époque de la publication de ce Poëme, et se sont trompés à ce sujet. La Croix du Maine (1) dit que Herbert florissoit en 1200 ou environ. Duclos (2) désigne avec plus de raison l'an 1220. Mais en réfléchissant que, dès son début, Herbert prévient qu'il a composé cet ouvrage pendant la jeunesse et pour l'instruction d'un Philippe, fils d'un roi Louis, qui n'étoit pas encore monté sur le trône (3), on conclura aisément que ce Roman, dédié à Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis, n'a dû voir le jour que vers l'an 1260, puisque ce prince, né en 1245, ne fut couronné qu'en 1270. L'auteur dit l'avoir traduit du latin, d'après un moine de l'abbaye de Haute-Selve (4), et il se nomme dès le commencement.

Uns blancs moine de bele vie,
De Halte-Selve l'abeie,

(1) Biblioth. franç., tom. I, p. 360.

(2) Acad. des Inscript., tom. XX, p. 355.

(3) El nom et en la revérance
Del fils Felipe au roi de France
Loéy, c'on doit tant loer.
Car le fils Deu le valt doer
Del' Doaire de vasselage;
Tant est vaillant de son aage,
Que je ne puis nulle véoir
Où ma paine puist mieux séoir (*).

(4) Ordre de Citeaux, au diocèse de Metz. Voy. Dom Calmet, Biblioth. de Lorraine, tom. I.

(*) Ms n° 27, fonds de Cangé, fol. 238, r° col. 2.

A ceste histoire novelée,
Par bel latin l'a ordenée.
Herbers le velt en romans traire,
Et de romans un livre faire.

A la suite d'un long discours sur les connoissances du jeune Luscinien, le poëte dit qu'il raconte cela :

Si comme Dans Jehans nous devise
Qui en latin l'istore mist,
Et Herbers qui le romans fist,
De latin en romans le traïst.

On ne connoît point de livres qui aient été traduits en autant de langues et sous autant de formes différentes (1). Il fut originairement écrit en indien par un nommé Sendebab ou Sendebar, qui, suivant Joseph Assemani (2), vivoit un siècle avant l'ère vulgaire. Depuis il a été traduit en persan, en hébreu, en syriaque, en grec (3), plusieurs fois en latin et en prose françoise (4),

---

(1) Catal. de la Vallière, tom. II, p. 635.

Gloss. de la langue romane, tom. II, p. 763.

(2) Biblioth. orient., tom. III, p. 221.

(3) Groddekius, Theat. libror. anonym., in-fol.; Hamburgi, p. 708.

Voy. le Mémoire de M. Dacier, Académ. des Inscript., tom. XLI, p. 555.

(4) Sous le titre des *Sept Sages de Rome*. La Bibliothèque impériale en possède plusieurs manuscrits, dont chacun contient des changements dans le fonds, dans la forme et le nombre des nouvelles.

en flamand, en allemand, en espagnol, en italien (1), etc.

Dans un savant Mémoire, M. Dacier (2) a donné la notice d'un Manuscrit grec (3), dont l'auteur paroît être désigné par le nom de Syntipas. Cet ouvrage comprend entièrement le sujet du roman de *Dolopathos* (4). Il est, suivant M. Dacier, traduit mot à mot du syriaque, et le texte syriaque n'est, comme nous l'avons

---

(1) Sous le titre de prince Erastus. Lenglet du Fresnoy, Biblioth. des Romans, tom. I, p. 158, cite, outre les éditions en ces deux dernières langues, plusieurs Traductions françoises faites d'après ces éditions.

(2) Acad. des Inscript., tom. XLI, p. 546-562.

(3) Biblioth. impér., in-4°, n° 2912.

(4) Dans le poëte françois, les héros du Roman sont, Dolopathos, roi de Sicile, et Luscinien son fils. Herbers, ou son original, fabrique ce nom de Dolopathos d'un grec corrompu, de DOL, qu'il dit signifier *peine, ennui* et *chagrin*, et de PATHOS, *souffrance*. En effet, selon le romancier, la vie de ce roi n'est qu'un tissu de peines et de chagrins; à peine est-il sur le trône, que des ennemis, voulant le perdre, l'accusent devant César dont il étoit tributaire; il se justifie; l'empereur le marie; il est long-temps sans avoir d'héritier; le Ciel exauce enfin ses vœux, et sa femme meurt presque aussitôt après la naissance de cet enfant si désiré. Dolopathos se remarie; sa jeune épouse conçoit une passion violente pour son beau-fils; elle le sollicite et veut le séduire; nouvel Hippolyte, il résiste; elle l'accuse alors d'avoir voulu lui faire violence; sans autre examen, le roi condamne à mort son fils Luscinien; mais à l'instant de marcher au supplice la vérité se découvre, l'innocence triomphe, et le crime est puni.

observé, qu'une traduction de l'arabe, ou du persan ou de l'hébreu (1); car l'Histoire qu'on y lit a passé par toutes ces langues, et tout y annonce une origine orientale; on y reconnoît aussi le type de ce genre de fiction qui sert de cadre aux Mille et une Nuits.

En indiquant la marche générale de l'ouvrage, M. Dacier cite plusieurs passages qui suffisent pour en donner une idée : il fait aussi connoître toutes les imitations qui en ont été faites et les changements divers qu'il a éprouvés en passant par les mains des différents traducteurs.

Mais qu'il me soit permis d'exprimer un doute. Ce même savant ne se seroit-il pas trompé (2) lorsqu'il dit que nous ne connoissons le poëte Herbert que par quelques fragments imprimés dans du Verdier (3), dans le Recueil des anciens poëtes de Fauchet (4), et par un extrait fort étendu inséré dans le Recueil de pièces, intitulé *le Conservateur* (5).

---

(1) Dans l'ouvrage grec, il est dit que ce fut le Perse Musus qui le premier écrivit cette Histoire.

(2) Acad. des Inscript., loc. cit., pag. 557.

(3) Biblioth. franç., tom. IV, p. 560. Du Verdier a copié entièrement l'article de Fauchet.

(4) Pag. 560, v°.

(5) Vol. de janvier 1760, pag. 178-209. Cet extrait n'est pas fini ; on renvoie au vol. suivant, pag. 189-193, où l'on

Une observation qui jusqu'ici n'a pas été faite, c'est qu'il existe deux traductions en vers du roman de *Dolopathos;* la première par Herbert, et la seconde par un Trouvère anonyme. La version d'Herbert (1) est incomplète. Elle contient, 1° les cinq Contes dont l'extrait se trouve dans *le Conservateur*; 2° celui du chevalier qui se fit voleur, et qui par son adresse sauva ses enfants qui avoient voulu suivre son premier métier : pour obtenir leur délivrance, on l'invite à raconter trois des plus dangereuses aventures qui lui soient arrivées ; 3° le dernier Conte, dont la fin n'existe pas, et dont il est impossible d'indiquer le sujet.

La version du poëte anonyme (2) se compose de quatorze historiettes, dont la moitié est racontée par les sept sages de Rome ; voici leurs noms : *Bacillas*, *Lentulus*, *Cathons*, *Malquidas*, *Jesses*, *Damnas* et *Berous*. Les sept autres historiettes appartiennent à la reine, et lui servent de réponse. Les deux versions ne se ressemblent que par le titre et la conduite du-sujet ; les dé-

---

prévient que la suite ne paroîtra pas. Cette Notice, tirée d'un Manuscrit de la Sorbonne (Codex Richelieu, n° 381), comprend l'analyse des cinq premiers Contes de ce Roman ; elle a été fournie par Barbazan.

(1) Manuscr. fonds de Cangé, n° 27, *olim* 69, fol. 238-264.

(2) N° 7595, fol. 336-366.

tails sont absolument différents. Le poëte anonyme s'est emparé du fonds de quelques Contes déjà rimés par Herbert et par d'autres Trouvères; il en a ajouté ensuite plusieurs, tels que celui de la *Matrone d'Ephèse* (1) qui n'est point dans le Roman grec, non plus que celui de *la Femme qui feint de se jeter dans un puits*, si son mari refuse de lui ouvrir la porte, etc. Ce dernier Conte est tiré du *Chastoiement*, dont nous allons parler. Le grand personnage sous lequel se passe la scène est nommé Auguste dans la version d'Herbert, Vespasien dans le poëte anonyme, et Cyrus dans le Roman grec. Boccace s'est emparé de la plupart des sujets contenus dans le *Dolopathos*, ainsi que de beaucoup d'autres qu'il a pris chez nos Trouvères, et il les a insérés dans son Décameron (2).

Le Roman de *Dolopathos* est un de ceux dont les littérateurs ont le plus souvent parlé. Il en a été publié des fragments, des extraits ou des notices par la Croix du Maine (3), Massieu (4),

---

(1) Acad. des Inscript., tom. XLI.

(2) Voy. Fauchet, loc. cit.
Barbazan, tom. III, Discours prélim.
Le Grand d'Aussy, *passim*.

(3) Biblioth. franç., tom. I, p. 360.

(4) Histoire de la poésie françoise, p. 136-139. Cet écrivain n'a jamais lu le *Dolopathos;* on en peut juger par les nombreux contre-sens dans lesquels il est tombé. Il s'est borné

Borel (1), le Grand d'Aussy (2), Duclos (3), Sinner (4), M. Ginguené (5) et autres (6), qui me dispensent d'en dire davantage. Du Verdier et Fauchet (7), parlant de ce Roman, rap-

---

à copier Huet, qui dans son *Origine des Romans* a commis des méprises remarquables. Je n'en citerai qu'une ; il a pris le personnage de Syntipas, non pour le précepteur du jeune prince, mais pour le prince lui-même.

(1) Trésor des Recherches, Catal. des auteurs, lettre S. Borel a confondu le nom de *Dolopathos*, et l'a pris pour celui d'un poëte françois.

Voy. Gloss. de la langue romane, au mot *Dolopathos*.

(2) Fabliaux, in-8°, tom. II, pag. 289. Cet auteur dit avoir trouvé parmi les Manuscrits de la Bibliothèque impériale les deux versions différentes du *Dolopathos* ; et malgré cette assertion, sans annoncer d'où ils étoient tirés, il a traduit plusieurs Contes de cet ouvrage, tels que *le Chevalier à la Trappe*, *le Chien et le Serpent*, *la Bonne Femme*, *Aliàs de la Dame*, etc. Ces fautes viennent de ce que le Grand, au lieu de consulter les Manuscrits originaux, travailloit d'après les très-inexactes copies de Sainte-Palaye. Cette négligence l'a fait tomber dans d'énormes contre-sens.

(3) Acad. des Inscript., tom. XX, p. 355.

(4) Extraits de quelques Poésies, p. 53.

(5) Hist. littér. d'Italie, tom. III, p. 73-77.

(6) On peut encore consulter, sur le roman de *Dolopathos* et sur celui du *prince Erastus*, les Mélanges tirés d'une grande bibliothèque, tom. II, p. 5, tom. V, p. 77 ; Biblioth. universelle des Romans, Ier vol. d'octobre 1775.

(7) Loc. cit.

portent ces derniers vers où l'auteur est encore nommé :

Herbers défine ici son livre
A l'évesque de Meaux le livre
Qui Diex doint honeur en sa vie.

Cet évêque de Meaux pourroit être Philippe de Vitry, poëte qui a mis en vers les *Métamorphoses d'Ovide* (1) : mais du Verdier, ou plutôt Fauchet, a probablement vu une autre copie de ce Roman écrite bien postérieurement à sa composition ; car Barbazan (2) rapporte la fin d'un Manuscrit de Sorbonne (nº 67) où Herbers adresse son Roman au roi Louis IX, ainsi qu'il l'a annoncé en tête de son Prologue. Peut-être que le copiste chargé par Philippe de Vitry de transcrire le *Dolopathos*, au lieu de mettre *au bon roi Louis*, aura écrit *évesque de Meaux;* voici la seule bonne leçon :

Herbers défine (3) ici son livre,
Au bon roi Loeys le livre
Cui Diex doint henor en sa vie.
Et s'aucuns est qui par envie,
Parolt de rien qu'il est escrite,
Ne de parole qu'il ait dite,
Gart raison à ce qu'il diroit ;

(1) Gloss. de la langue romane, tom. II, p. 768.

(2) Mémoires manuscrits.

(3) Termine.

Vilains iert (1) qui en mesdiroit.
Li livres est fait de savoir
Tote l'Estoire est de voir (2);
Qui la tenroit por menteresse (3),
Die coment l'anchanteresse
Pithonissa qui tant savoit......
Si est la fin de ceste Histoire
Bien sachiez qu'ele est tote voire (4);
Qui ne la volt croire sel' laist,
Je sui cil qui à-tant s'en taist,
Et à cele qui l'ai escrite,
Daingne Dex faire tel mérite,
Que la joie de paradis,
Que Diex ait ses amis promis,
Li doinst en la fin de sa vie,
Et vos tos ki l'avez oïe.

AMEN.

Explicit.

Fauchet et Massieu attribuent encore à Herbers une *Vie de Josaphat*, poëme plein de maximes politiques et d'instructions pour les rois.

Un autre ouvrage, également traduit de l'arabe, est le *Castoiement* (5), qui a été publié

---

(1) Sera.

(2) De vérité.

(3) Qui la tiendroit pour fausse, mensongère.

(4) Vraie.

(5) Manuscr. fonds de Saint-Germain, n° 1830, fol. 1. Ce mot *castoiement* ou *chastoiement* ne signifioit pas correction, châtiment; il étoit employé pour instruction, conseil, avis, etc.

par Barbazan (1). Un juif espagnol, nommé Pierre Alphonse, abjurant la religion de ses pères, vint en France, où il embrassa le christianisme, et se fit baptiser en l'année 1106, à l'âge de quarante-quatre ans. Il avoit apporté ce Recueil avec lui, et bientôt après il en fit une version latine, sous le titre de *Clericalis Disciplina*, dont la Bibliothèque impériale possède plusieurs copies manuscrites (2). Il est probable que le Grand d'Aussy n'avoit pas lu la Traduction françoise de cet ouvrage lorsqu'il prétendit (3) que Barbazan n'avoit pas osé l'imprimer entièrement, parce que la morale en étoit quelquefois relâchée jusqu'à l'indécence. Cependant le nouveau converti, après avoir annoncé qu'il a pris le fonds des sujets de ses Fables et de ses Contes chez les philosophes et les fabulistes arabes, a eu soin de prévenir ses lecteurs qu'il n'y avoit inséré rien de contraire aux mœurs et à la religion chrétienne (4). On pourra facilement s'en convaincre en recourant

(1) Nouv. édit., tom. II.

(2) Le Dépôt des Manusc. possède aussi une Traduction en prose du même ouvrage, qui paroît avoir été faite vers la fin du XIVe siècle.

(3) Fabl. in-8°, tom. I, p. 194.

(4) *Vitandum tamen decrevi pro possibilitate sensûs mei, ne quid in nostro inveniatur Tractatu; quod nostræ credulitati sit contrarium, vel à nostrâ fide diversum.*

au nouveau Recueil de Contes et Fabliaux publiés par M. Méon.

Ainsi que le roman de *Dolopathos*, le *Castoiement* est une suite de Contes. L'auteur suppose qu'un jeune homme, prêt à entrer dans le monde, reçoit de son père les conseils nécessaires pour s'y conduire avec prudence. Chaque leçon est suivie d'apophthegmes, d'historiettes et de bons mots, relatifs à ce qui a été dit précédemment. Cette manière d'enseigner par apologues, ce mélange de préceptes et de fables, vient des Orientaux, et n'est pas le seul emprunt que nous ayons fait aux Arabes dans le temps des croisades.

La Bibliothèque impériale ne possède que les deux versions dont j'ai parlé : cependant il en existe plusieurs autres. M. Méon se propose de publier un Recueil qui contiendra une traduction inédite du *Castoiement* en vers, par un poëte anonyme du treizième siècle. Elle sera suivie de l'original latin, et d'une version en prose, publiée sur la fin du quatorzième siècle.

Ce nouveau genre de littérature obtint des succès et fut cultivé par plusieurs poëtes, notamment par Perrot de St-Cloot, qui en fit usage dans son roman du *Renard*. Robert de Blois, contemporain et protégé du célèbre Thibaud, comte de Champagne et roi de Navarre, l'employa également dans la composition

du roman de *Beaudous* (1), ouvrage moral qui fut publié vers l'an 1250, et qui a pour sujet une princesse de Babylone, qui, pour former un fils qu'elle aime tendrement, le fait voyager. C'est dans ce Roman que se trouve le joli épisode du *Chastiement des Dames*, qui a été imprimé dans le Recueil de M. Méon (2). Les pièces dont ce poëme se compose sont toutes détachées les unes des autres (3).

On doit encore à Robert de Blois le roman de *Flore Florie* et de *Lyriope* sa mie, et de leur fils *Narcisse*; un Traité de morale et quelques Chansons qui, dans plusieurs Manuscrits, se trouvent à la suite de celles du roi de Navarre. Je serois même tenté de lui attribuer le fameux *lay de Narcisse* (4), en me fondant sur ce passage :

Robers de Blois qui ot laissié
Le rimer, l'a recomancié.
Mais ce n'est mie sans raison

---

(1) Manuscr. n° 90, in-fol., Biblioth. de l'Arsenal.

(2) Tom. II, p. 184-219, d'après le Manuscrit, n° 7218.

(3) Voy. sur ce poëte,
Bernier, Histoire de Blois, pag. 75.
Fournier, Essais historiques sur la ville de Blois, p. 169.
Fauchet, pag. 570.
La Croix du Maine.

(4) Ms nos 1830 de Saint-Germain, 7218 et 7989-2, fol. 58, v°, imprimé dans la nouv. édit. de Barbazan, tom. IV, p. 143. Voy. le Grand d'Aussy, Fabliaux, tom. I, p. 181.

Qu'il voit cest siègle si félon,
Et de juces (1) si corrumpu
Qu'à poines s'an est tant tenu,
Ne sait que faire ne que dire (2).

Malgré tous leurs défauts, nos anciens Romans contiennent des morceaux agréables, des situations qui attachent, des descriptions qu'on lit avec plaisir. On s'intéresse à ces chevaliers errants, grands redresseurs de torts, grands pourfendeurs de géants, qui sauvent l'honneur des belles, forcent ou détruisent des châteaux, et qui par leurs prouesses rendent les travaux d'Hercule de véritables jeux d'enfants.

Tout ce qui est le fruit de l'art et du temps étoit informe chez nos aïeux; ils ne possédoient que les dons de la nature, l'esprit, la sensibilité, l'imagination. La chevalerie, née au sein de l'anarchie et au milieu des malheurs de l'état, devint un puissant rempart contre la violence et le brigandage qui infestoient toutes nos provinces. Le royaume étoit devenu la proie d'un petit nombre d'hommes qui, faisant à leur gré la paix et la guerre, ruinoient leurs voisins, tyrannisoient leurs vassaux, en leur imposant des taxes arbitraires, enlevoient les femmes, opprimoient l'orphelin, rançonnoient les voyageurs et les marchands quand

(1) Juges.

(2) Manuscr. n° 90, fol. 1, Biblioth. de l'Arsenal. Introduction au roman de Narcisse.

ils ne les dépouilloient pas. C'est donc au milieu de ce désordre épouvantable que se forma la chevalerie, c'est-à-dire, une réunion d'hommes généreux qui se consacrèrent à défendre les opprimés. Ils parcouroient les lieux où la justice et l'innocence réclamoient leur appui. Cette association fut reçue avec enthousiasme; chacun brigua l'honneur de se sacrifier pour le service de la patrie et du beau sexe. Bientôt on la transporta dans les Romans, avec sa bravoure inquiète, son amour pour les exploits merveilleux, et surtout avec cette galanterie dont elle étoit devenue l'origine.

Elle servit d'abord à répandre dans la nation ce mépris des dangers, cette élévation d'âme et cet enthousiasme de gloire qui fait les héros. Elle servit ensuite à dissiper les ténèbres de l'ignorance, à favoriser les progrès de la poésie et à faire naître parmi la noblesse le goût de la lecture. L'amour et le désir de plaire aux dames inspirèrent les grandes actions. La maîtresse d'un chevalier devint pour lui une divinité qu'il juroit d'honorer et de servir toute sa vie. Dès-lors la beauté distribua les couronnes aux braves qui s'étoient distingués : les jeux devinrent des exercices guerriers, et toutes les fêtes furent accompagnées de joutes et de tournois. Les femmes parvinrent à polir ces chevaliers souvent discourtois, qui dès-lors mêlèrent la galanterie à toutes leurs actions. De là cette ingénieuse union des devises et des couleurs qui

distinguoient les écussons. Un amant désespéré se présentoit dans la lice : le gonfalon et l'écharpe, mêlés de rouge et de violet, annonçoient le trouble de son cœur. Si, après la victoire, la dame de ses pensées étoit décidée à mettre fin à ses tourments, elle paroissoit le lendemain avec le vert de l'épine blanche, liée de rubans incarnat, qui signifioient l'*espérance en amour.*

La cotte d'armes, teinte d'un gris roussâtre, indiquoit le chevalier que la gloire des armes éloignoit de plus doux combats. Le jaune, uni au vert et au violet, témoignoit qu'on avoit obtenu les faveurs de sa belle et ne devoit jamais se rencontrer chez le guerrier modeste.

Les fleurs, les plantes et les arbres eurent aussi leur langage, et la composition d'un bouquet, loin d'être une chose indifférente, demandoit au contraire beaucoup d'intelligence. Chaque fleur avoit son emblème particulier. Un chevalier partoit-il pour une expédition lointaine, son *chapel,* formé de giroflée de Mahon et de fleur de cerisier, sembloit dire à sa belle : *ayez de moi souvenance et ne m'oubliez pas* (1). Avoit-on fait choix d'une dame, et lui avoit-on demandé l'honneur de la servir, la jeune beauté,

(1) Le *myosotis scorpioïdes* de Linné, ou le *myosotis* des auteurs modernes, s'appelle encore *ne m'oubliez mie.* Cette petite fleur, qui est assez jolie, se trouve assez communément dans les environs de Paris.

Voyez la Flore des environs de Paris, par Bulliard, classe Pentandrie, pl. 11.

se montrant parée d'une couronne de blanches marguerites, étoit censée répondre *j'y penserai.* Vouloit-elle le bonheur de son amant, elle prenoit la couronne de roses blanches, qui signifioit le doux *je vous aime.* Mais si les vœux étoient rejetés, la fleur de dents de lion indiquoit qu'on avoit donné son cœur, que le requérant d'*amoureuse merci* ne devoit conserver aucune espérance, et qu'il *employoit mal son temps.* Les feuilles de laurier peignoient *la félicité assurée;* le lis des vallées ou le glaïeul, *la noblesse et la pureté des actions ou de la conduite;* de petites branches d'ifs annonçoient un *bon ménage*, et le bouquet de basilic indiquoit qu'on étoit *fâché* et même *brouillé.*

Dans ces siècles ingénieux et simples les pierres précieuses avoient aussi leur langage. Toutes les productions de la nature devoient parler à des hommes plus rapprochés d'elle. Oh! de combien d'aimables fictions durent s'embellir les Romans de nos aïeux! De quel enthousiasme ne devoit pas être saisi le jeune homme qui, abandonnant les fonctions de varlet ou d'écuyer pour chausser les éperons d'or, devenoit le protecteur de la beauté! C'est sous ses yeux qu'il alloit combattre pour la première fois; avec quelle ivresse ne devoit-il pas prononcer le serment de servir son prince au prix de son sang, de protéger les veuves, les orphelins et les dames quand elles auroient besoin de son secours!

CHAPITRE II.

Contes et Fabliaux. — Fables et Apologues.

Le *François, né malin, créa le Vaudeville*, a dit le législateur du Parnasse; il auroit dû ajouter que ce peuple, naturellement joyeux, folâtre, léger et badin, inventa et perfectionna le *Conte* ou *Fabliau*, et qu'il en communiqua le goût à ses voisins. On observera que ce genre de composition, le plus agréable de la littérature, comme il pourroit en être le plus utile, est en même temps le plus étendu, puisqu'il n'exclut aucun sujet; ainsi pensèrent ses inventeurs, qui pouvoient dire avec Juvenal :

Quidquid agunt homines..... nostri est farrago libelli.

Les conteurs alloient réciter les *Fabliaux* de château en château ou de ville en ville, seule manière alors en usage pour les faire connoître. Ce genre de poésie peignoit les actions ordinaires de la vie et les mœurs générales; c'est un miroir fidèle et véritable de l'Histoire civile et privée des François.

Ce Poëme, de peu d'étendue, ne consiste que dans une seule historiette, ordinairement fort gaie et embellie par une manière de narrer simple et naïve, par une sorte de franchise et de bonhomie qui séduit au milieu des invrai-

semblances dont plusieurs de ces Contes sont remplis.

Si parmi les *Fabliaux* qui contiennent des aventures galantes il en est dont les acteurs sont prêtres ou moines, il faut convenir que les désordres de la plus grande partie du clergé des onzième, douzième et treizième siècles rendoient la satire excusable.

Il y a peu de *Fabliaux* historiques (1); mais en revanche il y en a un grand nombre de galants, d'érotiques, de dévots et de pieux (2);

---

(1) C'est-à-dire des Contes dont les personnages ont joué un rôle dans l'Histoire, ou qui ont été composés après des événements.

(2) Outre les Vies des pères, des ermites, les Miracles des saints, il y a encore ceux de la Vierge, par Gautier de Coinsi. Ce rimeur naquit à Amiens en 1177, et se fit moine à Saint-Médard de Soissons en 1193. Coinsi devint prieur de Vic-sur-Aisne en 1214, et composa en 1219 son fabliau de *Sainte-Léocade*, au sujet duquel Lebeuf s'est fortement trompé. Nommé en 1233 prieur de Saint-Médard, il y mourut en 1236. Ses Contes dévots sont traduits en partie de ceux qui furent composés en latin par Hugues Farsi, moine de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, de Guibert de Nogent, des moines Herman et de Catimpré, etc. Voy. *Spicileg. Chron. St-Medardi*, tome II; *Spicilegium*, aux années ci-dessus; Lebeuf, Dissertat., tom. II, p. 121; le Grand d'Aussy, Fabl., tom. IV, in-8°, Préf.; Catalogue de la Vallière, tome I, page 45, et tome II, page 171; Catalogue de la Sardière; Académie des Inscriptions, tome XVIII, page 357, et tome XX, page 352; Barbazan, Préface, tome II; Glossaire de la langue romane, tome II, page 761; Daire, Tableau historique de la Picardie,

d'autres divisés en stances et couplets de neuf vers : les vers, presque toujours de huit pieds, offrent quelquefois à la fin de chaque stance le refrain des Chansons populaires du temps, et le dernier mot d'un couplet sert toujours de commencement au couplet suivant (1); enfin il y a des Fabliaux déclamés seulement, et d'autres chantés et déclamés. On les récitoit dans les fêtes, à table ou dans les veillées (2). En voyage, souvent l'on défrayoit son hôte par un Conte ou par une Chanson (3).

En résidant quelques années à Paris (4), Boc-

---

page 159; la Ravallière, tome I, page 215. La plus grande partie des productions de Gautier de Coinsi se trouve dans le Manuscrit M. n° 20, fonds de l'Église de Paris. Parmi les Fabliaux dévots, on peut mettre la *Voie d'Enfer*, par Raoul de Houdanc; le *Purgatoire de saint Patrice*, par Marie de France ; le *Chevalier au Baril*, rimé par plusieurs poëtes, etc.

(1) Fabliau de la *Chastelaine de Saint-Gilles*, publié par Sainte-Palaye, à la suite des *Mœurs du bon vieux temps*, et par Barbazan, tom. III, p. 369.

(2) Fabliau du *Prestre qui ot mère à force*, v. 200; de *Male-Honte*, vers 1er; des *trois Dames qui trouvèrent un anel*, vers 1er; du *Bouchier d'Abbeville*, vers 1er; de la *Damoiselle qui sonjoit*, vers 73; etc. Voyez la nouvelle édition des Fabliaux et Contes, par Barbazan, 4 vol. in 8°.

(3) Fabliau du *Soucretain de Cluni*, Manuscr. n° 7615, et le Grand, tom. III, p. 380; Acad. des Inscript., tom. XVIII; Fabliau du *Povre Clerc*, Manuscrit n° 7218, et le Grand, tom. III, p. 139.

(4) Hist. littér. d'Italie, tom. III, p. 2.

cace avoit été à portée de lire nos Trouvères, dont les ouvrages avoient depuis long-temps pénétré en Italie (1); il s'empara de leurs sujets, et sut en profiter en empruntant d'eux le fonds de ses plus ingénieuses productions. Plusieurs écrivains tirèrent de cette mine abondante les épisodes ou les sujets de leurs écrits. Il suffit de parcourir le nouveau Recueil de Fabliaux pour reconnoître que Rabelais doit ses longues et fréquentes tirades sur les *papelards*, sur *membrer*, *démembrer*, *remembrer*, aux fabliaux de *Sainte-Léocade* (2), de *Charlot-le-Juif* (3) et de *Cocaigne*. Molière a pris le sujet de *Georges-Dandin* dans un épisode du roman de *Dolopathos*, ou dans le douzième conte du *Castoiement* (4); il doit le sujet du *Médecin malgré lui* au fabliau du *Vilain mire* (5), quelques scènes du *Malade ima-*

---

(1) Hist. littér. d'Italie, tom. IV, p. 121.

(2) Par Gautier de Coinsi, Manuscrit de Saint-Germain, n° 1830, et de la Vallière, n° 2710; Barbazan, tom. I, p. 270.

(3) Par Rutebeuf, l'un des plus célèbres fabliers du XIIIe siècle. Manuscr. n° 7633; Barbazan, tom. III, p. 87. Voy. Fauchet, pag. 578.

Acad. des Inscript., tom. XX, p. 352.

Le Grand, tom. I, p. 380.

Gloss. de la langue romane, tom. II, p. 769-770.

(4) *De celui qui enferma sa femme dans une tor*, Manuscrit de Saint-Germain, n° 1830, et Barbazan, tom. II, p. 99.

(5) Manusc. n° 7218, Barbazan, tom. III, p. 1; le Grand d'Aussy, tom. I, p. 398.

ginaire, au fabliau de la *Bourse pleine de sens* (1). Notre inimitable la Fontaine a non-seulement pris le fonds de ses Contes dans Boccace et dans Marguerite de Valois, reine de Navarre; mais il a encore puisé des modèles dans nos anciens fabliers. Ses contes des *Rémois* (2), du *Cuvier*, des *Quiproquos*, des *Cordeliers de Catalogne*, du *Berceau*, du *Mari confesseur*, du *Purgatoire de Féronde*, du *Cocu battu et content*, de la *Jument du compère Pierre*, de la *Cruche cassée*, de la *Matrone d'Ephèse*, du *Faiseur d'oreilles*, etc., ne sont que des imitations des fabliaux de *Constant du Hamel*, du *Cuvier*, du *Meunier d'Aleus* (3), de *Frère Denise*, cordelier (4), de *Gombert et des deux Clercs* (5), du *Chevalier qui fit sa femme confesse*, du *Vilain de Bailluel* (6),

---

(1) Par Jehan-le-Gallois d'Aubepierre, Manuscr. nos 7218 et 7615; Barbazan, tom. III, p. 38; le Grand d'Aussy, tom. III, p. 87.

(2) Dont Sedaine a tiré le sujet de la comédie des *Femmes vengées*.

(3) Par Enguerrand d'Oisy, Manuscr. no 7218; le Grand d'Aussy, tom. II, p. 413.

(4) Par Rutebeuf, Manuscr. nos 7218 et 7633; Barbazan, tom. III, p. 76; le Grand d'Aussy, tom. III, p. 81.

(5) Par Jehan de Boves, Manuscr. nos 7218 et 7989-2; Barbazan, tom. III, p. 238; le Grand d'Aussy, tom. III, p. 102.

(6) Par Jehan de Boves, Manuscr. no 7218; le Grand d'Aussy, tom. III, p. 324.

de la *Bourgeoise d'Orléans*, de la *Damoiselle qui vouloit voler* (1), de la *Femme au tombeau de son mari* (2), du *Médecin qui a fait le nez à l'enfant*, etc.

Ses fables de la *Jeune Veuve*, de la *Femme noyée*, du *Renard et du Corbeau*, des *Animaux malades de la peste*, sont tirées des fabliaux de la *Veuve* (3), du *Vilain et de sa Femme* (4), du roman du *Renard* et *du Castoiement* (5). Le conte et la comédie de la *Coupe enchantée* (6), que notre célèbre fabuliste a imités de l'Arioste, sont tirés du fabliau du *Court Mantel*, ou des premières parties des romans de *Perceval* et de

---

(1) Par Rutebeuf, Manuscr. n° 7615; Barbazan, tom. IV, p. 271, le Grand d'Aussy, tom. III, p. 437.

(2) Du Fabliau Manuscr. n°s 7218 et 7615; Barbazan, tom. III, p. 462, ou d'un Conte du roman de *Dolopathos*. Voy. l'excellent Mémoire de M. Dacier sur la *Matrone d'Éphèse*, Acad. des Inscript., tom. XLI; le Grand d'Aussy, tom. III, p. 62.

(3) Par Gautier le Long, Manuscr. n° 7218; le Grand d'Aussy, tom. III, p. 55.

(4) Par Marie de France, Manuscr. n° 7989-2.
Le Grand d'Aussy, tom. II, p. 330.

(5) Conte XXIIIe, de *Marien qui dit ce c'on li demanda*; Barbazan, tom. II, p. 152.

(6) Cette comédie se trouve sous le nom et parmi les Œuvres de Champmeslé.

Tristan (1). La fable de l'*Huître*, par Boileau, n'est autre que le conte des *Trois Dames qui trouvèrent un anel* (2). Le joli conte de *Zadig* est en grande partie tiré du fabliau de l'*Ermite*. Un conte du *Castoiement* (3), ou la première partie du roman d'*Athis et Profilias* (4),

(1) Voy. le roman de *Perceval*, en vers, par Chrestien de Troyes, Manuscr. fonds de Cangé, fol. 397, v°, col. 3. Chrestien n'eut pas la gloire de l'achever; il fut terminé d'abord par Gautier de Denet, puis par Manessier, qui le fit paroître de 1206 à 1212.

Dans le roman de *Tristan* il est dit que la fée Morgain, sœur du roi Artus et élève de l'enchanteur Merlin, qui lui enseigna la magie, aimoit le chevalier Guiomars, et que ce chevalier fut un jour surpris avec elle au lit par la reine Genèvre, femme d'Artus; de son côté, la reine aimoit éperdument le beau et brave Lancelot; au lieu d'excuser sa belle-sœur, Genèvre eut l'imprudence de divulguer cet amour. Morgain se retira de la cour en jurant de se venger; elle envoie un cor (cornet à boire) d'ivoire, « *Et ce estoit por ke* » *Artus li roy, pust conoistre totes li boines dames de sa cort:* » *et se li roine avoit faict jeu avoec un altre chevalier, le* » *sçauroit ses sires* (*son mari*) *par le cor* ».

On le faisoit remplir de vin, et on le présentoit aux dames : « Celle qui *son seigneur avoit faussé* n'y pouvoit boire que le vin ne répandit sur elle, et celle *qui ne l'avoit point faussé* y pouvoit boire sans répandre. » Dans le roman de *Perceval*, ce sont les hommes qui les premiers font l'épreuve de la coupe.

(2) Manuscr. n° 7218; Barbazan, tom. III, p. 220; le Grand d'Aussy, tom. III, p. 298.

(3) Le deuxième *des Deux bons Amis Loyax*.

(4) Par Alexandre de Paris, M^s fonds de Cangé, n° 73.

a fourni à Hardy et à Chevreau les sujets des tragi-comédies de *Gésippe* ou les *Deux Amis*, et de *Gésippe et Tite*, ou les *Bons Amis* (1). La comédie du *Tribunal domestique*, représentée en 1777, est tirée du *Lay d'Aristote* (2), que Marmontel a aussi imité dans son conte moral du *Philosophe*.

Les opéras comiques de la *Fée Urgèle*, des *Souliers mordorés*, du *Magicien*, d'*Aucassin et Nicolette*, sont imités des fabliaux de la *Vieille Truande*, des *Deux Changeurs*, du *Pauvre Clerc* et d'*Aucassin*. Les contes d'Ouville sont en grande partie tirés du *Castoiement*. Les *Bijoux indiscrets* sont aussi une imitation du *Chevalier qui faisoit parler les .... muets* (3). Le joli conte de Sedaine, intitulé la *Gageure*, est la traduction du fabliau du *Pescheur de Pont-sur-Seine* (4).

Je pourrois considérablement ajouter à la liste des ouvrages imités ou traduits de nos Fabliaux; mais je préfère renvoyer à une petite brochure intitulée *Des avantages qu'on pourroit tirer de la lecture des anciens écrivains fran-*

---

(1) La Vallière, Biblioth. du Th. franç., tom. I, p. 351.

(2) Par Henri d'Andelys, Manuscr. nos 7218 et 7615; Barbazan, tom. III, p. 96; le Grand d'Aussy, tom. I, p. 197.

(3) Par Garin, Manuscr. nos 7218 et 7615; Barbazan, tom. III, p. 409; le Grand d'Aussy, tom. III, p. 423.

(4) Le Grand d'Aussy, tom. III, p. 432.

çois (1); on y trouvera un grand nombre d'imitations que j'ai passées sous silence.

J'observerai encore que si plusieurs Fabliaux se ressemblent, soit dans la conduite, soit dans les détails du sujet, c'est que, quelques-uns ayant été primitivement composés en latin, ou tirés d'auteurs qui avoient écrit en cette langue, et quelquefois même en prose françoise, les poëtes rimèrent ensuite les aventures qui leur paroissoient les plus divertissantes (2). Cela explique comment on trouve deux, trois, et même jusqu'à quatre traductions en vers d'un même sujet (3).

(1) Par M. Théod. Lorin; Paris, 1811, in-8°.

(2) Fabl. de Barbazan, nouv. édit., tome I, Avis de l'Éditeur, p. xx.

(3) Le Dit de *Marcoul et Salomon*, n° 7218 et fonds de Notre-Dame N. n° 2, a sans doute été fait d'après le titre d'un ancien ouvrage, *Contradictio Salomonis*. Ce Roman, l'un des plus anciens de l'Europe, paroît tiré des sources grecques ou plutôt asiatiques; il fut d'abord traduit en latin, ensuite dans la plupart des idiomes vulgaires. Déjà à la fin du ve siècle le pape Gélase le mit au nombre des livres apocryphes. Guillaume de Tyr en parle; mais il se trompe lorsqu'il croit pouvoir le retrouver dans les Antiquités judaïques de Josephe. Au surplus ce Roman existe en anciens vers allemands et françois : c'est le *Bertoldo* des Italiens, qui de toutes les versions est devenue la plus célèbre, parce qu'une société de gens de lettres conçut l'idée de le continuer et de le mettre en stances. Cet essai, exécuté d'une manière assez bizarre, nous a cependant procuré un très-bon Dictionnaire des dialectes italiens.

FABLES ET APOLOGUES.

L'APOLOGUE dut son origine au despotisme des tyrans : la vérité ne pouvoit se présenter que voilée au pied des trônes de l'Orient. Honneur à l'esclave digne d'être l'instituteur des nations! Honneur au sage qui le premier osa élever la voix en faveur de ses frères, et qui entreprit de servir à-la-fois toute sa nation, en présentant à son farouche souverain un Code de morale qui devoit être adopté par tous les peuples policés! Aussi le bon la Fontaine a-t-il dit :

L'Apologue est un don qui vient des immortels.
Ou, si c'est un présent des hommes,
Quiconque nous l'a fait mérite des autels.

On s'est peu occupé, dans les douzième et treizième siècles, de l'art de parler allégoriquement, par figures et par apologues; de cet art en usage en différents temps et chez divers peuples qui l'avoient employé pour ouvrir à la vérité des oreilles redoutables, peu accoutumées ou mal disposées à l'entendre.

Les anciens Latins n'ont eu qu'un seul fabuliste; encore imita-t-il des Grecs plusieurs de ses sujets (1). La France ne compte, avant la renais-

(1) *AEsopus auctor quam materiam reperit,*
Hanc ego polivi versibus senariis.

sance des lettres, que Marie, femme poëte, qui dans le treizième siècle mit en vers un Recueil de cent deux fables, qu'elle dit avoir traduites de l'anglois ; mais la plus grande partie est imitée de Phèdre, de Romulus, d'Avienus et d'autres.

Ces Fables, que je publierai incessamment avec des notes et un commentaire, se trouvent dans plusieurs Manusc. de la Bibl. imp. (1). Elles sont écrites avec cet esprit qui pénètre les secrets du cœur humain; on y retrouve cette simplicité de style particulière à nos Romans anciens, et qui fait douter si la Fontaine n'a pas plutôt imité notre auteur que les fabulistes de Rome et d'Athènes. Il n'auroit point trouvé dans Esope et dans Phèdre les avantages qui lui ont été offerts par Marie. Cette dame, écrivant en françois dans un temps où la langue étoit encore dans son enfance, ne pouvoit offrir que des expressions simples et sans art; elle y joignit des tournures agréables et une manière de phraser qui ne fait point sentir le travail. Esope et Phèdre, ayant au contraire écrit en grec et en latin, n'ont pu fournir à la Fontaine que des sujets et des idées, tandis que Marie, lui présentant les uns et les autres, a pu lui suggérer aussi des

---

(1) N°s 7989-2, 7615, ancien fonds, 1830, fonds de l'Abbaye Saint-Germain, M. 17, M. 18; E. 6; N. 2, fonds de l'Église de Paris, etc. etc.

expressions, des tournures et même des rimes. Il est inutile de faire remarquer que dans les ouvrages de la Fontaine il se trouve une foule de mots anciens qui sans un commentaire seroient inintelligibles.

Le Grand d'Aussy (1) croit reconnoître dans celles des Fables de Marie, dont il a donné la traduction, ce sens exquis, cette justesse d'allégorie qui distinguent Esope et Phèdre, enfin ce sceau de l'antiquité qu'une main moderne contrefait difficilement, et qu'on étoit bien moins capable encore de contrefaire au treizième siècle. Au surplus, vivant sous un gouvernement féodal, Marie voyoit chaque jour une infinité de personnes froissées par les abus du pouvoir; aussi ses allégories et la morale qu'elle en tire sont-elles presque toutes relatives aux traits d'injustice qui se passoient sous ses yeux. Elle s'adresse aux seigneurs qui ne protégeoient pas leurs vassaux, aux juges qui se laissoient corrompre, aux riches qui écrasoient la classe indigente, aux religieux et aux ecclésiastiques qui ne remplissoient pas leurs devoirs, etc.

Les Trouvères françois ont peu composé de Fables; la liberté qu'ils avoient de pouvoir tout dire, d'attaquer les choses les plus respectables, le cynisme même qui règne dans quelques-unes de leurs productions, les dispensoient de re-

---

(1) Fabliaux, tom. IV, p. 164.

courir à l'apologue et aux allégories. On doit à Jehan de Boves la fable du *Loup et de l'Oie* (1), à Rutebeuf l'*Ane et le Chien* (2), à des anonymes le *Lay de l'Oiselet* (3), dont le sujet a été traité par Marie de France; les *Deux Chevaux* (4), et quelques autres sujets assez peu importants.

CHAPITRE III.

POÉSIE LYRIQUE.

Des Chansons de geste, des Chansons badines, de table, etc. — Des Lays et autres Poésies chantées.

En traitant de l'origine de la poésie, il étoit naturel de parler de la Chanson (5). Ce petit poëme, que J. J. Rousseau a si bien défini (6), exalte le courage des guerriers, célèbre les ver-

(1) Manuscr. nº 7218; Barbazan, tom. III, p. 53.

(2) Manuscr. nº 7218; Barbazan, tom. III, p. 55.

(3) Manuscr. nº 7218; Barbazan, tom. III, p. 114; le Grand d'Aussy, tom. III, p. 113.

(4) Manuscr. nº 7218; Barbazan, tom. III, p. 197; le Grand d'Aussy, tom. III, p. 131.

(5) Formé de *canticum*, et non de *cantûs sonus*.

(6) Dictionnaire de Musique; Encyclopédie méthodique; Mus., art. *Chanson*.

tus des héros, les charmes des belles, exprime la joie dans les fêtes, ou est le langage des amants malheureux, soit que l'espoir leur soit encore permis, soit qu'ils l'aient entièrement perdu.

La Chanson servit à égayer les festins, à célébrer les Dieux, à chanter leurs bienfaits. C'est avec la Chanson que se forma la première danse (1), que l'amant exprima tous ses sentiments. C'est aussi avec la Chanson que la tendre mère endort son enfant, que l'esclave allége le poids de ses fers, que l'amant malheureux cherche à adoucir les tourments que lui cause l'absence de l'objet aimé.

Les premières Chansons vulgaires vinrent de la Normandie; elles ne passèrent que long-temps après dans la capitale (2); non-seulement elles étoient mesurées et notées (3), mais elles étoient aussi rimées (4).

CHANSONS DE GESTE.

Les chansons militaires ou de geste (5) remontent à l'origine de la nation. A l'exemple des

---

(1) *Nunc est bibendum, nunc pede libero*
Pulsanda tellus.....
Horat., lib. I, Od. XXXV.

(2) Poésies du roi de Navarre, tom. I, p. 128, 166, 196.

(3) *Metricè et musicè compositæ.* Yvon. Epist. 54 et 67.

(4) *Multas rhythmicas cantilenas composuerunt.* Lebeuf, Dissert., tom. I, pag. 401.

(5) Par le mot *geste* on désignoit l'Histoire (du latin

chants des peuples du Nord, elles servoient à célébrer les exploits des guerriers qui méritoient d'être immortalisés par leurs grandes actions. Pour s'exciter à se rendre dignes d'une pareille distinction, les soldats les chantoient en chœur lorsqu'ils marchoient au combat. Sidonius Appolinaris, qui nous a conservé la Chanson de Clotaire II (1), dit qu'elle fut chantée *à pleine voix* (2) dans tout le royaume. Quant à celles de Charlemagne, de Roland, d'Ogier, d'Olivier, de Roger et d'autres héros, elles se sont perdues.

En lisant cette Chanson de Clotaire II, on sentira combien la poésie en est basse et prosaïque; mais elle servira, avec la lettre de Sidonius Appollinaris, à faire voir que dès la première race de leurs rois les François avoient des Chansons militaires, qui étoient écrites et rimées en latin.

---

gestus). La *Chanson de geste* étoit une chanson historique, dans laquelle on célébroit les hauts faits des guerriers.

(1) Elle se trouve dans la Collection des Histor. de France, dans la Borde, la Ravallière, etc., etc.

(2) *Magnâ vociferatione.* Après la victoire que Clotaire remporta sur les Saxons, on en fit, suivant l'historien de la Vie de saint Faron de Meaux, un chant public à l'usage du peuple; *Carmen publicum, juxta rusticitatem, per omnium penè volitabat ora.* Nouveau Recueil des Hist. de France, tom. III, p. 505.

Charlemagne (1) avoit fait recueillir avec soin la plus grande partie de ces anciennes poésies. Eginhart, son historien, ouvre une source de regrets en nous apprenant que ces Chansons, qui étoient presque toutes militaires, formoient, comme celles des Germains (2), la principale partie de l'Histoire des François. Ainsi que dans les poésies de tous les anciens peuples du Nord (3), on y célébroit les prouesses et la mort héroïque des rois ou des principaux chefs des guerriers. Charlemagne étoit passionné pour ces chants belliqueux (4); non-seulement il en avoit fait ou fait faire un recueil précieux, mais il savoit encore par cœur ces anciennes pièces de vers, faites pour perpétuer la mémoire des héros, ou les faits et gestes des rois ses prédécesseurs (5).

---

(1) Vertot, Mémoires de littérature.

(2) C. Corn. Taciti, *de Moribus Germanorum*, cap. III.

(3) Mallet, Introduction à l'Hist. du Danemarck, tom. I, chap. XIII.

(4) *Barbara et antiquissima carmina quibus veterum Regum actus et bella canebantur, scripsit, memoriæque mandavit.*

Eginhard. Vit. Carol. Magn.

(5) C'étoit sans doute de pareils ouvrages qu'Albéric avoit vus, et qu'il cite, dans sa Chronique, sous le titre d'*Heroïcæ Cantilenæ*, et d'après lesquels il fait mention des victoires remportées, par Charles-le-Chauve, en 866, sur Gérard de Vienne, duc des deux Bourgognes; Académ. des Inscript., tom. XV, p. 581.

Peut-être retrouveroit-on un grand nombre de ces vieilles chansons dans les archives de la Tour de Londres, ou plutôt dans le *British Museum*, parmi les Manuscrits emportés par les Anglois sous les règnes de Charles VI et de Charles VII.

Aucune Chanson de guerre n'a été aussi célèbre que celle de Roland; elle a éprouvé le sort de plusieurs autres Chansons plus modernes, qui, après avoir été dans la bouche de tout le monde, ont fini par se perdre et par disparoître entièrement. C'est en vain que le comte de Tressan (1) a donné la traduction d'un couplet recueilli chez les habitants des Pyrénées; on se refuse à penser que les vainqueurs de Charlemagne à Roncevaux aient oublié leur propre gloire pour chanter celle de leur ennemi (2). On trouve également dans la Borde (3) une Chanson qu'on dit être traduite, ou plutôt travestie en style moderne par le marquis de Paulmy, qui a voulu la donner pour des restes de ce morceau fameux dans nos Annales et parmi nos anciens guerriers. Cette pièce, qui ne porte aucun caractère d'authenticité, n'est tout au plus bonne que pour amuser le peuple.

La perte de la chanson de Roland doit pa-

---

(1) La Borde, Essai sur la Musique, tom. II, p. 143.

(2) Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen, p. 200.

(3) *Loc. cit.*, Airs gravés, planch. 117.

roître d'autant plus extraordinaire, qu'elle avoit été répandue et chantée non-seulement par toute la France, mais encore en Italie, en Espagne et en Allemagne, où elle a été l'objet de plusieurs dissertations, parmi lesquelles on doit distinguer celles d'Adelung et d'Eichhorn, qui cependant ne donnent aucun résultat satisfaisant.

Ce fut le ménestrel Taillefer qui, à la tête de l'armée normande entonnant les chansons de Charlemagne, de Roland et d'Olivier, annonça (le 14 octobre 1066) (1) l'instant où devoit commencer la bataille d'Hastings.

Les Normands marchèrent à l'ennemi en les chantant en chœur (2). La bataille terminée, les

---

(1) Taillefer ki molt bien cantoit,
Sus un ceval ki tost aloit,
Devant ax s'en aloit cantant,
De Carlemaine et de Rolant,
Et d'Olivier et de vassaus,
Ki morurent à Rainschevaus (*).

(2) Polychron. Ranulph. Hidgen, lib. III.

Willelm. Malmesbur., *de Rebus Anglicis*, lib. II, cap. XI.

Abert. Chron., part. II, pag. 108.

Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen, pag. 198-203.

Du Cange, Glossar. lat. sub. voc. *Cantilena Rollandi*, et Hist. de St-Louys., Diss. XI, p. 205.

(*) Robert Wace, roman du *Rou* ou de *Rollon*, duc de Normandie.

soldats la répétèrent encore, et par de nouvelles chansons célébrèrent leur amour pour leur chef, qui avoit guidé leurs pas à la victoire (1). Enfin, lorsque Guillaume partagea les fruits de sa conquête, le ménestrel Berdic, attaché à la cour et à l'armée, fut récompensé par un don de trois paroisses dans le Gloucestershire (2).

M. de la Rue (3) conjecture que le roman du *Voyage de Charlemagne à Constantinople*, qu'il dit être écrit en vers alexandrins par un Trouvère normand du onzième siècle, contient la chanson de Roland, si célèbre dans notre His-

---

(1) *Guillel. Pictavensis*, dans Duchesne, lib. III.

(2) Domesday ou Dooms-Day-Book (le livre de Gloucester). C'est le grand cadastre, le grand terrier d'Angleterre, ou enfin le registre de toutes les terres du royaume, avec leur valeur. Cet ouvrage, dû au génie d'Alfred, devint le fondement de sa puissance, et dut être entièrement refait par Guillaume-le-Conquérant; car il ne fut plus alors que le registre des fiefs qui, au nombre de 62,500, loin de donner au prince ou à l'état un revenu régulier, devinrent exempts de tout autre impôt que le service militaire à terme et en nature : c'est de là que leur est venu le nom de *Francs-Tenanciers*, qu'ils ont gardé, même lorsque la taxe des terres a été rétablie.

Par le nouveau *Domesday-Book*, le droit d'imposer passa du gouvernement ou de la nation aux guerriers victorieux, qui en usèrent arbitrairement sur les paysans désarmés de leurs seigneuries.

(3) Rapport sur les travaux de l'Acad. de Caen, pag. 198-201.

toire, et dont personne jusqu'ici n'a pu découvrir la moindre trace. Le langage de ce Roman, dit-il, paroît être le même que celui des Lois données par Guillaume-le-Conquérant, et du Psautier traduit par ordre de ce prince (1). Voici un passage de ce Roman, *du voyage de Charlemagne à Constantinople* (2) :

Venus sunt à Paris
A la bonne citez,
Et vunt à Saint-Denis;
Al mustier sunt entrez.
Karléun se culchet
A oreisuns li Ber,
Quant il a Deu priet
Si s'en est relevet, etc.

Ce Poëme, inconnu en France, est conservé dans le *Museum Britannicum;* il ne faut point le confondre avec le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, que l'abbé Lebeuf dit avoir été

---

(1) Ces deux ouvrages font partie des Manuscrits du *Museum Britannicum.*

(2) M. de la Rue établit que les plus anciens vers ne rimoient qu'à l'hémistiche et non à la fin de la ligne; c'est-à-dire que les premiers rimeurs françois avoient pris pour modèles les poésies latines de leur temps. En conséquence il croit que ce passage doit être ainsi écrit.

Venus sunt à Paris à la bonne citéz,
Et vunt à Saint-Denis, al mustier sunt entréz.
Karléun se culchet à oreisuns li Ber,
Quant il a Deu priet si s'en est relevet, etc.

écrit en prose latine et publié dans le onzième siècle. N'ayant pu obtenir des renseignements sur les Manuscrits qui se trouvent en Angleterre, il m'a été impossible de vérifier si le *Voyage de Charlemagne à Constantinople* étoit le même ouvrage que celui dont la Bibliothèque des Romans (1) a donné un très-foible extrait, et où il est parlé de vers alexandrins (2).

La chanson de Roland étoit encore en usage dans nos armées sous la troisième race. Boethius rapporte même à ce sujet, dans son Histoire d'Ecosse (3), une anecdote qui se trouve répétée dans la plupart des ouvrages qui traitent de l'Histoire de la poésie ou de la musique. «Le roi Jean, dit-il, mécontent de ses troupes et entendant quelques soldats qui chantoient la chanson de Roland, s'écria qu'il y avoit long-temps qu'on

---

(1) Année 1777, Octob., tom. I, p. 134.

(2) Les savants auteurs de l'Histoire littéraire de la France n'ont pas eu raison d'avancer que la chanson des Normands étoit le roman du *Voyage de Charlemagne*. Quatre ouvrages différents sont connus sous ce titre :

1°. Le *Voyage de ce prince à Jérusalem.*

2°. Le *Voyage en Espagne*, attribué au faux Turpin, ou traduit de sa Chronique.

3°. Le *Voyage du siége de Narbonne*, ou des courses de Charlemagne en Europe et en Afrique.

4°. Enfin le *Voyage de Constantinople.*

(3) Hector Boethius, *Histor. Scot.*, lib. XV.

ne voyoit plus de Rolands parmi les François ». Un vieux capitaine, prenant cette plainte pour un reproche sanglant fait à la nation, dont le roi sembloit suspecter la valeur, lui répondit avec cette noble franchise qui forme le caractère d'un bón soldat : « Sachez, Sire, que vous ne » manqueriez pas de Rolands si les soldats » voyoient encore un Charlemagne à leur tète ».

DES CHANSONS BADINES.

Les *Chansons badines* sont moins anciennes que les précédentes; cependant on ne peut déterminer le temps où elles commencèrent à être en usage. Dans l'un de ses ouvrages (1) Mabillon cite plusieurs poëtes du onzième siècle qui avoient composé des Chansons érotiques en langue vulgaire. Rien n'étoit plus commun, au siècle suivant, que ce genre de poésie (2). Saint Bernard en avoit fait dans sa jeunesse; car Béranger, dans l'apologie d'Abaelard contre ce père de l'Eglise, lui reproche d'avoir composé des *Chansons bouffonnes* (3) et des

(1) Annal., lib. XL, n° 41; *Acta Sanctorum*, lib. III, p. 378.

(2) Hist. littér. de la France, tom. VII, Préface, pag. l-lj.

(3) *Cantiunculas mimicas et urbanos Modulos sictitasti.* Opera Abaelardi, pag. 302.

Motets pour les hommes du siècle : « Vous vou-
» liez, ajoute Béranger, que vos poésies en
» rimes l'emportassent sur celles de vos frères,
» par l'invention et la finesse (1) ».

Suivant les auteurs de l'Histoire littéraire de la France (2), le célèbre et infortuné Abaelard fit, au temps de ses premières liaisons avec Héloïse, plusieurs pièces de vers érotiques (3), qui furent si goûtées, qu'on les chantoit encore long-temps après en différents pays. Ce goût de gaieté frivole étoit si général, qu'en Normandie, dans les longues processions, tandis que le clergé reprenoit haleine, les femmes chantoient des pièces badines (4). Ce fut sous Philippe Auguste, sous Louis VIII et Louis IX, que le talent de chanter et de composer des vers se répandit parmi les gens de qualité. Outre le fameux Thibaud, roi de Navarre, on compte parmi les Chansonniers de cette époque, dont

---

(1) La Ravallière, tom. I, p. 213.

(2) Loc. cit. et tom. IX, p. 173.

(3) *Abael. Op.*, pag. 11, 12 et 46. La Ravallière, tom. I, p. 206, prétend, sans en apporter de preuves, que ces vers d'Abaelard étoient latins, qu'ils étoient rimés et mesurés. Voy. encore Goujet, tom. VIII, p. 332, et surtout l'Histoire littéraire de la France, où l'on prouve que la Ravallière n'a pas eu de raison d'avancer un pareil fait.

(4) *Nugaces cantilenas.*, Histoire littér. de la France, tom. VII, Préf., pag. lj.

les manuscrits nous ont conservé les productions, plusieurs chevaliers, de grands seigneurs, et même les noms les plus illustres; le duc de Brabant, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, le comte d'Anjou, frère de saint Louis, le Vidame de Chartres, Gaces Brulez, Hugues de Bersy, Robert de Marberoles, etc. (1).

Mais une observation frappante qui se présente naturellement, dit le Grand d'Aussy (2), c'est que dans cette foule de nobles, de chevaliers et de princes qui ont composé des Chansons, pas un seul n'a fait des Contes, quoique ce genre de poésie, dont on les amusoit ordinairement, dût leur plaire infiniment plus que les autres, et qu'il convînt même davantage à la licence des mœurs qui suit presque toujours la puissance et les richesses.

La plupart des anciennes Chansons ne sont remplies que de lieux communs d'une fade galanterie, de tristes supplications des auteurs à leurs maîtresses pour les attendrir, de plaintes éternelles contre les médisants; le début en est

---

(1) Voy. la Borde, Essai sur la Musique, tom. II, p. 149-363.

Massieu, Hist. de la Poésie françoise, p. 152.

Le Grand d'Aussy, Fabl. in-8°, tom. II, p. 401.

Recueil des Poëtes françois avant 1300, Manusc. biblioth. de l'Arsenal.

(2) *Loc. cit.*

trivial, et on le prendroit pour une formule, tant il est fréquemment employé. En voici quelques exemples : *La verdure renaît; le printemps revient; le rossignol chante; je veux chanter aussi*, etc. Mais on y trouve aussi de la naïveté, de la grâce, du sentiment et des descriptions agréables du printemps.

Thibaud, comte de Champagne et roi de Navarre, se moquoit de ces débuts et les tournoit en ridicule; car dans une de ses Chansons (1) il dit que les feuilles et les fleurs ne servoient, en rimant, qu'à ceux qui ne savoient point inventer d'autres sujets :

Feuille ne flors ne vaut riens en chantant.
Fors ke par defaute sans plus de rimoier,
Et pour faire soulas moienne gent
Qui mauvais môs font sovent abayer.

En effet, ces images, si riantes et si belles par elles-mêmes, perdent de leurs charmes lorsqu'elles sont trop souvent répétées.

Voici une Chanson que le Grand d'Aussy (2) dit être tirée du roman du *Paradis d'amour*, et dont il ne rapporte que le premier couplet;

---

(1) La 17e, Poésies du Roi de Navarre, tom. II, p. 38.

(2) Tom. II, p. 52-59. Cet auteur n'ayant presque jamais indiqué les sources dans lesquelles il puisoit, il en résulte l'impossibilité de vérifier ou la justesse des faits qu'il avance, ou la fidélité de ses citations.

je la transcris toute entière, d'après un Manuscrit de la Bibliothèque impériale (1).

COMPLAINTE D'AMOUR.

Hé ! aloete,
Joliete,
Petit t'est de mes maus.

S'amor venist à plésir
Que me vousissent sésir
De la blondette,
Saverousete,
J'en féusse plus baus.
Hé ! aloete,
Joliete,
Petit t'est de mes maus.

Amors tant comme li plaira,
Ces maus soufrir me lera,
Jà por destrece
Que en moi m'ède
Ne serai plus li faus.
Hé ! aloete,
Joliete,
Petit t'est de mes maus.

Ne veuille amors endurer,
Ces maus longuement durer,
De la doucette,
Que tant conveite

(1) N° 7218, fol. 357, r° col. 1.

Ne sent de ses assaus.
Hé ! aloete,
Joliete,
Petit t'est de mes maus (1).

Le Grand d'Aussy dit dans ses notes (2) : « Ce » couplet (le premier), dans son vieux style, a » du nombre, de l'harmonie, et la coupe en est » lyrique ; on remarque, en lisant les Chanson- » niers du treizième siècle, que leur langue, » sans être plus pure ni plus élégante que celle » des autres auteurs leurs contemporains, est » au moins plus coulante et plus douce ». Les

(1) TRADUCTION.

« Eh ! alouette si jolie, peu t'importent mes maux.

» Si l'Amour, pour combler mes vœux, vouloit me mettre » en possession de la beauté que j'adore, quel seroit mon » bonheur !

» Eh ! alouette si jolie, peu t'importent mes maux.

» Aussi long-temps qu'Amour le voudra, je souffrirai les » peines que j'endure, et, malgré toutes les rigueurs dont il » m'accable, je ne trahirai point mes serments (ou je ne serai » point parjure).

» Eh ! alouette si jolie, peu t'importent mes maux.

» Amour, ne me fais pas souffrir plus long-temps ; cepen- » dant plus malheureux est encore celui qui n'est pas l'ob- » jet des rigueurs de la belle que j'aime.

» Eh ! alouette si jolie, peu t'importent mes maux ».

(2) *Loc. cit.*, tom. II, p. 59.

personnes qui ont l'oreille musicale sentiront que des vers chantés exigent plus d'harmonie encore que des vers faits pour être lus et déclamés.

CHANSONS DE TABLE.

Il est surprenant qu'une nation qui aimoit le vin et la table n'ait connu aucun de ces couplets enfantés par le plaisir et la gaieté, en un mot, aucune Chanson bachique. On savoit seulement égayer le repas par des propos agréables ou par des contes que les convives étoient obligés de faire chacun à leur tour. Le poëme des *Déduits de la chasse* rapporte que ceux qui vouloient s'en défendre étoient condamnés à commencer les premiers; mais quant à ces couplets destinés à célébrer, le verre en main, la liqueur même qu'on va boire, on n'avoit pas encore imaginé d'en composer.

Cependant on chantoit à table, mais c'étoit des chansons d'amour : en voici une tirée du roman du *Chastelain de Coucy* (1). L'auteur la fait chanter par la dame de Fayel. C'est un vrai triolet, exactement coupé comme celui de nos

---

(1) Mémoires historiques sur Raoul de Coucy, tom. I, p. 94.

Essai sur la Musique, tom. II, p. 253.

jours, et dont les deux derniers vers se répétoient à la ronde.

J'aim' bien loïaument (1)
Et s'ay bel ami
Pour qui di souvent,
J'aim' bien loïaument.
Est miens ligement
Je le sai de fi :
J'aim' bien loïaument
Et s'ay bel ami.

DU LAY.

Le *Lay* fut la chanson la plus usitée, la plus noble et la plus grave, dès que la poésie françoise commença à être cultivée. On donna généralement ce nom à des Fabliaux qui paroissent avoir été chantés, et à une sorte de Romance, c'est-à-dire de petit Poëme composé de stances régulières, contenant le récit d'une aventure amoureuse et ordinairement tragique. Ce nom de Romance que nous lui avons donné, et qui annonce une origine ancienne, ne se trouve

(1) « J'aime sincèrement, et j'ai un bel ami auquel je dis » sans cesse : J'aime sincèrement. Il est à moi par hom- » mage-lige, j'en ai l'assurance; j'aime bien sincèrement, » et j'ai un bel ami (*) ».

(*) Dans les deux ouvrages cités la Borde rapporte encore un autre couplet. Dans le même roman du *Chastelain de Coucy*, une dame, après le repas qui précède un tournoi, chante aussi une espèce de triolet.

point dans les Manuscrits. Ce genre de chanson y porte le titre de Lai ou Lay, ou bien y est sans titre. Quelques étymologistes font dériver ce mot du latin *lessus,* plainte, lamentation; les Allemands disent *lied,* les Saxons *leoth*, et les Irlandois *liod.*

On connoît les titres de plusieurs anciens Lais, qui ne nous sont point parvenus. Ceux d'*Alix*, d'*Orphée*, d'*Oger* et de *Landri* sont de ce nombre. Ce dernier a joui d'une grande réputation; il étoit même si rebattu, qu'on ne vouloit plus l'entendre (1).

C'est de la même pièce que Pierre, chantre de Paris au douzième siècle, fait mention dans le chap. 27 de son *Verbum abbreviatum*, lorsqu'il dit : *Videntes cantilenam de Landrico non placere auditoribus*, *statim incipiunt de Narcisso cantare*; *quod si nec placuerit*, *cantant de alio.* Le Lay de Narcisse est imprimé dans le Recueil de M. Méon (2). C'est une imitation d'Ovide, mais les détails sont différents. Notre vieux rimeur a répandu peut-être plus d'intérêt dans sa version que le poëte latin n'en met dans sa

(1) Je ne vous comment mie de Landri, ne d'Auchier,
(*Oger le Danois*).
Ains vous comment les vers d'Alexandre le Fier.
Roman d'Alexandre (*).

(2) Tom. IV, pag. 143.

(*) Manuscr. n° 7984, f° 164, r° col. 2.

fable (1), et rien n'est plus touchant que son Héroïne. Le Grand d'Aussy (2) se trompe lorsqu'il dit que l'invention de ce genre de poésie est due à Audefroi-le-Bâtard, qui florissoit à la fin du treizième siècle et au commencement du suivant (3). Massieu (4) se trompe également sur le temps où le Lay a commencé; il ne le fait naître que sous Charles V, parce que Pasquier (5), en parlant de Froissart, a écrit d'une manière équivoque que ce poëte historien avoit composé, sous le règne de ce prince, le *Paradis d'amour*, le *Temple d'honneur*, et plusieurs Lays bucoliques et amoureux (6).

Le Lay se chantoit accompagné d'une harpe; nos vieux poëtes le font ordinairement réciter par le personnage dont ils écrivent l'Histoire. Dans le roman de *Tristan* (7), ce guerrier est

---

(1) Voyez la belle édition des *Métamorphoses*, donnée avec une traduction élégante et fidèle, et des notes savantes, par M. de Villenave. Paris, Didot aîné, 1806 et années suivantes, 4 vol. in-4°, ou in-8°, fig.

(2) Fabl., in-8°, tom. III, p. 168.

(3) Les Romances d'Audefroi, qui se trouvent dans le Manuscrit Biblioth. impér., n° 7222, diffèrent des nôtres, en ce que dans toutes les couplets sont toujours terminés par un refrain, et que ce refrain sert à la romance entière.

(4) Hist. de la Poésie françoise, pag. 218.

(5) Recherches, liv. VII.

(6) Massieu, *ibid.*, pag. 219-220.

(7) Manuscr. La Bibliothèque impér. en possède dix-huit exemplaires, dont je ne cite que les plus anciens, n°s 6771, 6956, 7174, 7175, 7177, 7178, 7187.

souvent occupé à chanter des Lays, et s'accompagne de la harpe. L'auteur du roman d'*Alexandre* (1) a feint que ce monarque, *qui fust si roi*, étoit attentif aux sons d'un joueur de harpe qui exécutoit un Lay en sa présence (2).

Robert Wace, auteur du roman du *Brut* (3), rapporte que le roi Gabbet, regardé comme le plus habile musicien de son temps, savoit un grand nombre de Lays. L'auteur de *Giron-le-Courtois* (4) fait chanter à ce chevalier le lay *des Deux Amants*.

J'ai dit que certains Fabliaux furent ainsi nommés, parce que vraisemblablement ils se chantoient. En effet, Marie de France (5), qui

---

(1) Manuscr. Bibliothèque impér., n° 7190-2, fol. 2, v°, col. 1.

(2) Devant le tref le roi, c'est li Harperre assis,
Si comença un *Lai*, qui mout ot bien apris.
De la harpe as flaustes ne fu onques entrepris,
Moult fu bien escotez d'Alexandre et des Gris (Grecs.)

(3) Voy. Poésies du Roi de Navarre, tom. I, p. 216.

(4) Le Grand d'Aussy, Fabl., tom. I, p. 105.

(5) Cette femme poëte passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre, où elle jouissoit de l'estime générale. Le Catalogue de ses productions se trouve dans un Mémoire de M. de la Rue (*Archæologia*, tom. XII), et dans le Gloss. de la langue romane, tom. II, p. 766. Mais on ne trouve point dans ces deux ouvrages le lay de *Graalent*, chevalier bas-breton, Manuscr. n° 7989-2, f° 65, imprimé dans Barbazan, tom. IV,

en a composé plusieurs, donne à entendre qu'ils étoient chantés; dans le préambule de celui de *Graalent* on lit :

L'aventure de Graalent
Vos dirai si que je l'entent :
Bon en sont li *Lai* à oïr,
Et les notes (airs, chansons) à retenir.

Le lay de *Gugemer*, fils d'Oridial, seigneur de Léon en Basse-Bretagne, se termine par ces quatre vers (1) :

De cet œvre q'oï avez
Fu Gugemer li *Lais* trovez;
Se dit en harpe et en rote (viele),
Boine en est à oïr la note (chanson).

Mais, dit le Grand, quel étoit ce chant? Les Fabliaux ordinaires n'étoient-ils que déclamés, et les Lays fabliaux étoient-ils chantés en entier? Pourquoi les Manuscrits n'en offrent-ils aucun de noté, tandis qu'on y trouve la musique des Chansons du temps, et celle d'un Fabliau ordinaire (Aucassin)? C'est que, pour traiter cette question, le Grand, n'ayant jamais lu que les copies fautives de Sainte-Palaye, étoit trop peu familiarisé avec nos anciens écrivains, et

---

p. 57, et celui de *l'Espine*, Manuscr. n° 7595. A l'exception de ses Fables dont j'ai déjà parlé, du *Purgatoire de saint Patrice*, des Lais de *Gugemer*, de *Lanval* et d'*Yvonet*, les autres productions de Marie ne se trouvent que dans les Manuscrits du *Musæum Britannicum*.

(1) Manuscr. n° 7989-2, fol. 48.

n'avoit pas remarqué que le Lay avoit plusieurs fois changé de forme. Ce genre de poésie, tel qu'il existoit dans le douzième siècle, paroît avoir été inventé en Angleterre; il fut apporté en France par les Trouvères anglo-normands, et bientôt il subit un nombre infini de variations. Aussi se trouve-t-il des Lays de tous genres et de toutes espèces; il y en a de gais, de tristes, d'amoureux, et même de dévots. Peu à peu ce genre se perfectionna; on lui donna dans la suite un nombre égal de stances et une coupe lyrique. C'est ainsi qu'on le voit paroître dans les Poésies de Froissart (1), et pendant longtemps chez les poëtes qui vinrent après lui.

Au reste, pour résoudre entièrement la question, il faudroit avoir communication des nombreux Manuscrits qui sont en Angleterre; leur dépouillement apporteroit un jour nouveau sur toutes les branches de notre ancienne littérature, et particulièrement sur celle-ci où le défaut de monuments se fait le plus sentir.

DU SIRVENTE.

Ce fut sous le règne de Guillaume-le-Roux (2) que parut le *Sirvente* ou *Sirventois*, espèce de

---

(1) Manuscr. n° 7214, in-fol.

(2) 1087 à 1100, *Archæologia*, tom. XIII.

chanson assez généralement satirique, qui paroît avoir pris naissance en Picardie, et qui fut bientôt répandue dans toute la France. Les poëtes normands composèrent un Sirvente contre Arnold de Caen, alors chapelain de Robert II, surnommé Courte-House (1), et ensuite patriarche de Jérusalem (2).

Le *Sirvente* étoit principalement dirigé contre les rois, les princes, les ecclésiastiques, etc. Ce genre, étant perfectionné, fut employé à célébrer des batailles ou à chanter des victoires; alors il réunit souvent un mélange de satires et d'éloges (3).

Il y en avoit de *suppliants;* même ce caractère particulier paroît leur avoir fait donner ce nom. Enfin il y en eut d'*amoureux* et de *pieux*, adressés à la Vierge (4). Les *sottes Chansons* étoient, comme les anciens *Sirventes*, entièrement satiriques et avoient quelque rapport avec nos Vaudevilles. Dans le treizième siècle, le *Puy*, ou Cour d'amour de Valenciennes, couronnoit ces pièces, dont on peut voir des exemples dans les pièces ajoutées.

---

(1) Fils de Guillaume-le-Conquérant, et duc de Normandie.

(2) *Gesta Dei per Francos*, pag. 180.
Archæologia, vol. XII.

(3) Hist. litt. d'Italie, tom. I, p. 267-311.

(4) Le Manuscr. fonds de l'Église de Paris, Manuscr. n° $\frac{21}{3}$, in-fol.

Il paroît que ce genre obtint un très-grand succès en Angleterre, et que les poëtes n'épargnoient pas même les personnes les plus respectables. Le chevalier Luc de la Barre, homme instruit, eut la hardiesse, l'an 1124, d'écrire un *Sirventois* ou une Satire très-mordante contre le roi Henri Ier. Ce prince fit crever les yeux au poëte (1); punition terrible qui démontre ou une crainte ridicule dans le monarque, ou les suites qui pouvoient résulter d'une pièce satirique chez un peuple qui avoit la plus grande estime pour la poésie en général (2), et particulièrement pour la poésie françoise.

DES ROTRUENGES.

On appeloit *Rotruenges* des chansons à ritournelle, qu'on chantoit en s'accompagnant de la rote ou vielle (3). Leur nom vient de cet usage : jusqu'à présent on n'a pu déterminer le caractère du *Rotruenge*, dont on ne trouve aucun exemple dans les Manuscrits françois.

DES PASTOURELLES.

Les *Pastourelles*, chansons d'un genre fort agréable, étoient celles où le poëte racontoit une aventure qu'il avoit eue lui-même avec une

---

(1) *Archæologia*, vol. XII.
(2) *Order. Vital. Hist.*, pag. 180.
(3) Le Grand d'Aussy, Fabliaux, tom. I, p. 307-308.

bergère (1). Elles offrent de l'action, beaucoup de naturel, un dialogue plein de naïveté et de finesse; mais en général elles sont sans variété, et ordinairement très-libres. Qui en lit une en connoît mille. Le poëte ou un chevalier sort pour aller se promener, et c'est toujours au printemps, lorsque la nature se pare de ses plus brillantes couleurs. Il rencontre une jeune et jolie bergère qui garde ses moutons ou qui cueille des fleurs en suivant son troupeau; il lui fait des propositions d'amour, lui offre de l'emmener et de lui donner de riches présents; il arrive parfois que la jouvencelle appelle à son secours des bergers qui font fuir promptement le téméraire; mais le plus souvent elle accepte le marché, dont la conclusion est décrite avec toutes ses circonstances; et voilà le canevas de toutes les *Pastourelles* (2).

DES JEUX-PARTIS.

C'étoient des questions de jurisprudence amoureuse, nommées *Jeux-Partis* (3) par les

---

(1) Hist. littér. d'Italie, tom. I, p. 310.

(2) Voy. des exemples de *Pastourelles* dans la Borde, Essai sur la Musique, tom. II, p. 151, 163, 189, etc.; et Recueil des Poëtes françois avant 1300, pag. 1430, 1432, 1448, 1488, 1524, 1542, etc.

(3) On appeloit *Jeu* toute espèce de dialogue, et même les premières pièces de théâtre. On ajouta au nom de *Jeu* le mot *Parti*, qui signifie partagé, séparé.

Trouvères, et *Tenson* par les Troubadours (1). Il y en avoit en prose et en vers. Jean Bretel d'Arras et Jehan Bodel, son compatriote (2), se rendirent célèbres par les derniers. Rien n'est plus froid que les *Jeux-Partis,* qui en général renferment ou un raffinement d'amour poussé presque jusqu'à la folie, ou une sorte de liberté que les mœurs seules du temps peuvent faire excuser. Le poëte y avance une opinion (3); un acteur qu'il introduit en soutient un autre, et après quelques couplets, dans lesquels la question est débattue bien ou mal, un troisième personnage prononce entre eux et décide, et quelquefois celui qui parle le dernier est censé prononcer la décision. On voit que le *Jeu-Parti* est une imitation bien dégénérée des combats de bergers que Théocrite et Virgile ont fait s'attaquer et se répondre par des couplets alternativement

(1) Hist. littér. d'Italie, tom. I, p. 302.

(2) Fauchet, pag. 544.
La Borde, Essai sur la Musique, tom. II, p. 178.
Daire, Tableau hist. des Sciences dans la Picardie, p. 159.
Sinner, *Catalogus codic. Manuscr. Bernens.,* tom. III, p. 374.
Massieu, Hist. de la Poésie françoise, pag. 154.
Sur Jehan Bodel. Voy. Catalogue de la Vallière, tom. II, p. 227, n° 2736.

(3) Le Grand d'Aussy, Fabl. in-8°, tom. I, Préf., p. xviij.
La Ravallière, tom. I, p. 228.
Massieu, loc. cit.

déclamés ou chantés, même quelquefois avec accompagnement, et entre lesquels un troisième personnage, pris pour juge ou arbitre, adjugeoit le prix convenu.

La grande importance qu'on attachoit alors aux questions d'amour accrédita singulièrement ce galant badinage; mais aussi, par l'influence de cette manie de subtiliser qui régnoit dans les écoles, les harangues, les sermons et les écrits théologiques du temps, il arriva que les Jeux-Partis dégénérèrent en une métaphysique de sentiment, ridicule à force d'être déliée. L'empreinte de ce pédantisme fut si profonde, que plusieurs siècles ne purent l'effacer. Il est possible que dans la Provence, où les Fabliaux, les Pièces de théâtre, les Exploits d'Artus et de Charlemagne, le Lay et autres genres de poésie n'étoient pas en usage chez les Troubadours, les *Jeux-Partis* aient fait un des principaux amusements des princes et des grands dans les fètes et dans les cours plénières (1). Cela expliqueroit le grand succès qu'obtint le *Tenson* chez les Provençaux. Le Grand (2) a rapporté sommairement, d'après Fauchet (3), Sainte-Palaye (4) et Mas-

(1) M. Ginguené, Hist. littér. d'Italie, tom. I, p. 303.

(2) *Loc. cit.*, Préfac., tom. I. pag. xx.

(3) Page 545.

(4) Mémoires, Manuscr. bibliothèque de l'Arsenal.

sieu (1), quelques-uns des sujets renfermés dans les *Jeux-Partis*. Je transcris les suivants.

I. Lequel aimeriez-vous mieux que votre maîtresse fût morte, ou qu'elle aimât un autre que vous?

II. Si vous aviez un rendez-vous la nuit avec votre maîtresse, préféreriez-vous me voir sortir de chez elle, vous y entrant, ou m'y voir entrer, vous sortant?

III. Vous avez été aimé de votre maîtresse pendant quelque temps; je parviens à lui plaire et à vous succéder; qui de nous deux doit ressentir le plus de peines?

IV. Vaut-il mieux avoir pour maîtresse une femme qu'une demoiselle? etc., etc.

CHAPITRE IV.

POÉSIE DIDACTIQUE.

Satires. — Moralités. — Livres saints. — Coutumes. — Traités d'Histoire naturelle et de Physique.

Je consacrerai ce chapitre à l'examen de divers ouvrages trop peu importants pour mériter d'être traités à part, et qui, à l'exception de la *Satire*, n'étoient que des Traductions.

(1) *Loc. cit.*, pag. 155.

Le genre satirique a long-temps été en usage parmi les poëtes anglo-normands, et parmi les poëtes du nord de la France. Je l'ai démontré en traitant du *Sirvente* et de la *Sotte Chanson.*

Parmi les pièces de ce genre on doit particulièrement distinguer la *Bible Guiot de Provins*, satire violente dirigée et contre les mœurs et contre les personnages les plus marquants du treizième siècle. Cette pièce, écrite avec force, présente une infinité de proverbes alors en usage, et qui subsistent encore. L'auteur, qui paroît avoir été moine (1), prévient que son livre a été appelé *Bible*, parce qu'il ne contient que des vérités. Une chose digne de remarque, c'est qu'en attaquant les ordres les plus respectables et les rangs les plus élevés, l'auteur ait ménagé les Templiers, dont il ne dit que du bien. Est-ce par crainte ou par flatterie? Je ne le pense pas. On

---

(1) Catal. de la Vallière, tom. I, pag. 44, et tom. II, nº 2707.

Caylus, Académie des Inscriptions, tom. XXI.

Le Grand d'Aussy, Fabl., in-8º, tom. II, p. 26.

Fauchet, pag. 555, rº.

Pasquier, tom. I, p. 689.

Massieu, pag. 124-131.

Notices des Manuscrits, tom. V, p. 279.

La *Bible Guiot* est imprimée dans le IIe vol. des Fabliaux de Barbazan, pag. 307.

a prouvé (1) que les expressions *bibere templariter* ou *bibere papaliter*, employées dans les XIIIe et XIVe siècles, ne signifioient autre chose que vivre dans l'aisance, ou dans une abondance faite pour tenter ceux qui en éprouvoient la privation, et non pas boire avec excès, comme depuis l'ont assuré quelques auteurs peu instruits de nos anciens usages. Un passage de cette pièce prouve d'ailleurs que l'on connoissoit à cette époque l'attraction de l'aimant, la propriété qu'a une aiguille aimantée de diriger une de ses pointes vers le nord, et l'usage de la boussole. Ce passage, extrêmement curieux, prouve encore que Marc-Paul de Venise, voyageur de la fin du treizième siècle et dont la relation existe (2), n'a point emprunté cette découverte des Chinois, comme l'ont avancé plusieurs écrivains, et que les Italiens ne sont pas mieux fondés à l'attribuer au Napolitain Flavio Gioja, puisqu'il vécut vers l'an 1300, c'est-à-dire à la fin du quatorzième siècle (3).

La *Bible au seignor de Berze*, qui a souvent

(1) Gloss. de la langue romane, art. *Templier*.

(2) Manuscr. Biblioth. impér., n° 8392. Elle a été imprimée à Venise en 1496, 1597; et de plus, insérée dans le tome II de la Collection de Ramusio.

(3) A Pasitano, château dans le voisinage d'Amalfi.

Voy. Grimaldi; Saggi di Dissertazioni Accademiche publicamente lette nella nobile Academia Etrusca di Cortone, vol. V.

été confondue avec la précédente (1), est encore une satire sur le même sujet ; elle est moins violente et beaucoup plus polie. Son auteur, homme de cour, est connu par plusieurs Chansons fort agréables. Cette pièce est imprimée à la suite de la *Bible Guiot* (2). Roix de Cambray, rimeur du treizième siècle, composa aussi une Satire contre les ordres monastiques (3), moins forte cependant que celle qui est connue sous le titre de *Complainte de Jérusalem contre la cour de Rome*. Le poëte s'élève contre le luxe du pape et du sacré collége, qui, donnant tout à la magnificence, laissoient les croisés sans secours (4).

On trouve encore une pièce assez curieuse, intitulée *Le Dit dou Pape, dou Roy et des Monnoies* (5). Elle est relative aux démêlés survenus

---

(1) Massieu et Pasquier, loc. cit.

(2) Barbazan, tom. II, p. 394.
Voy. Caylus, Académie des Inscriptions, tom. XXI.

(3) Manuscr. n° 7218.
Massieu, pag. 158.
Fauchet, pag. 583, r°.

(4) Cette pièce doit avoir été composée après l'an 1218, à l'occasion des démêlés de Jean de Brienne avec le légat du pape. Voy. Sinner, *Catal. Biblioth. Bernensis*, tom. III, pag. 348-350; Math. Paris, Angl. Hist. ; Mart. Sanut. dans Bongars, et Velly, Hist. de France, sous l'année 1218.

(5) Manuscr. N. n° 2, fol. 17, r°, col. 2, fonds de l'Église de Paris.

entre le pape Clément V et Philippe-le-Bel. L'auteur, s'adressant à ce dernier, lui reproche énergiquement l'altération des monnoies.

Le nombre d'ouvrages sur ce que nos aïeux appeloient *morale* n'est pas considérable. Ils faisoient entrer dans cette classe les *Distiques* de *Caton*, dont il existe plusieurs traductions. C'est avant l'année 1145, sous le règne du roi Etienne, qu'Everard, moine de Kirkham, en publia une version en vers de six pieds, et en strophes de six vers. Il est le plus ancien écrivain qui ait mêlé les rimes et employé les strophes dans la poésie françoise (1). Ce poëte écrivit en 1145, et fut nommé abbé d'Holmecultram cette même année (2). Comme il ne prend point ce titre à la fin de sa Traduction, mais seulement celui de moine, il est évident qu'il la fit paroître avant sa nomination (3). Adam de Guien-

---

(1) Cet auteur a été inconnu à tous les bibliographes anciens. Il a été cité pour la première fois sous le mot *Aie* dans le Gloss., à la suite du Joinville de 1761, puis dans le Gloss. de la lang. rom., sous plusieurs mots, et à la Table des auteurs, tom. II, p. 760, et enfin par l'auteur des Lettres normandes.

(2) *Monasticon Anglicanum*, tom. I, p. 885; tom. II, p. 105; Leland, *Collectanea de Rebus Anglicis, Scot.*, etc.

(3) Cette production se trouve parmi les Manuscr. de la Bibliothèque impér., fonds de l'Église de Paris, in-4°, N. n° 5, fol. 197-212. L'auteur, après avoir cité le texte latin, donne sa traduction au-dessous. Le latin et le françois sont écrits de suite, sans distinction de vers.

cy (1), Adam du Suel (2), Jehan de Paris ou du Chastelet (3), Hélie de Winchester (4), en publièrent aussi des Traductions en vers dans le treizième siècle.

Alars de Cambray est auteur d'un *Traité sur les Moralités des philosophes* (5), qui contient près de trois mille vers de huit pieds. Sinner en a fait mention (6), et rapporte un passage de Sainte-Palaye, qui dit que les auteurs cités dans ces *Moralités* peuvent servir à faire connoître l'état de la littérature françoise au treizième siècle. Cependant Alars ne nous apprend rien de bien neuf ni de bien curieux; il nous dit :

Jou Alars, qui suis de Cambrai,
Qui de maint biel môt le nombre ai;

---

(1) Fauchet, pag. 584, in-8°.

Gloss. de la langue romane, tom. II, pag. 755.

Manuscr. fonds de l'Église de Paris, et nos 7209, 7595-2, fol. 63, v°, ancien fonds.

(2) Bibliothèque de l'Arsenal, Manuscr. n° 90, in-fol, fonds de la Vallière. Ce Manuscr. contient deux copies de la traduction des *Distiques* d'Adam de Suel, d'abord fol. 173-183, puis au fol. 237.

(3) Manuscr. fonds de la Vallière, in-fol., n° 2738.

Fauchet, pag. 583, v°.

Massieu, *loc. cit.*, pag. 157.

Acad. des Inscript., tom. II.

(4) *Archæologia*, tom. XIII, Dissert. sur R. Wace.

(5) Manuscr. de mon cabinet et de la Biblioth. impér., n° 7534, fol. 231-252, v°.

(6) *Cat. cod. Manuscr. Bernens.* tom., III, p. 348.

Vous voel ramentoivre par rime
De ce que disent il méisme (les mêmes philosophes)
De lor sens; et grans li renoms,
Or vous vaurai nomer les noms.

Parmi les auteurs qu'il nomme, et qui sont au nombre de vingt, on remarque pèle-mêle Cicéron, Salomon, Diogène (1) Horace, Juvénal, Socrate, Ovide, Salluste, Isidore, Caton, Platon, Virgile, Macrobe, etc., etc. Mais le rimeur qui citoit tant d'hommes célèbres, et qui accoloit ainsi des écrivains vivants à des époques différentes, parloit de leurs productions sans les avoir jamais lues. Pour donner une idée de ses connoissances, il suffira de dire qu'il fait des auteurs différents de Tullius et de Cicéron, de Maron et de Virgile.

Pierre de Vernon, qui florissoit vers le milieu du douzième siècle, a échappé aux recherches des biographes (2). Son Poëme, vraisemblablement traduit du latin (3), contient plus de deux mille vers, et ne porte point de titre particulier.

---

(1) Apparemment Diogène-Laërce.

(2) Barbazan (Fabl., tom. IV, p. 443, sur le mot *Estros*) l'a cité une seule fois, et l'auteur du Glossaire de la langue romane l'a fait connoître plus amplement, tom. II, p. 768, col. 2, et sous plusieurs mots.

(3) Voy. Sinner, *loc. cit.*, tom. I, pag. 283; tom. III, pag. 535.

Fabricius, *Bibliotheca Græca*, lib. III, cap. VI, pag. 167.

On l'a nommé (1), d'après le préambule, les *Enseignements d'Aristote*, ou le *Secret des secrets* (2), parce que l'auteur prétend avoir traité son sujet d'après un ouvrage du philosophe grec.

Le douzième et le treizième siècle virent naître une foule de Traductions des Livres saints, ainsi qu'un grand nombre de Légendes et de Poëmes pieux. Parmi les plus anciens nous citerons le *Voyage de saint Brandan au Paradis terrestre*, écrit en vers de huit pieds, sans distinction de rimes masculines et féminines (3). Ce Poëme paroît avoir été composé l'an 1121, puisque l'auteur en fit hommage à la reine Alix de Louvain, seconde femme de Henri Ier (4), et qu'il la félicite sur le mariage qu'elle venoit de contracter avec ce prince (5).

Dans ses recherches sur les plus anciennes Traductions en langue françoise (6), l'abbé Lebeuf

---

(1) Gloss de la langue romane, loc. cit.

(2) Biblioth. impér., Manuscr. N. n° 5, fonds de l'Église de Paris.

(3) Il existe en allemand, en bas-saxon et en flamand. Cette Odyssée monastique a souvent été imprimée tant en prose qu'en vers. Voy. *Acta Sanctorum*.

(4) Ce prince monta sur le trône en 1106, et mourut en 1135.

(5) Cet ouvrage, qui n'est pas en France, fait partie des Manuscr. conservés dans le *Musæum Britannicum*.

(6) Académ. des Inscript., tom. XVII, p. 729.

rapporte des fragments d'une Bible en vers et de Vies de Saints (1). Beranger, poëte inconnu à tous les biographes, mit en vers alexandrins la Bible, le Nouveau-Testament, la Vie de la Vierge, la Passion, la Mort et la Résurrection du Christ; il termina ce travail,

1°. Par une Epître sur la venue de l'Ante-Christ;

2°. Par un long Poëme sur le jugement dernier;

3°. Par un Sermon au peuple.

Ces diverses Poésies, qui se trouvent dans le même Manuscrit (2), comprennent plus de dix mille vers; l'auteur s'y nomme en plusieurs endroits (3).

---

(1) Académie des Inscriptions, tom. XXIII, pag. 254. Le poëte Rutebeuf avoit rimé les Vies de *sainte Élisabeth de Thuringe*, reine de Hongrie, de *sainte Marie l'Égyptienne*, de *sainte Thaïs d'Égypte*, etc. On en trouve un assez grand nombre dans le Manuscrit n° 7595-2, telles que les Vies de *saint Eustache*, fol. 97, de *saint Alexis*, fol. 108, v°, de *saint Christophe*, fol. 126, v°, de *saint Leu*, fol. 130, de *saint Nicolas*, fol. 134.

(2) N° 7534, fol. 2-61. La première feuille manque.

(3) Fol. 41, v°, col. 1; fol. 60, r°, col. 1, fin du *Jugement dernier*; fol. 61, r°, col. 2. Il donne quèlques détails sur sa personne, et s'exprime ainsi :

Or fine Berengiers les vers de haute estanne (estime)
Que frères Bauduins li fist faire en Pulanne (Pologne)
Qui jadis habita ens el bos de Melanne (Meulan)
Et fu privé à tous neis à gent estranne (étrangère).

Il seroit aussi long qu'inutile de nous étendre sur les Traductions en vers des Livres saints; leur nombre est trop considérable et remplit entièrement quelques Manuscrits (1).

Dans le roman d'*Eracle l'Empereur* (2) Gautiers ou Vautiers d'Arras a décrit les guerres d'Héraclius avec Chosroès II, roi de Perse, la perte du bois de la vraie Croix, sa restitution; enfin l'origine de la fète de l'Exaltation, célébrée, par les églises grecque et latine, le 14 septembre. L'ouvrage finit à la mort d'Héraclius, et ne contient pas moins de quatorze mille vers. L'auteur le dédia *El bon comte Tibaut de*

---

(1) Biblioth. de l'Arsenal, n° 90, in-fol., fonds de la Vallière.

Bibliothèque impér., fonds de la Vallière, n° 7209, in-fol., n° 7534, ancien fonds, etc.

Le premier de ces Manuscrits contient neuf pièces tirées des Livres saints; le second renferme une très-longue *Passion* et plusieurs Traités moraux; enfin le troisième, qui comprend les compositions de Béranger, contient encore un grand nombre de productions du même genre, parmi lesquelles on remarque une Histoire de *l'Assomption de la Vierge*, mise en vers par le prêtre Hermans (fol. 61-76), poëte absolument inconnu; elle est composée de huit cents vers alexandrins. L'auteur, s'adressant à la Vierge, dit :

Or woel à toi parler qui faite ai la canchon
Jou ai à non Hermans, n'oubliet mais mon nom.
Je voel ma bele Dame que entendez ma raison,
Prestres sui ordenés; tes sers sui et tes hom.

(2) Manuscr. n° 7534, fol. 130-157.

Blois, dont il vante la bonté et les largesses. Ce seigneur étoit Thibault VI, dit le Jeune, fils de Louis IX, comte de Blois, qui mourut, sans postérité, vers l'an 1218.

Ce goût général de la poésie n'étoit point seulement répandu en France; il régnoit aussi en Angleterre et recevoit les plus grands encouragements. Orderic Vital (1) rapporte que de son temps on ne connoissoit en Normandie les exploits de saint Guillaume de Gellone (Guillaume au court nez), jadis duc d'Aquitaine, que par une Chanson, ou plutôt une sorte de Cantique chanté par les ménestriers. Il pouvoit ajouter que les Trouvères normands du douzième siècle mettoient en vers les Vies des saints. Ces Poëmes sacrés étoient réservés pour les dimanches et les grandes fètes, tandis que les compositions profanes on les destinoit pour les autres jours de la semaine (2).

Guernes ou Garnier, de Pont-Ste-Maxence en Picardie (1), fut ecclésiastique; il a mis en

(1) Ord. Vit. *apud* Duchesne, pag. 598; *sub tempore Pepini regis*.

(2) Warton, the History of english Poetry.

(3) Le Catal. des Manusc. de l'abbaye de St-Evroult, dressé par Dom Julien-Blaise, qui étoit conservé manuscrit dans la biblioth. de ce monastère, et qui étoit bien plus étendu que celui qu'on a imprimé dans la *Biblioth. Biblioth.* de Montfaucon, t. I, p. 1267, portoit ceci : N° 127, in-4°, *la Vie de S. Thomas, martyr, archevêque de Cantorbery*, en vers françois an-

vers la *Vie de Thomas Becket*, archevêque de Cantorbery (1), qu'il avoit commencée en France ; ayant achevé cet ouvrage, d'après la tradition populaire et des renseignements inexacts, il résolut d'aller en Angleterre pour en prendre de nouveaux, et il se rendit à cet effet à Cantorbery vers l'année 1172. Là, il rechercha toutes les personnes qui avoient connu Thomas, soit dans sa vie privée, soit dans ses emplois de chancelier ou de primat d'Angleterre, et il ne dédaigna pas même les détails qui lui furent communiqués par ceux qui avoient servi Thomas dès son enfance.

C'est d'après ces divers témoignages que Guernes parvint à recueillir des renseignements exacts, avec lesquels il composa son Poëme; il étoit déjà fort avancé, lorsque son secrétaire

---

ciens, composé, deux ans après sa mort, par un auteur qui alla exprès à Cantorbery, et qui se nomme, au pénultième feuillet, *Varniers, Clerc du Pont*, et *Varnier du Pont*, *Clerc.*

« Ce surnom, ajoute l'auteur du Catalogue, fait juger qu'il » étoit Normand et né, soit dans la ville de Pont-Eau-de-» Mer ou du Pont-l'Évesque, soit dans celle du Pont-de-» l'Arche, au diocèse de Rouen : saint Thomas mourut en » 1170; alors cette Vie doit avoir été écrite en 1172 ».

Peut-être ce poëte est-il le même qui est indiqué au tome I, p. 514, D. du *Biblioth. Biblioth.* de Montfaucon, sous le titre de *Garnerii Poëmata Gallica*, dont le Manuscrit se trouve dans la Bibliothèque ambroisienne de Milan.

(1) *Archæologia*, tom. XII.

lui en déroba le Manuscrit et disparut (1). Mais, loin de décourager notre poëte, tous ces obstacles le firent redoubler de zèle pour recueillir les faits historiques relatifs à son héros, et, après cinq ans d'un travail opiniâtre, il publia cette production l'an 1177.

C'est Guernes lui-même qui, dans son Prologue, fournit tous ces détails; il nous apprend aussi que plusieurs fois il fit publiquement la lecture de son ouvrage devant le tombeau de saint Thomas (2); et que parmi plusieurs

(1) On trouve dans la Bib. cotton. Domitien, A. XI, divers fragments qui paroissent avoir été copiés dans le XIII[e] siècle. Parmi ces restes informes on reconnoît les premiers essais de notre poëte, que le copiste a nommé *Gerveis*, au lieu de *Guernes*. Plusieurs des stances sont absolument les mêmes que celles qui sont dans le Manuscrit de la Bibliothèque harleïenne; d'autres sont faites autrement. En comparant les deux exemplaires manuscrits, on est bientôt convaincu que c'est le même ouvrage, mais arrangé sur des plans différents.

(2) Ce passage prouve sans réplique que dans le XII[e] siècle la langue romane étoit parlée en Angleterre, non-seulement par la noblesse, mais encore par le peuple. Le goût des ouvrages françois paroît même avoir été si général, d'après le témoignage de Guernes, que des laïcs, des ecclésiastiques, des moines et même des femmes composèrent également en françois diverses *Vies de saint Thomas*, qui contenoient chacune plus ou moins de faits controuvés. Nous verrons encore, dans le XIII[e] siècle, des *Sermons* en vers françois composés et récités en Angleterre par des Anglois eux-mêmes.

Vies de l'archevêque de Cantorbery, publiées à la même époque, la sienne se recommandoit par l'authenticité des faits. En convenant de cette vérité, nous ajouterons, d'après M. de la Rue, que cette *Vie* se distingue également par la pureté du style et par la correction du langage (1).

Pierre Longa Tosta, chanoine régulier de Bridlington, étoit né en France. On lui doit une traduction en vers françois de la *Vie de*

---

(1) Le Manusc. qui contient cet ouvrage recorrigé, et qui se trouve, dans le *Musæum Britannicum*, parmi les Manuscrits de la Bibliothèque harleïenne, n° 270, est unique, ou du moins on n'en connoît pas d'autre exemplaire. Le genre de poésie employé par Guernes paroît être particulier à cet auteur; son Poëme renferme plus de six mille vers alexandrins, divisés en stances de cinq vers sur la même rime. Il est probable que ce poëte adopta cette méthode pour que ses vers fussent chantés et retenus avec plus de facilité. Pour donner une idée du style de Guernes, je rapporterai ces deux stances.

Tuit li physicien ne sont adès bon mire,
Tui clerc ne sevent pas bien chanter ni bien lire;
Asquanz des troveurs faillent tos à bien dire;
Tel choisit le mialz qui le mielz cuide eslire,
Et tel quide estre mieldre des altres est li pire.

Dans la seconde stance il s'exprime ainsi, à l'égard des autres ouvrages composés sur le même sujet que le sien.

Tut cil autre Romanz qu'unt fait del martyr
Clerc, u lai, muine, u Dame, moult les oï mentir,
Ne le veir, ne le plain, ne les oï furnir,
Mais ci purrez le veir è tut le plain oïr,
N'isterai de vérité pur perdre ne pur murir.

saint Thomas de Cantorbery, d'après celle qui avoit été composée par Hérébert de Bosham, secrétaire du même saint. Pierre Longa Tosta peut avoir donné cette Traduction six ou sept ans après la canonisation de saint Thomas, c'est-à-dire vers 1181 (1).

Chardry, poëte anglo-normand, étoit un de ceux qui exerçoient leur talent sur des sujets de dévotion; il nous reste de lui *la Vie de saint Josaphat*, *la Vie des sept Frères Dormants* ou *des sept Martyrs*, et le Dialogue du *Petit Plet*, sur lequel je reviendrai (2).

Dans le premier de ces Poëmes, qui ne contient pas moins de deux mille neuf cents vers, l'auteur annonce à ses auditeurs qu'il désire les ramener à la vertu, plus encore par l'exemple que par le précepte; puis il commence la *Vie de saint Josaphat*, et la termine en annonçant à l'assemblée qu'elle seroit plus satisfaite sans doute d'entendre la *Vie de Roland et d'Olivier* que celle qu'il vient de débiter. Continuant sur ce ton, il déclare que le récit des batailles des

(1) Gesner, pag. 675, col. 1re.
Balæus, verbo Herebertus de Bosham, edit. Basil. 1559, pag. 220.
Guill. Cave, tom. II, p. 247.
Cas. Oudin, tom. II, p. 1516.
Montfaucon, Bibl. Biblioth.

(2) *Archæologia,* vol. XII, p. 234.

douze pairs de France l'intéresse bien autrement que la Passion de J. C. Ce goût de mauvaises plaisanteries, dont se ressentent plusieurs productions des douzième et treizième siècles, prouve évidemment que les Trouvères chantoient toutes sortes de sujets; Mystères, Contes dévots, Fabliaux licencieux, Exploits des héros de la Table-ronde, ou de la cour de Charlemagne, Chansons, etc.; tous ces genres étoient de leur ressort; ils les débitoient devant le peuple ou dans les châteaux (1).

La Vie des *sept Frères Dormans* ou des *sept Martyrs* (2) contient plus de dix-huit cents vers. Dans son Introduction, le poëte prévient ses auditeurs que son intention n'est pas de les entretenir de sujets fabuleux, ni de traiter ceux de Tristan, de Galéran, de Renard, de Her-

---

(1) L'auteur termine par ces vers, dans lesquels il se nomme.

Ici finist la bonne vie
De Josaphat le duz enfant;
A ceus qui furent escutant,
Mande Chardri saluz sans fin,
Et au soir et au matin.

Manuscr. *Musæum Britannicum*, Biblioth. cottoniene, Caligula, A. IX.

(2) Et non de saint Dormans, comme le dit Warton, *loc. cit.* Cette histoire est traduite du latin. Voy. *Acta Sanctorum*, XXVII *Julii*, et Catalogue des Mss de Cambis, pag. 428.

sant (1), etc. Ce passage fait voir que l'occupation de Chardry étoit de réciter des Romans historiques, et qu'il n'a écrit cette Fable religieuse que vers le milieu du treizième siècle (2).

Etienne de Langton, né en Angleterre (3) dans le douzième siècle, fut envoyé à Paris pour y faire ses études, revint dans sa patrie, fut nommé archevêque de Cantorbery en 1206 ou 1207, et mourut en 1228. Aucun des biographes qui ont écrit la Vie de ce prélat n'a fait mention de ses talents comme poëte françois. Ce silence est d'autant plus étonnant, qu'Etienne de Langton étoit un poëte de beaucoup de mérite. A une imagination vive et ardente il joignoit des idées heureuses et un langage facile et naturel. Il paroîtra sans doute assez étrange que ce soit dans ses Sermons qu'il ait montré le plus de feu poétique. M. de la Rue (4) en fait connoître une stance qui, placée dans une autre situation, paroîtroit un compliment déli-

(1) Hersant ou Herssant, l'un des acteurs du roman du *Renard :* c'est la femme d'Isangrin (le Loup). Le poëte indique encore plusieurs autres Romans; il termine cette pièce en se nommant, et de la même manière que dans la précédente.

(2) De 1230 à 1240.

(3) Guill. Cave, tom. II, p. 281.
Diction. hist., IXe édit., tom. IX, p. 507.

(4) *Archæologia*, tom. XIII, p. 231.

cat adressé à quelque Beauté. Il avoue qu'à la première lecture sa surprise fut si grande ; qu'elle le fit retourner au titre du Sermon pour vérifier s'il ne s'étoit pas trompé. En effet, il s'assura que la stance suivante se trouvoit dans un Sermon sur la Vierge :

Bele Aliz matin leva
Sun cors vesti et para,
Enz un vergier s'en entra
Cink flurettes y' truva ;
Un chapelet fet en a
De bel rose flurie
Pur Deu trahez vus en là,
Vus ki ne amez mie.

L'orateur applique mystiquement chaque vers à la mère du Sauveur, et la tournure allégorique qu'il donne à cette stance est généralement ingénieuse ; souvent même il s'écrie avec enthousiasme :

Ceste est la bèle Aliz
Ceste est la flur, c'est est le lis.

Ces vers, placés et répétés dans un Sermon, prouvent de la manière la moins équivoque que le goût de la poésie françoise étoit particulièrement répandu en Angleterre, puisqu'un métropolitain croyoit plus facilement captiver par ce moyen l'attention de ses auditeurs. Il falloit aussi que le poëte fût bien convaincu que dans cette manière de s'énoncer il se conformoit aux usages

reçus, et que ce n'étoit ni violer les règles de la rhétorique, ni déroger à la dignité de son ministère, que d'insérer dans un Sermon une pièce qui en elle-même ne renferme que des idées érotiques et passionnées. Au surplus, j'ai fait voir que Guernes de Pont-Sainte-Maxence avoit prononcé un discours en françois dans la cathédrale de Cantorbery, et que dans ce discours il se trouvoit des choses assez peu en rapport avec l'objet qu'il a traité.

Guillaume de Wadington, dont le surnom indique suffisamment l'origine, nous dit lui-même qu'il étoit né en Angleterre (1) et qu'il étoit ecclésiastique. A en juger par son style, on peut assurer qu'il florissoit vers le milieu du treizième siècle. Le *Manuel* dont il est auteur contient près de six mille vers et forme un Traité complet sur les dogmes, la morale et les préceptes de la religion chrétienne. Il déclare l'avoir traduit en vers françois, d'après un ouvrage latin dont il ne rapporte pas le titre, mais qui paroit être le *Floretus* (2). Il nous prévient

---

(1) Dans les Archives de la Tour de Londres, sur la XIVe année du règne de Henri II (1168), on trouve dans le Lancashire un assez grand nombre de propriétaires qui portent le nom de Wadington. Il seroit possible que ce poëte fût un descendant de l'une de ces familles.

(2) M. de la Rue (*Archæologia*, tom. XIII, pag. 236) pense que le *Manuel* de Guillaume a été traduit d'après le

qu'il n'auroit pas entrepris cette Traduction (1), s'il n'avoit cru se rendre agréable à une nation qui accueilloit avec empressement toutes les productions écrites en françois, et s'il n'avoit eu le désir d'être entendu des grands comme de la dernière classe du peuple. Il invite ensuite le lecteur à l'indulgence et à lui pardonner les fautes de grammaire ou de poésie qu'il aura pu commettre : « Étant Anglois de naissance, » je suis, dit-il, plus qu'un autre, sujet à tomber » dans des erreurs à l'égard d'une langue qui » n'est pas la mienne ».

Denys Pyramus, qui vivoit sous Henri III (2), passa une grande partie de sa vie à la cour de

---

Floretus, poëme latin, attribué par les uns à saint Bernard, par d'autres au pape Clément, et qui fut imprimé à Londres, in-fol., 1520; à Caen, in-4°, même année; à Lyon, in-8°, 1538.

Voy. Leyser, *Hist. Poetar. med. ævi*, pag. 420.

(1) Ce Manuel se trouve parmi les Manuscrits du duc de Norfolk, dans la bibliothèque de la Société royale des Antiquaires; dans le *Musæum Britannicum*, Biblioth. regia 20, B. XIV, et la Biblioth. harleïenne, nos 273, 4974 et 4657. C'est à la fin de ces deux derniers Manuscrits que l'auteur se nomme et entre dans les détails de ce qui le regarde personnellement. Cette partie ne se trouve pas dans les autres Manuscrits.

(2) Il régna depuis 1216 jusqu'en 1272.

ce monarque et à celles des barons anglois, où la poésie françoise étoit fort estimée ; les Romans, les Contes, les Fabliaux, les Fables, les Chansons, faisoient les délices de ces anciennes cours. Denys Pyramus consacra ses talents à écrire pour l'amusement de ses protecteurs ; il annonce qu'il avoit composé des *Sirvantois* pour les chevaliers, des Chansons et autres pièces galantes pour les dames. Afin de remplir les désirs des uns et des autres, il employa presque entièrement son temps à versifier. Aussi, pour prix de ses travaux, fut-il admis à toutes les fêtes, à tous les repas, en un mot à toutes les parties de plaisir. Il est aisé de croire qu'avec un pareil genre de vie ce poëte fut un parfait épicurien, et que sa muse ne fut pas toujours chaste; il avoue lui-même qu'elle étoit souvent libertine, et qu'elle se plaisoit, ainsi que lui, au sein des plaisirs. Enfin, comme il l'exprime énergiquement, *il usa sa vie* en la rendant agréable. L'âge, plutôt que le dégoût, amena la satiété, et l'obligea de renoncer au métier de courtisan. Dans sa retraite il quitta le luth d'Anacréon, et sa muse repentante ne voulut plus s'exercer que sur des sujets religieux.

C'est à cette réforme et à ce nouveau genre de vie que nous devons les deux ouvrages en vers françois, composés par Denys Pyramus. Le premier contient *la Vie et le Martyre du roi*

saint Edmond; les *Miracles* du même saint remplissent le second (1).

La Préface du premier de ces ouvrages a fourni à M. de la Rue (2) les détails qu'on vient de lire. Cet habile critique prévient que, malgré ses recherches, il n'a pu découvrir aucune des autres productions composées par Pyramus, lorsqu'il vivoit dans le monde, et il est probable qu'elles se sont perdues.

Au reste, ce poëte, qui donne de si grands détails sur sa vie, ne dit rien qui puisse faire connoître son origine, si ce n'est qu'en cherchant à affirmer la certitude des miracles de saint Edmond, il dit: *Nos ancestres en ont esté li tesmoing.* Cet aveu doit faire présumer qu'il étoit né en Angleterre.

Ses talents poétiques devoient être fort disdingués, si on en juge par l'accueil favora-

---

(1) Ces deux ouvrages, inconnus en France, se trouvent dans le *Musæum Britannicum*, Biblioth. cotton., Domitianus, A. XI. Le premier contient 3286 vers, et le second un peu plus de 600 vers; mais comme cette seconde partie du Manuscrit est incomplète, on doit présumer qu'elle devoit en contenir davantage. A la fin de son premier ouvrage le poëte nous apprend qu'il a fait le second d'après l'ordre du seigneur Saint-Edmond. La manière embrouillée dont il s'énonce n'a pas permis à M. de la Rue de décider si c'étoit par l'ordre de l'abbé de Saint-Edmond, ou par celui de quelque seigneur particulier.

(2) *Archæologia*, tom. XIII, p. 248-250.

ble qu'ils lui avoient procuré tant à la cour de Henri III, qu'à celles des barons anglois. J'ajouterai qu'il étoit fort instruit dans l'Histoire littéraire de son temps; en parlant des différents rimeurs, ses contemporains, ou de ceux qui l'avoient précédé dans la carrière des lettres, il examinoit leurs ouvrages, et le jugement qu'il en portoit montroit en lui un homme d'un goût sûr et épuré, d'une critique éclairée, et surtout d'une impartialité remarquable. Ces qualités précieuses doivent faire regretter plus vivement encore la perte des productions de Denys Pyramus.

Avant de terminer le paragraphe sur les versions des Livres saints et sur les Légendes rimées, il me semble nécessaire de faire connoître les *Épîtres farcies*, sur le genre desquelles les auteurs ne sont pas d'accord.

Ces *Épîtres* (1), qui datent du septième siècle (2), se chantoient pendant les fêtes annuelles

---

(1) Du Cange, au mot *Farcia*, dit : *Incertum quid hæc vox denotet, à quâ dictæ Epistolæ farcitæ.* Ce mot vient du latin *farcire*, qui, outre l'acception de remplir, signifie encore entremêler; en effet, une *farce* (qu'on mange) n'est autre chose qu'un mélange de différentes viandes, épices et autres ingrédients; de même une *farce* (qu'on joue) n'est qu'une espèce de comédie, remplie et entremêlée de bouffonneries, sans conduite et sans dénouement.

(2) Martenne, *de Antiquit. eccles. rit.*, lib. I, cap. III, art. 2.

et solennelles. C'étoit un mélange du texte latin et d'une explication françoise des actions et des vertus des saints.

Une charte d'Odon de Sully, évêque de Paris, de l'an 1198 (1), porte que dans la basilique de Notre-Dame on célébroit la fête des Fous (2) le jour de la Circoncision. Ce prélat en fut tellement scandalisé, qu'il en ordonna la suppression de l'aveu et du consentement du chapitre de l'église métropolitaine. Odon n'entre dans aucun détail; il dit seulement que cette fête étoit horrible, et qu'on poussoit les choses jusqu'à l'effusion du sang humain. Par la même charte, il règle la manière dont se fera à l'avenir cette solennité. Après avoir parlé des premières vêpres et des matines, il ajoute : *Missa similiter cum cæteris horis ordinatè celebrabitur ab aliquo prædictorum, hoc addito, quod Epistola cum* farciâ *dicetur à duobus clericis in cappis sericeis;* c'est-à-dire que le sous-diacre, accompagné de deux clercs en chape de soie rouge, montoit au lieu où se chantoit l'épître (3); il la disoit en chantant le latin par versets, et à chaque verset les deux clercs en chape récitoient le françois de la manière indiquée par

---

(1) *Petri Blesensis*, édit. P. de Goussainville; Paris, 1667, in-fol., *Notæ recentiores*, pag. 778.

(2) *Festum Fatuorum.*

(3) C'étoit à l'ambon ou jubé. Voy. ce mot dans le Gloss. de la langue romane, tom. II, p. 37.

l'abbé Lebeuf (1), qui en a publié plusieurs. J'y renvoie, pour ne pas répéter des citations qui se trouvent dans un livre connu. Les deux premières qu'il rapporte sont pour la fête de Saint-Etienne, la troisième pour la fête de Saint-Jean l'Evangéliste, la quatrième pour celle des Innocents, la cinquième pour la Circoncision, la sixième pour l'Epiphanie, enfin la septième et dernière pour la fête de Saint-Blaise (2).

J'ajouterai que les *Kyrie* qui se chantoient à la messe étoient également *farcis*, mais que la *farce* étoit en latin. Les trois premiers *Kyrie* étoient adressés à Dieu le père, les trois *Christe* à J. C., et les trois derniers *Kyrie* au Saint-Esprit. Ils se chantoient encore, au milieu du dix-huitième siècle, dans les diocèses de Meaux, de Sens et d'Auxerre. Ce n'est que vers 1740 qu'on les a

---

(1) Traité historique du Chant ecclésiastique, pag. 122, Manuscrit n° 6987, in-fol., pag. 333, et 7595-2. Le Manuscrit de Sorbonne, qui en contenoit deux, est perdu. L'abbé Lebeuf a rapporté la musique de ces Épîtres; la première est dans le quatrième mode, autrement dit hypo-phrygien. Voy. aussi la Ravallière, tom. I, p. 168. Ce critique a cité dans ses preuves l'Histoire de Soissons, par Melchior Regnaut; preuves, pag. 15; et rien de relatif aux *Épîtres farcies* ne se trouve à l'endroit indiqué. Dans le Manuscrit n° 7595-2 se trouvent les Épîtres pour Saint-Étienne, fol. 121, v°; Saint-Jean, fol. 123, v°; les Innocents, fol. 122, v°; Saint-Christophe, fol. 127, v°.

(2) *Loc. cit.*, pag. 122-138.

supprimés dans les diocèses de Reims, de Dijon, etc. (1). En voici un exemple que j'ai tiré d'un Manuscrit, et qu'on ne sera peut-être pas fâché de retrouver.

Kyrie, *fons bonitatis*, *Pater ingenite*, *à quo bona cuncta procedunt*, *eleison.*

Christe *cœlitus*, *adsis nostris prœcibus*, *quas pro viribus*, *ore*, *corde*, *actuque psallimus*, *eleison.*

Kyrie, *Spiritus alme*, *pectora nostra* succende, *ut digni pariter proclamare semper possimus*, *eleison.*

Ces *Kyrie farcis* se chantoient aux seules fêtes solennelles, sur le chant de celui des doubles majeurs de Paris. Il y en avoit aussi dont la *farce* étoit en françois. *Kyrie, le jour de Noël, naquit Emmanuel, Jésus le doux fils Dieu éternel, eleison:* ces derniers étoient encore en usage, vers le commencement du dix-huitième siècle, dans le diocèse d'Auxerre.

La fureur de rimer fut portée à un tel point dans le treizième siècle que des coutumes et des règles de monastères furent mises en vers (2). Richard d'Annebaut, poëte anglo-normand, rima les *Institutes de Justinien* (3). Nicolas Dourbault

---

(1) Lebeuf, *loc. cit.*, pag. 117 et 118.

(2) Le Grand d'Aussy, tom. I, Disc. prélimin., pag. x.

(3) *Archæologia*, tom. XIII, Dissert. sur Robert Wace.

publia en 1280 la *Coutume de Normandie* en vers de huit syllabes. Galland (1) en rapporte un fragment qui fait connoître le titre de l'ouvrage, le nom de l'auteur, et l'époque à laquelle il en fit la publication.

J'ai fait mention des deux Traités de Philippe de Thau (2); l'un sur la *Physique et la Chronologie*, qu'il fit paroître l'an 1107, l'autre sur *l'Histoire naturelle* et sur *les Animaux*, qui fut publié l'an 1121. Ces ouvrages, qui primitivement avoient été composés en latin, furent encore traduits en vers françois dans le douzième et le treizième siècle. Marbodus, évêque de Rennes, mort l'an 1123, est auteur d'un Poëme latin sur les *Pierres précieuses*. Il annonce en avoir fait la version d'après un Evax, roi d'Arabie, qui l'avoit composé pour Néron, empereur romain. Les pierres décrites par Marbodus sont au nombre de soixante-une; on y traite de leur nature, de leur qualité et des propriétés qu'on leur accordoit alors. Duclos (3)

---

(1) Académ. des Inscriptions, in-12, tom. III, p. 475.

(2) L'un des plus anciens poëtes normands dont les ouvrages nous soient parvenus. Ce Trouvère, qui florissoit de 1107 à 1125, étoit de la famille des de Than, seigneurs de la terre de ce nom, à trois lieues de Caen, dans le diocèse de Bayeux. Elle s'est éteinte dans le quinzième siècle.

Voy. *Archæol.*, vol. XII, et Rapport sur les travaux de l'académie de Caen, pag. 190.

(3) Acad. des Inscriptions, tom. XVII, pag. 187.

regarde la traduction françoise du poëme des *Pierres précieuses* (1) comme la plus ancienne qu'il connoisse, et croit qu'elle a paru en 1123. Au surplus, dit-il, si cette pièce est due à un poëte anonyme, elle a certainement été publiée vers le commencement du douzième siècle (2).

Guillaume de Normandie, auteur du fabliau du *Prestre et d'Alison* (3), mit en rimes le *Bestiaire*, ou l'Histoire des animaux moralisée, et la fit paroître vers 1212 (4). Quelque temps après Guillaume Osmont publia le *Volucraire* ou l'Histoire des oiseaux et le *Lapidaire*, ou la Force et la Vertu des pierres précieuses, des herbes et des bêtes (5). Ces ouvrages eurent du succès, et à peine eurent-ils été publiés qu'on en

---

(1) Bibl. impér., Manusc. nos F. 17 et M. 18, fonds de l'Eglise de Paris, et 2738 fonds de la Vallière. Cette version a été imprimée dans la Collection des Œuvres de Marbodus, publiée par le P. Beaugendre, in-fol. 1708, col. 1638.

(2) Acad. des Inscriptions, tom. XVII, p. 727.

(3) Manuscr. 1830, fonds de l'Abbaye. Barbazan, tom. IV.

(4) Ms 7989-2, fº 189 et 7534, de l'ancien fonds, puis M. nos 9, 17 et 18, fonds de l'Eglise de Paris. Au fol. 74 de ce dernier Manusc., dans le chapitre sur la *Tourterelle*, Guillaume rapporte que, lorsqu'il faisoit son livre, il y avoit bien trois ans que l'Angleterre avoit été mise en interdit. Voy. les Notices des Manuscr., tom. V, p. 275.

(5) Manusc. M. 18 et F. 17, fonds de l'Eglise de Paris. Recueil des Notices des Manuscr., tom. V, p. 267.

donna des versions en prose (1). Jehan de Beauveau, évêque d'Angers, mort en 1479, en a fait une qui a été imprimée.

L'*Image du monde* est une espèce de Recueil dans lequel Gautier de Metz (2) a traité du ciel et de la terre, de Dieu et de l'homme, de la Géographie, de l'Astronomie, de l'Histoire naturelle, et des autres sciences enseignées de son temps (3). Le Grand d'Aussy a commis une erreur lorsqu'il a attribué cette production à Osmont (4). Il ne cite à cet égard que des vers ajoutés par un copiste qui, après avoir vu ce nom d'Osmont à la suite d'un *Lapidaire* et d'un *Volucraire*, a cru que l'*Image du monde* étoit du même auteur (5). Dès que ce Traité eut été publié, on s'empressa

---

(1) Le Manusc. n° 7989-2 contient une version en prose du *Lucidaire*, faite vers la fin du treizième siècle. On y traite des éléments, des anges, du diable, de l'homme, du paradis de J. C. et de ses actions, du baptême de l'église, des divers états et professions.

(2) Manusc. M. 18, 7534, 7989-2. Cet ouvrage parut en 1245.

Catal. de la Vallière, tom. I, p. 62, et tom. II, pag. 198-201.

Gloss. de la lang. rom., tom. II, p. 761. La Croix du Maine, tom. III, pag. 88.

(3) Le Grand d'Aussy, Notices des Mss, tom. V, pag. 244.

(4) *Ibid.* pag. 244 et 275.

(5) *Ibid.* pag. 267.

de le traduire en prose (1), et c'est d'après cette version que Contant d'Orville en a donné un extrait (2).

CHAPITRE V.

Poésie dramatique. — Du Théâtre et du Genre de Pièces qu'on y représentoit.

Dans tous les arts, dans toutes les sciences, chez tous les peuples, les premiers essais ont été informes; la poésie et l'art théâtral ont eu leur enfance, avant de parvenir au degré de force et de splendeur où ils ont été portés depuis.

On ignore assez généralement les noms des inventeurs des sciences et des arts, par la raison que, n'ayant fait qu'un pas, ceux qui sont venus après eux ont marché sur leurs traces, et que ces premiers essais ont été en quelque sorte effacés par des ouvrages plus parfaits. Ainsi les arts n'appartiennent pour la plupart à aucun homme en particulier, à aucune nation exclusivement, mais au genre humain tout entier; ils sont le fruit des réflexions réunies et continues de

---

(1) Manusc. n° 7595, folio 162.

(2) Mélanges tirés d'une grande bibliothèque, tom. IV, pag. 59.

tous les hommes, de toutes les nations et de tous les siècles (1).

Ainsi, chez les Grecs, Thespis, *barbouillé de lie*, parcourut dans un tombereau les villes et les bourgades de la Grèce; ses bons mots amusoient grossièrement la populace. Cependant ces informes essais amenèrent les beaux jours du théâtre d'Athènes, préparèrent les triomphes d'Euripide et de Sophocle, d'Aristophane et de Ménandre.

Nos *jeux* et nos *miracles*, qui ont précédé les *mystères*, préparèrent aussi les jours brillants du théâtre françois, et, en parcourant ses Annales, on voit que chaque âge produisit un avancement marqué dans l'art dramatique.

Il est assez difficile de fixer l'époque à laquelle parurent les premiers essais de notre poésie théâtrale. On sait que Guillaume de Blois, frère du célèbre Pierre de Blois, est auteur d'une tragédie *de Flaura et Marco*, et d'une comédie intitulée *Alda*, qui ne nous sont point parvenues. L'abbé Lebeuf (2), parlant des pièces profanes rimées, s'exprime ainsi :

« On trouve souvent, dans les Manuscrits de » toutes les bibliothèques, des tragédies en » rimes latines. Du Boulay fait mention de celle

(1) D'Alembert, Eléments de Musique, Disc. prélim., pag. v.

(2) Dissert, tom. II, pag. 65.

» de Sainte-Catherine à l'an 1146 : on peut » voir ailleurs celles de l'abbaye de St-Benoît. » Dans celle de Saint-Martial de Limoges, sous » le roi Henri Ier, Virgile se trouve associé avec » les prophètes, qui viennent à l'adoration du » Messie nouveau né, et il mêle sa voix avec la » leur pour chanter un long *Benedicamus* rimé, » par lequel finit la pièce (1) ».

Nous ne trouvons point cependant de vestiges, disent les savants auteurs de l'Histoire littéraire de la France (2), qu'on fit représenter ces tragédies avec appareil et décorations. Il est certain qu'il devoit y avoir une sorte de théâtre pour la représentation de quelques pièces, du moins en France, quoiqu'on assure cependant que plusieurs se jouassent en plein air.

Les associations des ménestriers qui, après s'être rassemblés, parcouroient les villes et les châteaux, durent nécessairement introduire des pièces dialoguées. Je n'hésite pas à regarder le fabliau des *deux Bordeors ribauds*, les *Jeux-Partis* et quelques autres morceaux de poésie, où plusieurs personnages prenoient part à l'action, comme les premiers monuments de l'art théâtral. A leur tête je placerai le charmant fabliau d'*Aucassin et Nicolette*. Je suis loin de

(1) Mercure de France, décembre 1729, et avril 1734.

(2) Tom. VII, p. 127.

partager l'opinion de Sainte-Palaye (1), qui prétendoit que cette pièce avoit été composée sous saint Louis. Car si on la compare avec celles qu'on doit aux poëtes Jehan Bodel d'Arras, Jehan le Rigolez, Jehan le Gallois d'Aubepierre, Jehan et Baudoin de Condé, Jehan de Boves, Rutebeuf et autres rimeurs du treizième siècle, on trouvera une grande différence dans le langage, et on conclura que celui de cette pièce, qui est imprimée, doit être plus ancien (2). Le Grand d'Aussy a traduit *Aucassin* et *Nicolette* (3); et par déférence pour l'estimable auteur des Mémoires sur la chevalerie, il a partagé le même sentiment. Mais, je le répète, pour peu qu'on soit versé dans la lecture de nos anciens auteurs, on découvrira aisément que cette production appartient au douzième siècle.

Ce *Jeu*, qu'on qualifie ordinairement de *Fabliau*, quoiqu'il n'en soit pas un, est alternativement mêlé de vers et de prose; particularité d'autant plus remarquable (4), que tous les au-

---

(1) Cet académicien publia cette pièce dans le Mercure, et la fit réimprimer en 1756, sous le titre des *Amours du bon vieux temps*, avec des changements, des vers refaits et un style très-rajeuni.

(2) Barbazan, tom. I, p. 380-419. L'éditeur l'a copiée d'après le Manuscrit n° 7989-2, in-4°, f° 70, r°, fonds de Baluze, le seul qui la contienne.

(3) Fabl. in-8°, tom. II, p. 180-217.

(4) Le Grand d'Aussy, *loc. cit.*

tres sont entièrement rimés. La prose, qui se déclamoit, contient le développement du sujet, et les vers qui la coupent d'espace en espace étoient chantés à-peu-près comme les ariettes de nos opéras comiques. Le Trouvère qui faisoit le principal rôle (1) récitoit à voix haute et sonore l'histoire ou la fable en prose, qui est toujours précédée par ces mots : *Or dient et cantent et fabloient.* Ce qui est en vers, précédé des mots *or se cante*, se chantoit sans doute en chœur par la troupe des chanteurs, à qui le chef ou ménestrel donnoit le ton : un grand nombre d'instruments, joués par les jongleurs et les ménestriers (2), formoit l'accompagnement. Tous les vers d'un même chant ou d'une même suite riment ensemble, à l'exception du dernier qui ne rime point avec les autres; il servoit apparemment à avertir le ménestrier qu'un morceau de prose alloit suivre, et qu'il falloit reprendre le ton du récit. C'étoit une espèce de réclame pour le déclamateur, qui avoit à reprendre son rôle lorsque le chanteur alloit finir le sien.

Le jeu d'*Aucassin*, le seul qui soit mêlé de prose, de chant et d'accompagnement, paroît être une de ces pièces que les Trouvères alloient dé-

---

(1) Sainte-Palaye, Mœurs du bón vieux temps, p. 5.

(2) *Idem*, loc. cit.

biter dans les châteaux, dans les grandes assemblées et dans les fêtes. C'est une sorte de comédie-vaudeville.

Au surplus, le style original du jeu d'*Aucassin* a cette naïveté charmante qui pendant les douzième et treizième siècles fit le caractère distinctif de la langue françoise, dont elle conserva encore des traces jusqu'au seizième, mais qu'elle paroît avoir perdu sans retour.

Jehan Bodel d'Arras, qui florissoit sous le règne de saint Louis, auteur de plusieurs poésies, telles que Chansons, Jeux-Partis, Rondeaux, Motets (sorte de chanson) (1), etc., a composé différentes pièces de théâtre qui nous sont parvenues. La première est le *Jeu du Pèlerin;* la seconde une sorte d'opéra comique, intitulé *le Jeu de Robin et de Marion* (2). Le *Jeu Adam* ou *de la Feuillée* compose la troisième, et la dernière est *le Jeu de Saint-Nicolas* (3). Le Grand d'Aussy a donné la traduction des trois dernières pièces (4), et il a fait observer avec raison qu'elles étoient entremêlées de chants. Les pièces sur *saint Nicolas* sont assez anciennes, on en trouve quelques-unes en

---

(1) Manuscr. fonds de la Vallière, n° 2736.

(2) Ce jeu se trouve aussi dans le Manusc. n° 7604, où la fin manque.

(3) Voy. Catal. de la Vallière, tom. II, pag. 228-230.

(4) Fabl. in-8°, tom. I, p. 339-360 et 367-372.

latin (1). D'après ce que je viens d'exposer, il est impossible de ne pas regarder, comme faisant partie du théâtre, différentes poésies dialoguées, telles que le lay de *Courtois d'Arras* (2), sorte d'imitation de l'Enfant prodigue; *le Mariage de Rutebeuf, la Dispute du Croisé et du Décroisé*, par le même Rutebeuf, etc. (3).

Nous devons encore à ce poëte le *Miracle de Théophile* (4), pièce à plusieurs personnages, sans mélange de musique.

Je n'aurois pas manqué de donner une notice de ces divers ouvrages et du genre de poésie qu'on y employoit, si le Grand d'Aussy et le rédacteur du Catalogue de la Vallière n'en avoient donné des extraits.

L'amour des représentations théâtrales n'étoit pas moins vif en Angleterre. J'ai annoncé que Guillaume de Wadington, poëte anglo-normand, étoit auteur d'un *Manuel sur la Religion*; mais ce que je n'ai pas dit et ce qui rend ce Poëme singulièrement intéres-

---

(1) Mercure de France, décembre 1729.

(2) Manusc. n° 7218, imp. dans Barbazan, tom. IV, traduit par le Grand d'Aussy, tom. I, p. 325-332.

(3) Manusc. n° 7218.
Le Grand, tom. I, p. 373-382.

(4) Manuscr. n° 7218.
Le Grand, tom. I, p. 333-338.
On trouve une autre version de ce miracle, bien différente, dans le Manuscr. n° 6937, folio 310.

sant, c'est que Guillaume, au lieu de s'attacher à suivre scrupuleusement son original, l'a au contraire enrichi d'une foule de détails curieux sur les mœurs et les coutumes des Anglois. Il traite aussi de la poésie, et du goût général de ses compatriotes pour les Romans de chevalerie, les Contes et les Chansons. Il les blâme de ce qu'ils les lisoient ou les chantoient dans les jours consacrés au repos ou à la prière. Guillaume fait encore mention d'un genre de poésie fort en usage de son temps, nommé *Roteswange* ou *Rotruenge*; mais le succès de ces pièces n'étoit pas comparable à celui qu'obtenoient les compositions théâtrales, connues sous le nom de *Miracles*, qui toutes, en général d'un genre tragique, représentoient le martyre de quelques saints de la primitive église, et faisoient les délices des Anglois.

Geoffroy, abbé de Saint-Alban, avoit introduit en Angleterre ce genre de spectacle vers le commencement du douzième siècle (1); le goût s'en propagea et se soutint avec force jusqu'à la fin de ce même siècle, et Londres fut le théâtre où ces représentations eurent le plus de succès (2). Le témoignage de Guillaume de Wadington prouve que cette passion, loin de dégénérer, avoit au contraire jeté de profondes racines;

---

(1) Math. Paris, *in Vitâ abbat. S^{ti} - Albani.*

(2) Fitz Stephen, Description of London, p. 73.

les femmes, non moins curieuses que les hommes, s'y faisoient particulièrement remarquer, et s'y portoient en foule.

Le poëte rapporte que ces représentations avoient quelquefois lieu dans les places publiques, mais plus ordinairement dans les cimetières, ainsi que cela se pratiquoit du temps de Geoffroy de Saint-Alban (1). C'étoit toujours l'après-dîner que se jouoient les miracles, et les acteurs empruntoient les ornements de l'église pour décorer leur théâtre. La représentation étoit souvent terminée par des danses, quelquefois par des luttes, ou enfin par des espèces de jeux qui, en exerçant le corps, entretenoient l'agilité, et qui n'ont jamais cessé d'être en usage parmi les Anglois.

Guillaume désapprouvoit ces divers amusements lorsqu'ils avoient lieu pendant la semaine, et les regardoit comme un larcin fait aux jours de dimanche, consacrés à leur représentation. Il y a lieu de croire que les clercs ou les poëtes, auteurs des Miracles, en étoient en même temps les acteurs; aussi, pour embellir leurs ouvrages, donnoient-ils un ample essor à leur imagination, et plus il y avoit de merveilleux dans leurs productions, plus ils recueilloient d'applaudissements.

Wadington défend à ses lecteurs d'ajouter foi

(1) Math., Paris, *loc. cit.*

à ces prodiges faussement attribués aux saints, et il considère les auteurs de ces Poëmes comme des fous et des insensés. Il s'élève avec force contre l'usage des déguisements qu'employoient les acteurs dans la distribution de leurs rôles. Mais on doit regretter qu'il ne nous ait point appris en quoi consistoient ces travestissements; il se borne à dire que les acteurs déguisoient aussi leurs figures : étoit-ce avec des masques, avec des couleurs, ou en prenant la forme des animaux féroces par lesquels on supposoit que les martyrs avoient été mis à mort? Le peu d'éclaircissement que donne le poëte sur cet objet, l'ambiguité ou l'obscurité dans laquelle son sujet est enveloppé, ont empêché M. de la Rue (1) d'adopter une opinion fixe à cet égard. Il paroît seulement qu'au temps où Guillaume vivoit les ménestriers et les jongleurs étoient fort nombreux, et il ne peut leur pardonner d'avoir composé ces drames dans lesquels on montroit au peuple les souffrances et la patience des martyrs. Cependant, si ces poëtes, pour prendre un plus libre essor, s'écartoient parfois des vérités historiques, ils n'en respectoient pas moins la morale et les points fondamentaux de la religion.

D'après cette sortie contre les auteurs des *Miracles*, on doit s'imaginer avec quelle ardeur et quelle véhémence Guillaume s'élève contre

(1) *Archæologia*, tom. XIII, p. 239.

les ménestriers, qui, par le récit d'aventures romanesques ou amoureuses, enflammoient l'imagination, et donnoient lieu à beaucoup de désordres : aussi déclare-t-il aux ménestriers qu'il ne connoît pas d'emploi plus corrupteur, ni d'art plus dangereux que leur profession, et qu'il préféreroit demander l'aumône plutôt que de l'exercer.

En critiquant et en décriant les *Miracles*, parce qu'il trouve cette sorte de composition pleine de faits tronqués ou apocryphes, Wadington remplit son ouvrage d'un grand nombre de Contes dévots, sur l'authenticité desquels on peut s'élever autant qu'il l'a fait lui-même contre ses rivaux. Le seul moyen d'excuser ces poëtes est de dire que toutes les Fables dont ils ont composé leurs ouvrages existoient déjà chez des auteurs qui les avoient précédés.

La critique n'avoit point encore, il est vrai, dicté les lois d'après lesquelles on peut séparer l'erreur de la vérité, et remettre chaque chose à sa véritable place. Il ne falloit qu'un jugement sain et une instruction ordinaire pour s'apercevoir que les pièces appelées *Miracles* étoient composées par des auteurs plus modernes, d'après un récit historique dont ils s'éloignoient plus ou moins, suivant que le sujet le comportoit; alors il étoit facile de distinguer les changements qu'ils avoient introduits et qui étoient le produit de leur imagination, en comparant leurs productions avec les Vies des saints, alors en usage.

Le Manuscrit où se trouve le Sermon d'Etienne de Langton (1) renferme aussi deux pièces qui paroissent être du même poëte. La première doit seule nous occuper; c'est un Drame théologique, dans lequel l'auteur introduit la *Vérité*, la *Justice*, la *Miséricorde* et la *Paix*, qui discutent sur le sort que mérite Adam après sa chute.

Les deux premières vertus demandent une punition exemplaire pour le coupable, et les deux autres sollicitent indulgence et pardon. La scène se passe en présence de Dieu le père, qui écoute les parties, chacune à leur tour. Elles allèguent leurs raisons avec autant de force que de sensibilité; la discussion s'échauffe et devient une querelle. La Paix et la Miséricorde se retirent en déclarant qu'elles ne retourneront jamais au ciel, à moins que le Père Eternel ne veuille leur accorder deux choses; la première, qu'un accommodement soit fait entre lui et le coupable, et la seconde, qu'il daigne accéder à l'oubli général du passé. La Vérité et la Justice restent avec le Tout-Puissant, qui, désirant rétablir l'harmonie entre ses quatre filles, consulte J. C. sur le meilleur mode de conciliation. C'est à ce moment que commence le *salut proposé par l'incarnation de la parole;* la mort du Sauveur rallie les quatre sœurs et les réconcilie.

---

(1) Biblioth. du duc de Norfolk, nº 292.

Alors, selon l'expression du Psalmiste royal, la Miséricorde et la Vérité se sont rencontrées, la Justice et la Paix se sont embrassées (1). Il n'y a pas de doute que ce ne soit ce passage qui ait fourni à notre poëte le sujet de ce Drame, et il faut convenir qu'il l'a conduit avec plus de goût et de délicatesse (2) qu'on n'en trouve dans ses contemporains.

On doit encore au poëte Chardry une pièce de mille neuf cents vers, intitulée *le Petit-Plet*. C'est une discussion entre un vieillard et un jeune homme sur le bonheur et les vicissitudes de la vie humaine (3). Un dialogue bien coupé,

---

(1) Psalm. 85.

(2) A la suite de cette pièce est un *Cantique sur la Passion*, divisé en cent vingt-trois strophes, qui forment plus de six cents vers. M. de la Rue l'attribue à Etienne de Langton : les détails historiques sont bien préparés, et amenés d'une manière intéressante. Néanmoins on sent que l'auteur, se bornant au simple rôle de traducteur, a moins déployé d'imagination dans cette pièce que dans la précédente. Les stances dont se compose ce Poëme contiennent cinq vers dont les rimes sont entremêlées. On ignore si Etienne de Langton a laissé d'autres productions en vers françois.

(3) M. de la Rue, qui nous a fait connoître ce poëte (*Archæologia*, tom. XII, p. 234), présume que le *Petit-Plet* est de Chardry. Les raisons sur lesquelles il s'appuie sont,

1°. Que cette pièce a été copiée par la même main qui avoit transcrit les précédentes;

2°. Qu'en les comparant ensemble, tant pour le style

bien soutenu, fait présumer que cette pièce étoit répétée et chantée par deux personnages.

Ce dialogue est bien supérieur aux deux autres productions du même poëte. Il contient plusieurs leçons de morale et de philosophie qui sont données par le jeune homme, et qui devoient en rendre la représentation fort intéressante (1).

J'aurois pu m'étendre bien davantage sur la poésie dramatique et sur le genre de pièces représentées en France et en Angleterre dans les douzième et treizième siècles; j'aurois pu également citer les ouvrages de Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, de Guillaume de Winchester et de beaucoup d'autres Trouvères, françois ou anglo-normands; mais ces extraits dépasseroient les bornes que je me suis prescrites.

---

que pour le genre, on ne peut disconvenir qu'elles ne soient sorties de la même plume;

3°. Et enfin, que les caractères de composition de cette pièce montrent qu'elle étoit du nombre de celles destinées à être récitées dans les cours des barons anglois; car le poëte s'adresse souvent à ces derniers.

On a vu, par les autres compositions de Chardry, qu'il étoit un de ces ménestriers qui parcouroient les villes et les châteaux.

(1) On ne connoît pas d'autres pièces en vers composées par ce poëte; il est probable qu'elles ne forment pas la totalité de ses productions. Celles-ci se trouvent dans le *Musæum Britannicum*, Biblioth. cottonienne, Caligula A. IX.

CONCLUSION.

En répondant à l'appel fait aux gens de lettres sur la question proposée par la classe d'histoire et de littérature ancienne, j'ai pensé qu'il falloit en démontrer l'utilité avant d'examiner quels furent les progrès successifs de la langue et de la poésie françoise, tant dans l'intérieur que chez l'étranger, de cette langue que les écrivains des deux derniers siècles paroissent avoir fixée pour long-temps, et qui est devenue familière aux gens instruits de toutes les nations.

J'ai dit que la langue françoise paroissoit être fixée; elle l'est du moins pour long-temps. En effet, dès que les langues ont atteint leur point de perfection, elles subissent le sort de l'homme arrivé au terme de son accroissement; elles restent un moment stationnaires, déclinent peu à peu, s'altèrent, se dégradent et finissent souvent par se perdre.

Ainsi les langues, comme tous les ouvrages des hommes, deviennent la proie du temps; les révolutions, qui agitent et entraînent tout après elles, n'épargnent pas les mots, et la langue d'une nation ne survit point à son existence politique. Les Turcs ont enseveli l'éloquence des Grecs avec leur liberté, et les malheureux es-

claves qui rampent aujourd'hui sur les ruines d'Athènes ont oublié ou plutôt n'ont jamais connu les sublimes accents de Sophocle, d'Euripide et de Démosthènes. Enfants dégénérés, ils n'entendent plus leurs pères et semblent les méconnoître. Les Huns, les Alains, les Gépides et les Lombards ont étouffé la langue de Cicéron et de Virgile sous les débris de l'Empire romain, et les modernes habitants de l'Italie ne parlent plus comme les anciens conquérants du monde; les durs idiomes du Nord ont détruit cette mélodie qui chez les peuples du Midi donnoit tant de grâce à l'expression du sentiment et de la pensée.

Les auteurs romains qu'on nomme classiques n'avoient pas tellement fixé la langue latine, que quelques siècles après eux on ne la trouvât déjà dégénérée. De ses dépouilles on vit se former l'italien, l'espagnol et le françois. Les ouvrages de Tite-Live et de Cicéron, d'Horace et de Virgile font seuls revivre la langue dans laquelle ils sont écrits. Le besoin crée les langues, le temps les forme, le talent les perfectionne, le génie les fixe. C'est après plusieurs siècles écoulés que la langue romane a pu devenir la langue françoise. Elle devoit avoir ses Rutebeuf et ses Bodel, ses Chrestien de Troyes et ses Alexandre de Paris, avant d'avoir ses Pascal et ses Racine, ses Voltaire et ses Rousseau.

Après des considérations générales sur la lan-

gue romane, sur son origine, ses développements et ses progrès, sur les différents dialectes qui en sont dérivés, j'ai cherché à prouver que la rime fut imitée des Latins, qui l'avoient souvent employée, et qui en firent un usage plus fréquent dans la décadence de leur langue.

Le douzième et le treizième siècle virent proclamer en quelque sorte l'universalité de la langue romane. Les nombreux ouvrages produits pendant cette période passèrent chez les nations étrangères, qui bientôt les traduisirent. Il importoit de faire connoître quelles étoient les sources où nos rimeurs avoient alors puisé les brillantes fictions de leur épopée romanesque, ainsi que les formes de la poésie, et par quels moyens leurs productions s'étoient trouvées transportées loin du pays qui les avoit vues naître. Il résulte de cet exposé que toutes les littératures modernes ont leur origine dans le berceau de la langue françoise.

En examinant la conduite et les mœurs des Trouvères et des ménestriers, on les voit errer de cour en cour, inspirés par des idées tour-à-tour galantes, guerrières et mystiques. On les voit célébrer à-la-fois Mars et Vénus, le Christ et la Vierge, ou décrire des joutes amoureuses, jouer des Vies de saints et des Miracles, prêcher la pudeur, raconter des aventures d'amour et citer la Bible; substituer des idées frivoles

aux grandes et nobles fictions que l'antiquité nous avoit transmises : enfin on les voit, appliquant à l'amour les idées subtiles des théologiens de leur temps, admettre dans quelques-unes de leurs compositions les arguties introduites dans l'école par les Scotistes et les Thomistes, qui, en cherchant à éclaircir une matière, la rendoient souvent plus inintelligible. Mais on suit avec intérêt la marche lente de l'esprit humain, dans des siècles qui commençoient à se dépouiller de leur barbarie, avant l'époque où l'on fixe la renaissance des lettres en Occident.

On s'étoit peu occupé des formes et du caractère de notre ancienne poésie. Il étoit donc nécessaire de présenter un tableau de toutes les espèces de rimes employées par les Trouvères, d'indiquer l'époque où elles commencèrent à être en usage, et de faire connoître quelques-unes de ces rimes bizarres qu'on retrouve si fréquemment dans les anciens poëtes, et que des auteurs ont faussement attribuées à Marot et à son siècle. On aime à parcourir les premiers domaines de l'imagination, à voir le foible essor de la poésie, et par quels degrés elle a pris en France un vol si élevé.

Les diverses parties de la *romancerie* devoient être traitées séparément : il falloit remonter à l'origine de la féerie, des enchantements et de tous ces personnages mythologiques qui répandent une si grande variété dans les sujets de nos

anciens Romans, premiers trésors de l'imagination, premières sources qui ne sont encore ni abandonnées, ni épuisées.

On aura sans doute observé que les écrivains françois du douzième et du treizième siècle ne pouvoient s'imaginer qu'il eût existé d'autres lois, d'autres coutumes, d'autres gouvernements que ceux sous lesquels ils vivoient. En rapportant les belles actions des grands hommes de l'antiquité, ils leur prêtoient les habitudes, les opinions et les erreurs de leur temps. De cette ignorance qui avoit fait négliger les anciens auteurs on vit sortir cette foule d'anachronismes qui blessent tout à-la-fois l'histoire et le costume. Alexandre, vêtu d'un surcot, a un connétable, des barons et des pairs. Les funérailles de Jules-César se font avec une croix, de l'eau bénite et des religieux. Le même oubli des convenances existoit dans les cloîtres; la Vierge *dansoit aux chansons et relevoit sa cotte.*

Il seroit trop long de retracer toutes les erreurs où sont tombés nos premiers écrivains sous le rapport de l'antiquité et de l'ordre chronologique. Il suffira de dire que les connoissances de plusieurs d'entre eux ne remontoient pas au-delà d'un siècle; mais, en revanche et par une sorte de compensation, on rencontre des détails curieux sur tout ce qui leur étoit personnel, des allusions fréquentes à quelques-

uns de nos rois, des renseignements certains sur la vie publique et privée, sur la jurisprudence, les coutumes, les combats singuliers, les guerres, les armures, la chevalerie, enfin sur les fêtes et les cérémonies des François.

La poésie fut consacrée à célébrer les héros; elle chanta la valeur des guerriers et l'amour des belles. On l'employa pour enflammer l'imagination de ces hommes déjà exaltés par le spectacle imposant des tournois et des fêtes plénières. Le fanatisme de l'amour faisoit entreprendre des choses incroyables; les dames, à leur tour emportées par la force de l'opinion, se piquoient souvent d'un héroïsme bizarre, en affichant publiquement celui dont elles avoient fait choix et lui faisant porter leurs livrées dans les grandes assemblées.

Les rois et les grands feudataires ne tenoient pas une cour ouverte dans tous les temps. Ils vivoient du revenu de leurs domaines, enfermés dans des cités ou des châteaux avec leur famille et les officiers de leur maison. C'est à ce genre de vie qu'on doit ces différentes associations de poëtes qui parcouroient la France pour réciter leurs productions et celles de leurs confrères. Aux grands Romans de chevalerie, d'amour et de féerie, ils joignirent le gai Fabliau, l'Aventure galante, la Chanson joyeuse, les Jeux-Partis et les Contes. On voit quelle fut l'influence de la chevalerie et des dames sur les lettres françoises,

et plus encore quelle fut celle de nos premiers poëtes sur les mœurs de ces siècles grossiers.

Long-temps avant qu'il y eût des Romans, on consacroit dans les Chansons de geste l'histoire des guerriers morts en défendant la patrie. Bientôt la Chanson fut employée à peindre la situation de l'âme, à célébrer l'amour, soit pour les tourments qu'il fait endurer, soit pour les plaisirs qu'il procure. Ce goût de gaieté frivole devint général et passa chez les gens de qualité. Plusieurs noms illustres se trouvent parmi ceux de nos meilleurs chansonniers. Les honneurs accordés à la poésie firent naître une foule de poëtes qui en répandirent l'usage dans le peuple. Il est plus que présumable que c'est pour lui que furent composées ces pièces grossières où les expressions les plus obscènes sont répétées jusqu'à satiété, ces satires virulentes contre la noblesse et le clergé, ce tableau du libertinage et du déréglement des moines.

Il est encore permis de croire que ces idées si favorables à la bâtardise, que ces exemples de châtelains qui, dans les Romans, s'applaudissent de recevoir et d'élever les enfants naturels de leurs filles, quand les pères sont de grands hommes, n'ont existé que dans l'imagination des poëtes.

Cependant les ménestriers, s'étant considérablement multipliés, furent obligés de varier leurs récits pour se faire écouter et pour

exciter la libéralité des auditeurs. C'est alors sans doute que prirent naissance ces Contes dévots, ces Vies de Saints et ces Traités d'Histoire naturelle qui se récitoient dans les écoles, dans les maisons particulières et dans les places publiques. C'est peut-être à la même cause que nous sommes redevables du renouvellement de la poésie dramatique. Dès son introduction elle avoit fait concevoir les plus heureuses espérances; mais les malheurs publics dans le quatorzième siècle en reculèrent pour long-temps les progrès.

C'est quand les lettres, les sciences et les arts semblent s'être élevés au plus haut degré de perfection qu'on aime à reporter ses regards sur leur enfance, à étudier leur marche, leurs progrès, et qu'on trouve dans leur Histoire tout l'intérêt qui attache dans celle de ces nations qui, barbares à leur origine, étonnèrent ensuite le monde par leur génie et leur haute civilisation.

Tel est le résumé du travail que je présente au public. Je me bornerai à faire remarquer que ce qui rend la question proposée plus difficile à traiter, c'est la perte d'un très-grand nombre d'ouvrages de nos premiers rimeurs et l'insuffisance des écrivains qui ont traité de l'origine de l'Histoire de la poésie françoise. Ce double inconvénient me laisse le regret de n'avoir pu qu'imparfaitement présenter le tableau de la marche de l'esprit humain en

France, et faire connoître l'époque de l'invention de chaque genre de poésie, ses progrès et ses révolutions.

Au surplus, j'ai cherché à répondre, autant qu'il m'a été possible, d'une manière satisfaisante à l'appel fait aux gens de lettres. Je n'ai rien épargné pour atteindre le but de la question, en multipliant mes recherches et les citations pour la garantie, l'exactitude et la véracité de tout ce que j'ai avancé. Tout ce que ma mémoire, mes études et un nouvel examen ont pu me rappeler, ou me faire connoître de traits et d'ouvrages sur la question proposée, je les ai fidèlement rapportés. Mais, malgré tout mon zèle et mes travaux, je suis loin de prétendre n'avoir rien omis, et de croire avoir fait toutes les remarques intéressantes que le sujet pouvoit fournir.

APPENDICE.

Pag. 44, ligne 9. « Au surplus rien de plus barbare, etc. ».

Nos jove omne quan dius estam,
De grant follia per folledat parlam,
Quar no nos membra per cui vivri esperam,
Qui nos soste tanquan per terra nam,
E qui nos pais que no murem de fam,
Per cui salves mes per pur tan quell clamam.
Nos jove omne menam tar mal jovent,
Queng nono prezasistrada son parent,
Senor, ne par sill mena malament,
Ni lus vel laitre sis fai fals sacrament.

TRADUCTION.

« Nous jeunes hommes tous tant que nous » sommes, parlons follement des grandes fo- » lies, car il ne nous souvient pas de celui par » qui nous espérons vivre, qui nous soutient » tant que nous allons sur terre, et qui nous » nourrit de peur que nous ne mourions de » faim, lui par qui nous sommes sauvés, pourvu » que nous crions vers lui.

» Nous jeunes hommes menons si mal no- » tre jeunesse, qu'aucun de nous ne prend » garde aux voies frayées par ses pères et par » les anciens, si elles mènent à mauvaise fin; » ni les uns ni les autres ne prennent garde » s'ils font un faux serment ».

Pag. 66, ligne 13. « *Nous donnerons d'abord pour exemples deux passages du* Livre des Rois, etc. ». En voici encore quelques autres passages.

Vostre fame ne n'est mie seine
Kar à mal le pople meine ;
Ne faites mais tel vueraine (1),
Dunt le sacrefise remaigne.

Liv. I, ch. II, v. 24.

Nolite filii mei : non enim est bona fama ; quam ego audio ut transgredi faciatis populum Domini.

Si hom péche vers altre, à Deu se purrad acorder,
E s'il péche vers Deu, ki purrad pur lui preier ?

Vers. 25.

Si peccaverit vir in virum, placari ei potest Deus : si autem in Dominum peccaverit vir, quis orabit pro eo ?

Les passages que j'ai déjà cités, ainsi que ces derniers, sont littéralement traduits; en voici un où le traducteur ajoute au texte. C'est à la fin de ce même verset. Le texte dit :

Et non audierunt vocem patris sui : quia voluit Dominus occidere eos.

---

(1) Dans la copie de la Bibliothèque impériale il y a *uverainne*.

Et le traducteur :

Tant tendrement les fils (1) ama
Que reddement nès chastia,
Par bel les reprist et par amur,
Nient par destrece, ne par reddur,
Cum apent à mestre è à pastur.
Li fol pruveire (2) ne receurent le chastiement,
Kar Deus les volt ocire, et faire vengement.

Dans le quatrième chapitre qui contient la prise de l'arche par les Philistins, la prose et les vers sont mêlés avec une espèce de désordre.

E cum l'arche vint en l'ost,
Li poples Deu duna un merveillus cri
Que tute la terre rébundi.
Li Philistien virent cest cri,
Et distrent que deist cest cri k'il funt en l'ost ?
Aparceurent sei que l'arche fud venue en l'ost.

Ch. IV, v. 5 et 6.

Cumque venisset Arca fœderis Domini in castra, vociferatus est omnis Israel clamore grandi et personuit terra.

Et audierunt Philistiim vocem clamoris, dixe-

---

(1) Barbazan, d'après la copie de l'Arsenal, met *fils* (tom. III, p. iv. Voyez aussi tom. I, p. 7, tom. II, p. 30, et Glossaire Manusc.), la copie de la Bibliothèque impériale met *fols*.

(2) Prêtres.

runtque : quænam est hæc vox clamoris magni in castris Hebræorum? et cognoverunt quod Arca Domini venisset in castra.

L'Israélite qui annonce au vieillard Héli la mort de ses deux fils, la défaite d'Israël et la prise de l'arche, le fait en quatre vers de suite sur la même rime. Peut-être dans cette première enfance de l'art étoit-ce l'effet d'une sorte d'instinct, d'imitation et d'expression.

Les noz del ost s'en sunt enfuiz,
E laidement sunt descunfiz,
E mors sunt ambe-dous tes fiz,
E l'arche Deu i unt cil pris.

Ch. IV, v. 17.

Respondens autem ille, qui nuntiabat, fugit, inquit, Israel coram Philisthiim, et ruina magna facta est in populo : insuper et dui filii tui mortui sunt, Ophni et Phinees : et arca Dei capta est.

Pag. 67, exemples III et IV.

D'après son système, M. de la Rue propose de lire ainsi ces deux passages que j'ai rapportés.

Al besuin est truved l'ami è épruved.
Unches ne fud ami, qui al buising failli.
Pur cel di ne targez mès ma raison oïez :
Preï vus del' esculter, è del' amender.

El tens del' vendenger, lores munte al palmer
Là ù la grappe veit, la plus méure séit

S'in abat le raisin, mult li est mal veisin;
Puis del' palmer descent, sur les raisins s'estent,
Puis desus se vulote, ruunt cume pelote.
Quant est très ben charget les raisins embrocet;
Eissi porte pulture à ses fils par nature.

Ces deux passages sont extraits du *Livre des Créatures* et du *Bestiaire* mis en vers par Philippe de Than, poëte anglo-normand, qui écrivoit au commencement du douzième siècle. Ces ouvrages, et tous ceux compris sous les noms de *Bestiaire*, de *Volucraire*, de *Lapidaire*, etc., sont traduits du latin. Sinner (1) fait connoître deux Manuscrits, dont le premier, qui est du huitième siècle, comprend ces trois parties. Il est intitulé *Liber Fisiolo Theobaldi expositio*, *De naturâ Animalium, vel Avium seu Bestiarum*; le second, qui est du neuvième siècle, a pour titre : *Physiologus.*

---

(1) *Catalog. codicum manuscr. Biblioth. Bernensis*, tom. I, p. 128 et 136.

Pag. 90, dernier *alinea.*

JUGLEURS ET MENESTRIERS (1).

A tous ceus qui ces letres verront. Guillaume Gormont garde de la prevosté de Paris, salut. Sachient tuit que nous l'an m.cccxlj le lundi xxij jour d'octobre, veismes bones letres séellées du séel de la dicte prevosté contenant ceste fourme.

A tous ceus qui ces letres veirent, Gille Haquin garde de la prevosté de Paris, salut.

Sachent tuit que vos à la Cort du commun des *menestreus* et *menestrelles*, *jougleurs* et *jougleresses* demourant en la ville de Paris dont les noms sont ci dessous escrips pour la réformation du mestier de yceuls et le profit commun de la ville de Paris, avons ordené et ordenons les poins et articles ci dessous contenus et esclarcis, lesquiex, les personnes ci dessous nommées ont tesmoingnié et afermé par leurs sermens estre profitables et valables à leur dit mestier et au dit commun de ladite ville, lesquiex poinz et articles sont tiex.

C'est assavoir que d'ore-en-avant nul *trom-*

(1) Establissements des mestiers de Paris, par Estienne Boileau, Manusc. fonds de Sorbonne, n° 249, R* 412, T. C.

peur de la ville de Paris ne puist alouer à une feste que luy et ses compaignons ne autre jougleur et jougleresse d'autrui mestier qui soint nécessaires pour ce qu'il en va aucuns qui font marchié d'amener nul (1) . . . . ailleurs et ce . . . . . . et autre jougleurs d'autre . . . . . . lesquiex que il veulent dont il ont bon loié et bon courratage et prennent gent qui riens ne sevent et laissent les bons ouvriers, de quoy le peuples et les bonnes gens sont aucunes fois déçeus, et ainsi le font où préjudice du mestier et du commun proufit. Car, comment que ceus qu'il prennent sachent peu, ne leur font il pas demander mendre salaire et à leur proufit et les tesmoingnent autres qu'il ne sont, en décevant les bonnes gens.

Item, que se *trompeurs* ou autres *menestreurs* ont fait marchié ou promis d'aler à une feste que il ne la puissent laissier tant comme ycelle feste durra pour autre prendre.

Item, que il ne puissent envoyer à la feste à laquelle il sont aloués nul autre persone pour euls se ce n'estoit ou cas de maladie, de prison ou d'autre neccessité.

Item, que nuls *menestreurs* ou *menestrelles*, ne aprentiz quelque il soient ne voisent à-val la ville de Paris pour soy presenter à feste, ne

(1) Le Manuscrit est imparfait.

à noces pour euls, ne pour autres et s'il fait ou font le contraire qu'il enchée en l'amende.

Item, que nuls menestreurs aprentis qui voist à-val taverne ne puisse louer autrui que lui, ne enviter ou amonester, ou faire aucun mençon de son mestier ou dit louage par fait, ne par parole, ne par signe quelque il soit, ne par interprète coustume, se ne sont ses enfans à marier tant seulement ou de qui les maris soient alé en estrange païs ou estrange de leurs fames, mais se l'en leur demande aucun *menestrel jougleur* pour louer qu'il respondent tant seulement à ceus qui les requerront, seigneur, je ne puis alouer autrui que moy mesmes par les ordenances de nostre mestier, mais se il vous fault *menestreus* ou aprentis alés en la rue aus *jougleurs*, vous en trouverés de bons sanz ce que le dit aprentis qui en sera requis puisse nommer, enseingner, ne presenter aucun par especial et se li aprentis fait le contraire que ses maistres ou lui soient tenuz de l'amende lequel qu'il plaira miex aus maistres du mestier, et se le maistre ne veult paier l'amende que le vallet aprentis soit bannis du mestier un an et un jour de la ville de Paris ou au mains jusques à tant que le maistre ou aprentis aient paié l'amende.

Item, se aucun vient en la rue aus *jongleurs* pour louer aucuns *jongleurs* ou *jongleresse* et sus le . . . . qui li demanderres

appelera pour louer nuls autres ne se . . . . . . ne facent fuers, ne facent faires et ne l'appellent nus autres . . . . . . ne autrui jusques à tant que li demanderres et le premier jongleur appelle sovent departis de marchié et que li demanderres s'envoit pour louer un autre.

Item, que ce mesmes soit fait des aprentis.

Item, que tous *menestreus* et *menestrelles*, *jougleurs* et *jouglerresses* tant privé comme estrange jurront et seront tenuz de jurer à garder les dites ordenances par foy et serement.

Item, que se il vient dans la dite ville aucun *menestrel*, *jougleur* maistre ou aprentis que li prevost de saint Julian ou ceus qui y seront establis de par le roy pour mestres du dit mestier et pour garder y celui, li puissent deffendre d'ouvrer, et sus estre bannis un an et un jour de la ville de Paris jusques à tant qu'il auroit juré à tenir et garder les dites ordenances et sur les poines qui mises y sont.

Item, que nulz ne se face louer par queux ne par personne aucun qui louer ne promesse aucune, ne aucune courtoisie en i prengne.

Item, que ou dit mestier sont ordené deus ou quatre preudeshomes de par nous ou de par nos successeurs prevos de Paris ou non du roy qui corrigeront et punir puissent les mesprenans contre les dites ordenances en telle maniere que la moitié des amendes tournent par

devers le roy, et l'autre moitié ou proufit de la confrairie dudit mestier et sera chascun amende tauxée à dix sous par toutes les foiz que aucun mesprendra contre les ordenances dessus dites on contre aucun d'icelles, les noms des *menestreuz jougleurs et jouglerresses* qui à l'ordenance dessus esclarcie se sont acordés sont tiex.

Pariset menestrel le Roy, pour lui et pour ses enfans; Gervaisot la Guete; Renaut le Chastignier; Jehan la Guete du Louvre; Jehan de Biaumont; Jehan Guerin; Thibaut le Paage; Vuynant Jehanot de Chaumont; Jehan de Biauvès; Thibaut de Chaumont; Jehanot Langlois; Huet le Lorrain; Jehan Baleavaine; Guillot le Bourguegnon; Pierot l'Estuveur; Jehan des Champs; Alixandre de Biauvès; Jaucon, filz le Moine; Jehan Coquelet; Jehan Petit; Michiel de Douay; Raoul de Berele; Thomassin Roussiau; Gieffroy la Guete; Vynot le Bourguegnon; Guillin de Landus; Raoulin Lanchart; Olivier le Bourguegnon; Ysabelet la Rousselle; Marcel la Chartaine; Liegart, fame Bienviegnant; Marguerite, la fame au moine; Jehane la Ferpiere; Alixson, fame Guillot Guerin; Adeline, fame de Langlois; Ysabiau la Lorraine; Jaque le jougleur.

Les quiex poins et ordenances ci dessus esclarcies, les persones ci dessus nommées ont juré et affermé par leurs sermens et foy, à tenir et garder sanz enfraindre et de non venir en-

contre par aucune mande et à la poine dessus ditte et avec ce voudrent et accorderent que chascun cui les mestres du mestier fussent renouvelés, se ainssi estoit que il ne souffisissent au commun des mestres du dit mestier et au prevost de Paris en tesmoing de ce, nous, à la requeste et supplication des dessus nommés avons mis en ces lettres le séel de la prevosté de Paris.

Ce fu fait et donné en jugement le lundi, jour de feste sainte Crois en septembre l'an de grâce m. ccc. xxj, et toutes les choses dessus dites et chascun por soy on l'a mande que dessus est dit et devisé nous à greigneur seurté et confirmation, avons fait enregistrer en nos registres du Chastelet de Paris l'an et le jour dessus dict.

Pag. 91, lig. 8. « Nous en avons la preuve dans un autre Fabliau, etc. »

LES DEUX BORDEORS RIBAUS (1).

Diva (2) qar lai ester ta jangle (3)
Si te va séoir en cel angle;
Nos n'avons de ta jangle cure:
Qar bien est raison et droiture,
En toz les lieus que cil se tese
Qui rien ne set dire qui plese.
Tu ne sez vaillant deus festuz,
Vez (4) com es ore bien vestuz
De ton gaaige d'oan (5);
Voiz quex sollers de cordoan (6),
Et com beles chauces de Bruges.
Certes ce n'est mie de druges (7)
Que tu es si chetiz et las;
Ge cuit (8) bien par saint Nicolas
Que tu aies faim de forment (9).
Comment es tu si povrement?
Que ne gaaingnes tu deniers.
Jà es tu uns granz pautoniers (10),

(1) Manusc. de la Bibliot. impér., n° 7218, f° 213, v° col. 1, et n° 1830, f° 69, v° fonds de l'abbaye St-Germain.
(2) Sorte d'exclamation, dame, bonté divine.
(3) Discours inconsidéré, médisance, raillerie, mensonge.
(4) Vois.
(5) Le profit d'une année.
(6) Souliers de cuir.
(7) Bruit, vacarme. Ce n'est pas par ta réputation.
(8) Je pense.
(9) Froment, pain, aliment.
(10) Malheureux, misérable.

Tu n'es pas mendres d'un frison
Or déusses en garnison (1)
Avoir deux porpoinz endossez
O à une uevre de fossez ;
Déusses porter une hote,
Tant que d'aucune povre cote,
Péusses iluec amender.
Mès tu aimes mielz truander
Le chretien que estre à hennor.
Or esgardez por Dieu, Seignor,
Cil homme com richement se prueve ;
Jamais a nul jor cote nueve
N'aura por chose que il die (2)
Véez or en quel hiraudie (3)
Il s'est iluec entorteilliez ?
Moult est or bien apareilliez
De qantque chaitis (4) doit avoir
Si t'aïst Diex or me di voir (5) ;
Quex hom es, tu or me di quex.
Tu n'es mie menesterex,
Ne de nule bone oevre ovriéis.
Tu sanble un vilains bouviéis
Ausi contrefez com un bugles (6) ;
Tu sanbles meneur d'avugles,

(1) Provision, parure, vêtement.

(2) Jamais tes talents ne te feront obtenir une riche robe du grand-seigneur qui t'aura entendu.

(3) Casaque, souquenille, mauvais habit.

(4) Misérable, malheureux.

(5) Que Dieu t'aide, mon ami ; fais-moi la grâce de me dire quelle sorte d'homme tu peux être.

(6) Bœuf.

Mielz que tu ne faces autre home.
Ge ne prise pas un trox (1) de pome
Ne toi, ne tot quanque (2) tu as,
Se Diex t'aïst c'onques tu as
Onques nul home si te tue,
Que tu ne vals une letue,
Ne chose que tu saiches faire.
Por desi te devroies taire,
Ne doiz pas paller contre moi.
Que tai-ge dit, or me di qoi ?
Tu ne sez à nul bien respondre.
Por ceci te devroit-on tondre
Trestot autresi com un sôt.
Tu ne sez dire nul bon môt
Dont tu puisses en pris monter.
Mais ge sai ausi bien conter
Et en roumanz et en latin (3),
Ausi au soir com au matin
Devant Contes et devant Dus.
Et si resai bien faire plus
Quant je suis à Cort ou à feste
Qar ge sai de chançon de geste ;
Canteres sui qel' monde n'a tel.
Ge sai de Guillaume au Tinel (4),

(1) Trognon, queue.

(2) Tout ce que tu possèdes.

(3) Il est à remarquer que voilà un ménestrier qui se vante de savoir conter en roman et en latin.

(4) Le poëte s'amuse à intervertir les noms et surnoms des héros dont il annonce connoître les histoires. Il veut parler des romans de *Guillaume au Court-Nez* et du *Renard*, ou peut-être de ce *Rainouart*, beau-frère de Guillaume. Voyez ci-dessus, pag. 164.

Si com il arriva as nez;
Et de Renoart au cort-nez,
Sai-ge bien chanter com ge veuil;
Et si sai d'Aie de Nanteuil (1),
Si com ele fu en prison;
Si sai de Garnier d'Avignon (2)
Qui moult estore bon romans.
Si sai de Guion d'Aleschans,
Et de Vuien de Borgoigne (3);
Si sai de Bonart de Saisoigne (4),
Et de Guiteclin de Brebant (5);
Si sai d'Ogier de Montaubant (6),
Si com il conquist Ardenois;
Si sai de Renaut le Danois;
Mais de chanter n'ai-ge or cure.
Je sai des Romans d'aventure
De cels de la Reonde table,
Qui sont à oïr délitables.
De Gaine (7) sai le mal parler,
Et de Gauvain (8) le bon chevalier.

---

(1) Roman de Charlemagne.

(2) *Idem.*

(3) Romans de Charlemagne qui ne nous sont pas parvenus.

(4) *Bonard de Saxe*, roman de Charlemagne.

(5) *Idem.*

(6) Le poëte continue à intervertir les noms et surnoms. Il prête à Oger le Danois les actions de Regnault de Montauban.

(7) Ganelon de Mayence, qui trahit Charlemagne.

(8) Neveu du roi Artus, et l'un des meilleurs chevaliers de la Table-Ronde.

Si sai de Perceval de Blois,
De prince noble le Galois (1)
Sai-ge plus de quarante laisses (2);
Mais tu chaitif, morir te laisses
De mauvaistié et de peresce;
En tot le monde n'a proesce
De quoi tu te puisse vanter.
Mais ge sai aussi bien conter
De Blancheflor comme de Floire (3);
Si sai encor mult bon estoire,
Chançon mult bone et anciene.
Ge sai de Tibaut de Viane (4)
Si sai de Girart d'Aspremont (5);
Il n'est chançon en tot le mont (6)
Que ge ne saiche par nature (7).
Grant despit ai com tel ordure
Com tu es, contre moi parole;
Sez-tu nul riens de citole,
Ne de viele, ne de gigue (8),
Tu ne sez vaillant une figue.

De toi n'est-il nus recovriers?
Mais ge suis moult très bons ovriers

---

(1) *Perceval le Gallois*, l'un des plus vaillants chevaliers de la Table-Ronde, qui avoit pour amie la belle Blanchefleur.

(2) Lays, sorte de chanson.

(3) Le roman de *Flore de Blanchefleur*, Ms nº 7218.

(4) *Thibaut de Vienne*, roman de Charlemagne.

(5) Autre roman de Charlemagne.

(6) Le monde, la terre.

(7) Chanter en musique.

(8) Instruments de musique.

Donc ge me puis bien recovrer.
Se de ma mein voloie ovrer (1)
Ausi com je voi mainte gent,
Je conquerroie assez argent.
Mais à nul tems ge ne faz œuvre.
Ge sui cil qui les maisons cuevre
Avec friz de torteax en paéle (2);
Il n'a homme jusqu'à Néele
Qui mielz les cuevre com ge faz.
Je sui bons seignerres (3) de chaz,
Et bons ventoussieres (4) de bués;
Si sui bons relierres d'ués (5),
Li mieldres qui el monde saches.
Si sai bien faire frains à vaches,
Et ganz à chiens, coifes à chievres;
Si sai faire haubert à lievres
Si forz, qu'il n'ont garde de chiens.
Il n'a el monde, el siècle, riens
Que ge ne saiche faire à point.
Ge sai faire broches à oint (6)
Mielz que nus hom qui soit sor piez.
Si faz bien forreax (7) à trepiez,

---

(1) Travailler, faire des tours d'adresse, escamoter.

(2) Le ménestrier finit l'énumération de ses talents par des plaisanteries qui pouvoient être bonnes lorsqu'il composa son Fabliau. Il couvre les maisons, dit-il, avec des omelettes et des tourteaux frits à la poêle.

(3) Saigneur de chats.

(4) Ventouseur de bœufs.

(5) Il sait très-bien cercler un œuf.

(6) Pour faire rôtir de la graisse, mettre du beurre à la broche.

(7) Fourreaux pour trépieds.

Et bones gaines à carpes;
Et se ge avoie deux harpes,
Ge nel' lairai que ne vos die
Ge feroie une méloudie
Ainz ne fu oïe si granz.
Et tu diva, di, fox noienz,
Tu ne sez pas vaillant un pois.
Je conois toz les bons borgois,
Et toz les bons serjans du monde.
Ge conois Gautier Tranche-fonde (1),
Si conois Guillaume Gros-groing
Qui assomma le buef au poing.
Et Tranche-fer et Runge-foie,
Qui ne doute home que il voie;
Mache-buignet et Guinement.
Et tu, conois tu nule gent (2)
Qui onques te faissent bien.
Nenil voir; tu ne conois rien
Que riens vaille en nule saison.
Or me di donc par quel raison
Tu te venis ici cumbatre.
Près va que ne te faz tant batre
D'un tinel ou d'un bâton gros,
Tant que tu fusses ausi mox
Qu'une coille de mouton.
Ainc mais par la croiz d'un vouton
N'oï parler de tel fouet.
Vez quel vuidéor de broet (3),

(1) Noms ridicules que se donnoient les ménestriers.
(2) Personnage, homme.
(3) Lécheurs de plats.

Et quel humerre de henas (1);
A bien poi se tient que tu n'as
Du mien, se ne fust por pechié.
Mais il ne m'ert jà reprouchié
Que tel chetif fiere ne bate;
Quar trop petit d'ennor achate
Que sor tel chétif met sa mein.
Mais se tu ne voies demain
Entre nos quel somes de geste,
Tu te plaindroies de la feste.
Or t'en va beax amis, va t'en;
Esté avons en autre anten.
Fui deci, si feras que saiges (2);
Ou tu auras parmi les naiges (3)
D'une grosse aguille d'acier.
Nos ne te volons pas chacier
Vilement por nostre honte,
Nos savons bien que henor monte.

Explicit.

LA RESPONSE DE L'UN DES DEUX RIBAUZ

Tu m'as bien dit tot ton voloir;
Or te ferai apercevoir
Que ge sai plus de toi assez.
Et ci sui mieldres menestrez (4)

---

(1) Videur de verres.
(2) Tu feras sagement.
(3) Le derrière.
(4) Et suis meilleur ménestrier.

De toi, moult me vois merveillant,
Nel' dirai pas et conseillant.
Ainz vueil moult bien que chascun l'oie
Se Diex me doint henor et joie,
De tex menesterex bordons,
A qui en done moult beax dons,
A hautes Cort menuement.
Qui bien sordit et qui bien ment,
Cil est sires des chevaliers.
Plus donent-il as mentéors,
As cointerax (1), as mal parliers,
Qu'il ne font as bons trovéors
Qui contruevent (2) ce que il dient,
Et qui de nului ne mesdient (3).
Assez voi souvent maint ribaut (4)
Qui de parler se font si baut (5)
Que ge en ai au cuer grant ire (6).
Et tu, bordons, que sez tu dire
Qui por menesterel te contes?
Sez tu ne beax diz, ne beax contes,
Por qoi tu doies riens conqerre (7)!
De quoi sers tu (8) à-val la terre.
Ce me devroies tu retraire (9),

---

(1) Flatteurs.
(2) Inventent.
(3) Et qui ne médisent de personne.
(4) Mauvais sujet.
(5) Fier, hautain.
(6) Colère, indignation.
(7) Mériter.
(8) Ici-bas sur la terre.
(9) Discontinuer, abandonner.

Ge te dirai que ge sai faire.
Ge sui (1) jugleres de vièle,
Si sai de muse (2) et de frestele (3),
Et de harpe et de chifonie (4),
De la gigue (5), de l'armonie;
Et el salteire (6) et en la rote (7),
Sai-ge bien chanter une note (8).
Bien sai joer de l'escanbot,
Et faire venir l'escharbot
Vif et saillant desus la table;
Si sai meint beau geu de table (9),

---

(1) Joueur de violon.

(2) Cornemuse.

(3) Flûte de Pan.

(4) Sorte de vielle.

(5) Espèce de flûte.

(6) Psaltérion.

(7) Vielle.

(8) Chanson, romance.

(9) Ce jeu est fort ancien; car il en est fait mention dans Grégoire de Tours, dans Frédegaire, dans Aimcin et autres. C'étoit une espèce de trictrac, et l'on se servoit de dés pour en jouer. Gueulette, dans ses notes sur le roman de *Gérard de Nevers*, et Jault, dans la nouvelle édition du Dictionnaire étymologique de Ménage, se sont trompés lorsqu'ils ont dit que c'étoit le jeu de dames d'aujourd'hui. Joinville, dans son Histoire de saint Louis, dit : « Un jour demanda que le Conte » d'Anjou faisoit, et on li dit que il jouoit aus tables à (avec) » monseigneur Gautier d'Anemoès; et il (le roi) ala là tout » chancelant pour la feblesce de sa maladie, et prist les dez » et les tables et les geta en la mer, et se courouça moult » fort à son frere de ce que il s'estoit sitost pris à jouer aux » deiz : mais monseigneur Gautier en fu le miex paié, car

Et d'entregiet (1) et d'artumaire (2);
Bien sai un enchantement faire.
Je sai moult plus que l'en ne cuide (3),
Quant gi vueill mestre mon estuide,
Et lire et chanter de clergie,
Et parler de chevalerie,
Et les preudomes raviser,
Et lors armes bien deviser.
Ge connois monseignor Hunaut,
Et monseignor Rogier Ertaut
Qui porte un escu à quartiers;
Tozjors est il sains et entiers
Quar onques ni ot cop feru.
Si conois monseignor Begu
Qui porte un escu à breteles,
Et sa lance de quinze ateles,
Au tornoiement à la haie.
C'est li hons du mont qui mielz paie
Menesterex à haute feste.
Si conois Renaut Brise-teste
Qui porte un chat en son escu;
Cil au maint tornoi veincu.
Et monseignor Giefroi du Maine
Que tosjorz pleure au diemaine (4).
Et monseignor Gibout Cabot (5),

» il geta touz les deniers qui estoient sus le tablier, dont il » y avoit grant foison, en son geron, et les emporta ».

(1) D'adresse.

(2) De magie.

(3) J'en sais beaucoup plus que l'on ne pense, que l'on ne présume.

(4) Dimanche.

(5) Ce ménestrier répond à son confrère par d'autres plaisanteries.

Et monseignor Augis Rabot;
Et monseignor Auger Poupée,
Que à un seul cop de s'espée
Coupe bien à un chat l'oreille.
A toz vos sanbleroit merveille
Se ceus voloie raconter
Que je conois tout q'à la mer.

Ge sai plus de toi quatre tanz,
Ge conois tos les bons serjanz,
Les bons chanpions affaitiez;
Si en dois estre plus proisiez.
Je conois Hebert Tue-buef (1),
Q'à un seul cop brise un huef.
Errache-cuer et Runge-foie,
Qui ne doute hom qu'il voie.
Et Heroart et Dent-de-fer,
Et Hurtaut et Tierri d'enfer.
Abat-paroi, fort pautonier,
Et Jocelin Torne-mortier.
Et Ysenbart le Vireglé;
Et Espaulart le fils Raiché,
Et Brise-barre (2) et Godefroi,
Et Gauquelin Abat-paroi,
Et Osoart et Tranche-fonde,
Et toz les bons serjanz du monde.

---

(1) Noms de guerre et sobriquets ridicules que se donnoient les ménestriers.

(2) Ce nom de Brise-Barre a depuis appartenu à un poëte mort vers 1330, dont on a le roman du *Restor du Paon*, fonds de la Vallière, n° 2703 et 2704; l'*Escole de la foi* et le *Tresor de Nostre Dame*, Manuscr. n° 7071, ancien fonds.

Et deça et dela la mer
Vos sauroie bien aconter,
Ge sai tant et si sui itex (1);
Ge conois toz les menestrex,
Cil qui plus sont amé à Cort,
Dont li grans renons par tot cort.

Je conois Hunbaut Tranche-coste,
Et Tiecelin et Porte-hote;
Et Torne-en-fuie et Brise-voirre,
Et Bornicant ce est la voire;
Et Fier-à-braz et Tuterel,
Et Male-branche et Mal-querrel,
Songe-feste à la grant viele,
Et Grimoart qui chalemele,
Tirant, traiant et enbatant.
Des menestrex conois si tant,
Que me vorroit mestre à essai,
Que plus de mil nomer en sai.
Ge sai bien servir un prudome,
Et de beau diz tote la some.
Ge sai contes, ge sai flabeax (2),
Ge sai conter beax dix noveax,
Rotruenges (3) viez et noveles,
Et servantois et pastoreles (4);
Ge sai le flabel du Denier (5),

(1) Tel, semblable, pareil.
(2) Fabliaux.
(3) Chansons qu'on accompagnoit avec la vielle.
(4) Sorte de chansons.
(5) Le fabliau de *Dant Denier,* Manuscr. n° 7218.

Et du Foutéor à loier (1);
Et de Gobet et de dame Erme,
Qui ainz des elz ne plora lerme (2);
Et si sai de la coille noire (3).
Si sai de Perceval l'estoire (4);
Si sai du Provoire çaint,
Qui o les crucefiz fu pains (5).
Du prestre qui menja les meures;
Quant il devoit dire ses heures (6).
Si sai Richalt (7), si sai Renard (8),
Et si sai tant d'enging et d'art.
Ge sai joer des baasteax (9),
Et si sai joer des costeax (10),
Et de la corde et de la fonde (11),
Et de toz les beax giex (12) du monde.

---

(1) Autre Fabliau, Manuscr. n° 1830, fonds de l'abbaye Saint-Germain, imprimé dans Barbazan, tom. IV, p. 204.

(2) Autre Fabliau, que je ne connois dans aucun Manusc.

(3) Fabliau du *Vilain à la Coille noire*, Manuscr. n[os] 7218, 7615, et N. 2 fonds de l'Eglise de Paris, imprimé dans Barbazan, tom. III, p. 440.

(4) Le roman de Perceval.

(5) Fabliau du *Prestre crucifié*, Manuscr. n° 7218.

(6) Par Guérin, Manuscr. n° 1830 de Saint-Germain, imprimé dans Barbazan, tom. I, p. 95. Voy. le Grand d'Aussy, *Prêtre qui mangea des mûres*, tom. I, p. 222.

(7) Roman de *Richard*.

(8) Roman du *Renard*.

(9) Des bâtons.

(10) Des couteaux.

(11) De la fronde.

(12) Les beaux jeux.

Ge sai bien chanter à devise
Du roy Pepin (1), de saint Denise (2).
Des Loherans tote l'estoire,
Sai ge por sens et por memoire (3).
De Charlemaine et de Roulant,
Et d'Olivier le combatant.
Ge sai d'Ogier, si sai d'Ainmuon (4),
Et de Girart de Roxillon (5);
Et si sai du roi Loeis (6),
Et de Buevons de Commarchis (7),
De Faucon (8) et de Renoart (9).
De Guielin (10) et de Girart (11)
Et d'Orson de Beauvez la some (12).

---

(1) Le roman de *Pepin et de Berthe sa femme*, par Adenez le Roi.

(2) J'ignore ce que le poëte veut dire ; peut-être parle-t-il d'une Histoire de Saint-Denys qui ne nous seroit pas parvenue.

(3) Le roman de *Garin le Lorrain*, par Jehan de Flagy.

(4) Les romans de *Charlemagne*, de *Roland*, d'*Olivier*, d'*Oger le Danois*, des *quatre Fils Aimon*.

(5) Roman de *Gérard de Roussillon*.

(6) J'ignore du quel roi Louis le poëte veut parler.

(7) Héros de la cour de Charlemagne.

(8) Le Dit du *Faucon*, Manusc. n° 2736 fonds de la Vallière, et 1830 de l'abbaye Saint-Germain, imprimé dans Barbazan, tom. IV, p. 407. Voy. le Grand d'Aussy, *Guillaume au faucon*, tom. III, p. 41.

(9) Nom d'un personnage du roman de *Guillaume au Court-Nez*.

(10) Roman de *Guiteclin de Brabant*.

(11) Roman de *Girard de Vienne*.

(12) Roman d'*Ourson de Beauvais*.

Si sai de Florance de Rome (1),
De Fernagu (2) à la grant teste.
De totes les chançons de geste
Que tu sauroies aconter
Sai-ge par cuer dire et conter;
Ge sai bien la trompe bailler (3).
Si sai la chape au cul tailler,
Si sai porter consels d'amors (4),
Et faire chapelez de flors (5),
Et cainture de druerie (6),
Et beau parler de cortoisie (7),
A ceus qui d'amors sont espris.
Et tu, donc, quides avoir pris
Ne parler mais là où ge soie.
Mais fui de ci, et va ta voie;
Va aprendre, si feras bien,
Que contre moi ne sez tu rien.
Beax seignor, vos qui estes ci,
Qui nos paroles avez oï,
Se j'ai auques mielz dit de li
A toz ge vos requier et pri
Que le metez fors de céanz
Qui bien pert que c'est un noienz (8).

Explicit des deux Troveors.

---

(1) Manuscr. nº M. $\frac{21}{3}$ de l'Eglise de Paris.

(2) Géant qui joue un grand rôle dans les romans de Charlemagne.

(3) Sonner de la trompe.

(4) Donner des conseils aux amants.

(5) Faire une couronne galante de fleurs.

(6) Nouer une ceinture avec grâce.

(7) Enseigner à tenir des discours agréables.

(8) Il paroît bien n'être qu'un misérable.

Pag. 97, lig. 7. Nous en avons la preuve dans un écrit, etc.

HISTOIRE

DE L'ESTABLISSEMENT DE LA FESTE DE LA CONCEPTION,

Par Robert Wace, poëte anglo-normand (1).

Maistres Vace un clers sachanz (2)
Nos espont (3) et dit en romanz (4)
En quel tanz (5), comment et par cui
Fu commencié et establi.....
La feste de la Conception.....

Guillaume venoit de conquérir l'Angleterre; il apprend que le roi de Danemarck lève des troupes et veut venger la mort de Harold.

A ses barons se conseilla
Qu'en Danemarche envoiera,
Savoir se jà par nul endroit,
As Danois pais faire porroit (6)
Helsins uns homs qui moult savoit
De Ramesies abbés estoit.
Bien cointement (7) savoit parler
Et bon conseil prendre et donner;

(1) Manusc. fonds de l'Eglise de Paris, M n° 20 f° 320, et fonds de la Vallière, n° 2738.

(2) Homme instruit.

(3) Nous explique, nous apprend.

(4) En langue romane.

(5) Temps, époque.

(6) S'il ne pourroit faire la paix avec les Danois.

(7) Prudemment.

Moult estoit de bone éloquence
Si parloit par grant sapience (1).

Guillaume le fait venir, lui explique ses intentions, lui donne ses ordres. Muni de pleins pouvoirs, l'ambassadeur s'embarque, arrive en Danemarck et parvient à faire signer la paix. Après avoir terminé le but de sa mission, il se met en route. A peine son vaisseau est-il en pleine mer qu'une tempête affreuse vint à s'élever. Le jour fait place à l'obscurité; les vents sifflent, les éclairs brillent, la foudre gronde : tout l'équipage est monté sur le pont.

Chascuns se gist et pleure,

Et, croyant toucher à son heure dernière, adresse au Ciel des prières ferventes. Au plus fort de la tempête un ange vient se placer sur le vaisseau, en appelant Helsin. Le saint homme se rend auprès de l'envoyé céleste, qui, après un court entretien, lui dit :

Helsins se tu t'en veus r'aler
Se tu de la mer veus oissir (2)
Et sains (3) en ton païs venir
Voe et pramet que feras (4)
A tous les ans que tu vivras (5)

(1) Sagesse.
(2) Sortir.
(3) Sain, sans encombre.
(4) Voues et promets que tu feras.
(5) Pendant toute la vie.

Et à faire l'enseigneras
As esglises que tu porras,
La sainte feste et le saint jor
Que la mère nostre seignor,
La roïne boneurée (1)
Fu conçeue et engendrée.

Mais, répond Helsin, comment nommera-t-on cette fête? Quel jour sera consacré à sa célébration?.... L'ange reprend la parole et continua ainsi :

La Conception que je di (2)
Est en decembre à l'uisme di (3)
L'uisme jor devers l'entrée
Doit la feste estre célèbrée.
Quel servise, dist-il, ferons
Quant nul service (4) n'en avons?
L'i angles (5) respont à l'abbé
Tout cel (6) de sa nativité.
Qui est huit jors dedenz septembre
Cel même dis (7) en decembre
Tout le service sanz muance (8)
Fors (9) seul le nom de sa naissance

---

(1) La bienheureuse reine.
(2) Dont je parle.
(3) Au huitième jour.
(4) Office, prière.
(5) L'ange.
(6) Celui.
(7) Jour.
(8) Changement.
(9) Excepté.

Là où *nativitas* dit l'on (1)
Illuec diras conception
Conceptio illuec diras
Là où l'en dit nativitas.

Helsin ayant promis de remplir les engagements qu'il vient de contracter, l'ange le quitte, et soudain la tempête cesse, le jour reparoît, et les vents protecteurs le conduisent au port de Londres. Sitôt qu'il a débarqué, il s'empresse de venir à la cour, pour y rendre compte de sa mission, et surtout du grand événement qui lui étoit arrivé. Revenu dans l'abbaye de Ramsay, il ordonna de célébrer la fête de la Conception.

Tant com l'abeie durroit (2)
Et en pluseurs lieus la fait-on
Et nos tuit (3) faire le devon.

Dans le reste de cette pièce l'auteur a mis en vers la vie et les miracles de la Vierge.

Page 131.

Al houre qe vous orrez le soun des triblers, de frestel, de harpe, de busines, et de psaltries,

(1) Où l'on dit Nativité, tu substitueras le mot de Conception.

(2) Aussi long-temps que l'abbaye existeroit.

(3) Tous.

et de symphans, et de symphonies, et de totes manères de musikes;

Bible du XIIe siècle (n° 7601), Daniel, ch. III, v. 5.

In hora, quâ audieritis sonitum tubæ, et fistulæ, et citharæ, sambucæ, et psalterii, et symphoniæ, et universi generis musicorum.

De maintenaunt après cestes choses; lors com tous les poeples oïssent le soun de estive, de frestel, de harpe, de busines, et de psaltries, de symphans et de totes manères de musikes: cheauntz touz les poeples, lignées, et langes, et ahourerent l'ymage de or que le roy Nabugodono sor out establiz.

Bible, Daniel, ch. III, v. 7.

Post hæc igitur statìm ut audierunt omnes populi sonitum tubæ, fistulæ, et citharæ, sambucæ, et psalterii, et symphoniæ, et omnis generis musicorum: cadentes omnes populi, tribus, et linguæ, adoraverunt statuam auream, quam constituerat Nabuchodonosor rex.

» 3. Touz les syns de la terre virent la sanctée de nostre Deu tote la terre:

» 4. Esjoïssez, chauntez, esléescez et psalmez.

» 5. Chauntez à nostre seignor en harpe et en voiz de psalme:

» 6. En estives mesnables et en voiz de estive de corn.

Bible, Ps. XCVII, v. 3, 4, 5 et 6.

Viderunt omnes termini terræ salutare Dei nostri.

Jubilate Deo omnis terra : cantate, et exultate, et psallite.

Psallite Domino in citharâ, in citharâ et voce psalmi.

In tubis ductilibus, et voce tubæ corneæ.

Loent-il son noun en crouth : si chauntent-il à lui en tympan et psaltruy.

Bible, Ps. CXLIX, v. 3.

Laudent nomen ejus in choro : in tympano et psalterio psallant ei.

» 3. Loez lui en soun de estive : loez lui en psaltri et en harpe.

» 4. Loez lui en coruth et en tympan : loez lui en cordes et organ.

» 5. Loez lui en cymbals bien sonauntz : loez lui en cymbals de joie.

Ib. Ps. CL, v. 3, 4 et 5.

Laudate eum in sono tubæ : laudate eum in psalterio, et citharâ.

Laudate eum in tympano et choro : laudate eum in chordis, et organo.

Laudate eum in cymbalis benè sonantibus : laudate eum in cymbalis jubilationis.

Page 131.

Lors oï amors venir (1)
A grant compaigne (2) chevauchant;
Ge m'en aparçui (3) bien au chant
Des rossignox et de kalendres (4)
Griox (5), merles, et mauviz (6),
Qui se téussent à enviz (7)
Ainçois démenoient tel bruit,
C'onques si granz ne fu oï.
Des oisiaux tot bien chanté
Et si i ot à grant planté (8)
Estrument de divers mestiers (9).
Estives (10), harpes, et sautiers (11),
Vieles (12), gygues (13), et rotes (14),
Qui chantoient diverses notes (15).

---

(1) Je vis alors venir l'Amour.

(2) Compagnie.

(3) Je m'en aperçus.

(4) Sorte d'alouette, plus grosse que l'alouette commune, et dont le chant, beaucoup plus fort, diffère de celui de l'alouette simple.

(5) Pies-grieches ou plutôt geais.

(6) Alouette huppée, petite grive de la troisième espèce, dont le chant est fort agréable; le *turdus ruber.*

(7) Ils étoient loin de faire silence; au contraire, ils faisoient un tel bruit que jamais plus grand ne fut entendu.

(8) Il y eut en grande quantité.

(9) Sortes, espèces, genres.

(10) Espèce de trompette.

(11) Psaltérion.

(12) Violon.

(13) Sorte d'instrument à vent.

(14) Vielle.

(15) Airs, chansons.

Chascuns del mielz chanter s'anpresse (1),
Si n'i ot pas petit de presse,
Et des autres oiseillons mendres,
De boisines (2), de chalemiax (3),
De cors, d'estives, de frestiax (4);
L'ivoire si forment resonant (5),
Que l'en n'i oïst Dieu tonant.
Cil jugléeur en leur vieles (6),
Vont chantant ces chançons noveles;
L'un saile (7), l'autre corne (8), l'autre estive (9),
Chascuns danse, chascuns estrive (10),
De son compaignon sormonter.
ne poeroie pas reconter (11)
La joie, le déduit (12), l'aneur,
Que chascuns fet à son seigneur.
En la fin tuit cil chantoient,
Au refret (13) d'amors s'acordoient (14),

---

(1) Chacun s'empresse de surpasser par son chant.

(2) Trompettes.

(3) Chalumeaux.

(4) Syrinx, flûte de Pan.

(5) Les cors d'ivoire font tant de bruit qu'on n'entendroit pas le tonnerre.

(6) Les jongleurs sur leurs violons.

(7) Saute.

(8) Donne du cor.

(9) Sonne de la trompette.

(10) S'excite à faire mieux, à surpasser son camarade.

(11) Je ne pourrois vraiment pas raconter.

(12) Le plaisir.

(13) Refrain.

(14) Ce qui suit est le refrain d'une chanson populaire.

« Et disoient
» A longue aleine,
» Insi nos meinne
» Li maus di amors (1).

DU PROVOST D'AQUILÉE.

Conte dévot (2).

Quant Dame Deu (3) le monde fist
Et toutes les choses assist (4),
Reson chascune criature,
Ot (5) son droit selonc sa nature.
Touz les biens de terre por voir (6)
De vin, d'eve (7) douce, et d'air,
Et toute riens (8) à une some,
Fist et estora Dex (9) por home.
Et sens et raison li (10) dona
Et en sa forme le forma (11).
Por nos (12) fu de la Vierge nez,
Et en la seinte croiz penez (13);

---

(1) Roman de la *Poire*, n° 7995, in-4°, f° 66, r°.

(2) Manuscrit de mon cabinet. Ce conte fait partie d'un recueil intitulé *la Vie des Pères*. Le Grand d'Aussy en a donné la traduction dans le quatrième volume de ses Fabliaux, in-8°, pag. 84.

(3) Le Seigneur Dieu.
(4) Etablit.
(5) Eut.
(6) Vérité.
(7) D'eau.
(8) Choses.
(9) Créa Dieu.
(10) Lui.
(11) Et le fit à son image
(12) Pour nous.
(13) Tourmenté, supplicié.

Et d'enfer nous racheta-il
Où tuit alions à eissil (1).
Ausi (2) li bon come li mal (3)
Tuit (4) i estoient par igal (5),
Ce a fait pour nos en tel guise
L'en pooms (6) rendre le servise.
Petit guerredon (7) nos demande;
Ensemble vous prie et comande,
Du bien faire et du mal lessier,
S'à ce voloms (8) nos cuers plessier (9).
Rendu n'avons guerredon (10),
Et de s'amor (11) nos fera don.
A fol et à mauveis s'encuse (12),
Qui ceste requeste refuse,
Son preuz (13) li doit bien esloigner,
Qui de son preu se fait prier.
Damne Deu (14) nos semont (15) et prie,
De bien faire tant com en vie
Demorons, quar, emprès (16) la mort
N'aurons ne joie ne confort (17),
Se ainçois (18) ne le porchaçons (19),

---

(1) Où nous allions tous en exil.
(2) De même.
(3) Méchants.
(4) Tous.
(5) Egalement.
(6) Pouvons.
(7) Récompense.
(8) Si à cela nous voulons.
(9) Accorder.
(10) Loyer, salaire.
(11) Son amour.
(12) S'accuse, s'avoue coupable.
(13) Profit.
(14) Seigneur Dieu.
(15) Invite.
(16) Après.
(17) Consolation.
(18) Avant, auparavant.
(19) Cherchons.

Porquoi la joie avoir devons
Es bons devons essample (1) prendre,
De bien oïr (2) et entendre.
Car qui n'entent ce qu'on li dit
Son liséor (3) gabe (4) et despit,
Si come chascuns le tesmoigne.

Ci après vous cont (5) du seint home
D'un hermite qui Deu conquist,
Par les oeuvres qu'en terre fist.
Longuement fu en hermitage,
Bien les deux pars (6) de son aage
Et jeune et en oreisons,
Et en souffrir temptacions
Qui par mainte fois li grevent (7).
Mais onques à fait nel' (8) menent,
Tant que un jor à Deu requist (9),
Que par sa pitié li feist
Demoustrance (10), ce li plaisoit,
De ses paraus el monde estoit (11)
En bien fait et en guerredon (12),
A Damne Deu requist ce don.
Damne Deu respont (13) li dona,
Et en responant (14) enseigna

---

(1) Exemple.
(2) Ecouter.
(3) Conseiller, confesseur, instructeur.
(4) Se moque.
(5) Raconte.
(6) Parties, les deux tiers.
(7) L'accablent.
(8) Ne le.
(9) Pria.
(10) Qu'il lui montra, lui indiqua.
(11) De ses pareils qui vivoient dans le monde.
(12) En bonne et sage conduite.
(13) Réponse.
(14) Répondant.

Que li Justisières (1) d'Aquilée,
Qui mainte ame ot de cors getée(2),
Qui n'estoit reclus ne hermite,
Estoit ses pareus (3) en mérites.
Cil del' respons (4) moult s'esbahi (5),
Tot son bien fet en enhaï (6),
Et dist las (7)! folie m'amaine,
Por nient (8) ai esté en paine,
Ne pris (9) pas ma vie un oignon,
Quant pareus sui à un larron,
Murdrier qui les autres deffet (10),
Moult ai mal enploié mon fet (11).
En reclus plus ne demore,
Ainz (12) veu à Deu que je querre (13),
Tant que je conoistrai sa vie
Porquoi j'aie de moi baillie (14),
Et que Deu mes pères me gart (15),
Si que de mort n'aie regart.
Le bien qu'il ot fait ne vot mie (16)
Perdre por aler en folie.
Selonc son ordre s'atorna (17),
Nus piès, en langes (18) s'entorna,

---

(1) Le prévôt, le juge.
(2) Qui avoit fait mourir un grand nombre d'hommes.
(3) Sur la même ligne, égal, pareil, semblable.
(4) De cette réponse.
(5) S'étonna.
(6) Prend en haine.
(7) Malheureux.
(8) Rien.
(9) Je ne prise.
(10) Fait supplicier.
(11) Temps.
(12) Mais il convient à Dieu.
(13) Cherche.
(14) Soin, garde, pouvoir.
(15) Garde, préserve.
(16) Ne veut pas.
(17) S'arrangea, s'atourna.
(18) Habit de laine.

Sa cure (1) mist sor Jhesu-Crist,
En sa garde del tot se mist.
Quar bien sot (2) que bien li rendroit
Tant com cil (3) à Deu se tendroit (4).
Ne porte ne or ne argent,
As aumosnes de bone gent,
Fu sa borse et son harnois (5);
El chemin se mist demanois (6),
Lonc-tens erra (7) par ses jornées,
Qu'il fist de grant consurées (8)
Quant tote sa voie delit (9),
N'ot demande ne delit,
Por sa char mertrir (10) et fouler,
Qu'à péchié ne peust monter,
Tant qu'il vint à Aquilée.
Dehors la vile en une prée (11),
Près de mer au mains d'une archiée (12),
Aparçut une chivauchiée (13),
Qui de la cité fors issoit (14).
Il demanda que ce estoit
A un povre hom que il vit,
Qui li aconta et li dit :
Biau prodom, c'est li Justisières
Qui les larrons et les murdrières

(1) Sa pensée.
(2) Sut.
(3) Celui.
(4) Tiendroit.
(5) Bagage.
(6) A l'instant, sur-le-champ.
(7) Marcha.
(8) A grandes enjambées.
(9) Très-vivement.
(10) Meurtrir.
(11) Prairie.
(12) De la portée d'une flèche.
(13) Cavalcade.
(14) Sortoit hors de la ville.

De ceste contrée fait pendre,
Quant il a forfet les puet prendre.
Un en a pris, pendre le vet;
Ore me dites liquel ce est?
Voez le sor ce chival ferant (1),
C'est celui qui si vet (2) riant,
Qui a cele (3) robe vermeille;
A l'hermite vint à merveille,
Quant il le vit en tel harnois (4),
Et des robes en tel boffois (5);
A li vint, mais grant peine mist
Por la presse; si li requist (6)
L'ostel, et cil li otroia (7);
Un anel (8) d'or li bailla (9),
Si li dit, frere, vous irez
A ma femme, si li direz
Que de vous face en bone foi
Autant com ele fereit de (10) moi,
Si quele mie ne se faigne;
L'anel li bailla à enseigne (11)
Li provos à-tant (12) le lessa.
Cil (13) en la cité s'en entra;
La maison li fu enseignie,

(1) Voyez-le sur ce cheval gris.
(2) Qui est riant.
(3) Cette robe écarlate.
(4) Costume, habit, bagage.
(5) Orgueil, ostentation. Ici ce mot est pris pour plaisir, joie.
(6) Demanda le logement.
(7) Accorda.
(8) Anneau.
(9) Donna.
(10) Pour.
(11) Pour le faire reconnoître.
(12) Alors le quitta.
(13) Celui-ci, l'ermite.

La dame qui bien enseignie
Fu, moult le reçut liement (1).
Quand le vallet (2) vit en présent,
Moult l'acola (3), et conjoï (4) :
Li hermites moult s'esbahi (5)
De la joie qu'ele li fist,
Et du noblois (6) qui laienz vit (7).
En son cuer pere celestre
Jhesu-Crist, coment puet ce estre
Que cil Provos ait paradis
Qui en ce mont (8) a son devis (9)
De fames, de chivaus, de robes,
De mesnies, (10), de pailes nobles (11);
Et si pent la gent et afole (12)
En hontage muse (13), et afole (14)
Reclus, si est drois qu'on le tonde.
Se cist (15) hom à Deu et le monde
Qui en bien-fés est mesprenez (16).
J'ai esté come por ensenez (17)
En une tesniere (18) enfouis,

---

(1) D'une manière joyeuse, aimable.

(2) L'homme, l'ermite.

(3) L'embrassa.

(4) Et lui fit politesse.

(5) S'étonna.

(6) De la richesse.

(7) Qu'il vit dans la maison.

(8) Monde.

(9) Toutes ses aises, tout ce qu'il peut désirer.

(10) De domestiques.

(11) De riches ameublements.

(12) Et il fait supplicier et souffrir.

(13) En déshonneur perd son temps.

(14) Il se moque des reclus.

(15) Si cet.

(16) Qui ne fait point de bonnes œuvres.

(17) Un insensé.

(18) Tanière.

Et touz mes voloirs ai fouis (1),
Por avoir mérite et pardon.
Se cist a autel guerredon (2)
Com j'atent, par sa noble vie,
Je tient toz mes bien-fés (3) à folie.
Longuement fu en cel penser (4),
Et tant qu'il fu près de son souper,
La viande fu aprestée,
Tel com ele fu comandée,
Dui Damoisele l'eve (5) donent.
La dame et le prodome (6) lavent
Et li autre qui manger durent
Maintenant à l'eve corurent.
La dame premiere s'asist,
Son oste lez lui séoir fist (7),
Quar mengier voloit ovec lui (8)
Li autre sistrent dui et dui (9)
Qui viande ourent (10) à foizon,
Poissons, oisiaus, et venoison (11),
Et orent cler vins et roians (12)
Fort et aspres et bien bevans (13);
Et li hermites jéunoit
Porce que à manger n'avoit;

---

(1) Réprimé.
(2) Pareille récompense.
(3) Ma bonne conduite.
(4) Cette pensée.
(5) L'eau.
(6) Le prudhomme, l'ermite.
(7) Le fit asseoir à côté d'elle.
(8) C'étoit le comble de la politesse que de faire manger un étranger dans son assiette.
(9) Se placèrent deux à deux.
(10) Eurent.
(11) Gibier.
(12) Rouges.
(13) Agréables au goût.

Et la dame selonc sa vie,
Jeunoit, et par compaignie
Ele et ses sires (1) avoient
En custume qu'il ne manjoient
Ainz (2) fu la mesnie (3) servie.
Bien voloient avoir envie
Des biens qui devant eus manjoient,
D'où il por Deu se consievroient (4),
Tant c'un sergent (5) à chief-de-pièce (6)
Lor aporta une grant pièce (7)
De pain noir de dure seson
Et de fontaine plain cruchon (8).
Lor tierz mès fu de chos wascrus (9).
Devant eus manjoient-en les lus (10),
Et les veneisons enpevrées (11),
Dont il bevoient les fumées (12)
C'onques nus d'eus point ne tasta.
Li hermites tot cest nota (13)
Ce qu'il ot reçu bonement ;
Bien porrez entendre coment
Et tant que la dame requist
Que le par charité préist
Et por Dieu qui tant s'efforçast
Que ele de la char (14) manjast.

---

(1) Son mari.
(2) Avant.
(3) La société.
(4) Atteindroient.
(5) Domestique.
(6) A la fin, enfin.
(7) Morceau.
(8) Et une cruche d'eau.
(9) Choux cuits à l'eau.
(10) Brochets.
(11) Accommodées aux épices, au poivre.
(12) Savouroient l'odeur.
(13) Remarqua.
(14) Viande, aliments.

La dame dit que non feroit
Que dix ans tenus s'estoit
De chars, de vins, et de poissons,
Autel (1) avoit fait ses barons,
Ne jamais ce ne manjeroit,
Einsi à Deu voé l'avoit.
Cil se blama moult et requist
De ce que Deus avoit maudit;
A l'abstinence conut bien
Qu'en eus avoit assez de bien.
Quant orent mangié à leisir
Si fu eure d'aler gésir (2);
Li prodonz qui fu travailliez (3),
Détret (4), vousist estre couchiez.
La dame qui moult l'énera (5)
Dedens sa chambre le mena,
Qui tote fu encourtinée (6)
En une couche basse et lée (7),
Qui moult fu riche et moult fu cointe (8)
De couvertor, de coute-pointe,
Et d'autre garnement (9) de lit,
Durement (10) i ot beau delit.
Fist l'hermite couchier son oste
Et ele tot maintenant oste
Sa robe, et lez-lui (11) se couche;

(1) Pareille chose avoit fait son mari.
(2) Il fut heure d'aller reposer, dormir.
(3) Très-las.
(4) Fatigué.
(5) L'honora.
(6) Garnie de tapisseries.
(7) Large.
(8) Ornée, accompagnée.
(9) Garniture.
(10) Beaucoup, considérablement.
(11) A côté de lui.

Quar grant et large estoit la couche,
Dont li prodom se courouça,
Et à son poeir s'efforça (1)
de lever; mais ele li dist
Qu'il n'avoit laienz (2) autre lit.
Il cria por Deu merci (3),
Dame, levez vous sus deci,
Ou ançois sus me leverai,
Et hors de çaienz (4) m'en irai;
Sachiez que trop mal feriez
S'en (5) ce péchié m'enbatiez (6).
Je n'ai pas tele folie aprise;
Cele qui de bien fu esprise
Li dit, frère, ore (7) vous reposez,
Et vostre abstinence esprovez.
Ne vos semoing (8), ne vos siet,
De fere chose qui vous griet (9);
Tant li dit qu'il se reposa
Moult esprit (10) et moult enbrasa,
Quant une lez-lui l'a senti (11)
Tantost en pêchié s'enbati;
Et se pensa qu'avec lui giroit (12)
Quant si aprestée l'avoit.

---

(1) Et voulut à toute force.
(2) Dans la maison.
(3) Pour la miséricorde de Dieu.
(4) D'ici.
(5) Si dans.
(6) Me faisiez tomber.
(7) Maintenant, présentement.
(8) Il ne vous convient.
(9) Fasse tort, vous nuise.
(10) S'enflamma.
(11) Quand une fois il se sentit près d'une femme.
(12) Qu'il feroit d'elle sa volonté.

De son pensé s'a resorti
Dex, fet-il, que demor-je ci (1)?
Bien me puisse tenir pour musart (2)
Qu'isi voil metre à un hasart (3)
Quantque (4) j'ai ovré en ma vie,
Quant de cel fet me prent envie.
Dont li voloirs (5) si petit dure,
Dont je ne devroie avoir cure (6).
Jà, se Dex plait, ne m'avendra (7),
Jà déables ne me tendra (8),
Tant que je face cel outrage,
Où je metroie l'ame en gage;
Musart seroie, par seint Pou (9),
Se Deu perdoie por si pou (10).
Lors dit qu'il se leveroit
Et cele li dit que non feroit,
Vers lui se trait (11), si l'embraça,
Et li dit, tournez vous deça
Cele qui l'enlaidissoit (12)
Por lui esprouver le disoit:
Qu'el ne souffrist sa vilainie (13)
Qui li quitast tote Hermenie.

---

(1) Pourquoi resté-je encore ici?

(2) Fou, insensé.

(3) Qu'ainsi je veuille perdre en un jour le fruit de ma bonne conduite.

(4) Tout ce que.

(5) Le plaisir.

(6) Nulle pensée.

(7) M'arrivera.

(8) Tiendra.

(9) Saint Paul.

(10) Si pour si peu de chose je perdois l'amour de Dieu.

(11) Pres de lui s'approche.

(12) Vouloit le faire tomber en faute.

(13) Elle n'eût pas souffert une pareille chose pour toute l'Arménie.

Quant cil (1) vit qu'il fu embraciez,
De luxure fu enlaciez,
Aguillon de la char le point (2)
Si que d'abstinence n'avoit
La Dame prist, faire le vost (3),
Mais ele l'entrée enclost (4),
Et li dit, prodom atendez,
Levez sus (5), avoec moi venez
Jusqu'ici quant vous revendrois (6)
De moi votre voloir ferois (7);
Levez sus. Icil se leva,
Cele au pié du lit l'enmena.
Une cuve de marbre froit
Au pié de cele (8) couche avoit,
Qui estoit d'eve (9) froide pleine;
Cele i fist entrer à grant peine
Celui qui tant i demora
Qu'à poi que de froit n'acora (10).
Tant qu'il cria por Deu merci (11)
Dame, je muir à glaive ci (12).
Cele par la main hors le mist
Et couchier arriere (13) le fist;
Bien le covri, bien l'aaisa (14),

(1) Elle vit que l'ermite étoit embrasé.
(2) Le pique.
(3) Prenant la dame, il en veut jouir.
(4) Lui ferme, lui bouche.
(5) Levez-vous de suite, sur-le-champ.
(6) Reviendrai.
(7) Vous ferez de moi votre volonté.
(8) Cette.
(9) Eau.
(10) Ne mourut.
(11) Miséricorde.
(12) Je meurs dans cette eau.
(13) Dans le fond du lit.
(14) L'essuya, le réchauffa.

Après delez lui se coucha.
Si li dist, frere, vous ferez
Vostre voloir quant vous vodrez.
Por ce li dist que bien savoit
Que du frere talant (1) n'avoit,
Qu'il gribla de froit dent à dent,
Por le froit perdi son talent
Et sa musardie (2) oblia.
Cele de ses braz le lia (3)
Qui li rechaufa tot le cors,
Tant que la froidure fu hors.
Quant eschaufé fu, si revost (4)
Gesir à la Dame qui l'amusa,
Mais sa musardie refusa.
N'avoit cure de son acost (5);
En la cuve le fist tantost
Ou il vousist (6) ou non rentrer
Por le mal des rains oblier.
Plus fu anguoissos (7) et destrois
Que il ne fu à l'autre fois.
Trois fois ou quatre, sans mentir,
Le fist entrer et issir (8).
Einsi cele le demena
Jusqu'au demain qu'il ajorna (9);
Se se leva et cil et cele

(1) Volonté, désir, envie.
(2) Ses désirs charnels.
(3) Le serra.
(4) Il veut de nouveau caresser la dame, mais elle se moquoit de lui.
(5) Elle n'avoit nul besoin, nulle envie de son accointance.
(6) Qu'il le voulut.
(7) Triste, souffrant, embarrassé et troublé.
(8) Sortir.
(9) Qu'il fit jour.

Qui de l'hermite fu pucele.
La Dame le mist à raison
Ainz (1) qu'il partist de la maison;
De son estre (2) moult li enquist
Li bons homs, certaine l'en fist.
Mot avant autre li conta,
Cele volentiers l'escouta.
Dame, en hermitage ai esté
Bien a trente ans en cest esté,
Où ai soufert mainte meseise (3),
Tot prenoie en gré et en aise
Quant je en mon cuer remembroie (4)
Que je por Deu ces maus soffroie.
Quar qui bien sert son bon seignor
Ne puet faillir à grant henor;
Qui Dex sert, Dex li guerredone (5)
Qu'à cent dobles li rent et done (6).
En tel pensé me refesoie (7),
Si qu'en mal-soufrir m'aaisoie (8)
Tant et tant, que une nuit m'avint
Par un pensé qu'isi (9) m'avint;
Si requis (10) à Jhesu Crist
Que demonstrance me féist (11)
Qui el monde estoit mis parels (12)

---

(1) Avant, auparavant.
(2) De sa conduite.
(3) Malaise, privation.
(4) Je pensois, je songeois.
(5) Récompense.
(6) A cent doubles le lui rend.
(7) Je prenois courage.
(8) Je prenois plaisir.
(9) Ainsi.
(10) Je demandai.
(11) Qu'il voulut me montrer.
(12) Mes pareils.

Et il m'ama, moutré mes miex (1)
Vout de moi, je n'en .... il mie
Mais à oevres et à seinte vie
Plus suefre en un an mal et tret
Que je ne faz è ne dis, et set.
Et vous, Dame, dont paradis
Et corone aurez à toz-dis (2).
Il requist après à la Dame
Que ele le dist voir por s'âme (3)
Cele ainsi son seignor servoit
Come la nuit servi l'avoit
Et ele li dit oil voir (4)
Quant voloit faire son voloir
En la cuve le fis baingner
Por oblier son desirer (5).
De son desirier n'ai-je cure (6),
Ainsi je meine vie dure
N'il ne m'avint autre mangier (7)
Fors autel com manjastes ier.
Les maus-fesors afole et pent (8)
Et fet ce qu'en lui en apent;
Se joustise en terre n'estoit,
Li mondes ahanet (9) seroit.

---

(1) Il m'a aimé, car il m'a fait connoître des personnes qui valent mieux que moi.

(2) Pour toujours.

(3) Vraiment pour son âme.

(4) Vraiment oui.

(5) Désir, volonté, envie.

(6) Je n'ai pas besoin.

(7) Je ne mange jamais autrement que vous me l'avez vu faire hier.

(8) Le malfaiteur, le pécheur, dans sa folie, fait tout ce qui lui passe par la tête.

(9) Fatigué, foulé, vexé.

Droite justise si est lois;
La loi juge, ce n'est pas li rois;
Por ce dis-je qu'aumosne fet,
Qui de droit jugier s'entremet.

Einsi cele (1) conta et dist
Au frere ce qu'il li requist;
Cil loa (2) lor vie et lor fet,
Merci le requist du forfet (3)
De ce que lor vie ot blâmée,
Qui de Deu devoit estre amée.
Maintenant congié demanda;
La Dame à Deu le comanda,
Volentiers retenu l'éust,
Si li demorer (4) li pléust;
Mais li estres (5) pas ne li sist.
Maintenant au chemin se mist,
Abosmez (6), dolens et pensis (7),
Et dit las, porquoi sui-je vis (8)!
Qui onques (9) ne fis bien nul jor,
Se je sui roeignez (10) encor,
Et j'ai cote (11) blanche vestue,
Et la haire enprès la charnue (12),

---

(1) Ainsi la dame.

(2) Celui-ci loua.

(3) Lui demanda pardon de l'offense qu'il lui avoit faite et de ce qu'il avoit osé blâmer leur conduite.

(4) Si le séjour lui eût été agréable.

(5) Le logement, la maison ne lui convenoit pas.

(6) Triste, abattu, déconcerté.

(7) Pensif.

(8) Vif, vivant.

(9) Jamais.

(10) Tondu, rasé.

(11) Robe.

(12) Chair.

Ai-je por ce Deu gaaignié?
Nanil, aincois m'a Deu jugié
Que j'ai perdu misericorde;
Se mes dras mi fés ne s'acorde (1),
Dont sui-je par meffés (2) honis
Par mes dras n'est nus fés honis (3)?
N'est-il donc vérité certaine,
Que j'ai à nuit (4) mis force et paine
A faire deux vilains péchiez;
Assez-tost mi sui alegiez,
En luxure et en avoutire (5),
Soufert en ai paine et martire.
Mais li soufrir (6) ne mi vale rien
Quar je ne soufri pas pour bien,
Ainz fu por mon bon acomplir (7)
Où je ne pois pas avenir;
Quar miendre (8) de moi m'en retrest
Jà soit ce que sor lui m'a trest (9);
Mais bien sai qu'ele m'esprova
Tant, qu'à musart me trova;
Et je le trovai en plevine (10)
De tos maus, vices, nete et fine.
Ainsi come bone la lais (11)
Et je m'en vois (12) com mauvais;

---

(1) Si avec mon habit ma foi ne s'accorde.

(2) Mes péchés.

(3) Mon habit ne peut faire oublier mes fautes.

(4) Cette nuit.

(5) Adultère.

(6) La souffrance.

(7) Ce fut pour satisfaire mes désirs, à quoi je n'ai pu réussir.

(8) Moins que.

(9) Induit, attiré.

(10) Assurée, précautionnée.

(11) Laisse.

(12) Je m'en retourne.

Petit pris quanque j'ai ovré (1)
A ce que j'ai à nuit trové (2)
Se je (3) tot le monde ai chassé,
Deux tex gens trover ne cui (4) d'assé,
Qui sont riches de grant avoir;
L'avoir ont mis en nonchaloir (5),
Et menez sont, ne lor vienesce
De mal nel' semont (6), ne ne blece,
Tant qu'au mal-faire soient pris.
Einsi sont de bien-fere espris
Selont Deu, selonc raison vivent,
Lor cors de touz biens-fés avivent (7);
Je cuit por voir qu'en els a plus (8)
De bien qu'il n'a en un reclus,
Ne qui tant soient d'aspre vie
Qui sont en feu si n'ardent (9) mie
Et qui soi ne n'oït (10) ne ne sent,
Quel vertus est-ce s'il m'esprent.

Légierement se puet garder
Qui se fet clore et enmurer,
Qu'il ne conoisse, ne ne voie
Le solaz (11) du monde et la joie,
Poi (12) prisent tex (13) gens lor pooir (14).

---

(1) Ce que j'ai fait.
(2) Trouvé cette nuit.
(3) Moi, *ego*.
(4) Crois, pense.
(5) Indifférence, mépris.
(6) Ne les invite, ne les sollicite.
(7) Reçoivent une vie nouvelle.
(8) Je crois en vérité qu'il y a plus de bien en eux.
(9) Ne brûlent.
(10) N'entend.
(11) Le plaisir, le bruit.
(12) Peu.
(13) Tels.
(14) Pouvoir, puissance.

Mais cil doivent corone avoir,
Qui puent (1) fere lor talent
El monde, et il ne font nient (2);
Ainz (3) se tienent por Deu servir,
Et por sa grace déservir (4).

Einsi s'ala cil repentant,
Par ses jornées erra (5) tant,
Il vint là dont estoit méus (6)
Moult à bien-fere esméus.
Vers Dame le Deu moult se plessa (7),
De ses meffés (8) se confessa,
Sa vie enforça (9) durement;
Moult pria asiduelment
Jhesu-Crist que par sa pitié
Li dona sa seinte amistié.
Dex l'entendit et secourut
Qu'il ot s'ame (10) quant il morut,
Et en seint paradis le mist,
Por ce qu'à bone fin la prist.
Quiconques set (11) raison entendre
Doit toz-jors à bone fin prendre,
Quar se la bone fin li faut (12),
Quanqu'il a ovré rien ne vaut (13).

---

(1) Peuvent faire leur volonté.
(2) Rien.
(3) Mais.
(4) Obtenir, mériter.
(5) Marcha.
(6) Sorti.
(7) S'agenouilla, se prosterna.
(8) Fautes, péchés.
(9) Rendit plus dure.
(10) Qu'il eut son âme quand il mourut.
(11) Sait entendre la raison.
(12) Lui manque.
(13) Tout ce qu'il a fait ne lui vaut rien.

La fin si espreuvé le fet
De chascun tel com il l'a fait.
Por ce nos devons destorner (1)
De mal, et à bien atorner (2),
Qu'à bone fin puissons venir,
Et à l'amor Deu (3) avenir,
Ausi com cest hermite fist
Qui par bone fin Deu conquist.

DE L'ERMITE QUI S'ENIVRA,

Conte dévot, Manuscrit de mon cabinet. Le Grand d'Aussy en a donné la traduction dans le 4e volume des Fabliaux, p. 68.

Vielz péchiez (4) fet nouvele honte,
Si com (5) li proverbe raconte;
Por ce nos (6) devons deschargier
De péchié, que trop avons chier (7).
Qui son péchié nourrist et couve,
L'aignel (8) resemble qui (9) la louve
Heberge, si ne garde de l'ouvre (10)
Quelle ocist (11) et dévoure.
Et autresi (12) fet li péchiez
Com plus le tient et li akeut (13),

---

(1) Détourner.
(2) A bien vivre.
(3) Avoir des droits à l'amour de Dieu.
(4) Vieux péchés.
(5) Ainsi comme.
(6) Pour ce nous nous.
(7) Que nous aimons trop.
(8) L'agneau.
(9) Auquel.
(10) Œuvre, objet, individu.
(11) Tue.
(12) Pareillement, ainsi.
(13) Lui plaît, lui convient.

Tant si oublie qu'il s'en delt (1),
Tant si oublie et amort (2),
Que li péchiez le tret (3) à mort;
A mort qui jamais ne faudra (4),
Ne jamais bien ne li vendra (5),
Qu'en face por lui geter hors,
Qu'enfer ne li arde (6) le cors.
Por ce loié (7) tant conjurons
Que nos cuers de biens avivons (8),
Et par confession veroie (9)
Fesoms et le pont et la voie (10),
Par coi à Deu puissom venir (11),
Quant il nos convendra morir.
Nostre sire si done et lest (12)
Sa grace là où li plest (13),
Et sa grace de-légier (14) vient;
Cil (15) confession maintient
Par la bone confession,
Vien la bele remission,
Par la bone repentance.
Si devons nous avoir fiance (16)

(1) Du verbe *doloir*, se plaindre, souffrir.

(2) S'y attache, s'y applique, s'y adonne.

(3) Met à mort, le fait mourir.

(4) Faillera, manquera.

(5) Viendra.

(6) Brûle.

(7) Salaire, prix d'une chose.

(8) Rendons vifs, brillants, donnons une nouvelle vie.

(9) Vraie, sincère.

(10) Chemin, route.

(11) Par lesquels nous puissions venir à Dieu.

(12) Laisse.

(13) Plaît.

(14) Facilement, aisément.

(15) Celui.

(16) Certitude, assurance, confiance.

De près garder et tenir,
Qu'en itel preu (1) nos puet venir;
Cil (2) qui à Dam le Deu mesprent (3),
De maintenaut qui se repent
De son péchié et il l'amende (4)
Et fet par pénitance amende;
A-tant (5) de son meffet en face
Mais qui cil plus ne li mefface (6).
Core se prent chascuns par soi
Qui tuit (7) somes ci à l'essai.
Et par l'essai nos jugera,
Dex (8) qui à juger nos aura,
Si le q..ffois nos p (9)
Qui nos tel jugement oïons.

Ci enprès vos (10) dirai la vie
D'un hermite qui grant envie
Avoit moult de s'ame (11) sauver;
Et moult si voloit esprouver
En abstinence, tant que femme,
Fut de son cors mestresce et dame.
Li cors avoec (12) l'ame hante
Puisque li cors l'ame dante (13),
Si est l'ame prise et alée (14)

---

(1) Qu'en pareil gain, avantage.
(2) Celui.
(3) Manque à ses engagements.
(4) Répare, fait satisfaction.
(5) Alors, maintenant.
(6) Fasse mal, commette un péché.
(7) Tous.
(8) Dieu.
(9) Le Ms est défectueux.
(10) Ci-après je vous.
(11) Son âme.
(12) Avec.
(13) Perd, damne.
(14) Menée, condnite.

Tant qu'en enfer en est alée.
Einsi cil sa vie mena
Qui s'ame, sa char (1) domina;
Si que sa char fu au desouz
Por que il ne fu mie glous (2)
De bons morsiaus, ne de mos liz (3);
Ainz foüi du tot les deliz (4)
Qui la char requiert et covoite
Tant que la lasse Dame aboite
Voirement l'abête (5) et traine
Tant que d'enfer li fait gaine.
Bien se sot (6) cil contregarder
Qui tendoit à s'ame sauver.
Li énemis (7) grant duel en ot
Por ce qu'il bien vit et sot
Que à s'ame failli avoit
Se par engin (8) nel' décevoit.
Meinte fois li ala entor (9)
Et li livra maint dur estor (10);
Et cil qui en Deu bien créoit,
Par bien croire se recréoit.
Tant c'un jor en semblance d'ors (11),
Vint à sa çeule (12) tout le cors,

---

(1) Dont l'âme gouvernoit le corps.
(2) Glouton, gourmand.
(3) De bons lits.
(4) Il avoit fui les délices.
(5) Vraiment l'excite et l'entraîne, au point d'être précipité dans les enfers.
(6) Mais celui-ci, qui vouloit sauver son âme, sut bien se garantir.
(7) Le diable en eut grand chagrin.
(8) Si par ruse il ne le surprenoit.
(9) Plusieurs fois il fut à l'entour de lui.
(10) Combat.
(11) Sous la figure d'un ours.
(12) Cellule, ermitage.

Criant, ullant (1) et effondrez,
La bouche et les iex enflambez (2).

Quant cil le vit, moult se dota (3),
Moult s'éprent et si se cura,
Que grant peur ot de mourir;
Com il le vit vers li venir,
Que meson fieble et basse avoit (4),
Oroisons que de Deu savoit
Dist de bon cuer, et se seigna (5).
Et li maufez li rechicha (6)
Que tantost se mist au repeire
Que à celui vint (7) la croix fere.
A lendemain, tierce passée (8),
Retorna cil geule baée (9)
En la figure de lupart (10),
Chose ressemble où Dex n'a part (11),
Et se démena come beste
Qui le déable a en la teste.
Com il conut que vers li vint (12)
Tel peur ot (13) que ne li souvint
De saint Pierre, ne de croiz fere;
Maugré suen li convint atrere (14)

(1) Hurlant.
(2) Enflammés.
(3) Fut effrayé.
(4) Son ermitage étoit bâti d'une manière peu solide.
(5) Fit le signe de la croix.
(6) Et le diable lui fit une grimace si épouvantable qu'il fut se cacher.
(7) Veut.
(8) La troisième heure après le coucher du soleil.
(9) La gueule ouverte.
(10) Léopard.
(11) Où Dieu n'a eu part.
(12) Le voyant arriver à lui.
(13) Eut qu'il.
(14) Ne s'étant pas préparé.

Et fu si pris et trespensez (1)
Qu'à la terre chaï (2) pasmez.
Com il revint de pamoisons,
Si commença ses oroisons,
Et la singne de la croiz fist.
El quant li enemis (3) le vit
Aitant en pès le lessa (4),
Qu'à cel jor plus ne l'empressa.
A lendemain sus (5) li revint,
En fourme (6) de lyon se tint;
Bien sembla que il fussent cent
Quar come foudre qui descent
Il vint bruiant par la bruiere,
En feu, en vent, et en poudriere (7).
Et quant cil le sentit venir,
Ne se sot en quel contenir (8);
Nus jenolz (9) à terre se mist,
Et son père des cielz requist (10),
Que par sa pitié le gardast (11),
Que li lions ne dévourast;
Quar si cruelment revenoit (12)
Que tot li lieus (13) retentissoit.
Cil li avint à mains d'une lance (14);

---

(1) Il eut une si grande frayeur.

(2) Tomba évanoui.

(3) Le diable.

(4) Dès-lors il le laissa en paix, et n'insista plus de la [journée.

(5) Sur lui.

(6) Forme, figure.

(7) En poussière.

(8) Il ne sut quelle contenance faire.

(9) Genoux nus.

(10) Demanda, pria.

(11) Le préserva.

(12) Il faisoit tant de bruit.

(13) Qu'à la ronde tout en.

(14) Le lion s'approcha de lui à la distance d'une lance.

Cil qui ot en Deu sa fiance (1)
Li requist de cuer et de voiz,
Et fist le signe de la croiz
Sor son pis (2) et sor son visage
Por (3) peur du lion sauvage,
Non pas lions, mais un maufez (4),
Qui tantost fu défigurez (5);
Et en sa forme retorna,
Et cil à-tant le conjura (6)
De par Dieu qu'il s'en finast.
Mais ainz (7) la vérité deist
Por quoi il l'aloit apressant (8);
Et cil li respondi à-tant (9):
Sachiez que entor toi irai,
Et que je tant te mefferai (10),
Que je te metrai hors du sens (11).
Si ne demarra pas lonctens (12),
Se tu ne m'otroies un fet.
Ore me di donques que c'est
Et se je le frai sans delai,
Ainçois (13) que tu ci m'ocies,

---

(1) Confiance.

(2) Sa poitrine.

(3) Par la.

(4) Diable, démon.

(5) Qui avoit une figure horrible; reprit sa forme ordinaire.

(6) Et celui-ci en ce moment le pria de s'en aller.

(7) Avant, auparavant.

(8) Il le pressoit si vivement.

(9) Sur-le-champ.

(10) Tourmenterai.

(11) Que je t'en ferai perdre la raison.

(12) Cependant, si tu veux m'accorder une chose, je ne demeurerai pas longtemps.

(13) Avant que tu ne me fasses mourir.

Et je voil (1) que tu le me dies.
Je dis, quar tu t'en jureras,
Ou fornication feras.
Se tu de ces trois choses ne fès (2),
Cele où il aura mendre fès (3),
Et que plus volentiers feras;
Ou jà vis (4) n'en eschaperas,
Ou homicide, c'est le trois;
Or en puès bien prendre à toi.

Cil qui durement (5) se dota
Trois jors de respit demanda;
Et autres jors li respondroit (6)
Lequel de ces trois il prendroit.
Celui respit li otroia (7),
De lui tantost se desvoia (8),
Riant (9) que celui dégaboit,
Porce que décéu l'avoit.
Et autres jors li vint devant,
Si demanda son convenant (10);
Cil dit que il s'enivreroit,
Mais en tel manière seroit
Qu'il s'enyvreroit en tel point
Que du blâme n'i auroit point.

---

(1) Veux que tu me le dises.
(2) Fais.
(3) Peine, fardeau, difficulté.
(4) Vif, vivant.
(5) Considérablement.
(6) Lui feroit connoître.
(7) Accorda.
(8) Le quitta.
(9) Du pauvre malheureux qu'il railloit et qu'il avoit trompé.
(10) De tenir ses conventions, ses promesses.

Li maufés à-tant le lessa (1),
Qui le bois devant li plessa;
Et cil remest touz entrepris (2)
Por le don qu'il li ot pramis
Et come il pramis avoit;
A aquitier l'en convenoit (3).
Desoz la sele (4) où il estoit (5),
Une eve (6) et un moulin avoit;
Un prodome i ot à monier (7),
Qui cil hermite avoit moult chier (8);
Par la bonté qu'en li savoit,
Son compère fet en avoit (9).
Ensemble sovent repéiroient (10)
Come voisin qui s'entramoient.
Si avint à un venredi (11)
Que li hermites descendi
De son reclus (12), et ala droit
Là où ses compères estoit.
Ne fu pas pour ce qu'il pensast
Que il avecques s'en jurast;
Cele nuit devant ot toné
Et moult ot pléu et venté.

---

(1) Le diable le quitta alors et fut se cacher dans le bois.

(2) Reste confondu de la promesse qu'il a faite.

(3) Il vouloit s'acquitter.

(4) Cellule.

(5) Résidoit, demeuroit.

(6) Ruisseau.

(7) Un brave homme en étoit le meunier.

(8) Aimoit tendrement.

(9) Il en avoit fait son ami.

(10) Habitoient, demeuroient, se voyoient souvent.

(11) Il advint un vendredi.

(12) Ermitage.

Si ot li moniers (1) pris poissons
Qui ot avalé ses penchons (2);
A son compart dit : Par foi
A disniez remaindrez o moi (3),
Et je vous conroierai (4) bien.
Non ferai, je n'en ferai rien,
Quar li ordres nel' requiert pas (5);
Et cil dist isnele-le-pas (6)
Si ferez : et tant li pria
Que li prodom li otroia (7).
Que du diable li sovint (8)
Vers qui aquiter li covint,
Et ilueques s'aquiteroit
Mais que outrage n'en feroit.

Cil fist le disner aprester,
Et por son compere haster;
A lor mangier anguiles ot
En brouet, en paste, et en rot,
Dont richement se conréerent (9);
Et de boivre si s'efforcerent
Qu'il orent vins frès et noviaus
Qui lor effroia (10) les cerviaus.

---

(1) Le meunier.

(2) Qui étoient tombées dans ses filets.

(3) Vous resterez à dîner avec moi.

(4) Traiterai.

(5) Cela m'est défendu par mon ordre.

(6) Sur-le-champ répondit.

(7) Que l'ermite se laissa séduire.

(8) Il pensoit d'ailleurs à s'acquitter de la convention qu'il avoit faite avec le diable.

(9) Dont ils se régalèrent.

(10) Porta au cerveau.

Il burent, si sont aaisié (1),
Et li prodoms se senti liez (2);
Quar li un avoit mie apris (3)
Si en fu de légier soupris,
Et dit qu'en aler s'en voloit.
De la table sus se leva,
Estordis fu, si chancela
Si que avant aler ne pot (4).
Li moniers comanda tantost
A sa feme qu'el se levast
Et que belement (5) l'enmenast,
Tant qu'il venist en son reclus (6).
Meintenant se leva sus (7).
Qu'il refu tote coquilée
Sa cote entor lui se cortiée (8),
Et prist l'ermite par la main
Si s'en alerent par un plain (9).
Et après la roche montèrent,
Puis en la roche reposèrent.
Et cele meintenant dormi (10)
Qui du vin a fet son ami;
Et cil qui estoit forsenez (11),
Qu'il ne cuidoit pas qu'il fust nez,

---

(1) Contents.

(2) Gai, joyeux.

(3) Il avoit rempli son obligation.

(4) Il étoit si ivre qu'il ne pouvoit marcher.

(5) Convenablement, doucement.

(6) Ermitage.

(7) Celli-ci se leva, malgré qu'elle fût assoupie.

(8) Elle met sa cotte.

(9) Une plaine.

(10) Elle s'endormit, parce qu'elle avoit beaucoup bu.

(11) L'ermite qui avoit perdu la raison.

Prist sa comere et à li jut (1)
Si que li moniers l'aparçut.
Et come en son molin séoit (2)
Dusqu'al reclus celi véoit;
Si, dist-il, m'est avis par m'ame (3),
Que cil yvres gist à ma feme (4).
Une coingnie en sa main prist (5),
El cors come jalos se mist (6).
Cele part vint et vit la chose
Apertement faire sans glose;
Quant li hermites l'aparçut
Sus se leva, mais cil corut (7);
De la coingnie qu'il porta
El chief assener le cuida (8).
Mais li hermites li guenchi (9)
Et li moniers adens chaï (10);
Quar li cous à soi le tira,
Et la coignie li vola (11)
Des poins, et li freres la prist,
Et fiert li moniers, si l'ocist (12)
Come cil qui son sens n'ot mie.
La moniere fu endormie,

---

(1) Et reposa, coucha avec elle.

(2) Etoit, reposoit.

(3) Sur mon âme.

(4) Que cet ivrogne caresse ma femme.

(5) Cognée, hache.

(6) Transporté de jalousie.

(7) Il se leva, mais le meunier courut sur lui.

(8) Et voulut le frapper à la tête.

(9) Evita le coup en se détournant.

(10) Et le meunier, par la force du coup, tomba.

(11) La cognée lui échappa des mains.

(12) Il en frappe le meunier et le tue.

Que de la chose rien ne sot (1);
Li hermites si come il sot (2),
Tumbant, chancelant, esploita (3)
Tant, qu'à son reclus se bota,
Et se vint sus un poi de fain (4)
Et se dormi jusqu'al lendemain.

Quant à son mémoire revint
De ce qu'il ot fet li sovint,
Li cuers el ventre le serra (5),
Et de ses poins son vis (6) frappa,
Et tot son cors mist à eissil (7),
Tot ot cors (8) et ame vil.
Et dist, las! (9) quest-ce que j'ai fait!
Et qu'atent Deu qu'il ne me met
En enfer avoec les felons (10),
Quant ait fait trois mesprisons (11),
Yvresce, homicide, luxure;
Bien m'a maufés (12) mis à sa cure
A perte de mes énemis,
Que tel merveille (13) m'a fet fere
Que je ne puis jamès deffere (14).

---

(1) Ne s'aperçut de rien.
(2) Put.
(3) Fit tant, qu'il arriva jusqu'à son ermitage.
(4) Il se mit sur un peu de foin.
(5) Il eut le cœur serré.
(6) Visage.
(7) Il soumit son corps aux plus rudes châtiments.
(8) Cœur.
(9) Malheureux.
(10) Les traîtres.
(11) Crimes.
(12) Le diable m'a mis à sa disposition.
(13) Telles choses.
(14) Dont je ne pourrai jamais me laver.

Dont perdu ai Deu mentir (1)!
Qu'atent-je (2) donc que ne m'ocir.
Jà n'ai pas forfet. Si ai las!
Fet l'ai je! je nel' reni pas.
Que je nel' puis pas renoier (3)
Donques me devroit-on noier,
Ou trainer et puis ardoir (4);
Et j'otroi c'on le face voir (5)
Quant je ai perdu en un jor
Mon bien-fet, et la Deu amor.
Ha las! où porrai-je fouir (6)
Por avoir de moi la venjance,
Quar bien sai que par penitance
Venjance à mon voloir n'avoie
Dont-je jamès eusse joie.
Donques vois-je, si m'ocirai (7)
Com plus m'arai, si arai duel
Einsi le ferai à mon vueil (8).
Mon duel i doi-je porchacier (9)
Et je le voil querre (10) et trachier.
Maintenant d'iluec s'entorna (11)
Et sa voie à Rome atorna (12);

---

(1) Et qui, sans mentir, m'ont fait perdre la grâce de Dieu.

(2) Qu'attends-je pour me tuer?

(3) Renier.

(4) Me brûler.

(5) Je demande et mérite un tel châtiment.

(6) Fuir.

(7) Oui, je me détruirai; non, car plus je vivrai et plus j'aurai de chagrins.

(8) Vouloir, volonté.

(9) Poursuivre.

(10) Chercher avec soin et suivre à la trace.

(11) Il abandonne son ermitage.

(12) Et prend le chemin de Rome.

Tot estoit nus com desvez (1),
Moult fu arochiez (2) et gabez,
En toz les liex où il venoit (3),
Mès en son cuer ne li chaloit (4).
Tant esploita (5) qu'il vint à Rome,
De nule part ne trouva home
Ne feme qui ne l'escriast,
Vez le fol, vez, et nel' criast (6).
Li uns de torchons l'arochoient (7),
Li autre de près le féroient (8);
Cil par derière l'abotoit (9)
Li autres de soi l'enpaignoit (10),
Tant, que li enfant l'aparçurent,
Qui après lui tant corurent.
Gardez le fol, gardez le fou,
Qui tient la maçue de fou.
Tant le suirent (11) et chacierent
Qu'en pès par ennui le lesserent.
Cil en une boée (12) se mist,
Son lit d'un poi de fuerre (13) fist,
Que dedens la boue trova
Bon lit, onc (14) meilleur trova.

---

(1) Un fou, un insensé.
(2) Accablé et raillé.
(3) Dans tous les lieux par où il passoit.
(4) Peu lui importoit.
(5) Il fit tant.
(6) Voyez le fou, voyez, et ne le lui cria aux oreilles.
(7) Lui jetoient des vieux linges.
(8) Frappoient.
(9) Le battoit.
(10) Le culbutoient, le poussoient.
(11) Suivirent.
(12) Un bourbier, fosse à fumier.
(13) Paille.
(14) Jamais.

Desjeunez se fu de pain
Que l'en li ot mis en la main.
Tele vie longuement meintint (1)
Tant que de lui novele vint
A la Pape qui le manda
Et sa vie li demanda.
Cil li conta tot son fet
En la manère qu'il l'ot fet,
Dont li Pape se merveilla (2).
Tote voies il s'asséura (3)
Qu'il chaïst en désesperance;
Si li charcha en pénitance (4)
La vie qu'il avoit enprise
Si que por chalor, ne por bise,
Ne por honte, ne le lachast,
Devant que Dex le demonstrast
Qu'il fust quites de toz péchiez.
Cil qui durement fu liez (5)
Li otroia moult bonement (6);
De lui se parti erraument (7)
Pour querre en son cors anui
Tant que venjance eust de lui.
Cil par les rues ala fuiant,

---

(1) Il mena si long-temps ce train de vie que la nouvelle en vint au Pape, qui, l'ayant mandé, lui demanda compte de sa conduite.

(2) Fut très-étonné.

(3) Il s'assura toutefois de la vérité de son désespoir.

(4) Il lui donna pour pénitence de recommencer la vie qu'il avoit menée avant son crime.

(5) Content.

(6) Consentit à tout.

(7) Sur-le-champ.

Et li pueples après huant (1),
Et disant cist hom est desvez (2),
Bien s'est maufez (3) en lui provez
Qui einsi va sanz fil de robe (4),
De sa folie pas ne lobe (5)
Ains est fous hom qui einsi vet,
Et quant cil à eissil (6) le met.

Einsi de lui lor plet tenoient (7)
Et de ses ouvres se rioient;
Moult fu escopiz et moilliez (8),
Ferus et batus, et soillis (9),
En croiz tondus et bertaudez (10),
Et picoul et fol et pelez (11).
En bone penitance prist
Touz les anuis (12) que l'en li fist;
Com plus ot de mal, plus fu liez (13)
Enfin en fu Deu merciez (14).
Cil par lor gieu mal li fesoient,
Mais à mal faire se lassoient;

(1) Criant.
(2) Fou, insensé.
(3) Le démon.
(4) Qui va sans vêtement.
(5) Ne se moque; ce n'est point par raillerie qu'il est dans cet état.
(6) Bannissement, peine, affliction.
(7) Le peuple parloit ainsi de lui et rioit de ses fautes.
(8) Insulté, bafoué; on lui crachoit à la figure.
(9) Souillé.
(10) Rasé irrégulièrement.
(11) Il fut battu et traité de fou et de pelé.
(12) Avanies.
(13) Plus il en essuya, plus il eut de joie.
(14) Il en remercia Dieu sincèrement.

El mal souffrir se délitoit (1)
Por son péchié qu'il aquitoit.
De son pis querre (2) se pena
Deus ans ceste vie mena;
Il fu las, meigres et atains (3),
Et en color de cire tains (4);
Et Dex qui sot sa repentance (5),
Qui ot véu sa pénitance,
De ses péchiez li fist pardon,
Et fist par révélation,
Que li Apostoile (6) le sot,
Que le fist amener tantot
Devant lui. Si le fist baignier,
Et vestir et bien aaisier (7);
Il le tint chier, si l'énora (8),
Et de joie sor lui bien plora (9)
De ce que Dex l'ot (10) visité,
Et hors de son péchié geté;
Et après vesqui (11) longuement,
A Rome fu moult seintement,
Onques puis ne s'en vost partir (12),
Ilueques li plot à morir (13),
Tant que Dex le mist à sa fin,

---

(1) Il se plaisoit dans les souffrances.
(2) Il se battoit la poitrine.
(3) Et défait.
(4) Il devint jaune comme un cierge.
(5) Dieu, qui vit son repentir et ses regrets.
(6) Le Pape en fut instruit.
(7) Soulager, secourir.
(8) Il lui devint si cher qu'il lui fit honneur.
(9) Pleura.
(10) Dieu l'eut.
(11) Vécu.
(12) Il ne voulut jamais quitter cette ville.
(13) Il voulut y mourir.

Et por ce qu'il le trová fin,
Mansion li fist à toz-dis (1),
Avec les bons en paradis.
Par cest conte ci voil (2) prouver
Que nus (3) ne se doit d'espérer (4)
Por péchié qu'il face, amis doit querre (5)
A son cors pénitance et guerre
Tant que li cors ait guerredon (6)
Et loier de sa mesprison (7),
Ausi (8) com cil hermite fist
Qui son cors à dampnement (9) mist,
Por s'ame de dampnement traire (10)
Que li cors i voloit atraire (11).

DU LEU ET DE L'AINGNIEL,

Fable, par Marie de France (12).

Ci dist dou Leu et d'un Aignel (13)
Qui bevoient à un rossel (14);

---

(1) Dieu le reçut pour toujours.
(2) Veux.
(3) Nul.
(4) Abandonner l'espérance.
(5) Chercher, mettre.
(6) Récompense.
(7) Et salaire de ses fautes.
(8) De même, pareillement.
(9) Damnation.
(10) Tirer.
(11) Y attirer.

(12) La Fontaine, liv. I, fabl. x. *Le Loup et l'Agneau.*
Phæd., lib. I, fab. I, } *Lupus et Agnus.*
Romulus, lib. I, fab. II, }
AEsop., fab., CCXXXIII.
Anonym. Nilant., fab. III,
Vincent. Bellov., *Spec. histor.*
(13) Prononcez *aigneau,* et à la rime *rosseau.*
(14) Ruisseau, *rivulus.*

Li Lox (1) à la sorse (2) bevoit
Et li Aigniaus à-vaul estoit (3)
Iriéement (4) parla li Louz
Qui molt estoit contralioux (5)
Par mautalent (6) palla (7) à lui,
(*a*) Tu m'as, dit-il, fait grant anui (8).
Li Aignez li a respondu
Sire, eh qoi-donc? ne vois-tu,
Tu m'as ci ceste aigue tourblée (9),
N'en puis boivre ma saolée (10),
Autresi (11) m'en irai ce croi
Com je ving tot morant de soi (12).
Li Aignelés adonc respont (13):
Sire, jà bevez vos à-mont (14),
De vos me vient quanque (15) j'ai beu?
(*b*) Qoi fist li Lox, maldis me tu (16),
L'Aigneax respont, n'en ai voloir (17);
Li Louz li dit ge sai de voir (18),
Ce méisme me fist tes pere (19)

---

(1) Prononcez *lous*.
(2) Source.
(3) Se tenoit plus bas, *ad vallem*.
(4) En colère, en courroux, *iratè*.
(5) Méchant, querelleur, *contrarius*.
(6) Colère, méchanceté.
(7) Lui parla.
(8) Chagrin, offense, *de noxiâ*.
(9) Tu m'as troublé cette eau.
(10) A ma suffisance, ce dont j'ai besoin.
(11) Pareillement, de même.
(12) Soif.
(13) Répondit.
(14) Au-dessus de moi, *ad montem*.
(15) Tout ce que.
(16) Tu me maudis.
(17) Dessein, volonté, désir.
(18) Je sais de bonne part.
(19) Que ton père me fit la même chose.

A ceste sorce où o lui ere (1)
(c) Or a sis mois, si com ge croi
Qu'en retraiez (2), fait-il, sor moi?
N'iere pas neiz (3) si com ge cuit (4);
Et coi pour ce (5) li Lous a dit
(d) Jà me fuz tu ore contraire
Et chose que tu ne doiz faire;
Donc prist li Los, l'Engniel petit
As denz (6) l'estrangle, si l'ocist.

MORALITÉ.

Ci (7) font li riche robéor (8),
(e) Li Vesconte et li Jugéor (9),
De çax (10) qu'il ont en lor justise (11)
Fauxe aqoison (12) par covoitise,
Truevent assez por ax (13) confondre,
Sovent les font as plais semondre (14)
La char lor tollent (15) et la pel (16)
Si com li Lox fist à l'Aingnel.

---

(1) Où avec lui j'étois, *eram.*
(2) Que vous ne cessez, dit-il, de médire de moi.
(3) Je n'étois pas né.
(4) Crois.
(5) Et pourquoi.
(6) Avec ses dents.
(7) Ainsi, *sic.*
(8) Les gens riches qui peuvoler impunément.
(9) Les juges.
(10) Prononcez *caux*, ceux.
(11) Domaine, terre, district, seigneurie.
(12) Fausse occasion.
(13) Prononcez *aux*, eux.
(14) Appeler à l'audience, mander au tribunal.
(15) enlèvent.
(16) Prononcez la *peau.*

Variantes.

(a) Tu me fais, dit-il, grant anui.
(b) Por-coi, fait-il, maudis me tu;

D'UN CORBEL QUI PRIST UN FROMAIGES

alias

DOU CORBEL ET D'UN WERPILZ (1),

Fable (2) par Marie de France (3).

Ensi avint, et bien puet estre,
Que par devant une fenestre
Qui en une despense (4) fu (5),

Cil li a dit : n'en ai voloir,
Et cil respont : j'en sai le voir *(la vérité)*.
(*c*) Or a sis mois ice vous di
Qu'en demandez, fait-il, à mi ;
Ne fui pas nez si com je croy.
(*d*) Jà me fais tu ore contraire
Et ce que ne déusses faire.
(*e*) Li Visconte et li Contéour.
Autre version :
Li mal Conte et li Jugéor.

(1) Dans plusieurs Manuscrits on trouve *coq*, au lieu de *corbel* (corbeau). Dans le n° 7615 cette fable a pour titre : *Ci parole du coq et du gorpil* (renard, de *vulpes*).

(2) XIV[e] de la Collection.

(3) La Fontaine, *le Corbeau et le Renard*, liv. I, fabl. II.
Phædr., lib. I, fabul. XIII ; } *Vulpis et Corvus.*
Romul. Nilant., lib. I, fab. XIII. }
AEsop., fab. CCVIII.
Horat., lib. I, epist. XVII.
Anonym. Nilant., fabul. XV.
Vincent. Bellovac. *Specul. Historial.*
Se trouve aussi dans le Roman du *Renard.*

(4) *Despense,* office où l'on sert le manger et les provisions.

(5) Fut.

Vola un Corb (1) ; si a véu
Formaiges (2) qui dedens estoient,
Et séur une cloie gisoient (3);
(*a*) L'un en a pris si s'en reva.
Un Vorpilx (4) vint, si l'encontra (5),
Dou Fourmage ot grant desirier (6)
Que il en puist sa part mengier;
Par engin volra (7) essaier
Se le Corb porra engingnier (8).
Ha! Diex Sire, fait (9) li Gorpix,
Com est or cist oisiaus gentix,
Où (10) monde n'a si bel oisel (11),
(*b*) Onc de mes elx ne vi si bel (12).
Fust tieus (13) ses chans com est ses cors,
Il vauroit mix (14) que nul fins ors.
Li Corb s'oï (15) si bien looer
Q'en tot le monde n'ot son per (16),
Porpensez s'est (17) qu'il cantera;
Por canter son los (18) ne perdra,

---

(1) Descendit un corbeau.

(2) Des fromages.

(3) Qui étoient rangés sur une claie ; après en avoir pris un, il s'en alla.

(4) Renard.

(5) Qui le rencontra.

(6) Désir, envie.

(7) Par ruse il voudra (veut).

(8) Tromper, subtiliser, *ingignere*.

(9) Dit le renard.

(10) *Où*, au, *ad*.

(11) Prononcez oiseau.

(12) Jamais mes yeux n'en virent un plus beau.

(13) Tel, pareil, semblable.

(14) Il vaudroit mieux, il seroit plus précieux que l'or fin.

(15) S'entendit.

(16) Pareil, semblable, *parilis*.

(17) Il réfléchit et pensa qu'il devoit chanter.

(18) Louange, réputation, *laus*.

Son bec ovri, si commenca,
Li Formaiges li escapa (1)
A la terre l'estut chéir (2).
Et li Houpix le vait saisir,
Puis n'ot-il cure de son chant (3)
Car del' Fourmage ot son talent.

MORALITÉ.

Cis example est des Orgueillox
Qui de grant pris sont desirrox;
Par losenge et par mentir (4),
Les puet-on bien à gré servir.
Le lor despendent (5) folement,
Por fause loange de la gent.

---

(1) Echappa.

(2) Le laissa tomber, de *cadere*.

(3) Il n'eut plus besoin de connoître le chant du corbeau après qu'il se fut saisi du fromage.

(4) Par tromperie et par mensonge.

(5) Leur avoir dépensent.

Variantes.

(*a*) Un en a pris, à tot s'en va,
Un Houpix vint qui l'espia.

(*b*) Jà en ma vie ne vi tant bel;
C'il éust son chant com son cors,
Il vaudroit moult miex que fins ors.

DOU VILAIN QUI NORRI UNE CHOE (1).

Fable (2), par Marie de France.

D'un Vilein (3) dist qui norrissoit
Une Kauwe (4) que mult aimoit (5);
Tant la norri qu'ele parla (6),
Un sien Voisin la li tua.
Cil s'en claima (7) à la Justise,

---

(1) Prononcez *Choue.*

(2) XLVIIIe de la Collection. Elle ne se trouve point dans La Fontaine, ni dans les fabulistes latins.

(3) De *Villicus*, en basse latinité *villanus*, formé de *villa*. Ce mot *Vilain* avoit deux acceptions. La première, qui servoit à désigner la classe du tiers-état, signifioit paysan, habitant de la campagne, propriétaire de biens ruraux, laboureur, fermier et cultivateur; marchand, artisan, roturier, qui n'est pas noble d'état ou de mœurs, enfin homme du peuple, serf, homme de corps ou de main-morte. Dans la seconde acception, *vilain* s'employoit pour abject, vil, méprisable, *vilis*. Dans le manuscrit no 7218 se trouve un Fabliau du XIIIe siècle, intitulé *des Chevaliers, des Clercs et des Vilains*, c'est-à-dire de la noblesse, du clergé et du tiers-état.

(4) Ces mots *choë, cawe, kauwe*, du latin *cucuba*, servoient souvent à désigner les différents oiseaux de nuit et une espèce de corneille grise, aux bec et pieds rouges; mais ici ils signifient un merle, un geai ou peut-être une pie.

(5) Qu'il aimoit beaucoup.

(6) Il l'instruisit si bien qu'elle apprit à parler.

(7) S'en plaignit. *Claimer quelqu'un*, c'étoit l'accuser en justice, le poursuivre devant les tribunaux, le sommer à comparoir.

Si li conta en q'ele guise (1)
Icil Oisiax souloit (2) paller
Et tos les matinées kanter.
Le Juiges dist qu'il (3) ot meffait
Celui a fait semenre à plait (4).
Au jour que Cil estoit semons (5)
Qi devoit fere son respons (6)
De cordoan prist une pel (7)

---

(1) Le vilain conta au juge combien cet oiseau l'amusoit, et par son chant, et parce qu'il répétoit tout ce qu'on lui avoit appris.

(2) Avoit coutume de parler.

(3) Que le voisin avoit mal fait.

(4) Il le fit citer à son tribunal. C'étoit sur le perron du château, ou sur la *motte* ou *mothe*, sorte d'élévation artificielle qu'on plaçoit auprès des châteaux, pour marquer la châtellenie, que les seigneurs ou leurs officiers rendoient la justice. Le seigneur y tenoit les *plaids* et les *assises* sous un chêne ou sous un orme, au pied duquel étoit une grosse pierre qui servoit de siége au juge. Les huissiers y faisoient leurs proclamations au nom du seigneur. Dans plusieurs coutumes, l'arbre du *perron* ou de la *motte* étoit compris dans la portion des fiefs réservée par préciput au fils aîné. Les jugements qui s'y rendoient étoient appelés *les plaids de la porte :* c'est ainsi que Louis IX rendoit la justice au bas du château de Vincennes, et Joinville fut souvent employé pour remplir ce ministère au nom du roi. *Voyez* l'Histoire de saint Louis, par Jehan, sire de Joinville; Imprimerie royale, 1761, pag. 13 et 14.

(5) Appelé, cité.

(6) Interrogé.

(7) Il prit une peau ou un cuir qu'il cacha sous son manteau. *Cordoan* est le cuir apprêté et propre à faire des

Si l'a mise soz son mantel.
L'un des corons laist defors pendre (1),
Que la Justise doie entendre
(*a*) Qu'il li aporte por loier,
Ke de son plet li doie aidier.
Le mantel sovent entrovri (2)
Tant, que li Juges entendi.
L'autre Vilein fist appeler
Qui s'ert venus à lui clamer (3);
De la Cawe li demanda
Qe ce estoit qu'ele canta (4),
Et qu'ele parole ele disoit.
Cil li respont (5) qu'il ne savoit;

---

chaussures : le meilleur se fabriquoit dans la ville de Cordoue en Espagne, *Corduba*, et il en retint le nom. De là on fit *cordubanier* et *cordoanier* pour désigner les tanneurs, les mégissiers et les cordonniers, qui, outre les différentes espèces de souliers, faisoient aussi les bottes (*estivaux*) et les guêtres (*houses*).

(1) Il en laissa pendre un des bouts, afin que le juge pût comprendre qu'il le lui apportoit pour sa récompense, et que par-là il devoit lui faire gagner sa cause. Un manuscrit portoit *chiés*, bout, extrémité, commencement, de *caput*, au lieu de *coron*. J'ai préféré cette leçon, parce que ce mot *coron*, qui a la même signification que *chiés*, *chief*, désigne aussi la matière. *Coron* est formé du latin *corium*, d'où l'on a fait le mot *courroie*.

(2) Il ouvrit si souvent son manteau qu'à la fin le juge le comprit.

(3) Qui s'étoit venu plaindre à lui.

(4) Ce qu'elle chantoit.

(5) Celui-ci répondit.

Qant tu (1), fet-il, riens n'en savoies,
Ne sa parole n'entendoies
(b) Ne niant n'estoit ses jargons (2),
Tu n'en dois jà avoir respons.
Cil s'en ala sanz sa droiture (3)
Por le loier dont cil prist cure (4)

MORALITÉ.

Por ce ne doit Princes ne Rois
Ses coumandemenz ne ses lois
A Covoitex mettre en baillie (5),
Car sa Justise en est périe.

---

(1) Toi.

(2) Pendant les XIIe et XIIIe siècles le mot *jargon* étoit employé pour désigner toute espèce de langage étranger et de patois, enfin pour le chant des oiseaux et le cri des animaux.

(3) Sans qu'on lui rendît justice, qu'on fît droit à sa demande.

(4) A cause du cadeau que la partie adverse fit au juge.

(5) Aux envieux laisser le soin d'administrer.

Variantes.

(a) Que li Juges peust entendre
Qi li portast por son loier.

(b) Ne néent estoit sa canchons
N'en dois jà avoir nul respons.

Page 202, ligne 13. « En lisant cette Chanson, etc. ».

CHANSON DE CLOTAIRE DEUX.

I.

De Clotario est canere Rege Francorum,
Qui ivit pugnare cum gente Saxonum;
Quam graviter provenisset missis Saxonum,
Si non fuisset inclitus Faro de gente Burgundionum.

II.

Quandò veniunt in terram Francorum,
Faro ubi erat Princeps, missi Saxonum,
Instinctu Dei transeunt per urbem Meldorum
Ne interficiantur à Rege Francorum.

TRADUCTION.

« Chantons le roi Clotaire, qui alla combattre » la nation saxone : les ambassadeurs saxons » auroient été traités sévèrement, si Faron, de » nation bourguignone, n'eût intercédé pour » eux ».

« A l'arrivée des ambassadeurs en France, où » Faron étoit prince, Dieu leur inspira de pas- » ser par la ville de Meaux, pour les sauver de » la mort que le roi leur préparoit ».

Page 204, ligne 14. « Un couplet recueilli chez les habitans des Pyrénées ».

Le comte de Tressan trouvoit surprenant qu'aucun Manuscrit digne de confiance ne nous

eût transmis la *Chanson de Roland*. Il ajoutoit qu'un marquis de Viviers-Lansac, dont la terre, située dans les Pyrénées, étoit depuis plus de six cents ans dans sa famille, avoit cru reconnoître des fragments originaux de cette célèbre Chanson dans la bouche des paysans montagnards; et il rendoit ce qu'il en avoit pu rassembler par ces vers :

O Roland! honneur de la France,
Que par toi mon bras soit vainqueur!
Dirige le fer de ma lance
A percer le front ou le cœur
Du fier ennemi qui s'avance.

Que son sang coulant à grands flots
De ses flancs, ou de sa visière,
Bouillonne encor sur la poussière,
En baignant les pieds des chevaux!
O Roland! honneur, etc.

Le marquis de Paulmy rapporte qu'ayant trouvé dans les anciens romanciers quelques débris de la *Chanson de Roland*, il en a composé les couplets suivants, où il a cherché, dit-il, à conserver le caractère et l'esprit de l'original. Il est à regretter que cet écrivain ne nous ait pas fait connoître les Manuscrits dans lesquels il avoit trouvé ces fragments.

REFRAIN.

SOLDATS françois, chantons Roland;
De son pays il fut la gloire;

Le nom d'un guerrier si vaillant
Est le signal de la victoire.

Roland, étant petit garçon,
Faisoit souvent pleurer sa mère :
Il étoit vif et poliçon. —
Tant mieux, disoit monsieur son père.
A la force il joint la valeur,
Nous en ferons un militaire.
Mauvaise tête avec bon cœur,
C'est pour réussir à la guerre.
Soldats françois, etc.

Le père pensoit justement;
Car dès que Roland fut en âge,
On vit avec étonnement
Briller sa force et son courage;
Perçant escadrons, bataillons,
Renversant tout dans la mêlée,
Il faisoit tourner les talons
Lui seul à toute une armée.
Soldats françois, etc.

Dans le combat particulier
Il n'étoit pas moins redoutable;
Qu'on fût géant, qu'on fût sorcier,
Que l'on fût monstre, ou qu'on fût diable,
Rien jamais n'arrêtoit son bras;
Il se battoit toujours sans crainte,
Et s'il ne donnoit le trépas,
Il portoit quelque rude atteinte.
Soldats françois, etc.

Quand il falloit donner l'assaut,
Lui-même il appliquoit l'échelle;
Il étoit le premier en haut;
Amis, prenez-le pour modèle.
Il passoit la nuit au bivac,
L'esprit gaillard, l'âme contente,
Ou dormoit sous un havre-sac,
Mieux qu'un général sous sa tente.
Soldats françois, etc.

Pour l'ennemi qui résistoit
Réservant toute son audace,
A celui qui se soumettoit
Il accordoit toujours sa grâce.
L'humanité dans son grand cœur
Renaissoit après la victoire;
Et le soir même le vainqueur
Au vaincu proposoit à boire.
Soldats françois, etc.

Quand on lui demandoit pourquoi
Les Français étoient en campagne,
Il répondoit de bonne foi,
C'est par l'ordre de Charlemagne.
Ses ministres, ses favoris
Ont raisonné sur cette affaire;
Pour nous, battons ses ennemis,
C'est ce que nous avons à faire.
Soldats françois, etc.

Roland vivoit en bon chrétien,
Il entendoit souvent la messe,

Donnoit aux pauvres de son bien,
Et même il alloit à confesse;
Mais de son confesseur Turpin
Il tenoit que c'est œuvre pie
De battre et de mener grand train
Les ennemis de sa patrie.
    Soldats françois, etc.

Roland à table étoit charmant,
Buvoit du vin avec délice;
Mais il en usoit sobrement
Les jours de garde et d'exercice;
Pour le service il observoit
De conserver sa tête entière,
Ne buvant que quand il n'avoit
Ce jour-là rien de mieux à faire.
    Soldats françois, etc.

Il corrigeoit avec rigueur
Tous ceux qui lui cherchoient querelle;
Mais il n'étoit point querelleur;
Bon camarade, ami fidèle,
L'ennemi seul dans les combats
Trembloit, voyant briller sa lame,
Et pour le dernier des soldats
Il se seroit mis dans la flamme.
    Soldats françois, etc.

Roland aimoit le cotillon,
(On ne peut guère s'en défendre),
Et pour une reine, dit-on,
Il eut le cœur un peu trop tendre:

Elle l'abandonne un beau jour
Et lui fait tourner la cervelle;
Aux combats, mais non en amour,
Que Roland soit notre modèle.
Soldats françois, etc.

Roland fut d'abord officier,
Car il étoit bon gentilhomme;
Il eut un régiment entier
De son oncle, empereur de Rome.
Il fut comte, il fut général;
Mais vivant comme à la chambrée,
Il traitoit de frère et d'égal
Chaque brave homme de l'armée.
Soldats françois, etc.

Page 211, ligne 18. « La plupart des anciennes Chansons »:

CHANSON BADINE (1).

Par le tens bel d'un mois nouvel,
L'autre jor chevauchoie
Joste un bosquel, truis pastorel (2)
Sous un arbre s'onbroie;
Moult demenoit grant joie
Bien fait semblant à son veuel (3),

---

(1) Recueil manuscrit des poëtes françois avant 1300, page 1460.

(2) Vers un bosquet je vis des bergers à l'ombre.

(3) Air, physionomie.

Poinz soit d'une amorete,
Car avec sa musete
A sa voix notois par copiaus (1)
Cuia la la duriaus, duriaus,
Cuia la la durete (2).

Je pris morel, à un rainsel (3)
L'atachai; en l'arbroie
M'assis, chapel fis sans cercel (4)
De la flor qui blanchoie.
Si com je regardoie
De pastoriaus en un tropel (5),
Chascuns lès sa tousete
Notant à la musete
S'en vont espringant en housiaus (6)
Cuia la la duriaus, duriaus,
Cuia la la durete.

Le fiz Danel voit le revel (7)
. . . . sa proie
Moult fist l'isnel (8). Son tuniquel (9)

---

(1) Couplets.

(2) Sorte de refrain.

(3) J'attachai mon cheval à un arbre dans le bosquet.

(4) Chapeau sans guirlande.

(5) En troupe, qui étoient rassemblés, chacun à côté de sa maîtresse.

(6) S'en vont dansant avec leurs guêtres.

(7) La danse.

(8) L'empressé.

(9) Son manteau.

A geté en la voie;
A la dance s'avoie (1),
Par la main a pris Ysabel,
Por qui ses cuers halete (2),
Notant à la musete (3);
La tresche (4) menoit Ysabiaus.
Cuia la la duriaus, duriaus
Cuia la la durete.

Son un ormel mainent bandel (5),
Chascun vient à la soie (6)
Si vilanel, si chaitivel (7),
Ni ot qui ne donoie (8).
Gelosiax en étoie (9),
Cele part m'en vois sans apel.
Delès une blondete
Me ting; o la musete
M'en vois tout notant (10) avec çaus,
Cuia la la duriaus, duriaus,
Cuia la la durete.

. . . . (11)
. . . .

(1) Il se dirige vers la danse.
(2) Soupire.
(3) Chantant sur la musette.
(4) Ysabelle menoit le branle.
(5) La bande, les danseurs.
(6) A sa dame.
(7) Si vilainement, d'une manière tellement désagréable.
(8) Aucun ne leur fit le plus petit présent.
(9) *Gelosiau*, jaloux, signifie ici honteux, fâché.
(10) Chantant.
(11) Le commencement du couplet manque.

La blonde à qui tenoie
D'une part traï en un vaucel (1);
Vers moi ne se fist brete (2),
Notant sans la musete,
En fis mes bons et mes aviaus (3).
Cuia la la duriaus, duriaus,
Cuia la la durete.

CHANSON BADINE (4).

Nota. On observera, sans qu'il soit besoin de le faire remarquer, que chaque couplet de cette chanson, ainsi que dans la suivante, commence par le mot qui finit le couplet précédent.

Li rossignox que j'oï chanter
En la verdure, lès la flor,
Mi fait mon chant renoveler;
Et ce que j'ai en fine amor
Mis cuer et cors sanz nul retor;
Et cele amor mi fait penser
A la plus bele, à la meillor
Qui soit, dont jà ne partirai (5),
Dex, li dous Dex, j'ai au cuer
Amoretes, s'amerai.

---

(1) Je l'attirai dans un vallon.

(2) Cruelle, difficile.

(3) J'en fis tout ce que j'en voulus.

(4) Recueil manuscrit des poëtes françois avant 1300, page 1504.

(5) Jamais je ne la quitterai.

S'amerai et vueil eschiver (1)
A mon pooir toute folor;
Puisqu'amors veut à moi doner
Cuer de baer à tel honor (2).
Jà por paine ne por dolor,
Que il me conviegne endurer,
Ne retrairai ne nuit ne jor,
De li servir par m'ame.
Dex, ele m'a, ma Dame, ele m'a,
Dex, ele m'a ma Dame.

Ma Dame que je n'os nomer,
Mis m'avez en joie gréignor (3),
Que vo débonaire vis cler (4),
Vo regart, vo fresche color
Puis remirer, et vostre ator.
Que se de France coroné (5)
A roi n'a tenir à seignor
Me vousist hom, tant ai mon gré
Merci, merci, douce amie,
Je vos ai tout mon cuer doné.

Doné loiaument sans fausser
Le vos ai, Dame de valor,

---

(1) Je mettrai tous mes soins à m'abstenir de l'offenser.

(2) Puisqu'amour me rend assez heureux pour atteindre au bonheur de l'aimer.

(3) En joie bien grande.

(4) Que votre visage où se peint la bonté.

(5) Si l'on m'offroit le trône de France, ou la possession d'un grand fief, j'y renoncerois.

Si me font crémir et douter
Li envious losengéor (1),
Que Diex mete en male tristor;
Qu'à vos ne me puissent mesler,
Mès jà n'en crerés mentéor,
Se Dieu plaist, Dame que j'en proi,
Sans cuer sui, deus en a ma mie (2),
Sans cuer sui, deus en a o soi (3).

O soi est mes cuers que seuvrer (4)
Ne s'en porroit por nule error,
Tout ensi com oïez conter
De fortune qui a son tor,
Met l'un bas et l'autre en richor (5).
Puet ma Dame de moi joer,
S'aurai à son plaisir langour
Ou santé, s'en li est pitez.
Hé! douce Damoisele,
Vous m'occirez se vos volez.

---

(1) Les envieux, les médisants.

(2) Je n'ai plus mon cœur, ma belle en a deux.

(3) Elle en a deux qui lui appartiennent.

(4) Avec elle est mon cœur, qui jamais ne pourroit s'en séparer.

(5) La fortune élève l'un, abaisse l'autre.

AUTRE CHANSON BADINE (1).

En une praele (2)
Trovai l'autrier
Une pastorele
Lès son bergier.
Li bergiers la bele
Voloit baisier,
Mès ele faisoit
Molt grant dangier (3)
Car de cuer ne l'amoit mie (4)
Encore fust-en sa baillie,
Si avoit-elle ami,
Autre ke son mari.
Je ne sai porquoi,
Het-ele tant, k'ele s'escrioit (5),
Ostez moi l'anelet dou doit,
Ne suis pas mariée à droit.

A droit, non, fet-ele,
A son bergier;
En-pure sa gonele (6),
Auroie plus chier,
Celui ki frestele (7),

(1) J'ai trouvé deux copies de cette chanson ; elles contiennent des différences assez grandes.

(2) Je trouvai l'autre jour dans une prairie.

(3) Grande difficulté.

(4) Car elle n'avoit aucune amitié pour lui.

(5) Elle le haïssoit tant qu'elle s'écrioit.

(6) Avec sa gonelle, sorte d'habillement.

(7) Qui joue du frestel, de la syrinx.

En cel vergier,
A la fontenele,
Sous cel pomier,
Que avoir la seignorie
D'Anjou, ne de Normandie.
Mès ore j'ai failli,
Certes ce poise mi,
Dist la douce criature
A haute vois,
Honi soit mari ki dure
Plns d'un ou deus grant mois.

Un mois, suer doucette,
Dist li jalos,
Ceste chansonette
M'i fist iros (1).
Trop estes durete
De vos amors,
Je vos pris à feme
Soviegne vos;
Et se tele est vo pensée
Qu'à moi soiez acordée,
Donc si haez Garnier (2)
Ki est en cel vergier.
Et ele dit que jà pour lui
Ne laira à amer
Ha! dous Diex, ha oui s'amors
Ne mi laisse durer.

---

(1) Me met en colère.

(2) Si je vous suis encore cher, si vous êtes ma femme haïssez ce Garnier.

Durer, suer doucete,
Dist li jalos,
Envieusete (1)
Qui amez vos.
Ce dist Joanete,
Biau sire, vos?
Tu mens voir garcete (2),
Ainz as aillors
Mis ton cuer et ta pensée.
Moi n'aimes tu riens née (3)
Ainz aimes melz Garnier,
Qui est en cel vergier,
Que je ne fais mi; cher aimi,
Amoretes m'ont traï.

Traï voir, fait-ele,
Vilain chaitis (4);
Traï estes vos
Je le vos plevis (5).
Car li miens amis
Est moult melz apris
De vos, et plus biaus
Et plus jolis;
Si li ai m'amor donée.
Ha! fole desmesurée

---

(1) Envieuse. Ici ce mot est pris en mauvaise part.

(2) Terme d'amitié. Dans l'Anjou et la Picardie il signifie encore jeune fille.

(3) Tu ne m'aimes point du tout, et tu préfères Garnier.

(4) Vilain, misérable.

(5) Je vous en réponds.

Por l'amor de Garnier,
Le compère jà chier.
Et la touse li escrie (1),
Ah! ne me batez pas (2),
Trop dolereus mari,
Vos ne m'avez pas norie.

CHANSON D'AMOUR (3).

Or voi-je bien qu'il souvient
  Bonne amour de mi,
Car plus asprement me tient
  K'ains mais (4) ne senti;
Ce m'a le cuer esjoui (5)
    De chanter.
Einsi doit amans moustrer
    Le mal joli (6).

Li souvenirs me retient
  Que j'ai de celi,
Dont cis jolis maus me vient,

---

(1) Et sa femme lui répond.

(2) Il sembleroit que ceci fait allusion à quelque proverbe.

(3) Par Adam, surnommé le Bossu d'Arras. Manusc. fonds de la Vallière, n° 2736, et Recueil manusc. des poëtes françois avant 1300, page 1377.

(4) Que jamais.

(5) Réjoui.

(6) Le joli mal d'amour.

Que maint ont pour li (1),
Qui jà ne seront hardi,
De parler.
A mon cuer doi comparer
L'autrui aussi.

Car d'un estre (2) se maintient
Qui m'a abaubi,
Par quoi je croi qu'il avient
As autres einsi (3).
S'il voient ce que je vi
A l'anter (4),
C'on met por li esgarder (5),
Tout en ouvli (6).

Dame se c'estoit pour noient (7)
Ce que j'ai servi;
Si sui-je liés qu'il couvient (8),
Que vos secours pri.
D'autre part me fait merci
Espérer
Pitiés, qui bien set œuvrer
Pour fin ami.

---

(1) Que plusieurs sentent pour elle.
(2) D'une manière, d'une façon dont je suis tout épris.
(3) Ainsi, de même.
(4) Hanter, fréquenter.
(5) La regarder, la voir.
(6) Oubli.
(7) Rien, sans aucune récompense.
(8) Je vous suis si fortement attaché.

Fins cuers qui vostre devient
N'a pas meschoisi (1),
Ne nus ne si apartient
Ne porquant je di (2)
C'umélités sans nul si
Fet sanler (3).
Quant eurs (4) s'en veut mesler
Chacun onni (5)
Ce que j'ai trop haut choisi.
Pardonner
Me veilliez, quant por aimer
Tant ne souffri (6).

Page 222. « Enfin il y en eut d'*amoureux* et de *pieux* ».

SERVENTOIS COURONNÉ AU PUY DE VALENCIENNES,

ET DÉDIÉ A LA VIERGE.

Manusc. fonds de l'Eglise de Paris, M. $\frac{21}{3}$ f° 303, v°

Se chascuns cuers pensoit à la souffrance,
Que li filz Dieu por pécheours souffri,
Et regardast si grant humiliance (7)
Dont nous sommes racheté et nourri.

---

(1) Mal choisi, fait un mauvais choix.
(2) Je ne dis pas pourtant.
(3) Ressembler.
(4) Bonheur.
(5) Se moque, raille, plaisante.
(6) Cette strophe a quatre vers de plus que celles qui la précèdent, et ces quatre vers tiennent lieu de l'envoi.
(7) Humilité.

Vierge tous tans servie sanz nul si
Seriez dou moult grant contraire
Car en vos beneois (1) flans
Fu prise pour nous refaire
Char humainne et sans (2).

Dont sai-je bien, et tele est ma créance (3),
Que Diex et hom, Vierge de vous nasqui,
Et tot ce fist par rieule (4) d'ordenance
Vraie, acomplir que prise avoit en li,
Quant il (5) de vous pour le péchié issi (6)
D'Adan, et se voult (7) estraire,
Sanc et sueur souffrans,
De se cors pour exemplaire,
Monstrer d'i estre amans.

Et après, ce Dame de grant poissance
Se benoite chars le vendredi
A l'estake (8) batue, tenre et blanche
Fu cruelment et tout ce consenti.
Et puis souffri plus assez dont je di
Ke s'il ne le vousist (9) faire
Pour pécheours mendians
Li mondes fust en grief haire (10)
En ynfier (11) manans.

(1) Bénits.
(2) Sang.
(3) Croyance.
(4) Règle, *regula*.
(5) Lui.
(6) Sortit.
(7) Voulut.
(8) Colonne, poteau.
(9) Voulut.
(10) Peine, tribulation.
(11) Enfer.

Bien nous refist par vraie ramembranche (1)
Et par sa mort k'aprez en croiz senti
Quant consenti que Longis de sa lanche
Navra (2) son cuer et son costé ouvri.
Puis séurent trestout li anemi (3)
Ke li roys de noble affaire
Yroit et en moult brief tans
Tous ses amis d'infer traire (4)
Comme tout poissans.

Dont seut deffi sans doutanche
Se benoite mort les abati
Or li pri-jes, fleur de toute honnourance,
Pour tout le mont (5) et proprement (6) pour mi (7)
Car vos doulz filz qui onques (8) ne menti
Dist, et che nous doit bien plaire,
Ke nus péchierres (9) si grans
N'est, k'il n'ait cuer débonnaire
D'i estre pardonnans.

ENVOI.

Dame ki touz cuers éclaire
Tous les mescréans,
Welle (10) à nostre loy atraire
Dieux sans fins durans.

---

(1) Souvenir.
(2) Blessa, perça, ouvrit.
(3) Les démons.
(4) Sortir, tirer, ôter.
(5) Monde, univers.
(6) Particulièrement.
(7) Moi.
(8) Jamais.
(9) Pécheurs.
(10) Veuille.

COUROUNÉE A VALENCHIENNES.

Plaisans desirs et espoirs de merchi,
Et boine amours ki me tient compaignie,
Me fait chanter et avoir cuer joli;
Et s'amours (1) fait que Dame ai choisie
D'onour, de sens si garnie,
Et de si faitich (2) atour,
Ke tout ai mis sans retour,
Cuer et cors en sa baillie.

Amours set (3) tant et puet et vaut de li (4)
K'ele séur tous a tele seignourie,
C'un divers (5) crier fait, à un autre ouni (6),
Et d'un acort amer sanz vilonnie,
Et sa plus bele maistrie,
Car toute amors sanz séjour,
Est en chascun cuer d'ounour
Et en touz à une fie (7).

Ainz par servir, amans ne deservi,
Par nul travail k'a li fust otroijé,
Joie d'amours s'eskiet-il bien ainsi
Quant amours voit k'ele y est emploié,

---

(1) Si l'amour.

(2) Ce mot signifie joli, fait exprès ; mais ici il est employé pour élégant, agréable.

(3) Sait.

(4) D'elle, son amour, l'amour d'elle.

(5) Différent.

(6) Uni, égal.

(7) A-la-fois, en même temps.

K'ele avoir li fait amie
Sanz plus de joie en un jour
K'il ne porroit de doulour
Endurer toute sa vie.

Donc ont cil tort de qui il est ichy
K'en amer ait angoisse ne hascie (1)
Car tant sont douz li mal à cuer d'ami,
K'à l'endurer li joie monteplie (2),
Et comme plus merci détrie (3)
Tant aura la joie greignour;
Car plus porte grant savour (4)
Li dons quant Dame l'otrie (5).

Dame d'ounour, lués ke premiers vous vi (6),
Je pierchuch bien k'à moi n'aferoit mie
D'amer si haut k'à vous, mais contre mi (7)
Çu li miens cuers et fist pour lui partie;
Et dit ke seroit folie
De resoignier (8) vo valour
Car de servir boin seignour
Desierte à double est mérie (9).

---

(1) Aigreur, peine, amertume.

(2) Augmente, multiplie.

(3) Plus la grâce est différée, plus la joie est grande.

(4) Il y a dans le Ms *savoir;* mais c'est une faute.

(5) L'accorde, le donne.

(6) Aussitôt que je vous vis, je m'aperçus bien qu'il ne me convenoit pas.

(7) Moi.

(8) De vouloir éviter, de se soustraire.

(9) On mérite une double récompense.

ENVOI.

A me Dame iert (1) envoié
Me chançons par boine amour,
Car je sai bien de meillour
De li (2) ne puet être oïé.

Page 222. « Les *sottes chansons* étoient comme les anciens *sirventes* ».

SOTE CHANSON COUROUNNÉE A VALENCIENNES.

Par Jehan Baillehaus.

Le (la) miex tumant (3) de toute no rivière,
Me fist amours l'autre jour enamer;
Entours trois jours le (la) laissai estraiere,
Quant je revinch n'en peuc mie trouver.
Perdue l'euc, se ne seüc ke penser (4),
Donc m'en alai à la maison no prestre,
Là le (la) trouvai, ne sai ke ce puët estre,
Mais on ne peüst leur kemises nouer.

S'en l'eure (5) fis no prestre mate chière,
Nus ne m'en doit, ce m'est avis, blasmer;
Car il ahierst (6) ma Dame par derrière
Ensi ke il le (la) vosist estranler (7).

---

(1) Sera.
(2) Qu'elle.
(3) La plus fière.
(4) L'ayant perdue, je ne sus que penser.
(5) Si dans l'instant je fis mauvaise mine.
(6) Il saisit, il prend.
(7) Etrangler.

Donc m'estrenai (1) moult forment à plorer,
Car je vie tout parmi une fenestre;
Mais il tenoit un bâton de geniestre,
Pour chou (2) n'osai la paupière lever.

Un petit mis en respit me manière,
Si m'en alai dans no maison arrière,
Puis m'en revins de goutière en goutière,
Moult bien warnis (3) d'espée et de boucler.
Grant sanlant fis de no prestre tuer,
Mais il m'ahierst errant par le poing diestre,
Puis me bati à destre et à senestre,
Tant qu'il m'estuest (4) en un van reporter.

Joians serai, foy que je doi saint Pierre,
S'ensi me puis à ma Dame acorder;
Car je sai bien que n'est pas coustumiere,
D'autrui ami adikier ne haper.
Des Dames doit la baniere porter,
En amour est boullans, caude et piestre (5),
Plus que ne soit une quaille campiestre (6),
Partant ne puis s'amour seur acater (7).

De tel jeu m'a jouet ma dame chiere,
De quoi il n'a en moi que destourber (8),
Mais non pourquant une sieue buisniere (9)

---

(1) Commençai.
(2) Pour cela, par cette raison.
(3) Garni, muni, armé.
(4) Me convint, me fallut.
(5) Vive, décidée.
(6) La caille des champs.
(7) Acheter.
(8) Trouble, ennui, confusion.
(9) Sienne servante.

A-tant brasset pour le pis esciver (1).
Que li prestres doit ma dame aporter
Par pais faisant au coron de no iestre (2);
Et cest crokiet k'au plus près d'une diestre (3),
Ne puet jamais nul sor à li parler.

ENVOI.

Dame veilleez me canchon rekaner,
Je vous donrai (4) un palefroy en destre;
Car n'afiert pas à Dame de vo iestre (5),
Ke voist (6) à pié ses aumosnes rouver (7).

CANCHON AMOUREUSE,

COUROUNÉE A VALENCHIENNES.

Pléust amours que li mondes fust teus (8)
K'il fu jadis, quant le premiers amai (9);
Dont avoient boin tans tos li amoureux!
Or n'en ont point, dont moult sui en esmai (10),
Car il n'osent, hui est li jours amer (11),
Et s'il aiment, chascun en veult parler.

---

(1) Éviter, esquiver.
(2) Le bord de la maison.
(3) Que ce croquant, ce manant ne pourra lui parler qu'à la distance d'un bras droit.
(4) Donnerai un beau cheval.
(5) Etat, condition.
(6) Qu'elle aille.
(7) Demander.
(8) Tel.
(9) Quand j'aimai pour la première fois.
(10) Chagrin, affliction.
(11) Désagréable, malheureux.

Pour chou (1) n'aura jamais, ce m'est avis,
Saison à point ne amie ne amis.

Or est besoins que chascuns soit si preuz,
Qu'il puist tenir d'amour le chemin vrai;
S'il ot (2) parler, estre ne doit honteuz,
Ainz doit juer avec chiaus sanz délai,
Qui se painent de li à destourber (3);
Ainssi puet-on lui et autrui garder.
Li sages vit entre ses anemis,
Où li soz est entre les siens mendis (4).

Ensement (5) va li mondes ki n'est preus;
Pour ce me sui apensez ke g'irai
En aucun lieu querre eur touz fins seus (6).
S'il plaist amour serviche trouverai,
Encore sont amies à douner.
. . . . (7).
Car teus (8) est bien en son lieu escondis (9),
Qui est amez en estrange pays.

Quant je venrai (10) où paus (11) serai conneus,
Sens et honour de maisnie (12) tenrai (13);
Et se je voie k'aie pau en ces deus

---

(1) Cela.
(2) Entend.
(3) Troubler.
(4) Meurt de faim.
(5) Ainsi.
(6) Chercher le bonheur dans un lieu isolé. *Tout fin seul*, tout seul; expression encore en usage dans quelques provinces.
(7) Il manque un vers.
(8) Tel.
(9) Refusé, rejeté.
(10) Viendrai.
(11) Peu.
(12) Suite, maison, domestique, compagnie.
(13) Tiendrai.

D'umilité mon despensier ferai.
Chil troi porront bien l'ostel gouverner,
Servir amours et les siens osteler;
Et s'avec yaus vieut (1) descendre mercis,
De joie iert (2) touz li couvens raemplis.

Frans cuers loez de sages envieus
Mais non pourquant (3) boin cuer porté vous ai,
En desirrant que vous péusse anter;
Et quant je truis doucheur (4) si près d'amer,
Ke ne vous voi et si en sui adis (5)
Dont seroit bien li véoirs paradis.

ENVOI.

Amours veilliez moi de tant conforter,
Ke j'aie lieu de ma Dame esgarder,
Car je sai bien se je voi son dous vis (6),
Miex m'en sera tant com je serai vis (7).

Page 224. « Le poëte ou un chevalier sort pour aller se promener ».

PASTOURELLE (8).

Hui matin par un ajornant
Chevauchai ma mule emblant,

---

(1) Et si avec eux veut.

(2) Sera.

(3) Cependant.

(4) Je trouve douceur si près d'aimer.

(5) Eloigné. (*Nota.* On observera que cette strophe est composée seulement de six vers.

(6) Visage.

(7) Vivant.

(8) Recueil manuscrit des poëtes françois avant 1300, page 1430.

Trovai cointe pastorele et avenant
Entre ses aignaus aloit joie menant.

La pastorele moult m'agrée
Mès ne sai dont ele est née,
Ne de quels parens ele est enparentée,
Onques de mes euz ne vi si bele née.

Pastorele, pastorele,
Vois le tens qui renovele
Que reverdissent vergiers et toute herbele
Biau déduit a en valet et en pucele.

Chevalier moult m'en est bel
Que reverdissent li prael
Si auront bien à paistre mi aignel
Je m'irai soef dormir sous l'arbroisel.

Pastorele, car si soufrez
Que nous dormons, et si laissez
Vos aigniaus paistre à-val les prez
Vos n'i aurois jà damage, ou vous perdez.

Chevalier, par saint Simon,
N'ai-je cure de compaignon;
Par-ci passent Garinet et Robeçon
Qui onc ne me requistrent se bien non.

Pastorele trop ès dure
Quant de chevalier n'as cure;
A cinquante boutons d'or aurois çainture,
Si me laissiez prendre proie en vos pasture.

Chevalier, se Dex vos voie
Puisque prendre volez proie,
En plus haut lieu proiés que ne seroie
Petit gagneriez et g'i perdroie.

Pastore, tu es trop sage
De garder ton pucelage;
Se toutes les compaignes fussent si
Plus en alast de puceles à mari.

PASTOURELLE (1).

Quant je voi la flor nouvele
Paroir en la praële,
Et j'oï la fontenele
Bruire sur la gravele,
Lors mi tient amors novele
Dont jà ne garrai
Se cist maus ne m'assoage,
Bien sai que morrai.

Je sui sade et brunete
Et joene pucelete,
S'ai coleur vermeillete,
Eus vers (2), bele bouchete,
Si m'i point la mamelete
Que n'i puis durer,
Raisons est que m'entremete
Des douz maus d'amer.

---

(1) Recueil manuscrit des poëtes françois avant 1300, page 1432.

(2) Yeux bleus.

Certes se je trouvoie
Qui me meist en voie,
Jà por nul nul' leroie,
Car bien ai oï retraire
Et por voir reconter
Que nus n'a parfaite joie
Sel' ne vient d'amer.

Vers la touse m'avance
Por oïr s'acointance;
Je la vi bele et blance,
De simple contenance,
Ne mis pas en oubliance
Ce que je li dis,
Maintenant sans demorance
S'amor li requist.

Pris l'ai par la main nue,
Mis l'ai seur l'erbe drue;
Ele s'écrie et jure
Que de mon gieu n'a cure.
Ostez vostre lescheure,
Dex l'a puist honir;
Car tant m'est asprete et dure,
Ne la puis soufrir.

Quant l'ai despucelée
Si c'est en piés levée
En haut s'est escrié :
Bien vos suis eschapée,
Treze ans a que je ne fui née
Par mien esciant;
Onques mès n'oi matinée
Que je amasse tant.

PASTOURELLE (1).

L'AUTRIER (2) quant chevauchoie
Tout droit d'Arras vers Douai,
Une pastore (3) trouvoie
Ainz plus belle n'acointai.
Gentement la saluai;
Bele, Dex vos doint hui joie (4),
Sire, Dex le vos otroie
Tout honor sans nul délai,
Cortois estes tant dirai (5).

Je descendi en l'erboie (6),
Lez li séoir m'en alai (7);
Si li di, ne vous ennoi (8)
Bele, votre ami serai,
Ne jamès ne vos faudrai (9).
Robe auroie de drap de soie
Fremax d'or (10), huves (11), corroies (12),
Cuevrechiés (13), trecéors (14) ai,
Sollers pains (15) grans vos donrai (16).

---

(1) Recueil manuscrit des poëtes françois avant 1300; page 1524.

(2) L'autre jour.

(3) Bergère.

(4) Dieu vous donne joie.

(5) Vous êtes bien honnête.

(6) La prairie.

(7) Vers elle je fus m'asseoir.

(8) Je lui dis.

(9) Je vous ferai infidélité.

(10) Boucles, anneaux.

(11) Espèce d'habillement.

(12) Ceintures.

(13) Couvre-chefs, sorte de coiffure.

(14) Rubans, ornements de tête.

(15) Souliers de couleurs.

(16) Je vous donnerai en quantité.

Sire, ce respont la bloie (1),
De ce vos mercierai,
Mas (2) ne sai coment l'airroie (3)
Robin mon ami que j'ai,
Car il m'aime, bien le sai,
Pucele sui, qu'en diroie,
Ne soufrir ne le porroie
Mès tant vos otroierai
Jamès jor ne vos harrai (4).

Biau sire, je no'seroie,
Car por Robin le lairai,
S'il venoit ci que diroie
Si m'ait Dieus, je ne sai,
Vostre volenté ferai.
Je la pris, si l'asouploie
Le gieu li fis toute voie
Onques guères n'y tarjai,
Mais pucele la trovai.

Elle me semont et proie
Si ces convens li tendrai,
Por tout l'avoir que je ai,
Sur mon cheval l'encharjai;
Andrieu sui qui maine joie,
Ma pucelette doignoie
Droit en Arras l'enportai,
Grans biens li fis et ferai.

---

(1) La blonde, la bergère.
(2) Mais.
(3) Les aurai.
(4) Vous haïrai.

PASTOURELLE (1).

A la fontenelle (2)
Qui sort séur l'araine (3)
Trouvai pastorelle (4)
Qui n'iert pas vilaine.
Où ele se démentoit (5) d'amors
Dex quant vendra (6) mon ami douz;
Merci, merci, douce Marote,
N'ociez pas vostre ami douz.

Dame de grant biauté
Que ferai-je lassé (7),
Se j'osasse amer
Je n'ose por mon pere,
A tort me chastiés d'amors
Car j'amerai mon ami douz;
Merci, merci, douce Marote,
N'ociez pas vostre ami douz.

Et li chevalier
Qui l'a escoutée
S'estant arresté
Mist pié fors destrier.
Devant li (8) se mist à genouz

---

(1) Recueil manuscrit des poëtes françois avant 1300, page 1542.

(2) Petite fontaine.

(3) Qui couloit sur le sable.

(4) Jeune bergère.

(5) Se plaignoit, se lamentoit.

(6) Viendra.

(7) Malheureuse.

(8) Elle.

Bele, vez-ci vostre ami douz.
Merci, merci, douce Marote,
N'ociez pas vostre ami douz.

Dites moi Marote,
Serés vos m'amie;
A bele coutele (1)
Ne faudrois vos mie
Chemise ridée et peliçon
Aurez, se je ai vostre amors.
Merci, merci, douce Marote,
N'ociez pas vostre ami douz.

Page 230. « On trouve encore une pièce assez curieuse ».

LE DIT DOU PAPE, DOU ROY ET DES MONNOIES (2).

Se que j'oï dire, ne quier desdire, car Jhesu-Cris
Nous fait savoir, qui n'ez provoir (3), est Entecris.
Plus n'est liés, car desliés, court par le regne
Le Pape sert, au Roi desert, commant il Regne
C'est asavoir, jou di por voir, coustume bonne
Tout ce mue, et se remue, de droite bonne.
Pape Climent (4), li hom qui ment, repris doit estre;
Bien y apert, tout en apert, car de ton estre
Se plaint l'Esglise, qui est demise, à tort partie.
Nus n'en parole, por ta parole, de ta partie

(1) Petite cotte.

(2) Manuscr. fonds de l'Église de Paris, N. nº 2, fº 17, rº col. 2.

(3) Prêtre.

(4) Clément V.

Tu dois savoir, se fais savoir, ou se fouloies
La loy saint Pere (1), comme vrai pere, garder devroies
Par charité, en amité, la gent commune.
Çou ne fais mie, tu n'as amie, fors la pécune.
Mal fu forgié, d'une corgié, fort te manace
La mors obscure, vers toi murmure, et sieut ta trace
Rois (2) fors et sains, atrais de sains, trop nous meschiet
Kant vaselai ges, et bons usaiges, par toi dechiet.
Rois que ni pancès, tu n'i es mais en fès, se tu savoies
C'on va disant, en despisant, de tes Monnoies.
Mes ne t'an loe, ains t'an desloe, et homme et famme
Mais à mon weil, dire ne weil, ke grant diffame
N'en dirai pas, qu'inele-pas, le dois savoir
Comment desvoie, par ta Monnoie, ta gent pour voir
La gent menue, est esperdue, et en contens
Et se desvoient, de ce qu'il voient, falir bon tens
Le droit muer et remuer, tout en apert
Changier raison en desraison, bien y apert
Ni vaut riens braire, si m'an weil taire, d'or-en-avant
Com en parole et tient escole, sans moi souvant.

Explicit dou Pape, dou Roy et des Monnoies.

---

(1) Saint Pierre.
(2) Philippe le Bel.

MÉMOIRE

Sur la nécessité d'un Glossaire général de l'ancienne Langue françoise, par J. B. B. DE ROQUEFORT; *lu, à la séance de la Classe d'histoire et de littérature ancienne, le* 8 *février* 1811, *par* M. GINGUENÉ, *l'un de ses membres.*

MESSIEURS,

PARMI les ouvrages utiles, et j'oserai dire indispensables pour notre Histoire, plusieurs savants ont désiré, 1° un Dictionnaire géographique de la France, dans lequel on recueillît avec soin toutes les particularités de chaque lieu; ses différents noms dans chaque siècle, suivant les divers idiomes de chaque province, de même que tous les changements qui y sont arrivés successivement, tant pour le civil que pour le militaire: 2° un Traité sur toutes les monnoies de France, tant des principautés, duchés, baronies, que des archevêques, comtes, et autres grands vassaux, ainsi que des monnoies obsidionales: 3° une Bibliothèque françoise, contenant un catalogue exact de tous les auteurs qui ont écrit en notre langue depuis le XIe siècle, jusqu'à l'époque mémorable de la découverte

de l'imprimerie, avec une notice abrégée des ouvrages produits pendant les cinq siècles qui ont précédé le règne de François Ier : 4° enfin un Glossaire françois, complet et général, renfermant toutes les expressions en usage pendant les XII, XIII, XIV, XV et XVIes siècles. Les essais imparfaits que nous avons eus jusqu'à présent ne peuvent qu'accroître le désir d'avoir sur cet objet un travail en grand qui l'embrasse dans toute son étendue. C'est sur ce dernier article que je vais avoir l'honneur d'entretenir la *Classe de l'histoire et de la littérature ancienne.*

Deux auteurs, vous le savez, Messieurs, n'avoient épargné ni peines, ni soins pour y parvenir; un des deux que plusieurs d'entre vous ont connu étoit La Curne de Sainte-Palaye, dont vos Mémoires attestent les vastes connoissances et les talents. Le second fut Et. Barbazan, éditeur de poésies anciennes dont le choix est justement estimé, et auteur d'un Glossaire françois resté manuscrit.

Le Glossaire que je propose auroit l'avantage de prévenir des discussions dont cette enceinte même a plusieurs fois retenti, et de ménager un temps précieux employé souvent à chercher et à expliquer le sens de diverses expressions. Les Mémoires de l'Académie prouveront encore la vérité de cette assertion.

Depuis deux cents ans environ beaucoup d'écrivains ont travaillé avec plus ou moins de

succès à éclaircir notre histoire et notre littérature; Guillaume du Bellay paroît être le premier qui s'en soit occupé; après lui, du Tillet, Favyn, Fauchet, Pithou et Nicot; plus tard, du Chesne, Dupuis, du Cange, de Valois, Mabillon, de Laurière; ensuite Lebeuf, Secousse, Bonamy, Foncemagne, Sainte-Palaye, Barbazan, de Paulmy, Le Grand d'Aussy, Mouchet, et enfin une foule d'autres qu'il seroit trop long de nommer ici.

Nous avons à la vérité divers Glossaires particuliers de notre ancien langage, et des notions sur la vie et sur les ouvrages de quelques-uns de nos premiers auteurs; mais jusqu'à présent personne n'a osé embrasser ces deux objets dans toute leur étendue. Le vaste recueil de Sainte-Palaye est un prodigieux amas de matériaux qui n'attendent plus qu'une Société laborieuse pour les mettre en œuvre. Dans ses recherches, cet académicien a négligé, à mon avis, une partie très-essentielle; c'est de faire usage des manuscrits des XIIe et XIIIe siècles, de consulter les anciennes traductions, et de trop fouiller dans les auteurs des XVe et XVIe siècles. Cet oubli est donc à réparer; le Glossaire de Barbazan pourroit à la rigueur remplir une partie de cette lacune, et les nouveaux manuscrits dont s'est enrichie la Bibliothèque impériale aideroient à compléter l'autre.

A la vue des richesses que contient ce vaste dépôt des connoissances et des erreurs de l'es-

prit humain ; à la vue des secours que nous ont préparés les savants que j'ai cités plus haut, et ceux que nous pouvons trouver dans les précieux Mémoires de cette Académie, les travaux de tant d'illustres écrivains ne doivent-ils pas enflammer le zèle de ceux qui aspirent à marcher sur leurs traces, ou qui briguent l'honneur de leur succéder ?

Je sais qu'il faut un goût bien déterminé et un penchant presque irrésistible pour ce genre de recherches ; j'ai calculé d'avance toute l'étendue d'une pareille entreprise, je sais qu'elle est immense, et par-dessus tout je n'ignore pas le peu d'estime qu'on accorde communément aux travaux de ce genre ; mais le seul désir de bien faire et de composer un ouvrage dont l'utilité soit généralement reconnue ; ce motif n'est-il pas suffisant pour déterminer à l'entreprendre, surtout dans un siècle où l'esprit de discussion et de critique, épuré par le goût, paroît être porté au plus haut degré de maturité, et où l'homme studieux, ayant la faculté de puiser dans une multitude de monuments littéraires connus, peut trouver des secours nécessaires pour ses travaux ?

Aucune langue peut-être n'a été sujette à autant de variations que la langue françoise ; et, pour les apprécier, il faut se livrer à l'étude de ses divers monuments écrits, qui sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le pense communé-

ment; malgré ses imperfections, elle avoit commencé dès le XIIIe siècle à devenir universelle: car à cette époque on parloit et on écrivoit la langue françoise dans l'Orient, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne et dans les Pays-Bas.

Mais, dira-t-on, de quelle utilité peut être un Glossaire françois? Les savants qui ont travaillé à notre histoire n'ont point eu ce secours, et n'en sont pas moins venus à bout de déchiffrer nos Chartes, nos Chroniques et nos anciens écrivains: en convenant en partie de cette vérité, j'ajouterai qu'un pareil ouvrage auroit évité la perte d'un temps considérable que ces savants ont employé à chercher, à tâtonner, à comparer et à deviner; qu'ils auroient mieux lu, ou plus facilement entendu et traduit certains passages sur lesquels on a souvent multiplié les commentaires pour interpréter des mots mal lus ou mal articulés; enfin ce Glossaire n'eût-il que l'avantage d'accélérer les premiers pas toujours pénibles et rebutants dans quelque carrière que ce soit, d'épargner les recherches en conduisant au but, de fixer la signification d'un mot pendant chaque siècle, et de faire connoître à l'Europe savante nos premières richesses littéraires enfouies dans les bibliothèques, tous ces motifs ne seroient-ils assez puissants pour porter à entreprendre ce travail? D'ailleurs quelle langue peut être aussi intéressante pour nous que celle de nos aïeux, puisque c'est dans leurs

productions que sont consignés nos anciennes coutumes, nos lois, nos usages, les différents droits et redevances, les arts, les métiers, les monnoies, les mesures de capacité, de superficie, etc. « Combien, dit le respectable Dom
» JEAN-FRANÇOIS, combien de procès n'ont-ils
» pas été perdus, faute d'avoir entendu le jargon
» barbare d'un vieux titre? Combien d'ursupa-
» tions n'ont-elles pas été commises, faute d'a-
» voir connu la valeur des mots par lesquels
» on désignoit les limites des possessions »?

La connoissance de l'ancien françois est donc évidemment nécessaire à tous les écrivains qui font de notre histoire et de nos antiquités l'objet de leurs études; s'ils entreprennent de publier quelques monuments, ils ne les donneront qu'avec des fautes et des incorrections qui en dénatureront le sens. Qu'il me soit encore permis, Messieurs, de rappeler à votre attention les dissertations qui se trouvent dans les premiers volumes des savants Mémoires de votre compagnie, pour trouver la signification d'un seul mot; et n'oublions pas que Dom Mabillon, qui le premier apprit à déchiffrer les monuments latins, n'a pas été exempt d'erreur, en publiant en tête de son édition des OEuvres de saint Bernard un fragment de la traduction françoise du premier Sermon de ce docteur éloquent; n'oublions pas encore qu'il est échappé à du Cange lui-même quelques altérations, ainsi qu'à La

Thaumassière, Fauchet, d'Herouval, au P. Labbe; et enfin, pour achever le tableau, montrons que les savants de cette Académie qui ont rapporté différents passages des anciens écrivains ne sont pas même exempts de ces fautes; ce qui prouve que ces habiles antiquaires connoissoient mieux la latinité du moyen âge que l'ancienne langue de leur pays.

A présent, Messieurs, que l'Empire françois, brillant de gloire, est parvenu au plus haut degré de splendeur par la sagesse et le courage du héros qui le gouverne, les nouvelles lois, aussi sages dans leurs principes que simples dans leur exécution, ont réduit cette foule prodigieuse de dénominations de lois et de coutumes à une seule. Ce que n'avoient pu faire tant de siècles et tant de rois a été l'ouvrage d'un seul homme et de quelques jours d'un règne glorieux; le vœu de Philippe-le-Bel, de n'avoir qu'une coutume, un poids et une monnoie uniforme, a été accompli. Cette réduction a été un des premiers bienfaits que la main victorieuse de notre illustre souverain a répandus sur notre belle patrie. Je ne vous parle pas encore, Messieurs, des Codes civil et criminel, ni de l'érection de tous ces monuments, fruits de sa haute sagesse, qui font de la France le modèle des nations, la gloire de ses habitants, le centre de la politesse, de la science et du bon goût.

Toutes ces dénominations de coutumes, de

droits féodaux, de mesures, etc., doivent faire partie de l'ouvrage dont j'ai l'honneur de vous entretenir, en ajoutant à chaque article l'époque de la création du mot ou de la chose, leurs changements successifs et leurs variations; il en sera de même des monnoies, des armures, des vêtements, etc., etc.

Il n'est pas étonnant que plusieurs auteurs se soient trompés en transcrivant d'anciens monuments; l'éloignement des temps a rendu leur erreur excusable : je n'en citerai qu'un exemple. Le *Roman de la Rose* fut l'ouvrage le plus en vogue chez nos aïeux, et c'est encore celui qui parmi nous a conservé le plus de réputation : hé bien! il fut successivement dépouillé de ses premières expressions par l'ignorance des copistes des siècles postérieurs, qui avoient la manie de vouloir rafraîchir les termes surannés pour le rendre par-là plus intelligible à leurs contemporains. Molinet lui-même, qui florissoit dans le XVe siècle, voulant traduire ce Roman en prose, ou plutôt le paraphraser, tomba dans les plus grossiers contre-sens, de même que Clément Marot, dans son édition de ce même Roman, et lorsqu'il voulut rafraîchir le style de Villon.

Il ne suffit pas, en facilitant l'intelligence de la langue de nos premiers écrivains, de rapporter tous les mots dont ils se servoient et qui maintenant sont hors d'usage; il faut encore y joindre ceux qui nous sont familiers, mais qui ont eu

autrefois une signification différente de celle que nous leur avons donnée depuis : il faut y ajouter aussi les anciens proverbes qui sont les sentences du peuple, et qui souvent font connoître son caractère ou celui qu'on lui attribue; j'en ai déjà recueilli un assez grand nombre qui nous donnent une idée de l'esprit ou des talents particuliers des habitants de quelques-unes de nos provinces; j'en ai recueilli d'autres qui font connoître les pays renommés pour les diverses productions de la terre, ou pour certains animaux; d'autres enfin qui nous enseignent les différents objets de commerce, de fabrique ou de manufacture, et enfin les attributs ou les qualités de quelques hommes célèbres, ou de plusieurs grandes maisons.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont jeté les yeux sur nos anciens manuscrits ont dû remarquer qu'aucun mot n'avoit une orthographe fixe et déterminée; j'ai quelquefois compté jusqu'à trente variantes orthographiques, et ces variantes se trouvent dans le même ouvrage, souvent dans la même page, si le mot y est répété plusieurs fois, et surtout si l'ouvrage est écrit en vers. Il faut donc noter ces dissemblances par ordre alphabétique, afin que ceux qui voudront connoître les divers degrés qu'un mot a parcourus puissent considérer les changements successifs de sa prononciation, de son orthographe, et voir d'un coup-d'œil sa des-

cendance depuis son origine jusqu'à nous.

En rejetant de ce Glossaire tous les mots qui font partie de la langue moderne, ne seroit-il pas à propos d'y indiquer l'entrée de quelques-uns de ces mots et d'en fixer à-peu-près l'âge en déterminant leur ancienneté? Cette nomenclature me semble nécessaire dans un ouvrage destiné à présenter l'histoire générale du langage.

Je pense donc, Messieurs, qu'il seroit utile d'indiquer les divers changements d'orthographe survenus dans les noms propres d'hommes, de villes ou de lieux; cette réflexion me conduit à parler des différents dialectes et patois de nos anciennes provinces. Ils pourroient terminer les articles; ils concourroient d'ailleurs à montrer la dégénération de chaque mot, et contribueroient à aider les recherches des savants sur un grand nombre d'ouvrages écrits en patois, dont les exemplaires, toujours rares et souvent d'un prix très-élevé, ne se trouvent que difficilement. Le Glossaire de la Langue romane que j'ai publié en 1808 n'est qu'un abrégé du travail dont j'ai l'honneur de vous entretenir, et peut seulement donner une idée de ce qu'on pourroit faire en grand. J'ajouterai que peu de littérateurs ont les secours qui m'ont été offerts, et que, indépendamment des divers ouvrages manuscrits ou imprimés que j'ai en ma possession, plusieurs gens de lettres, qui résident dans les départements, ont bien voulu, d'après mon invitation,

me faire des vocabulaires particuliers du langage de leur pays ; c'est par leurs soins que je pourrois présenter les synonymes en ancien lyonnois, en bressan, en franc-comtois, en bordelois, en dauphinois, en normand, en picard, et beaucoup d'autres dont il n'existe point de Dictionnaires.

Je proposerois, Messieurs, d'ajouter à quelques articles les étymologies, quand elles descendroient directement; j'en présenterois aussi quelques-unes dont les différentes orthographes ont corrompu la source, soit dans les mots composés, soit dans ceux dont on a retranché plusieurs lettres.

J'ai pensé que l'ordre dans lequel on inscriroit les citations ne pouvoit être indifférent, qu'il conviendroit à tous égards de commencer par le plus ancien manuscrit : de sorte qu'après avoir vu les variantes d'un mot mises alphabétiquement, on pût voir, par l'arrangement des citations, les dégradations séculaires de ce même mot, en partant du point où il paroîtroit avoir fait partie de notre langue, jusqu'au moment où son orthographe s'est fixée; c'est ainsi que, réunissant sous un même point de vue les mots épars dans un grand nombre d'auteurs de tous les âges, j'ai désiré représenter fidèlement notre ancien langage.

Si le nombre des autorités devenoit trop considérable, je me bornerois, après avoir

donné une ou deux citations, à indiquer par des renvois les auteurs qui auroient employé le mot dans le même sens. Il arrive souvent que la comparaison des passages cités à l'appui est l'unique moyen pour avoir la signification d'une expression et conduire à son véritable sens; à cet égard, je ferois en sorte de choisir pour mes autorités les passages qui pourroient en moins de mots en donner l'interprétation la plus claire et la plus incontestable. C'est par cette raison que je me déterminerois à insérer un grand nombre de citations de nos anciennes traductions, qui, ayant le latin au-dessous, ne peuvent plus laisser de doute, et dès-lors font cesser toute espèce d'équivoque sur la signification du mot qui en est appuyé, ainsi que sur son emploi.

Il est cependant certaines expressions qui deviennent inintelligibles, parce que, placées dans des phrases obscures, elles ne présentent aucun sens à notre esprit, et par-là deviennent singulièrement difficiles, pour ne pas dire impossibles à expliquer : je me contenterois, pour ces articles, de rapporter les citations où je les aurois remarquées; et à la suite de ces citations je ferois part de mes incertitudes, de mes soupçons ou de mes conjectures, afin que, si un lecteur peut lui-même rencontrer ces mots sous la même forme ou sous une autre forme à-peu-près semblable dans des ouvrages

dont je n'aurois pas eu connoissance, il puisse, en réunissant et comparant ces passages aux miens, en déterminer la signification.

J'estimerois qu'il est utile après un verbe d'ajouter toutes ses conjugaisons, afin de le compléter, et de chercher à prévenir les incertitudes sur plusieurs temps qui paroissent, et sont quelquefois bien éloignés de leurs radicaux, ou encore d'assurer les significations qui ont une même orthographe et un sens différent. Par exemple, le mot *Pert* est la troisième personne de l'indicatif présent des verbes *Perter*, continuer, persister (*pertingere*); et toucher, concerner, appartenir (*pertinere*) ; *Pertir*, diviser, partager (*partiri*); *Parer*, paroître, comparoître (*parere*); et orner, embellir (*parare*); enfin *Perdre* (*perdere*), qui jusqu'à présent a conservé sa signification. *Ain* du verbe aimer (*amare*); *Paroge*, de *paroler*, parler, discourir (*parabolari*); *Jorront*, troisième personne du futur, vient également des verbes *Joer* (*jocari*) et *Joïr* (*gaudere*) etc., etc.; enfin je ferois en sorte de réunir sous les yeux du lecteur les différents temps de quelques verbes encore en usage, mais dont il lui seroit difficile de former la conjugaison ancienne.

Je consulterai la Classe sur un point qui pourra paroître futile au premier aperçu, mais qui pour cela n'en est pas moins intéressant; ceux qui ont l'habitude de nos anciennes écri-

tures pourront facilement l'apprécier. On sait qu'en général nos anciens copistes distinguoient rarement le *j* consonne de l'*i* voyelle, et que le *v* remplaçoit l'*u* voyelle, et *vice versâ.* D'après cela, je proposerai la question de savoir si la consonne *j* et la voyelle *i* doivent ne faire qu'une seule et même lettre, en ajoutant un signe quelconque pour en marquer la différence, ou si l'on juge qu'elles doivent faire deux lettres séparées (je serois volontiers de cet avis); il en sera de même pour les voyelle et consonne *u* et *v*.

Je terminerois cet ouvrage, 1° par une table des matières, rédigée sur celle du célèbre du Cange, afin qu'en consultant notre Glossaire on puisse prendre une connoissance exacte et suffisante de l'objet dont on voudra s'instruire; 2° par un catalogue ou une table alphabétique de tous les auteurs ou des ouvrages que j'aurois consultés : ce travail seroit suivi d'une petite bibliothèque françoise qui feroit connoître ceux de nos écrivains dont les productions sont restées manuscrites, ou n'ont pas été réimprimées depuis la fin du XVIe siècle; je publierois sur chacun d'eux une courte notice qui feroit connoître leur vie, leurs ouvrages, les temps, les lieux auxquels ils florissoient. Je décrirois leurs manuscrits, et je désignerois les différentes bibliothèques où ils se trouvent; enfin je terminerois par une paléographie qui mettroit à même de

s'assurer de l'âge d'un manuscrit, par son écriture, par ses sigles ou par ses abréviations, et par les majuscules. Il est surprenant que les savants qui ont publié les paléographies grecque et latine n'aient pas songé à présenter les divers caractères d'écriture usités en France depuis le XIe siècle jusques et compris le XVIe, tant dans les chartes, les diplômes (en françois) que dans les autres écrits; je joindrois à ces instructions une notice sur le parchemin, la manière de le préparer, sur les règles pour en déterminer l'âge, enfin sur le papier et sur les diverses marques qui font connoître le temps de sa fabrication.

Je ne me dissimule pas combien cette tâche est longue et pénible; je sens combien elle offre de difficultés; je n'ignore pas les travaux, les découvertes et les fautes de mes prédécesseurs dans cette carrière. Si le mérite augmente en raison de la difficulté d'une entreprise, je ne me flatte pas pour cela de pouvoir terminer ce Glossaire d'une manière exempte de reproches; je veux au contraire que mes méprises et mes erreurs soient relevées; car je cherche autant à m'instruire qu'à instruire les autres: ne désirant que la vérité, je désire aussi être combattu ou éclairé par elle, afin que du choc des opinions jaillisse sa lumière; qu'elle montre mes fautes, et facilite les moyens de les éviter à ceux qui seroient tentés de courir cette carrière.

Je termine en présentant quelques articles qui pourront au surplus faire connoître l'esprit dans lequel je prétends rédiger et achever ce Glossaire.

Ier Exemple.

Accoison

Gloss. de la Langue rom., p. 16.

Achaison

R. du Rou, f° 92. Roman des Romans, strophe 24.

Acheison

Traduct. des Distiq. de Caton par le Moine Everard.

Acheson

Dict d'Yonet ou d'Yvonet. Rom. du Siége de Troie, Manusc. fonds de Cangé, n° 73, f° 184, r° col. 1.

Achesun

Le Doctrinal de Sauvages.

Achoise

Gloss. de la Langue rom., p. 16.

Achoison

R. du Rou, f° 48; Rom. de Partonopex de Bloys, n° 1830, f° 152, r° col 3. Annales du règne de s. Louis; Miracles de s. Louis; Farce de Pathelin; Rom. de la Rose, v. 10237; Castoiement, Conte VI, v. 116; Coust. de Beauvoisis, chap. 57; la Vengeance de J.-C.; la Vie de Bertrand du Guesclin; Marot; Testament de Jehan de Meung, v. 1107.

Acoison, Acoisons

Grand Coustumier, liv. 2, titre 10, p. 107, lig. 11.

R. d'Erec et d'Enide, n° 73, fonds de Cangé, f° 14, col. 1; f° 25, col. 2, en bas.

Aqoison

Fabliaux, vol. IV, p. 491.

Aquoison

Coustumes de Beauvoisis, chap. 36.

Enchaison

Bible, Génèse, ch. 29, v. 13.

Enchaisoun

Bible, Proverbes de Salomon, ch. 23, v. 29.

Encheison

Bible, Deuteron., ch. v.

Encheisoun

Bible, Josué, ch. 22, v. 25; Juges, ch. 14, v. 4.

Encheisun

Les Enseignements d'Aristote, f° 176.

Encheyson

Bible du XIIe siècle, Génèse, chap. IV, v.

Occhoison

Ordon. des Rois de France, t. 3, p. 347.

Occoison

Fabliaux, t. I.

Ochison

Dial. de s. Grégoire, liv. 1, ch. 1.

Ochoison

Poés. MS. de Gautier d'Espinai; Congié de Jehan Bodel d'Arras, v. 266.

Ocoison

Congié de Baude Fastoul d'Arras, v. 553; Fabliau du Chevalier au Barizel, v. 775.

Ocquision

Gloss. de la Langue rom.

Ocquison

Idem.

Ocquoison

Idem.

Ocuoison

Idem.

Ocusson

Idem.

Oqoison

Fables de Marie de France.

Oquision

Martenne, Anecd. t. I, col. 1248.

Oquoison

Rom. du Quens de Ponthieu, Poés. franç. du Vatican.

Substantifs féminins.

Occasion heureuse ou malheureuse, dessein bon ou mauvais, cause, loisir, fait, motif, raison, intention, vue, prétexte, rencontre, attente, espérance; malheur, accident, méchanceté, malice, querelle, dispute, trahison, calomnie, persécution, accusation, plainte en justice, impôt, amende pour un délit; formalité de justice.

Ces diverses variantes orthographiques ont été employées dans ces différentes acceptions, elles ont été formées dans deux mots latins : *occasio* et *accusatio.*

En basse lat. *acheso.*

En anc. prov. *acaizo* (1).

Del regne Chaldeus l'*encheisun*
De tute la destructiun,
Eu en despenses en vérité
La très graunt superfluité;
Kar les despenses plus amunteint
Ke les rentes des citez ne feseient.

Les Enseignements d'Aristote, par Pierre de de Vernon Ms fonds de l'Eglise de Paris, N. n° 5, f° 176.

Par quel *enchaison* dist tu que elle fust ta soer, que jeo l'ai prisse à moy à moiller.

Bible du XIIe *siècle, n°* 6701, *Génèse*, *ch.* 12, v. 19.

Quam ob *causam* dixisti esse sororem tuam, ut tollerem eam mihi in uxorem?

Et quant il out oï l'*enchaison* de son chemin, il respondi, tu es ma bouche et ma char.

Id. Génèse, *ch.* 29, *v.* 13.

Auditis autem *causis* itineris, respondit : Os meum es, et caro mea.

Et par ceste *enchaisun* vos filz turneront nos filz de la doute de Nostre Seignor.

Id. Josué, *ch.* 22, *v.* 45.

---

(1) Dans quelques provinces l'on dit *encoison*, *encoisonné*, pour désigner une chose qui est terminée en angle; dans la Saintonge, une pièce de terre *encoisonnée* est un terrain qui est plus large en haut qu'en bas.

Nota. Il est bien étonnant que La Curne de Sainte-Palaye n'ait pas rencontré une de ces orthographes, et qu'elles aient échappé aux recherches du savant Mouchet, son successeur, dont je m'honore d'avoir été l'ami et l'élève.

Et per hanc *occasionem* avertent filii vestri filios nostros à timore Domini.

Lors ne savoient ses parentz que ceste chose fust faite de Nostre Seignor, et quiest *enchaisoun* encontre Philistiens.

Id. Juges, ch. 14, v. 4.

Parentes autem ejus nesciebant quòd res à Domino fieret, et quæreret *occasionem* contra Philisthiim.

A qi est dolour? à qi pere est doulour? à qi sount foessées? à qi sount plaies sanz *enchaisoun*? à qi roiller des oels.

Id. Prov. de Salomon, ch. 23, v. 29.

Cui væ? cujus patri væ? cui rixæ? cui foveæ? cui sine *causa* vulnera? cui suffusio oculorum?

En (es) esmerveillez
Ceo ke jeo aie ces vers escrit
Issi nuement;
Mès ceo est *l'acheison*,
Ke deisse ma reison
En dous vers brievement.

Trad. des Dìstiques de Caton, par le Moine Everard, f° 212.

C'est l'imitation de ces deux vers latins.

Miraris verbis nudis me scribere versus;
Hæc brevitas sensus fecit conjungere binos.

Conclus. oper.

Par moult poi d'aventure est une âme fénie,
Et par poi d'*achoison* est une âme périe.

Roman du Rou, f° 53.

Cil a moult les Hons laidement démenez,
De plaiz et d'*achaisons* damagiez et grevez.

Roman du Rou, f° 92.

Dans le manuscrit de Wace, cité par du Cange au mot *acheso*, cette citation est ainsi :

Cil a moult tout se homes laidement demenez,
De plais, et d'*achesons* damagiez et grevez.

Autre M^s du même ouvrage, cité par du Cange.

Mais par ke je az lisanz sostraie l'*ochison* de dotance, par chascunes choses cui ge descrirai, par queiz auctors les ai parcéues manifesterai.

Dial. de s. Grégoire, liv. 1, *ch.* 1.

Sed ut dubitationis *occasionem* legentibus subtraham, per singula quæ describo, quibus hoc narrantibus (auctoribus) comperta sunt, manifesto.

Dame, dit-elle, que ferai ?
Certes, s'aucun conseil n'en ai,
Ge criem molt estre desjoglée,
Et par tel *achoison* muée.

Castoiement, Conte XIe, vers 113.

Mult a el siècle divers *achaisons*,
De mener plurs et lamentations,
Ne vus trestoutes aconter nès poons
Kar sul del oïr vus ennuierons.

Roman des Romans, stroph. 24, *f^o* 140, *v^o*

Amors me done *ochoison* de chanter,
Et ma dolors *ochoison* de complaindre.

Gautier d'Espinai.

L'ocoison, dont me trai arriere
M'ensegne k'à Jehan Verdiere
Qui maint avoec Pierron Poncin, etc.

Congié de Baude Fastoul d'Arras, vers 553.

Baudin Fastoul ore m'en plaide
Une *ochoisons* honteuse et laide
Ki m'a fait guerpir mon estage.

Congié de Jehan Bodel d'Arras, v. 265.

Diex, s'il i muert par *m'ocoison*, (faute, négligence).
Rendre m'en convenra raison :
Si m'en ert trop aigres li deus.
Le chevalier au Barizel, *vers* 775.

Dame, fet-il, vos dites bien,
Ne voudroie pour nule rien
Que de moi i ait *acheson*
De mescréance, ne souspeson,
Je crois très-bien le criatour.
Dict. d'Yonet.

Ramambranche d'amors me fait chanter
Ne n'est pas l'*oquoison*, (raison, sujet).
Au rien m'ais
Mais haus vouloir sans espoir d'aciever.
Poés. franç., *Ms du Vatican*, *n*° 1490, *f*° 32, *r*°.

Bien doit li haus hom estre jolis devant la gent,
Cointes et acesmez se il est de jouvent,
Et doit son cors tenir biel et honestement,
Se il n'adreite *achesun*, mès je vos dis briement
K'il deit sa pénitenche fère segretement.
Le Doctrinal de Sauvages, *Mss de N. D.*

Il me samble selonc raison
Que justice à bonne *achoison* (vues, dessein, motif).
Meit en termes ceste affaire.
Tragédie de la Vengeance de J.-C.

Puis ot Roy de France, ce nous dist la chançon,
Un parlement qui fut assignez à Vernon;
Et là vint par accort par certaine *achoison* (prétexte)
Li Rois qui de Navarre tient le noble roion.
Vie de Bertrand du Guesclin.

Et robé maint joiel à tort et sans raison,
Calices de moustiers, et argent, et or bon,

Tous les maus qu'on puet faire, plain de mal *achoison*, (malice, méchanceté, mauvais dessein, trahison).
Même M[ss].

Chaï la tour ainsi qu'à un coron,
La moitié en chaï au lez devant le mont,
Et quand ceux de séans parçurent *l'achoison* (malheur, accident).
Aux créneaulx sont venus demandez raençon.
Même M[ss].

Puis le reprint quant par brieve *achoison* (1).
Un Ferrarois luy donna la poison.
Marot, Cimetière de François, dauphin de France.

II[e] Exemple.

Aarder
Comm. sur le Sautier.

Aardre
Sainte Léocade, n° 1830, f° 33, r° col. 2.

Adherdre
Rom. de la Rose, v. 7942; Al. Chartier, de l'Espérance, p. 331.

Adhérir
Ord. des Rois de Fr., tom V, p. 359.

Aerder
Borel, Dict.; Dial. de s. Grég.; Assis. de Jérusal., ch. 89.

Aerdre
R. de Blanchandin, no 1830, f° 180, r° col. 3;

---

(1) Ce mot ne signifie pas *difficulté*, comme le dit l'auteur du Glossaire du *Roman de la Rose*, qui renvoie au vers 1107 du Testament de Jehan de Meung: il est pris pour calomnie, accusation, persécution.

Eust. des Champs, f° 468, col. 2; Gloss. des Coust. de Beauvoisis.

Aerter

Borel, Dict.

Aharder, ahardre

R. de Perceforest, vol. V, f° 35, v° col 2 et f° 81, v° col. 2; les Marg. de la Marguerite, tom. 1, p. 116, v°.

Aherder

Borel, Dict.; Modus et Ratio, imp., p. 94, r°.

Aherdre

Serm. de s. Bernard, f°s 6, 47, 53 et 109; R. de Partenopex de Blois, n° 1830, f° 159.

Ahérer

Chron. de Nangis, an. 1216.

Aherter

Anc. poés. franç. du Vat., n° 1490, f° 128, r°.

Ahierdre

Phil. Mouskes, Mss, f° 9.

Aierdre

Glossaire de Joinville.

Enherdre

Bible, Deuteron., ch. 30, v. 19.

Verbe.

Attacher, attaquer, consentir, joindre, accoler, embrasser, arrêter, retenir, saisir, prendre, enlever, adhérer, se rendre adhérent.

Nota. Ces mots, précédés de l'S, signifioient s'accoler, s'attacher, se joindre, s'arrèter, s'approprier, se prendre à quelque chose.

Du latin *adhærere* et *ardere.*

En picard, *aherdre*, prendre, saisir, empoigner.

De ce verbe se sont formées les expressions suivantes :

S'aherdre à home, s'aerdre de bataille à home,

S'attaquer, d'où *aerdresse de bataille*, attaque.

S'aarder

S'attacher au parti de quelqu'un.

Aherdir à la luitte, aherdre une luite

Lutter, se prendre corps à corps.

Estre aers d'esclame

Mériter des plaintes, des reproches dont l'honneur est attaqué.

Du verbe *aherdre* l'on a formé le composé suivant :

Desaherdre

D. Carpentier, tom. I, col. 61.

Détacher, débarrasser, disjoindre.

Ardant

Modus et Ratio, imp., p. 94, r°.

Adhérant, adherdant, adhéris

Monet, Dict.; D. Carpentier, tom. I, p. 61. Ord. des Rois de Fr., tom. V, p. 395.

Aerdant, aers, ahérent

Modus et Ratio, Mss, f° 191, r°; Fabl., Mss, n° 7989², f° 241, r° col 1; Eust. des Champs, Mss., f° 351, col. 2.

Aherdant, ahers, ahiers

Phil. Mouskes, f° 191 r°; Serm. de s. Bernard, f° 1; Mouskes, f° 599.

Aiers, enhers

Mouskes, f° 185; Ordonn. des Rois de Fr., tom. V, p. 395.

Participe, adj. et substantif.

Qui attache, qui prend, qui adhère, qui est attaché, pris, entouré.

Adhérition

Ordonn., tom. V, p. 396.

Adherment, aerdresse, ahercion

Id.; Assises de Jérusalem, liv. 2, ch. 73; Eust. des Champs, f° 307, col. 1.

Ahérence

Du Cange Gloss., *adhœrentia.*

Aherse

Çoustumier général, tom. II, p. 976.

Substantif.

Adhésion, action d'adhérer; appartenance, cohérence, union, réunion.

CONJUGAISON.

Indicatif présent.

Ju m'ahert

Je m'attache.

Aart, aert ahert

Attache, prend, saisit, enlève.

Aherdons

Attachons.

Ind. prét. ou parfait.

Adherdi, adherdy, aerdi, ahardist, ahardit, aherdi, aherst, ahierst

Attacha, prit, attaqua, enleva.

Ahersent

Attachèrent.

Indic. futur.

Adhérissons

Attacherons.

Subjonct. imparfait.

Aersist

Attaquât, attachât.

Adherdirent

Attachassent.

Subjonct. prés.

Aherdiens

Attachions.

Impératif.

Aerde, aharde

Prenne, saisisse.

III Exemple.

Aine

Fabl. n° 7218, f° 235, v° col 1 ; Ville-Hardouin, p. 46 ; Rom. du Cheval. au Cisne, n° 7192, f° 5, v° col. 1.

Ainchois

Fabl. n° 7989[2], fol. 212, v° col. 1.

Ainçois.

Joinville, p. 153; ordonn., t. I, p. 674; Nicot, Cotgrave, Borel, Dict.

Ainçoys

Rom. du Jouvencel, f° 42.

Ainczois

Ordonn., t. III, p. 177.

Ainques

Fabl. n° 7989², f° 77, v° col. 2.

Ains

Coust. de Beauvoisis, ch. 5, Fabliaux n° 7218, Jehan le Maire, p. 154; Rom. de Cléomadès, fonds de Gaignat, f° 21, r° col. 3, Marot.

Ainschois

Bestiaire d'Amour, n° 7534, f° 278, r° col. 2.

Ainsois

Fabl. n° 7615, f° 105, v°.

Ainz

Marbodus, de Gemmis, art. 14, col. 1652.

Alains

Rom. du Brut, f° 56, v° col. 2.

Alainz

Poëtes franç. avant 1300, t. II, p. 614

Aleins

Fabl. d'Estrubert, n° 7996.

Aleisnz

Même Mss.

Anceos

S. Bernard, Serm., f° 17.

Anchié

Borel, Dict.

Anchiez

Rom. du Rou, fos 38, 233, 401.

Anchois

Borel, Dict.; D. Carpentier, verb. *abladare.*

Ançoi

Poés. franç. du Vatican, n° 1490, f° 52, v°.

Ançois

Rom. d'Alexandre, n° 7190[2], f° 4, v° col. 2. Vies des SS., fonds de Sorbon., f° 61, col. 3; Rom. du Cheval. au Cisne, n° 165, f° 1, Manusc. de l'Arsenal.

Ançoys

Marot, p. 137.

Ans

S. Bernard, Serm., f° 35.

Ansois

Fabl., n° 7615, f° 139 v°.

Anz

S. Bernard, Serm., f° 22.

Anzois

Ibid., f° 54.

Einchieux

XV Joyes de Mariage, préf.

Einçois

Bible Guiot; R. d'Erec et d'Enide, fonds de Cangé, n° 73, f° 16, v° col. 2; Rom. du Brut, fonds de Cangé, n° 73, f° 286, r° col. 2.

Eins

Fabl., n° 7989[2], f° 60, v° col. 1.

Einsois

Gloss. du Joinville.

Einz

Rom. de Perceval, f° 226, v°; Liv. des Rois, f° 10, r° col. 2; R. de la Charette, fonds de Cangé, n° 73, f° 28, r° col. 1.

Encheux

XV Joyes de Mar., préf.

Encieux

Ibid.

Ençois

Test. du Comte d'Alençon, à la suite du Joinv., p. 182.

Ens

Liv. des Rois, f° 152, v° col. 1.

Enz

Ibid., f° 91, r° col. 1.

Hainc

Vie des SS., fonds de Sorbon., n° 27.

Hains

Fabl. n° 7615, f° 139, v° col. 1.

Inçois

Fabl. n° 7213, f° , v° col. 2.

Préposition et Adverbe.

Avant, auparavant, ci-devant, plus, plutôt, de plus, davantage, au plutôt, le plutôt; du latin *antè* (Ménage, Dict. Etym.); et *antequàm*; en picard, *ancheux*, *einchieux*.

L'orthographe *ains* est celle qui a été la plus usitée; elle s'est conservée jusque vers le milieu du dix-septième siècle où elle a été retranchée de notre langue: Goujet, Bibl. franç., t. XVI, pag. 46 et 47.

De là on a dit :

Ains ains, qui ains ains;

A qui mieux mieux, l'un avant l'autre, l'un plutôt que l'autre.

Ains encores que;

Quoique.

Ains jors, ainz jour, alainz jornée, ainz la jornée;

Avant le jour.

Ains mais, ainz mès;

Auparavant, plus avant.

Ains mains;

Plutôt moins.

Ains metre;

Avant que de mettre.

Ains quoi que;

Avant que, avant quoi.

Ains que, les aincoins que;

Avant que.

Eins dire;

Prédire.

De ces mots sont formés les part. adj. et subst.

Ainsné;

Premier né, plus âgé; voy. *aané.*

Et ainsnéesse;

Priorité d'âge; voy. *aainnéesce.*

IV[e] Exemple.

Airagne

Monet, Dict.

Araigne

Cotgrave et Oudin, Diction.

Aireigne

Merlin Cocaye, t. II, p. 379.

Arache

Ronsard, Nicot, Dict.

Aragne

Coquillard; Ronsard; Monet, Diction.

Aragnée

Borel, Monet, Dict.; Ménage, Dict. Etym.

Araigne

Rabelais, t. IV, p. 205; Trippault; Cotgrave et Oudin, Dict. Malheur de la France.

Araine

Doctrinal de Sapience, f° 35, r°.

Areigne

Nicot, Dict.

Areignée

Du Fouilloux, Venerie, p. 29, r°.

Arigne

Perceforest, t. V, f° 72, v° col. 1.

Arignée

Perceforest, t. V, f° 72, v° col. 1; Cotgrave, Oudin, Nicot et Robert Estienne, Dict.

Arreigne

Cout. de Metz, au Nouv. Coust. gén., t. II, p. 433.

Arragnée

Nouv. Coust. gén., t. II, p. 1167 col. 2.

Eragne

Nicot, Dict.

Eraigne

Rebours de Matheolus, Borel, Dict.

Eraine

Nicot, Dict.

Erane

Idem.

Iragne

Contes d'Eutrapel, p. 184.

Iraigne

Cotgrave, Dict.; Bible Guiot.

Iraignée

Villon, p. 8.

Iraignie

Eustache Deschamps.

Irantaigne

Coquillard.

Iregne

Fabliaux, t. II, p. 457.

Iregnie

Fabl. d'Audigier, Ms n° 1830, f° 66.

Yragne

Castoiement. Même Ms.

Yraigne

Cotgrave et Borel, Dict.; Laurière, D. Carpentier,

Yraignie

Gloss. du P. Labbe, p. 489.

Yraingne

Eust. Deschamps, p. 521, col. 3; du Cange, t. IV, col. 740.

Yrengne

Fables de Marie de France.

Yrengnie

Fabliaux, n° 7989[2].

Substantif féminin.

Araignée; toile d'araignée; espèce d'étoffe claire et légère; treillis de fil d'archal ou de laiton que l'on mettoit aux croisées pour empêcher que les vitres ne soient cassées, ainsi nommé à cause de la ressemblance avec la toile de l'araignée.

D'aranea, *araneum*, dérivés du grec ἀράχνη.

En anc. prov. *aragna.*

En toulouzain *tararagne.*

A Montpellier *Estaliragne.*

En Champagne *airagnée*, *airagniée.*

De ces orthographes on a formé le diminutif *aragnéte* (Monet, Dict.), petite araignée, et les adjectifs suivants :

Aragneus

Monet, Dict.

Araigneux

Cotgrave et Oudin, Dict.; Trippault.

Araignier

Cotgrave, Dict.

Iraigneus, iraigneux

D. Florès de Grèce, Epit. p. 8, col. 1.

Yraigneux

Poés. de Loys le Caron, p. 13, r.o.

Plein d'araignées; plein de toiles d'araignées; propre à l'araignée; semblable à la toile d'araignée; qui se nourrit d'araignées; d'*araneosus* et

Araignère

Cotgrave et Oudin, Dict.

Ce substantif et adjectif féminin s'employoit dans les mêmes acceptions que l'adjectif, et signifioit encore, membrane, cristalline, arachnoïde.

Dans le Rochellois et le pays d'Aunis on se sert du substantif féminin *arantèle* dans le même sens que le mot *airagne*; du verbe *aranteler*, pour désigner le tissu de l'araignée, lorsqu'elle travaille à sa toile, ou lorsqu'on enlève ces toiles d'un endroit quelconque; enfin du substantif masculin *aranteloir*; grand balai pour nettoyer et enlever les toiles de l'araignée. Quelques auteurs ont employé les mots *arantèles, arantelles* (du Fouilloux, Venerie, p. 29, r°; Ménage et Trévoux, Dict.), pour désigner ces filandres qui sillonnent l'air dans les beaux jours de l'automne.

Ve Exemple.

Aller, v. n. (en usage).

Indicatif présent.

Allent

Ils vont.

Indicatif prétérit.

Je alai, j'aillis,
J'allai.

Alemes, alliames,
Nous allâmes.

Altrent,
Ils allèrent.

Indicatif imparfait.

Ju aleue, jou aloie, jeo aloye,
J'allois.

Aloies, aloyes,
Tu allois.

Alet, aleuet, alot,
Il alloit.

Aliemes, aliens,
Nous allions.

Aleuent,
Ils alloient.

Indicatif futur.

Alera,
Il ira.

Impératif.

Ailles,
Va.

Alt; au,
Qu'il aille.

Allen, allomes, alomes, alons,
Allons.

Alon-nient,
Allons-nous-en.

Subjonctif présent.

Jo aaille, je alge,
J'aille.

Aillet, alge, alt, au, auge, aut,
Il aille.

Aillienz,
Nous allions.

Ailliez, algiez,
Vous alliez.

Aillient,
Ils aillent.

Subjonctif imparfait.

Jou alaisse, alasse,
J'allasse.

Alastes,
Tu allasses.

Alest, alist, alit, allast, alout,
Il allât.

Allissions,
Nous allassions.

Allissiez,
Vous allassiez.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

AIMANT. Sa propriété relativement à la boussole, connue bien avant ceux auxquels on en attribue la découverte, page 229.

AIMON (Roman des Quatre fils). A qui dû, 140. Son succès, *ibid.* Est traduit en anglois, 141. Monument à Cologne qui en consacre un fait, *ibid.*

ALEXANDRE (Roman d'); ce que c'est, 157 et 158. Quand publié, *ibid.* Cité, 107 et 219.

ALEXANDRIADE, poëme de Gautier de Lille; son succès. 17.

ALLÉGORIQUES (Romans). Quels sont ceux compris sous cette dénomination, 168. Analyse de quelques-uns, *ibid.*

ALLEMANDE (Langue). Pourquoi se forma plus vîte que la langue françoise et se conserva mieux, 12.

ALLITÉRATION, système de rhythme : en quoi consiste, 55 et 56.

AMIENS. Confrérie du Puy qui y fut formée, 97 et 98.

ANACHRONISMES. Cause de ceux qu'on observe dans les écrivains des douzième et treizième siècles, 274.

ANGLETERRE. Ses bibliothèques plus riches que les nôtres en fait de premiers écrits de la langue françoise, 11.

ANGLOIS venoient faire leurs études en France, 13. Leur goût pour la langue françoise. Preuves que la romane étoit parlée en Angleterre au douzième siècle, 239 (n° 2), 244. Leur goût pour les représentations théâtrales, 262 et 263. Quand s'introduisit, *ibid.* Comment elles avoient lieu, 264. Blâmé par Guillaume de Wadington, 264 et 265.

ANGLO-NORMANDS ; leurs traditions répandues en France, 46.

APOLOGUE ; son origine, 197. Ce genre peu cultivé dans les douzième et treizième siècles, pourquoi, *ibid* et 199.

ARABES. On leur attribue faussement l'invention de la rime, 31 et suiv.

ARBRES (les) avoient leur langage en amour dans l'ancienne chevalerie : quelques exemples, 186 et 187.

ARTS ; leurs premiers essais chez tous les peuples ont été informes, 256. Pourquoi leurs inventeurs généralement ignorés, *ibid.*

ARTUS (Roman du Roi) ; sa source première, 145. Son auteur, 150. Analyse succincte de cet ouvrage, 155 et 156.

ATHIS ET PROPHILIAS (Roman d'), cité, 117 et 118.

AUCASSIN ET NICOLETTE. Opinion particulière sur la nature de ce fabliau, 258 et 260. Cette production appartient au douzième siècle, 259. Manière dont les Trouvères le déclamoient, *ibid.* et 260. Son style loué, 261.

B.

BADINES (Chansons). On ne peut déterminer le temps où elles commencèrent à être en usage, page 209. Fort communes au douzième siècle, *ibid.* Saint Bernard en avoit composées, *ibid.* Ainsi qu'Abaelard, 210. Ce goût répandu parmi les gens de qualité, *ibid.* et 211. Singularité à cet égard remarquée par le Grand, 211. Nature de ce genre de poésie, *ibid.* et 212. Leur début uniforme, 212. Est tourné en ridicule par Thibaud, comte de Champagne, *ibid.* Exemple d'une de ces chansons, 213. Et sa traduction, 214 (n° 1). Réflexions de le Grand d'Aussy à ce sujet, *ibid.* Autres exemples, 367, 370, 373 et 376.

BARBARES ; leur irruption dans la Gaule, cause de la dégénération du latin, 23.

BEAUDOUS (Roman de), ouvrage moral de Robert de Blois, 183.

SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE. Etat de cette abbaye au onzième siècle, 14.

BESTIAIRE (le), poëme sur l'histoire des animaux, 254. Fragment, 67 (nº IV). Rectifié par M. de la Rue, 283.

BIBERE templariter. Origine et signification véritable de ce proverbe, 229.

BIBLE. Passages extraits d'une traduction de la Bible, 309 et suiv.

BIBLE GUIOT; ce que c'est, 228. Pourquoi ainsi appelée, *ibid.* Remarques importantes qu'on peut y puiser, *ibid.* et 229.

BIBLE au seignor de Berze, 229. Ce que c'est, 230.

BIBLIOTHÈQUES. Comment se formèrent en France, 14.

BOCCACE (Jean) emprunta aux Trouvères un mètre particulier, 61. Leur doit le sujet d'un grand nombre de ses contes, 63, 177, 190 et 191.

BORDEORS RIBAUDS (les), fabliau, 91. Opinion particulière sur ce fabliau, 258. Cité en entier, 290 à 305.

BOURGUIGNONS adoptèrent, après s'être emparé des Gaules, le langage de ses habitans, 8.

BOUSSOLE; son usage connu bien avant ceux auxquels on en attribue les premiers l'invention, 229.

BRANDAN (Voyage de saint Brandan au Paradis terrestre), poëme pieux du douzième siècle, 234.

BRUT (Roman du), composé sur des traditions bretonnes et saxonnes, 47. Est apporté en Angleterre, 142. Traduit en latin, 143. Analysé par Hutington, 145. Traduit en plusieurs langues, *ibid.* Son succès en Angleterre, *ibid* et 146. Est la source des romans dits de la Table-Ronde, 145.

BUISINE, Buccine, Buxine, instrument de musique; ce que c'étoit, 128 et suiv.

C.

CAEN. Palinod qui s'y tenoit, page 96. Par qui fondé, *ibid.* et 97.

CASTOIEMENT (le), roman du douzième siècle; son origine, 171, 180. Son traducteur, 181. Son sujet, 182. Cité, 191, 193, 194 et 195.

CHANSON dut son perfectionnement aux Troubadours, 61. Sa définition par J. J. Rousseau, 200. Son but, 201, 276. Les premières vinrent de la Normandie, 201. Sont divisées en chansons de geste, *ibid.* et 276. Chansons badines, 209. Chansons de table, 215. Lay, 216. Sirventes, 221. Rotruenges, 223. Pastourelles, *ibid.* Jeux-partis, 224.

CHANSONS. On en chantoit à la suite des processions en Normandie, 10 et 210.

CHANSONS (Sottes); ce que c'étoit, 222. Exemple, 383. Autre exemple d'une sotte chanson amoureuse, 385.

CHANSONS. *Voyez* badines, de Roland; geste (de); sottes; table (de).

CHANT romain ou grégorien; son introduction en France et ses révolutions, 98 et suiv.

CHANTERRES, une des quatre parties de l'art de la jonglerie, 90.

CHAPEL de roses; ce que c'étoit, 94.

CHASTELAIN de Coucy (Roman du), cité, 215 et 216.

CHEVALERIE. Considérations sur son origine et ses avantages, 184 et suiv. Son influence sur la poésie françoise, 275 et 276.

CHEVALERIE (Romans de); leur origine due aux traditions fabuleuses du moyen âge, 132 et suiv. Divisés en plusieurs classes, *ibid.* et suiv.

CHEVRETTE, Chevrie, Chèvre, instrument de musique; ce que c'étoit, 124.

CHRONIQUE de Turpin. *Voyez* Turpin (l'archevêq.)

CIMBALES *ou* Symbales, instrument de musique; ce que c'étoit, 125 et 126.

CITOLE, instrument de musique; ce que c'étoit, 110.

CIVILISATION; à qui due dans le Nord, 46 (nº 2).

CLÉOMADÈS (Roman de); son auteur, 139.

CLERC. Ce qu'il falloit pour parvenir à cette dignité, 13.

CLERGÉ. Son influence, une des causes principales de la longue enfance de la langue romane, 21.

CLOCETTES, CLOCHETTES, instrument de musique; ce que c'étoit, 126.

COLOGNE. Monument singulier qui existe en cette ville, 141.

COMMUNES. Leur établissement fit prendre au langage un caractère propre, 21.

COMPLAINTE d'amour. Exemple, 213. Traduction, 214 (nº 1).

COMPLAINTE de Jérusalem contre la cour de Rome; ce que c'est que cette pièce, 230.

CONCEPTION (Puy de la), fondé par Guillaume le Roux, 96. A quelle occasion, *ibid.* et 97. Cet événement célébré par Robert Wace, *ibid.*, 306 et suiv.

CONTEURS; une des quatre parties de l'art de la jonglerie, 90.

CORDONNIER. Etymologie de ce mot, 359 (nº 7).

CORNEMUSE, instrument de musique; ce que c'étoit, 123.

CORNES, instrument de musique; ce que c'étoit, 121 et suiv.

CORNET d'Allemagne (Grand), instrument de musique; ce que c'étoit, 128.

COULEURS (les) avoient leur langage en amour dans l'ancienne chevalerie : quelques exemples, 186.

COURS d'Amour. *Voyez* Puys d'Amour.

COURS de Rhétorique. *Voyez* Puys d'Amour.

CREATURIS (de), poëme françois de Philippe de Than; fragment cité, 67 (nº III). Rectifié par M. de la Rue, 282.

COUTUMES. Plusieurs furent mises en vers au treizième siècle, 252. Entre autres celle de Normandie, 253.

CYGNE (Roman du chevalier au). A quelle classe appartient, 157. Ce qu'il contient, 162. Ses auteurs, *ibid.*

D.

DÉDUITS de la chasse (le Poëme des), cité, page 215.

DIALECTES. *Voyez* Midi et Nord.

DIALECTES. D'où naquirent ceux répandus dans toute la France, 22. Divisés en méridionaux, 24. En septentrionaux, 25. Caractères des premiers, 24 (nº 2).

DIDACTIQUE (Poésie). Sous ce titre on rassemble les Satires, 227 et 228. Les Moralités, 231. Les Légendes, Traductions de Livres saints et Poëmes pieux, 234. Les Coutumes en vers, 252. Les Traités de physique et d'histoire naturelle, 253. Son origine, 276 et 277.

DISTIQUES de Caton, souvent traduits par nos anciens poëtes, 231. Le plus ancien est Everard, moine de Kirkham, *ibid.* Autres poëtes qui les ont également traduits, 232.

DIT du Pape, du Roy et des Monnoyes; ce que c'est que cette pièce, 230. Rapportée en entier, 394.

DOLOPATHOS (Roman de), cité, 128. Son origine, 171 et 173. Mis en vers françois, 171. Conjectures sur l'époque de sa publication, 172 et 173. Ses diverses traductions, 173 et suiv. Son sujet, 174 (nº 4). Observations neuves sur la traduction en vers par Herbert, 176 et suiv. Est fort connu des littérateurs, 177.

DOMESDAY-BOOK; ce que c'est, 206 (nº 2).

DOUCEINE, Doucine, Doulcine, Doucette (Symphonie), instrument de musique; ce que c'étoit, 124 et 125.

E.

E. Les rimeurs des douzième et treizième siècles faisoient rimer l'*è* ouvert avec l'*é* fermé, page 80.

ECRIVAINS. Très-peu parmi ceux qui se sont servi de la langue romane en ont avancé les progrès, pourquoi, 21.

EDDA (l'), est écrit en système allitératif, 56. Son mélange avec les traditions bretones et saxones, source de l'épopée romanesque, 142.

EDIMBOURG. Manuscrits précieux qui existent en cette ville, 49 et suiv.

EDMOND (Vie, martyre et miracles de saint), deux ouvrages de Denys Pyramus, 247 et 248.
ELES *ou* Élès, instrument de musique; ce que c'étoit, 130.
ENMORACHE et Micamon, instrument de musique inconnu, 110.
ENTRELACEMENTS. Exemples d'entrelacements de grands et petits vers, 75 et suiv.
EPITRES FARCIES; leur origine, 10 et 249. Ce que c'étoit, 250. Charte qui indique comment elles se récitoient, *ibid.* On en trouve plusieurs exemples dans un ouvrage de l'abbé Lebeuf.
ERACLE l'Empereur (Roman d'); ce que c'est, 236. Son auteur, *ibid.* A qui dédié, 237.
ERMITE qui s'enivra (l'), conte dévot, cité en entier, 334 à 352.
ETRUSQUES; leur mythologie, semblable en plusieurs points à celle des Scandinaves, 46 (nº 2).
ETUDES. On ignore leur ordre dans les écoles monastiques, 13. Leurs progrès en France, 14 et suiv.
EVÊQUES engagés, dans plusieurs conciles, à traduire les Livres saints pour les mettre à la portée du peuple, 9.

F.

FABLES; leur origine, page 197. Ce genre peu cultivé par les Trouvères, pourquoi, *ibid.* et 199. Le seul fabuliste remarquable du treizième siècle est Marie de France, 198 et 199. Trouvères qui ont laissé aussi quelques fables, 200.
FABLIAUX; leur origine, 188. Leurs diverses espèces, 189 et 190. Secours dont ils furent à Boccace et à Rabelais, 191. A Molière, *ibid.* A la Fontaine pour ses Contes, 192. Pour ses Fables, 193. Pour sa comédie de la Coupe enchantée, *ibid.* et 194. Autres exemples des auteurs qui y ont puisé, *ibid.* et 195. Pourquoi plusieurs se ressemblent, 196.
FABLIERS, une des quatre parties de l'art de la jonglerie, 90.
FISTULE, Instrument de musique; ce que c'étoit, 128.

FLAJOS, Flagel, Flajols, Flageux, Flagiex, instrument de musique; ce que c'étoit, 123.
FLAJOS de Saus, sorte d'instrument de musique; ce que c'étoit, 128.
FLEURS (les) avoient leur langage en amour dans l'ancienne chevalerie : quelques exemples, 186 et 187.
FLORE Florie et Lyriope (Roman de); son auteur, 183.
FLORENCE de Rome (Roman de), cité, 118.
FLUSTE BREHAINGNE, instrument de musique; ce que c'étoit, 128.
FOUS (Fête des) fut supprimée à Paris dans le douzième siècle, 250.
FRANCE. Comment divisée avant le treizième siècle, 23. Indication de quelques ouvrages qui seroient nécessaires à son histoire, 396 et 397.
FRANCS, adoptèrent, après s'être emparé des Gaules, le langage de ses habitans, 8.

G.

GARIN LE LOHERAIN (Roman de). A quelle classe appartient, page 158. Son sujet, 165. Son auteur présumé, *ibid.* et 166.
GAULOIS. Leurs connoissances en musique, 98 et 104.
GERMAINS avoient leurs scaldes, 82.
GERARD DE NEVERS (Roman de). A quelle classe appartient, 157. Son auteur et ses diverses éditions, 165.
GESTE (Chansons de); leur origine, 201. Leur usage dans les combats, 202. On a encore celle de Clotaire II, *ibid.* Goût de Charlemagne pour cette espèce de poésie, 203. Il en avoit fait faire un recueil, *ibid.* La plus célèbre étoit celle de Roland, 204. Sa perte, *ibid.* et 205. Fut chantée par Taillefer, pour annoncer le moment où devoit commencer la bataille d'Hastings, *ibid.* Répétée en chœur après la victoire, 206. Conjectures de M. de la Rue sur un ouvrage où il croit retrouver cette chanson, 206 et suiv. Cette chanson encore en usage dans les armées sous la troisième race, 208. Anecdote à ce sujet, *ibid.* et 209.

GIEUS sous l'ormel ; ce que c'étoit, 96.

GIRON-LE-COURTOIS (Roman de), cité, 219.

GLOSSAIRE. Nécessité d'un Glossaire de l'ancienne langue françoise, 397. Remarques sur ceux de Sainte-Palaye et de Barbazan, *ibid.* et 398. Difficultés d'un pareil travail, 399. Son utilité, 400. Pour l'étude de l'Histoire, 401. De la jurisprudence, 402. Pour l'intelligence des anciens écrivains françois, 403. Méthode à suivre pour en composer un qui pût être aussi complet que possible, 404 et suiv. Exemples, 411, 418, 422, 426 et 430.

GOTHS. Réfutation de ceux qui pensent que c'est à eux que l'on doit la rime, 32.

GRAAL (Roman du Saint-). Sa source première, 145. Ses auteurs, 147 et 149. Epoque à laquelle il fut composé, 148. Ce que c'est, 153. Ses éditions, *ibid.* (nº 3).

GRÉGORIEN (Chant). *Voyez* Chant romain.

GUERRE DE TROIE (Roman de la), 157. Son auteur, 160.

GUGEMER (Lay de), cité, 220.

GUILLAUME D'ORANGE (Roman de). A quelle classe appartient, 157. Son auteur, 162. Analyse de son sujet, *ibid.* et 163.

GUITERNE, Guitarne, Guistarme, instrument de musique ; ce que c'étoit, 110.

H.

HARPE, instrument de musique ; en quoi consistoit, page 112 à 116.

HILDEBRAND (Roman d'), récemment publié à Cassel, 51. Traduction d'un fragment, 52 et suiv. Comment on peut le compléter, 55.

HISTOIRE. Quelles sont les époques brillantes de celle de France, 22.

HORN (Roman de), traduit en françois dans le douzième siècle, 48. Manuscrits qui en existent, *ibid.* et 49. A été publié par fragments, *ibid.*, 50 (nº 1), 51 (nº 1).

J.

JEUX-PARTIS. Ce que c'étoit, pag. 224. Sont appelés *Tenson* par les Troubadours, 225. Idée de leur conduite, *ibid.* Comment dégénérèrent, 226. Exemple des sujets qui y étoient traités, 227. — Sont les premiers monuments de l'art dramatique en France, 257 et 258. Celui d'Aucassin et Nicolette, 259. Comment se déclamoit, 260. Autres jeux-partis, 261.

JONGLERIE (Art de la); comment divisé, 90.

JONGLEURS. Ce que c'étoit, 90. Mesures prises contre eux, *ibid.*, 284 et suiv. Leurs talents, 91. Exemptés de péage à Paris, 92.

JOSAPHAT (la Vie de saint), poëme pieux, de Chardry, 241.

JOSEPH D'ARIMATHIE (Roman de). Ses auteurs, 147 et 149. Ce que c'est, 154.

JURISCONSULTES se servoient dans leurs actes de la langue latine plutôt que de la vulgaire, 11. Pourquoi, 12.

JUSTICE. En quel lieu se rendoit, 359 (nº 4).

I.

IMAGE DU MONDE (l'), poëme de Gautier de Metz; ce que c'est : est traduit en prose, pag. 255 et 256.

INSTITUT. Difficultés de la question qu'il propose, 2 et 277. Son utilité, 270 et suiv.

INSTITUTES de Justinien furent rimées par Richard d'Annebaut, 252.

INSTRUMENTS de musique. Comment introduits en France, 104 et suiv. Nature et emploi de ceux des douzième, treizième et quatorzième siècles, 107 à 131.

INTERRÈGNE. Cause de celui qu'on remarque dans l'histoire littéraire de la France, 23.

ITALIENS. Leurs rapports avec la France au treizième siècle, 59. Imitèrent nos chansonniers, 61. Secours qu'ils empruntèrent à notre littérature, 63.

K.

KYRIE farcis. Ce que c'étoit, page 251. Furent fort long-temps en usage, *ibid.* et 252. Exemples, *ibid.*

L.

LANCELOT DU LAC (Roman de). Sa source première, pag. 145 et 147. Est traduit d'abord en prose, 149. Puis en vers, 148. Ce que c'est, 156. Ses éditions, *ibid.* (nº 2).
LANGUE. *Voyez* Oc et Oil.
LANGUE VULGAIRE. Ce que c'est que cette qualification donnée par les auteurs latins du moyen âge, 8 et suiv.
LANGUEDOCIEN. Sa douceur souvent monotone, pourquoi, 25.
LANGUES (les) plus douces en leur enfance qu'à leur âge viril, pourquoi, 19. Exemples, 20 (nº 1). Dès qu'elles ont atteint leur point de perfection, subissent le sort de l'homme arrivé au terme de son accroissement, 270 et 271.
LAPIDAIRE (le), Traité d'histoire naturelle, 254 et 283.
LATINITÉ. Comment se corrompit dans les Gaules, 8 et suiv.
LATINS. C'est à eux que la rime est due, 35 et 272. Preuves dans Ennius, Virgile et Horace, 35 et 36.
LAY. Ce que c'étoit, 216. Son étymologie, 217. Quand fut inventé, *ibid.* et 220. Réfutation des opinions de le Grand et Massieu à cet égard, 218. Comment s'exécutoit, *ibid.* et suiv. Changea souvent de forme, 221. Erreur de le Grand d'Aussy à ce sujet, 220.
LÉGENDES et Poëmes saints. Leur nombre infini dans les douzième et treizièmes siècles, 234 et 236. Le Voyage de saint Brandan, 234. Les Traductions de Béranger, 235 et 236 (nº 1). Le roman d'Eracle l'Empereur, 236. Les Vies de Thomas Becket, 238 et suiv. Les Poésies de Chardry, 241 à 242. Celles d'Etienne de Langton, 243 et suiv. Celles de Guillaume de Wadington, 245 et 246. Celles de Denys Pyramus, 246 et suiv. Les Epîtres farcies, 249 et suiv.

LETTRES ont eu comme les empires leurs révolutions, 27.

LITTÉRATURE FRANÇOISE. L'histoire de son enfance n'est pas perdue, 1. Difficultés pour la bien connoître, *ib.* et 277.

LIVRES saints. *Voyez* Légendes.

M.

MACHABÉES (le Livre des). Sa traduction est le plus ancien ouvrage françois connu, page 42.

MARCOUL ET SALOMON (le Dit de), roman. Ce que c'est, 196 (n° 3).

MELIADUS (Roman de). Sa source première, 145. Est de la classe de ceux dits de la Table-Ronde, 150. Ses diverses éditions, 153 (n° 2).

MENESTRANDIE, instituée sous Philippe Auguste; en quoi consistoit, 90.

MENESTREL, chef d'une troupe de conteurs et de ménestriers, 90.

MÉNESTRIERS. Ce que c'étoit dans l'origine, 82 et suiv. Chassés par Philippe Auguste, 90. Rentrent bientôt, *ibid.* Forment une royauté, *ibid.* Comment divisée, *ibid.* Mesures rigoureuses employées contre eux, 90, 284 et suiv. Qui alors appelés *ménestriers*; *ibid.* Ce qu'ils devoient savoir, 91, 290 et suiv. Exemptés de péage à Paris, 93. Tableau rapide de leurs diverses occupations, 272 et suiv. C'est à eux que sont dus les premiers essais de l'art dramatique, 258. Diatribe de Guillaume de Wadington contre eux, 266.

MERLIN (Roman de). Sa source première, 145. Son auteur, 147 et 150. Ce que c'est, 154.

MIDI (Dialectes du) fort semblables au latin, 23. Différents entre eux, 24.

MIRACLES sont les premiers essais de l'art théâtral en France, 257. Celui de *Théophile*, 258. Goût des Anglois pour ce genre de composition, 263. Blâmé par Guillaume de Wadington, 264. Pourquoi, 266. Réflexions à ce sujet, *ibid.*

MIXTES (Romans). Quels sont ceux compris sous cette dénomination, 157. Analyse d'une partie, 158 à 168.

MONASTÈRES servoient de colléges à la jeunesse, 12 et suiv. Combien utiles au progrès des études, 15.

MONOCORDE, Monocordion, instrument de musique; ce que c'étoit, 130.

MORALITÉS. Le nombre d'ouvrages compris sous ce titre peu considérable, 231. On y remarque les *Distiques de Caton*, *ibid.* Le *Traité sur les moralités des philosophes*, 232. Les *Enseignements d'Aristote*, 233 et 234.

MOTTE *ou* MOTHE : ce que c'étoit, 359 (n° 4).

MUSE DE BLET *ou* BLEF, instrument de musique inconnu, 130.

MUSE d'Aussay, instrument de musique; ce que c'étoit, 128.

MUSIQUE. Son introduction en France, 98 et suiv. Ses révolutions, *ibid.*

MYSTÈRES ne sont pas, comme on le croit ordinairement, les premiers essais de l'art dramatique en France; ils ont été précédés par les miracles et les jeux-partis, 257.

N.

NACAIRES, Naquaires, instrument de musique; ce que c'étoit, page 119.

NARCISSE (le Lay de); ce que c'est, 217.

NOBLESSE (la) attire près d'elle les poëtes, 85 et 86. Cultivoit le talent de chanter et de composer des vers, 210 et 276. Singularité à cet égard, observée par le grand d'Aussy, 211.

NOELS; leur origine, 10.

NORD (Dialectes du). Source de la langue françoise, 23. Leurs caractères, 25. Ils ont fourni les premiers écrits en romane françoise, 26.

NORMANDIE. C'est en ce pays que parurent les premiers écrits françois, 39.

NORMANDS. On leur doit les premiers écrits en langue françoise, 40. Leur influence sur sa propagation, 44.

NOTRE-DAME (église de). Fête des Fous qui s'y célébroit au douzième siècle, 250.

O.

OC (Langue d'); ce que c'étoit, page 24.

OIL (Langue); ce que c'étoit, 24.

ORGANISATION, *ou* Méthode d'organiser; ce que c'est, 102. Ses termes, *ibid.*

ORGUE. Son introduction en France, 100 et suiv. Ce qu'il étoit alors, *ibid.*, 119 et 120.

P.

PALINODS, sorte d'exercice littéraire, page 95. Ce que c'étoit, *ibid.* Quand se formèrent, *ibid.* Où se tenoient, 96 et 97.

PARIS. Etat florissant de son église et de son école au douzième siècle, 15 et 181. 5.

PARTHENOPEX de Blois (Roman de), présumé du treizième siècle, 158 et 168. Son auteur inconnu, 166. Son sujet, *ibid.* Ses diverses traductions, 167.

PASTOURELLES. Ce que c'étoit, 223. Idée de leur conduite, 224. Exemples, 387, 389, 391 et 393.

PATER, traduit en françois par ordre de Guillaume le Conquérant, 45 (n° 4).

PAYS BAS. C'est là que furent publiés les premiers écrits françois, 39.

PÉAGE (Droit de). Les jongleurs en sont exemptés à Paris, 92 (n° 1).

PERCEFOREST (Roman de), cité, 126.

PETIT PLET (le), dialogue de Chardry, 241. Ce que c'est, 268 et 269. Raisons que donne M. de la Rue pour l'attribuer à ce poëte, 268 (n° 3).

PIERRES PRÉCIEUSES (les) avoient aussi leur langage en amour dans l'ancienne chevalerie, 187. Poëme sur cette matière, par Marbodus, 253. Est traduit en françois, 254.

PIPE, instrument de musique : ce que c'étoit, 128.

PLANTES (les) avoient leur langage en amour dans l'ancienne chevalerie : quelques exemples, 186 et 187.

POEMES PIEUX. *Voyez* Légendes.

POÉSIE ; son origine, 27. Cultivée d'abord chez tous les peuples, *ibid.*, 28 et suiv. A quoi consacra ses premiers accents, 275.

POÉSIE FRANÇOISE. Son plus ancien monument est du onzième siècle, 42 et suiv. Où se forma et fut cultivée, 38 et 44.

POÉSIE ALLEMANDE. Ce que c'est que son ancien mètre, 55.

POETES ont partout devancé les prosateurs, 27. Sont les premiers historiens et les premiers moralistes de la société, 28. C'est à eux qu'il faut remonter pour connoître la littérature d'un peuple, 30.

POETES FRANÇOIS (Premiers) imitèrent le style employé par les rimeurs latins des 10e, 11e et 12e siècles, 64 et suiv. Attirés auprès de la noblesse, quand, 85 et suiv. Pourquoi leur nombre s'accrut, 87 et suiv. Richement récompensés, 88 (nº 2). Causes qui en accrurent le nombre, 276.

POIRE (Roman de la). Morceau qui en est extrait, 312.

PROSATEURS, partout ont été devancés par les poëtes, 27. Ont pour la plupart commencé par faire des vers, 28. Secours qu'ils ont emprunté à la poésie, 29.

PROVENÇAL. Etymologie de ce dialecte, 23.

PROVENÇAUX. Ceux amenés par la reine Constance n'influèrent pas sur la poésie françoise, 57. Perfectionnèrent seulement la chanson, 61 et suiv.

PROVENCE. Etymologie de ce nom, 23. Ce que l'on comprenoit sous cette dénomination, *ibid.* et 24.

PROVOST D'AQUILÉE (le), conte dévot, cité en entier, 314 à 334.

PSALTÉRION, Psaltère, Saltérion, Salteire, instrument de musique : ce que c'étoit, 111 et 112.

PSAUTIER est traduit en françois par ordre de Guillaume le Conquérant, 45.

PUYS d'amour, sorte d'assemblée poétique, 93. Pourquoi ainsi nommés, *ibid.* Comment se formèrent, 94. Quand abandonnés, 95. Les plus célèbres, 96 et 97.

Q.

QUADRIVIUM; ce que c'étoit, page 14 (nº 1).

R.

REGNAULD DE MONTAUBAN, principal héros du roman des Quatre fils Aimon, invoqué à Cologne sous le nom de *saint Reinold*, page 141.

RENARD (Roman du) se compose de plusieurs branches, 157. Ce qu'il contient, 161. Ses auteurs, *ibid.* et 162. Son grand succès, *ibid.*

RIME; son origine, 30. Systèmes divers à cet égard, 31. Leur réfutation, 32 et suiv. Est imitée des Latins, qui l'ont souvent employée, 35, 37 et 272. Opinion de M. Ginguené, 35 et 37.

RIME LÉONINE; ses premières traces, 69. Exemples, 50 (nº 1) et 51 (nº 1).

RIMES masculines et féminines, inconnues aux poëtes des douzième et treizième siècles, 80.

RIME PLATE. Premier rhythme dont se soient servis les poëtes françois, 66. Exemples, *ibid.*, 67 et suiv. Employé aussi par les poëtes anglo-normands, 68.

RIMES ENTRELACÉES nous viennent des Troubadours, 70 et suiv. Leur origine due au Reclus de Moliens, 69 et suiv.

RIMES DOUBLES. Exemples, 74 et 75.

ROIS (Livre des). Sa version est un des plus anciens ouvrages connu en françois, 42. Morceaux qui en sont extraits (nºs 1 et 2), 66, 67, 113, 113, 121, 229, 280 et suiv.

ROLAND (Chanson de), la plus célèbre des chansons de guerre, 204. Est perdue, *ibid.* Efforts inutiles de Tressan et de Paulmy pour la retrouver, *ibid.*, 362 et suiv. Etoit fort répandue, 205. Fut chantée à la tête de l'armée

normande avant la bataille d'Hastings, 205. Répétée en chœur après la victoire, 206. Conjectures de M. de la Rue sur un ouvrage où il croit retrouver cette chanson, 206 et suiv. Etoit encore en usage dans les armées sous la troisième race, 208. Anecdote à ce sujet, *ibid.* et 209.

ROMAINS connoissoient l'usage de la rime, 37.

ROMANE (Langue). D'où elle se forma, 8. Ses premières traces, 9. Son altération, *ibid.* Il en est souvent question dans les Conciles, *ibid.* Désignée dans les auteurs latins du moyen âge sous le nom de *vulgaire*, 10 (n° 3). Causes qui retardèrent ses progrès, 11 et suiv., 21 et suiv. Ce qu'elle semble au premier aperçu, 19. Perfectionnée au douzième siècle, 20. Ce qu'il lui a fallu pour parvenir à sa maturité, 21. Combien elle compte de dialectes, 23. Comment elle se répandit et fut peu à peu en usage dans toute l'Europe, 58 et suiv., 60 (n° 3), 272.

ROMANS. *Voyez* Allégoriques, Charlemagne, Mixtes et Table-Ronde.

ROSE (Roman de la), cité, 118, 111, 122, 126 et 127. Jugement sur cet ouvrage, 168. Cause de son peu d'intérêt, 169. Son sujet, *ibid.* et 170. Raison de son grand succès, 170 et 171.

ROTRUENGES; ce que c'étoit, 223. Fort goûtés en Angleterre, 263.

ROU (Roman du); ce que c'est, 157 et 159.

RUBEBE, Rubelle, Rebelle, Rebec, instrument de musique; ce que c'étoit, 108 et suiv.

S.

SATIRE. Son usage parmi les poëtes anglo-normands et ceux du nord de la France, pag. 222, 223 et 228. On doit remarquer en ce genre la Bible Guiot, 228. Observation importante qu'on y peut puiser, 229. La Bible au seignor de Berze, *ibid.* La complainte de Jérusalem, 230. Et le Dit dou Pape, etc., *ibid.* La Satire de Roix de Cambray, *ibid.*

SCALDES. Leurs fonctions chez les Scandinaves, 81.

SCANDINAVES. Leur mythologie offre des rapports avec celle des Etrusques, 46 (n° 2). Source de l'épopée romanesque, 142. Ce que c'étoit que leurs scaldes, 81.

SCIENCES. Leurs premiers essais chez tous les peuples ont été informes, 256. Pourquoi leurs inventeurs généralement ignorés, *ibid.*

SEPT FRÈRES DORMANS (la Vie des) ou des sept Martyrs, poëme pieux, de Chardry, 242.

SERMONS, prêchés en françois, ensuite traduits en latin, 21. Etoient quelquefois mêlés de poésies : exemple, 243, 244 et 245.

SINGE. Origine du proverbe *payer en monnoie de singe*, 92.

SIRVENTE ; ce que c'est, 222. Quand il fut inventé, 221. Où il prit naissance, 222. Ses diverses espèces, *ibid.* Punition terrible infligée à un poëte qui avoit composé un sirvente, 223. Exemple d'un sirvente *pieux*, 378. — *amoureux*, 381.

SOCIÉTÉ. Avec elle a commencé la poésie, 27 et suiv.

SYSTÈME ALLITÉRATIF. *Voyez* Allitération, 55.

T.

TABLE (Chansons de), *ou* Chansons bachiques, inconnues dans notre ancienne poésie, page 215. On chantoit cependant à table ; exemple, 215 et 216.

TABLE (le Jeu de) ; ce que c'étoit, 299 (n° 9).

TABLE-RONDE (Romans de la). Classe à part des Romans de chevalerie, 141. Sa source, 145 et 147. Analyse d'une partie des ouvrages qui la composent, 150 et suiv.

TABOUR, Tabor, Tabur, instrument de musique ; ce que c'étoit, 116 et suiv.

TAPISSERIE de la reine Mathilde. Son véritable auteur, 84.

TEMPLIERS, seuls ménagés dans la Bible Guiot, 228. Origine et signification véritable du proverbe *Bibere templariter*, 229.

TENSON. Nom que les Troubadours donnoient à ce que les Trouvères nommoient *Jeux-partis*, 225. Leur succès en Provence, 226. La cause, *ibid. Voyez* Jeux-partis.

THÉATRALE (Poésie). Epoque à laquelle parurent ses premiers essais difficile à fixer, 257. Ce qu'on doit considérer comme ses premiers monuments, 258. Opinion particulière à cet égard sur le fabliau d'*Aucassin et Nicolette,* 259 et suiv. Sur quelques autres poésies, 260 et suiv. Goût des Anglois pour les représentations théâtrales, 262 et suiv. Manière dont elles avoient lieu chez eux, 264. Diatribe de Guillaume de Wadington contre cet amusement, 264 et suiv. Espèce de drame théologique qu'il a composé, 267. Le dialogue du Petit-Plet, 268 et 269.

TRADITIONS. C'est à celles du moyen âge que l'on doit l'origine de l'histoire de l'ancienne poésie et des Romans de chevalerie, 132 et suiv.

TRADUCTIONS. Les premières qui furent faites en langue françoise, 42.

TRAITÉ sur les Moralités des Philosophes, poëme du treizième siècle, 232. Son auteur, *ibid.* Erreurs bizarres qu'on y remarque, 233.

TRAITÉS de Physique et d'Histoire naturelle. On a en vers ceux de Philippe de Than, 253. Celui traduit en latin par Marbodus, *ibid.* Le Bestiaire, 254. Le Volucraire et le Lapidaire, *ibid.* L'Image du monde, 255.

TRISTAN (Roman de). Sa source première, 145. Son auteur, 147. Est mis en vers par Chrestien de Troyes, 150. Ses éditions, *ibid.* (nº 1). Analyse succincte, 151 et suiv. La Fontaine y a puisé le sujet de sa comédie de la *Coupe enchantée,* 194 (nº 1). Cité, 219.

TRIVIUM; ce que c'étoit, 13 (nº 6).

TROMPE, instrument de musique; ce que c'étoit, 118. — Petite, 128.

TROUBADOURS n'ont point été les modèles sur lesquels se formèrent les poëtes françois, 56. On ne leur doit que le perfectionnement de la chanson et de la poésie lyrique, *ibid.*, 61 et suiv. Leurs Tensons, 225. Cause du grand succès qu'ils avoient en Provence, 226.

TROUVÈRES. Opinions diverses sur les lieux où ils firent entendre leurs premiers essais, 38 et suiv. Ce sont eux et non les Troubadours qui créèrent la poésie françoise, 56 et suiv. Se modèlent sur les poëtes latins des dixième, onzième et douzième siècles, 65 et 66. Ce qu'ils peuvent avoir emprunté à la poésie provençale, 74. Leurs premiers essais relativement à la poésie théâtrale, 258 et suiv. Tableau de leurs diverses occupations, 272 et suiv.

TYMBRE, instrument de musique; ce que c'étoit, 126 et suiv.

V.

VAINQUEURS donnent ordinairement leurs usages à la nation qu'ils soumettent, page 7. Cependant, s'ils sont plus grossiers qu'elle, empruntent une partie de ses habitudes, *ibid.* Exemples, 8 et 81.

VALENCIENNES avoit au treizième siècle un Puy *ou* Cour d'amour, 222. Pièces diverses qui y ont été couronnées, 378, 381, 383 et 385.

VERS. Leur langage un des premiers qui se soit fait entendre aux hommes, 27 et suiv. Les plus anciens qui nous soient parvenus sont à rime plate, non entrelacés, 66. Exemples, *ibid.*, 67 et suiv.

VILAIN. Etymologie de ce mot, 358 (nº 3). Ses diverses acceptions, *ibid.*

VIOLON *ou* Viole et Vièle, instrument de musique; ce que c'étoit, 107 et 108.

VOLUCRAIRE (le), poëme sur l'histoire des oiseaux, 254 et 283.

VOYAGE DE CHARLEMAGNE A CONSTANTINOPLE (Roman du). On conjecture qu'il contient la Chanson de Roland, 206. Fragment de ce Roman, 207. Il ne doit pas être confondu avec celui du Voyage de Charlemagne à Jérusalem, 207 et 208. Erreur des Bénédictins à cet égard, 208 (nº 2).

Y.

YSEULT, personnage du roman de Tristan, page 152. On en connoît deux de ce nom, *ibid.* et 153.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES AUTEURS

CITÉS DANS CET OUVRAGE.

ABAELARD ; son plus beau titre auprès de ses contemporains, page 14. Avoit composé plusieurs pièces de vers érotiques fort goûtées, 210.

ABBON, abbé de Fleury sur Loire : ce qu'il exigeoit de chaque élève, 15.

ACORÈDE, musicien romain, introduit le chant grégorien en France, 99.

ADAM DE GUIENCY, poëte françois du treizième siècle ; traducteur en vers des Distiques de Caton, 232.

ADAM DU SUEL, poëte françois du treizième siècle, traducteur en vers des Distiques de Caton, *ibid.*

ADAM DE LA HALE, surnommé le Bossu d'Arras, poëte françois du treizième siècle : exemple, 79, 376. Composoit en musique, 103.

ADELUNG. Cité, 205.

ADENEZ *ou* ADAM, dit le Roi, poëte françois du treizième siècle, auteur de plusieurs Romans de chevalerie, 138, 139.

ADRIEN II envoie à Charlemagne deux chantres romains, 99.

ALAIN, de Lille, poëte latin du douzième siècle, 18.

ALARS de Cambray, poëte françois du treizième siècle ; auteur du Traité sur les Moralités des philosophes, 232. Erreurs grossières dans lesquelles il est tombé, 233.

ALCUIN, maître de Charlemagne, 22.

ALEXANDRE de Paris, poëte françois, auteur du roman d'Alexandre, cité, 118, 158.

ALPHONSE (Pierre) vient en France, 181.

ANJOU (le comte d'), chansonnier françois, 211.

ARNOLD de Caen, cité, 222.
ASSEMANI (Joseph), cité, 173.
AUBOIN de Sezane, poëte françois, un des premiers qui adopte pour la chanson les formes employées par les Troubadours, 61. Il enrichit la chanson de plusieurs mètres inusités, 71. Exemple, 73.
AUDEFROY le Bâtard, poëte françois du treizième siècle ; on lui attribue mal-à-propos l'invention du Lay, 218.

B.

BARBAZAN, cité, pag. 42, 103, 110, 112 et 181. Son glossaire françois inédit, 397, 398.
BEAUDOIN de Condé, poëte françois, du treizième siècle, 121.
BEAUGENDRE (le P.), éditions qu'il a données d'anciens poëtes latins des douzième et treizième siècles, 17.
BENOIT de Sainte-More, Trouvère anglo-normand, 69. Ses ouvrages, 160.
BERANGER, poëte inconnu aux biographes, traducteur en vers de quelques livres saints, 235 et 256 (n° 1).
BERANGER, apologiste d'Abaelard; reproche à saint Bernard d'avoir fait des Chansons badines, 209, 210.
BERDIC, ménestrel à la suite de Guillaume-le-Conquérant, 46. Est richement récompensé par ce prince, 206.
BERNARD de Cluny, poëte latin du douzième siècle, 17.
BERNARD (Saint), avoit dans sa jeunesse composé des Chansons badines, 209 et 210.
BERZE *ou* BERZIL (Hugues de). *Voyez* Bible et Hugues.
BEVERLEY (Alfred de), écrivain du douzième siècle, analyse le roman du Brut, 146. Éloge qu'il en fait, *ibid.*
BLANCHINI, cité, 120.
BOCCACE, disciple du Dante, 29. A imité les poëtes françois, 61, 63, 177, 190 et 191.
BODEL d'Arras (Jehan), poëte françois, célèbre par ses Jeux-Partis, 225.
BOETHIUS (Hector), Anecdote qu'il rapporte sur le roi Jean, 208.

BOILEAU, sa fable de l'Huître est imitée d'un ancien Fabliau, 194, cité, 188.
BORDE (de la) cité, 72 et suiv. 103, 204.
BORRON (Robert et Helis de), écrivains du douzième siècle, 147. Leurs ouvrages, 149.
BRÉQUIGNY (de), cité, 159.
BRETEL d'Arras (Jean), poëte françois, célèbre par ses Jeux-Partis, 225.
BRUNETTO Latini écrivit un Traité en françois, 60.
BURNEY (le docteur), cité, 103.

C.

CALIXTE II prononce l'authenticité de la Chronique de Turpin, page 136.
CALMET (dom), cité, 166.
CANGE (DU), cité, 70.
CATEL, auteur de l'histoire du Languedoc, cité, 163.
CHARDRY, poëte anglo-normand, auteur de plusieurs poëmes sur des sujets de dévotion, 241 et suiv. Son dialogue du Petit-Plet, 241, 268. Ce que c'est, *ibid.* Opinion de M. de la Rue à cet égard, 268 (n° 3).
CHARLEMAGNE. Ses travaux, 22. Favorise l'introduction du chant grégorien en France, 99. Compose un *Veni Creator,* 100. Son éloge, 134. Comment devint le héros de tant de Romans de chevalerie, 135 et suiv. Sa vie, écrite par Turpin, n'est qu'un amas de fables, *ibid.* Son goût pour les chansons de geste ou militaires, 203. En avoit fait ou fait faire un recueil, *ibid.* Qu'il savoit par cœur, *ibid.* Conjecture sur le lieu où l'on pourroit en retrouver une partie, 204.
CHARLES le Chauve prononce son serment en françois, 5, 133, et 20 (n° 1). Composoit de la musique d'église, 100.
CHARLES le Simple cède la Neustrie, 40.
CHEVREAU dut à d'anciens fabliaux le sujet de plusieurs tragi-comédies, 195.
CHOISY (l'abbé). Sa Vie de Charles V, citée, 86.

CHRESTIEN de Troyes a perfectionné la Romane françoise, 20. A mis en vers une partie des romans de la Table Ronde, 72, 148, 150, 194 (n° 1). Un des premiers qui adopte pour la chanson les formes employées par les Troubadours, 61. Ce qu'il nous reste de lui, 72. Exemple d'une de ses chansons, *ibid.*

CLOTAIRE II avoit composé une chanson de geste ou militaire qui se chantoit en allant au combat, 33, 202. Elle est conservée dans Sidonius Appoll. et écrite en latin rimé, *ibid.* Citée et traduite, 362.

COLIN MUSET, poëte françois, cité, 107.

CONSTANCE (la reine) amène avec elle en France des Provençaux, 57.

CONTANT D'ORVILLE, cité, 162, 256.

CONSTANTIN COPRONYME envoie à Pépin le premier orgue qui ait paru en France, 100 et suiv.

COQUILLART, poëte françois, cité, 108, 125.

COUCHU, Son extrait du roman de Parthenopex de Blois, 167.

CREUZÉ DE LESSER (M.), cité, 153 (n° 1).

D.

DACIER (M. le Chevalier). Sa notice d'un manuscrit grec de Syntipas, citée, page 174. Doutes sur une opinion qu'il y avance, 175 et suiv.

DAIRE (le P.), cité, 97.

DESCHAMPS (Eustache), poëte françois, du quatorzième siècle, cité, 125.

DIDEROT dut à un ancien fabliau l'idée de ses Bijoux indiscrets, 195.

DOURBAULT (Nicolas), poëte du treizième siècle qui mit en vers la Coutume de Normandie, 253.

DUC DE BRABANT (le), chansonnier françois, 211.

DUCAREL, cité, 66.

DUCLOS, cité, 178, 254.

DUMOUTIER, cité, 66.

DU VERDIER, cité, 178 et suiv.

E.

ECKARD, cité, page 48.

EGINHART, cité, 203.

EICHHORN, cité, 205.

ELLIS (M.), savant anglais, a découvert un manuscrit françois contenant une série des plus anciennes poésies, 49.

ENNIUS a fait des vers latins rimés, 35.

ERIC, duc de Frioul. Sa mort, 34.

ETIENNE DE LANGTON, poëte anglo-normand du treizième siècle, 243. A composé des sermons mêlés de poésies, *ibid.* et 267. Fragment d'une stance qui se trouve dans l'un, 244. Autre pièce qui lui est attribuée, 268 (n° 1).

EVERARD, moine de Kirkham, poëte du douzième siècle, inconnu aux biographes anciens. A traduit en vers les Distiques de Caton. Détails sur sa vie, 68 et 231.

F.

FAUCHET. Son ouvrage rempli d'erreurs, page 4; cité, 178 et suiv., 226.

FONTENELLE, cité, 38. Attribue faussement les premiers essais de poésie aux Picards, *ibid.*

FRANCO de Paris, auteur d'un Traité sur la musique, 102.

FROISSART, poëte et historien, a composé des Lays, 218, 221.

G.

GACES BRULEZ, chansonnier françois, page 211.

GALLAND, cité, 253.

GANDOR de Douay, poëte du treizième siècle; ses ouvrages, 162 et 163.

GARNIER de Pont-Sainte-Maxence. *Voyez* Guernes.

GASSE LE BLOND, écrivain du douzième siècle, 147, 149.

GAUTIER de Metz, poëte françois du treizième siècle, auteur de l'Image du monde, 255.

GAUTIER *ou* VAUTIERS d'Arras, poëte du treizième siècle; auteur du roman pieux d'Eracle l'empereur, 236.

GAUTIER DE COINCI, poëte françois du treizième siècle, cité, 102, 107; est auteur de plusieurs fabliaux ou contes dévots, 189 (n° 2).

GAUTIER de Lille, poëte latin du douzième siècle, auteur de l'Alexandriade, 17.

GAUTIER MAP, écrivain du douzième siècle, traducteur du roman de Lancelot, 147. Est inconnu aux biographes, *ibid.* Conjectures sur sa qualité, 149.

GEOFFROY GAIMAR, poëte anglo-normand, du douzième siècle, 68. Ce qu'il dit des Ménestriers, 82 et suiv.

GEOFFROY, abbé de Saint-Alban, introduit en Angleterre les compositions théâtrales connues sous le nom de Miracles, 263.

GEOFFROI, le chanoine; ce qu'il disoit d'une église sans bibliothèque, 15, et (n° 3).

GEOFFROY ARTHUR DE MONTMOUHT, traduit du breton en latin l'Histoire des rois d'Angleterre, dite le roman du Brut, 142, 143 (n° 1), et suivantes.

GEOFROY DE VIGEOIS. Son opinion sur la Chronique de Turpin, 137 (n° 2).

GERBERT, précepteur du roi Robert, 22.

GERBERT, prince-abbé, de la Forêt-Noire, auteur du traité de *Musicâ sacrâ*, cité, 120, 124.

GHILEBERT DE BERNEVILLE, poëte françois. Exemple, 76, 77 et 78.

GIBERS *ou* GYRBERS DE MONSTREUIL, poëte françois du 13e siècle, auteur du roman de Gérard de Nevers, 165.

GILLES LE VINIERS, poëte françois du treizieme siècle. Exemples, 74, 75.

GINGUENÉ (M.). Son opinion sur l'origine de la rime, 35; cité, 36, 61, 73, 142 et 178.

GIOJA (Flavio), prétendu inventeur de la boussole selon les Italiens, 229.

GIRARDIN d'Amiens, poëte françois du treizième siècle, continuateur du roman de Berthe et Pépin, 139.

GOTESCALC. Élégie sur son exil, en latin rimé, 34.

GOUGET (l'abbé), cité, 5.

GRAND D'AUSSY (le). Jugement sur son recueil de fabliaux, 5, 91, 178 (nº 2). Réfuté, 158, 159; cité, 161; réfuté, 168; cité, 178, 181, 199, 211, 212, 214; réfuté, 218, 220, 221; cité, 226; réfuté, 255, 259; cité, 261, 262.

GRIMM (M.), savant Allemand, a publié une notice sur le roman de Horn, 50. Des fragments de celui de Hildebrant et de Herebrant, 51. Ce qu'il pense de l'ancien mètre allemand, 55.

GUERNES *ou* GARNIER de Pont-Sainte-Maxence, poëte anglo-normand du douzième siècle, 69. Auteur d'une vie en vers de Thomas Becket, 238. Soins qu'il se donna pour la composer, *ibid.* et 237. La lut plusieurs fois devant le tombeau du saint, 239. Cet ouvrage est loué, 240.

GUEULETTE. Son édition du Petit Jehan de Saintré, citée, 117. Celle de Gérard de Nevers; citée, 165, 299 (nº 9).

GUIART (Guillaume), poëte françois du treizième siècle; cité, 110, 124.

GUILLAUME le Conquérant. Combien utile à la propagation de la langue françoise, 45 et suiv. Se fait suivre par des poëtes dans son expédition, 46. Fait entonner la chanson de Roland avant la bataille d'Hastings, 205. Récompense richement, après la victoire, les ménestrels de sa suite, 206.

GUILLAUME le Roux, 46. Fonde le Puy de la Conception, à Caen, 96, 97, 306 et suiv.

GUILLAUME de Blois, poëte latin du douzième siècle, 18 (nº 5). Auteur d'une Tragédie et d'une Comédie qui ne nous sont point parvenues, 259.

GUILLAUME de Normandie, poëte du treizième siècle, auteur de fabliaux et du Bestiaire *ou* Traité des animaux, 254.

GUILLAUME de Bapaume, poëte du treizième siècle, auteur du roman de Guillaume d'Orange, 163.

GUILLAUME de Wadington, poëte anglo-normand du treizième siècle, auteur d'une traduction en vers françois d'un ouvrage latin de dévotion, 245, 246. Son poëme intitulé Manuel de la religion, 262. Ce qui rend ses ouvrages intéressans, 263. Diatribes contre les représentations de miracles, 264 et265. Contre les ménestriers, 266. Espèce de drame théologique qu'il a composé, 267. Son Éloge, 268.

GUILLAUME de Machault, poëte du quatorzième siècle. Explication d'un fragment dans lequel il cite les instruments en usage de son temps, 105, 116, 131.

GUIOT de Provins. *Voyez* Bible.

H.

HARDY puisa en d'anciens fabliaux le sujet de plusieurs tragi-comédies, page 195.

HÉLIE de Winchester, poëte anglo-normand du treizième siècle, traducteur en vers des Distiques de Caton, 232.

HÉLINAND, poëte françois de la cour de Philippe-Auguste, 85.

HENRI Ier, roi d'Angleterre. Punition terrible qu'il fait infliger à un poëte qui avoit écrit un Sirvente satirique contre lui, 223.

HENRI II, roi d'Angleterre. Son goût pour la poésie françoise, 146, 147.

HENRI de Hutington analyse en latin le roman du Brut, 143 et suiv.

HENRI III, duc de Brabant, protecteur du poëte Adenez le roi, 138.

HERBERT, poëte françois qui a mis en vers le roman de *Dolopathos*, 171. Conjectures sur l'époque où il publia sa traduction, 172, 173. Doutes sur une opinion de M. Dacier, relative à ce poëte, 175 et suiv.; cité 179 à 180. On lui attribue encore une Vie de Josaphat, 180.

HÉRÉBERT de Bosham, auteur d'une Vie de saint Thomas de Cantorbéry, 241.
HERMANS (le moine), poëte françois du treizième siècle, inconnu aux biographes, auteur d'un poëme sur l'Assomption de la Vierge, 236 (nº 1).
HÉRODOTE, disciple d'Homère, 29.
HICKÈS, savant anglois; cité, 49.
HILDEBERT du Mans, poëte latin du douzième siècle, 17.
HORACE a des vers rimés en plusieurs de ses Odes, 36.
HUCBALD de Saint-Amand écrivain sur la musique, 102.
HUGUES de Berze, chansonnier françois, 211. *Voy.* Bible.
HUON de Mery, poëte françois, cité 118 et 119.
HUON de Villeneuve, poëte françois du treizième siècle, auteur de plusieurs romans de chevalerie, entre autres des Quatre fils Aimon, 140 et 141.

J.

JACQUEMARS GIELÉE, poëte du treizième siècle, auteur du roman du nouveau Renard, page 162.
JACQUES LE VINIERS, poëte françois. Exemple, 78, 79.
JEAN (le roi). Anecdote qui lui est relative, 208 et 209.
JEAN de Hauteville, poëte latin du douzième siècle, 17.
JEHAN BODEL d'Arras, poëte du treizième siècle, a composé différentes pièces de théâtre, 261.
JEHAN DE BEAUVEAU, écrivain du quinzième siècle, 255.
JEHAN DE BOVES a laissé quelques fabliaux, 200.
JEHAN DE FLAGY, auteur du roman de Garin-le-Loherain, 165.
JEHAN DE MEHUN, auteur du roman de la Rose; cité, 111, 118, 122, 126, 127. Jugement sur cet ouvrage, et son succès, 168 et suiv.
JEHAN le Maire de Belge. Son système sur l'invention de la rime, 32.
JEHAN MOLINET, poëte françois du quinzième siècle, cité, 108.

JEHAN de Paris ou du Chastelet, poëte du treizième siècle, traducteur en vers des Distiques de Caton, 232.

JOINVILLE, cité, 119, 299 (n° 9).

JUVÉNAL, cité, 188.

L.

LA CROIX du Maine, cité, page 177.

LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, infidélité de ses copies, 5. Cité, 129, 220, 226, 232. Son opinion sur le fabliau d'Aucassin et Nicolette, réfutée, 259. Son projet de Glossaire de la langue romane, 397, 398.

LA FONTAINE a puisé dans les Fabliaux le sujet de plusieurs de ses Contes, 192; de ses Fables, 193; de sa Comédie de la Coupe enchantée, *ibid.* et 194. Cité 197. On présume qu'il doit beaucoup de ses fables à Marie de France, 199 et 200.

LAMBERT LI CORT, poëte français du douzième siècle, 158.

LANCELOT, réfuté, 84.

LEBEUF (l'abbé), cité, 33, 36, 39, 41, 43, 45, 148, 163, 207, 208, 234, 251 et 257.

LÉONIUS de Paris, poëte latin du douzième siècle, 17.

LORIN (M. Théodore), cité, 195.

LOUIS (Saint) cité, 22. Exempte les jongleurs et ménestriers du droit de péage, à Paris, 92 et 93.

LUC DE LA BARRE (le chevalier), poëte anglois du douzième siècle. Punition terrible qui lui est infligée pour avoir composé un Sirvente satirique contre le roi, 223.

LUCES DU GAST, romancier du douzième siècle, 147. Ses ouvrages, *ibid.*, 148 et 150. Son roman du Saint-Graal, 153.

M.

MABILLON, cité, pag. 41, 209.

MAITTAIRE, cité, 141.

MARBODUS de Rennes, poëte latin du douzième siècle,

17, 65. Auteur d'un Traité sur les pierres précieuses, 253. Traduction de cet ouvrage en vers, au douzième siècle, 254.

MARC PAUL, voyageur du treizième siècle, auquel on attribue faussement d'avoir emprunté le premier la découverte de la boussole aux Chinois, 229.

MARIE de France, femme poëte du treizième siècle, 47, 198. A laissé un grand nombre de fables, *ibid.* Annonce d'une édition qui en sera bientôt publiée, *ibid.* Secours dont on présume qu'ont été ses Fables à La Fontaine, *ibid.* et 199. Ce que dit le Grand d'Aussy des ouvrages de Marie, *ibid.* Leur caractère remarquable, *ibid.* A aussi composé des Lays, 219; entre autres ceux de *Graalent*, de *Gugemer* et autres, 220. Sa fable du *Leu et de l'Aignel* rapportée en entier, 352. *D'un Corbel qui prist un fromaige*, 355; *Dou Vilain qui norri une Choe*, 358.

MARMONTEL doit à un ancien fabliau son conte moral du Philosophe, 195.

MARTINO DA CANALE, publie sa Chronique en françois, 60.

MARVESIN, cité, 4.

MASSIEU (l'abbé). Jugement sur son histoire de la Poésie françoise, 4. Son opinion sur l'origine de la rime, 31 et 32. Réfutée, 34 et 35; cité, 177, 180; réfuté, 218; cité, 226.

MATHILDE (la reine). Quelle est celle qui broda la tapisserie connue sous ce nom? 84.

MATHILDE de Toscane parloit la Romane, 58.

MAURICE DE CRAON, poëte françois; exemple 76.

MÉON (M.). Sa nouvelle édition du recueil de Barbazan, citée, 182. Prépare une nouvelle édition du Castoiement, 182. Son recueil, cité, 182, 217.

MÉTELLUS (Hugues), écrivain du douzième siècle, auteur présumé du roman de Garin-le-Loherain, 166.

MICHEL DE HARNES, traducteur de la Chronique de Turpin, 137 (n° 2).

MILLOT. Son opinion sur les premiers essais de poésie françoise, réfutée, 39 et 93.
MOLIÈRE. Ce qu'il emprunta aux fabliaux, 191 et 192.
MONTFAUCON. Réfuté, 84; cité, 237.
MONTLUC (Adrien de). Sa comédie des Proverbes, citée, 109.
MULLER (M.), savant Allemand, cité, 132.
MURATORI, cité, 33, 58, 59.

N.

NIGELLUS, poëte latin du douzième siècle, page 17.
NITHARD, cité, 133.
NORBERT (Saint), prêchoit en françois, 41.

O.

ODON (Saint) a écrit sur la musique, page 102.
ODON DE SULLY, évêque de Paris, supprime la fête des Fous, 250.
ORDERIC VITAL, cité, 237.
OSMONT (Guillaume), poëte du treizième siècle. Ses ouvrages, 254.
OTTFRID. Ses poésies, 37.
OUVILLE (d'). Ses Contes tirés en partie du Castoiement, 195.

P.

PAPIAS, cité, pag. 114, 129.
PASQUIER. Ses observations n'ont nul intérêt pour l'histoire de la Poésie française, 4, cité, 218.
PAULIN (Saint) a fait une Ode rimée en latin, 33.
PAULMY (le marquis). Sa prétendue traduction de la chanson de Roland, 204; rapportée, 363 à 367.
PERRIN D'ANGECORT, un de ceux qui perfectionnèrent la chanson d'après les Troubadours, 62.
PERROT DE SAINT-CLOOT *ou* de Saint-Cloud, poëte français du treizième siècle, auteur d'une partie du roman du Renard, 161, 182.

PHILIPPE-AUGUSTE 22. Chasse les ménestriers, 90.

PHILIPPE-LE-BEL est accusé d'avoir fait altérer les monnoies, 231.

PHILIPPE DE THAN, poëte anglo-normand. Sa méthode de versifier, 64. Exemples tirés de ses Ouvrages, 67. *Voy.* Than.

PHILIPPE de Vitry, évêque de Meaux, a traduit en vers les Métamorphoses d'Ovide, 179.

PIERRE de Blois, poëte latin du douzième siècle, 18.

PIERRE LONGA TOSTA, poëte anglo-normand, a traduit en vers la Vie de Saint Thomas de Cantorbery, 240.

PIERRE MAUCLERC, duc de Bretagne, chansonnier françois, 211.

PIERRE de Paris, écrivain du douzième siècle, cité, 217.

PIERRE de Pise, grammairien de Charlemagne, a fait une Ode rimée en latin, 34.

PIERRE de Vernon, poëte du douzième siècle, inconnu aux biographes, 233. Son poëme des Enseignemens d'Aristote, *ibid.* et 234. Sa méthode d'écrire, 69.

PIERRE de Riga, poëte latin du douzième siècle, 18.

PYRAMUS (Denys). Notice sur ce poëte anglo-normand, 246 à 249. A composé deux ouvrages de dévotion, les seuls qui restent de lui, 247, 249.

R.

RABELAIS, cité, page 109. Secours qu'il emprunte aux Fabliaux, 191.

RAVALLIÈRE (Lévesque de la). Jugement sur son édition des poésies du Roi de Navarre, 5. Son opinion sur l'origine de la rime, 32 et suiv. Cité, 39, 148.

RAYNOUARD (M.) prépare un beau travail sur la langue romane, 9 (n° 1).

RECLUS DE MOLIENS, pseudonyme, l'un des premiers qui ait entremêlé les rimes, 69 et 70. Exemple 71.

REGNIER, poëte françois du dix-septième siècle, cité, 108.

REINOLD (Saint), principal héros du roman des Quatre fils Aimon, sous le nom de Regnauld de Montauban, 141.

RENAX *ou* RENAUS ; l'un des auteurs du *Chevalier au Cygne*, 162.

RICHARD D'ANNEBAUT, poëte anglo-normand qui mit en vers les institutes de Justinien, 252.

RITSON (M.) a publié un fragment du roman de Horn, 48. Son opinion à cet égard. Réfutée, *ibid.* et 49.

RIVAROL, cité, 21.

RIVET (D.), 5, cité, 163.

ROBERT, roi de France. Ses travaux, 22. A composé de la musique d'église, 100.

ROBERT de Blois, poëte françois du treizième siècle, 182. Ses ouvrages, 183. On croit pouvoir lui attribuer *le Lay de Narcisse*; pourquoi, 183 et 184.

ROBERT de Marberoles, chansonnier françois, 211.

ROBERT de Caen, comte de Crenly, de Glocester et de Thorigny, savant françois du douzième siècle, 143.

ROBERT de Thorigny, abbé de St-Michel. Ses ouvrages, 144.

ROBERT WACE, poëte anglo-normand du douzième siècle, 69, 97, 115, 146, 159, 160, 205, 219, 306 et suiv. Cité, 205 (n° 1), 219.

ROIX de Cambray, poëte du treizième siècle, auteur d'une Satire, 230.

ROUSSEAU (J.-J.). Cité, 200.

RUE (M. Gervais de la). Son opinion sur le lieu et l'époque où parurent les premiers écrits françois, 39 et suiv. Ce qu'il regarde comme le plus ancien, 43 ; opinion sur le roman de Horn, 49. Ce qu'il pense du style des premiers poëtes françois, 64 et 207 (n° 2). 282, 283. Cité, 142. Ses conjectures sur la chanson de Roland, 206 et suiv. Cité, 240, 243, 248, 265, 268 (n°s 2 et 3).

RUSTICIEN DE PISE, poëte françois du douzième siècle, traducteur du Roman du Brut, 145, 147, 148 et 150.

RUTEBEUF, poëte françois du treizième siècle. Son opinion sur les ménestriers, 117. A fait une pièce intitulée : Le Re-

nard Bestourné, 162. A laissé des Fables, 200. Cité, 259. Opinion particulière sur certains de ses Fabliaux, 262.

S.

SAINTE-PALAYE. *Voyez* La Curne.

SAMSON de Nanteuil, poëte anglo-normand du douzième siècle, page 68.

SANDFORT, cité, 66.

SARISBERRY (Jean de), cité, 15 (nº 6).

SAVARI, religieux de Saint-Denys, 138.

SCHLEGEL (M. Frédéric) a traduit en allemand le Roman de Gérard de Nevers, 165.

SEDAINE doit à d'anciens fabliaux le sujet de plusieurs opéras comiques et d'un de ses Contes, 195.

SENDEBAB, auteur indien, cité, 173.

SERLON de Bayeux, poëte latin du douzième siècle, 65.

SHAKESPEARE a précédé les bons prosateurs anglois, 29.

SIDONIUS-APPOLLINARIS, cité, 86. 202.

SINNER, garde de la bibliothèque de Berne, cité, 157, 163, 178, 232 et 283.

STEWART ROSE (M.). Sa traduction angloise du roman de Parthenopex, 168.

SUGER savoit Horace par cœur, 16.

T.

TACITE, cité, page 82.

TAILLEFER, ménestrier à la suite de Guillaume-le-Conquérant, 46, 85; entonne la chanson de Roland, pour annoncer le moment où devait commencer la bataille d'Hastings, 205.

THAN (Philippe de) poëte anglo-normand, 253. A composé des Traités sur la Physique et l'Histoire naturelle, *ibid.* et 67 (nºs 2 et 3). Fragments du Livre *de Creaturis*, 67 (nº 3). Rectifié par M. de la Rue, 282. Du Bestiaire, 67 (nº 2). Rectifié, 283.

THESPIS. Ses premiers Essais amenèrent les beaux jours du théâtre d'Athènes, 257.

THIBAUD, comte de Champagne et roi de Navarre, cité, 20 (nº 1), Perfectionne la Chanson, d'après les formes employées par les Troubadours, 61 et suiv. Cultive la Chanson badine, 210. Se moque du début uniforme que lui donnaient les rimeurs de son temps, 212.

THIBAUD de Vernon, poëte normand, 39 (nº 4) 40.

THIBAUD de Provins (Saint). Histoire de ses deux translations, 41.

THOMAS de Bayeux, poëte latin du douzième siècle, 65.

THOMAS BECKET (Saint), archevêque de Cantorbery; sa Vie plusieurs fois mise en vers par des poëtes françois, 240. Celle de Guernes, 238. Celle de Pierre Longa Tosta, 240. Celle d'Hérébert de Bosham, 241.

TIBULLE, cité, 28.

TRESSAN (le comte de). Sa traduction de Gérard de Nevers, 165. Croit avoir retrouvé la chanson deRoland; son erreur à ce sujet, 204, 362 et 363.

TURPIN (l'archevêque), écrivain pseudonyme, auteur d'une histoire apocryphe de Charlemagne, devenue la source d'une foule de romans de chevalerie, 135 et 136. Comment fut originairement écrite, 137; et quand, *ibid.*

TYRWHITT (M.), savant anglois. Réfuté, 160.

V.

VAN PRAET (M.), savant conservateur de la Bibliothèque royale, cité, page 149.

VEGECE, cité, 123.

VICTORIN FABRE (M.), cité, page 29.

VIDAME de Chartres (le), chansonnier françois, 211.

VILLENAVE (M. de), sa notice sur Bourdaloue, 29. Sa traduction des Métamorphoses d'Ovide, 218 (nº 1).

VINCENT de Beauvais, auteur du *Speculum historiale*, cité, 136.

VIRGILE. On trouve dans ses ouvrages des vers rimés, 35. Rôle bizarre qu'on lui fait jouer dans un ancien miracle, 258.
VITAL DE SAVIGNY (Saint) prêchoit en françois, 41.
VOLTAIRE doit à un ancien fabliau un épisode de son conte de Zadig, 194.
WALTER d'Oxford rapporte en Angleterre l'histoire apocryphe des Rois Bretons, dite le Roman du Brut, 142.
WARNEFRID (Paul), cité, 34.
WARNIER de Rouen, poëte latin du onzième siècle, 65.
WARTON, savant anglois, cité, 142.
WLSTAN, évêque de Worcester, 46.

FIN DE LA TABLE DES AUTEURS.

Lettre a l'Auteur, *sur le Roman de Tristan.*

Monsieur,

Après avoir lu avec beaucoup d'intérêt votre opinion sur l'origine du roman de Tristan, je vous demande la permission de vous en soumettre une autre, que m'a suggérée la lecture d'une dissertation de M. Walter Scott, mise à la tête d'un ancien poëme de Tristan : *Sir Tristrem, a metrical Romance of the XIIIth century....... edited from the Auchinleck MS.*, deuxième édition, Edinbourg, 1806, in-8°. Je ne ferai que résumer les arguments du savant antiquaire anglais.

Le roman de Tristan paroît avoir été tiré de l'histoire de la Cornouailles; le nom du héros du poëme se retrouve dans diverses traditions galiques. *Trystan*, c'est-à-dire le tumultueux, fils de Tallwz, était un fameux chef galique du sixième siècle. Presque tous les noms qui figurent dans le Roman sont bretons, comme Morgan, Roland Riis, Urgan (Urien), Brengwain (Brengien), Ganhardin, Beliagog, Mark, Tristrem et Isoude ou Yssylt; il n'y a que les personnages peu importants qui y portent des noms d'origine normande : tels sont Gouvernail, Blanchefleur.... Dans les récits des Bardes galiques, Tristan figure quelquefois auprès de Greidiol et Gwgon, comme un des trois héros de la Bretagne, supérieurs dans la connoissance des lois de la guerre; d'autrefois avec Gwair et Cai, comme un des trois princes bretons, ceints du diadème. Tantôt on le place à côté de Coll et Prydori, dans le trio des *puissants porchers;* tantôt auprès de Gwair et Eiddilig, parmi les trois chefs entêtés que personne ne pouvoit détourner de leurs projets; tantôt enfin il forme avec Caswallon et Cynon le trio des fidèles amants. Épris des charmes d'Yssylt, femme de Mark Meirzion, son oncle, il passa quelque temps à la cour de ce prince; mais s'étant dégoûté de ce séjour, il s'en éloigna volontairement. Gwalzmai à la langue d'or fut alors député vers lui, pour le ramener. On ignore si Tristan fut contemporain d'Arthur; les romanciers le font fleurir au temps de ce prince célèbre; mais on sait que lorsque Geoffroy de Monmouth eut composé, d'après des traditions bretonnes, l'Histoire des chevaliers de la Table-Ronde, tous les contes bretons furent rattachés a cette brillante fiction. Les aventures de Tristan furent bientôt distinguées dans cet enchaînement romanesque : elles reçurent en France autant d'accueil qu'en Angleterre, et y devinrent le

sujet des contes populaires. Chrestien de Troyes, le roi de Navarre et Marie de France, font allusion à ces aventures. Tout le monde s'en entretenoit, et l'amour de Tristan passa même en proverbe, comme on le voit par ces vers du fabliau de *Sire Hain et dame Anieuse*, par Hugues Piaucèle :

> Anieuse, fet-il, bel suer,
> Tu es el paradis Bertran,
> Or pués-tu chanter de Tristran,
> Ou de plus longue, se tu sez.

Mis en prose, ce conte prit diverses formes sous la plume des copistes. La bibliothèque royale de Londres possède le roman de Tristan, en un gros volume in-folio. Un autre manuscrit aussi volumineux se trouvoit dans la bibliothèque du feu duc de Roxburgh. Parmi les manuscrits de la bibliothèque du Roi, à Paris, on remarque *le Roman de Tristan et Ysseult, traduit du latin en françois, par Luces Chevalier, sieur du chastel du Gast, près de Salisbiri, Anglois*. Dès que l'art de l'imprimerie commença à se répandre, ce roman, chéri du peuple, ne pouvait manquer d'occuper les presses. Il sortit d'une imprimerie de Rouen en 1489, sous le titre : *le Roman du noble et vaillant chevalier Tristan, fils du noble roi Meliadus de Leonnoys, compilé par Luce, chevalier, seigneur du chasteau du Gast;* réimprimé par Ant. Verard, à Paris, sans date, en deux volumes in-folio; et par Denys Janot, l'an 1533, en deux parties.

Deux autres ouvrages, qui parurent vers ce temps, se rattachoient au conte principal; l'un est : *Le Roman de Meliadus de Leonnoys, chevalier de la Table-Ronde, où sont contenues, avec les faits d'armes, plusieurs prouesses de chevalerie, etc., translaté du latin de Rusticien de Pise, et remis depuis en nouveau langage ;* Paris, 1532, in-fol. L'autre est *le Roman du vaillant chevalier Ysaie le Triste, fils de Tristan de Leonnoys, chevalier de la Table-Ronde et de la princesse Ysseult, royne de Cornouailles, avec les nobles prouesses de l'Ekille, fils dudit Ysaie ; réduit du vieil langaige en langaige françois ;* Paris, 1522, in-fol; autre édit. sans date, in-4°.

A Séville, on publia en 1528, *Libro del Esforçado don Tristan de Leonys y de sus grandes hechos in armas ;* et à Venise on imprima deux fois, savoir en 1552 et 1555, *Delle Opere magnanime dei due Tristan cavalieri invitte della Tavola Ronda*, deux volumes in-8°. Jean Maugin, dit l'Angevin, retoucha le Roman, et le fit paroître sous une forme nouvelle, à Paris, 1554, in-folio. En Angleterre, on ne le publia pas

d'abord séparément. Les aventures du héros de Cornouailles alloient ordinairement avec tout le cortége des chevaliers de la Table-Ronde, et on ne se lassoit pas de copier les énormes romans in-folio répandus en France.

Mais il se présente ici une remarque importante. La bibliothèque des avocats, à Edinbourg, possède un manuscrit qui paroît être de l'année 1330, et avoir appartenu à un couvent anglo-normand. Il contient le Roman de Tristan, en un poëme de moins de mille vers. Le style en est aussi concis, et le récit aussi simple, que les romans en prose sont prolixes et compliqués. Ce poëme n'a que soixante pages in-fol., tandis que les romans françois en occupent jusqu'à deux cent vingt. On n'y trouve point les Aventures du *Varlet de la cote mal taillée*, et d'autres chevaliers qui interrompent si souvent le récit principal dans ces romans. Il paroît avoir été composé par un Ménestrel ou Trouvère anglois qui en avoit entendu le récit de la bouche de Thomas d'Erceldoune, fameux poëte du treizième siècle, comme on le voit par le début du poëme.

I was at Erceldoune
With Tomas spak y thare,
Ther herd y rede in roune,
Who Tristrem gat and bare, etc.
. . . .
Tomas telles in toun
This auteatours as thai were.

M. Ritson, dans la Dissertation mise à la tête de ses *metrical Romances*, présume que le poëme est de Thomas d'Erceldoune même, et que le poëte parle de lui dans la troisième personne; mais ce raffinement de modestie n'étoit guère en usage à l'époque où vivoit Thomas. Quoi qu'il en soit, on est fondé à croire que son ouvrage se rapproche beaucoup de l'ancienne forme du conte original, et que les romans en prose répandus en France et ailleurs n'en sont que des amplifications; il est vrai que ces amplifications ont ajouté beaucoup à l'intérêt du roman, et qu'elles justifient l'éloge qu'en font les littérateurs modernes, tels que Lacombe, de Tressan et M. Creuzé de Lesser. Le premier regarde le Roman de Tristan comme un des plus beaux et des mieux faits qui aient jamais été publiés, et M. de Tressan trouve que la touche en est forte, que les sentiments en sont élevés, et les héros aussi galants qu'ils sont braves. « Les héroïnes, dit-il, sont charmantes : nous n'osons trop réfléchir sur leurs aventures; mais

leurs foiblesses sont soutenues par un si grand caractère de courage, d'amour et de constance; le bon Rusticien a si bien l'art de leur prêter des excuses recevables, qu'il faudroit être bien sévère pour les leur reprocher ».

On voit, par ce passage, que M. de Tressan partage avec d'autres littérateurs l'opinion que le Roman de Tristan a été originairement composé en prose latine, et que Rusticien de Pise en est l'auteur. Mais, comment auroit-on eu dans le douzième siècle l'idée d'écrire un roman en latin? Le roman latin de Tristan, Rusticien de Pise, son prétendu traducteur, le chevalier Luc ou Luces, et son Castel du Gast auprès de Salisbury, ne paroissent être que des inventions des romanciers françois qui ont mis ce conte en prose.

Ce qui contribue à prouver que ce roman, d'origine angloise, a été composé en vers, ce sont deux fragments d'un poëme françois, qui se trouvent dans la bibliothèque de M. Douce, en Angleterre, et qui s'accordent parfaitement avec le poëme anglais dont nous venons de parler. Il seroit à désirer que M. Douce les publiât. Les passages que M. Walter Scott en a extraits, prouvent que cette composition est d'un grand intérêt; en voici, entre autres, une tirade qui fait voir combien de variations avoit subi le conte original, en passant de bouche en bouche.

Seignurs, cest cunte est mult divers :
E, par ce, sum par mes nerfs,
E dis en tant cum est mestier,
E le surplus voil relesser.
Ne voil pas trop emmi dire.
Ici diverse la matyere,
Entre ceus qui solent cunter,
E de le cunte Tristran parler.
Il en cuntent diversement.
Oï en ai de plusur gent;
Asez sai que chescun en dit,
Et ço qu'il unt mis en escrit.
Mé, selun ce que j'ai oy,
Nel' dient pas sulun Breri,
Ki sot les gestes et les cuntes
De tus les Reis, et de tus les Cuntes,
Ki orent esté en Bretaigne,
E-sur-que-tut de cest ovraingne.
Plusurs de nos granter ne volent
Ce que del, n' aim dire se solent
Ki femme Kaherdin dut aimer.
Li naim redut Tristran nairer,

E entusché par grant engin
Quant ot afolé Kaherdin.
Pur cest plaie, et pur cest mal
Envéiad Tristran Guvernal,
En Engleterre pur Ysolt.
Thomas *, iço, granter ne volt:
E si volt, par raisun, mustrer
Qu'iço ne put pas estéer.
Cist fust par tut la part coneus
E par fut le regne sius
Qui de l'amur ert parjurers,
E envers Ysolt messagers.
Li Reis l'en haiet mult forment;
Guaiter le feseit à sa gent.
E cument put-il dunc venir
Sun service à la Curt offrir,
Al Rei, al baruns, al serjans,
Cum fust estrange marchant?
Que hume issi conclus
N'i fud mult tost apercéus,
Ne sai coment il se gardast,
Ne cument Ysolt amenast.
Il sunt de cunte forneisé,
E de la verun esliungé.
E se eo ne volent granter,
Ne voil vers éus estriver.
Gengent le lur, è jo le men:
La raison si provera ben.

Le vieux langage de ce poëme annonce qu'il a été composé dans le douzième siècle plutôt que dans le treizième; mais il faut songer que les Anglo-Normands ne perfectionnèrent pas leur langue comme les François. Chaucer, en parlant d'une pieuse dame de qualité, dit qu'elle parloit le françois de l'école de Stratford; car, ajoute-t-il, le françois de Paris lui étoit inconnu.

For French of Paris was to hire unknowe.

Il paroît que l'auteur du poëme françois de Tristan est le même qui a fait le poëme de Perceval, conservé dans la bibliothèque de Foucault; car, dans le dernier de ces poëmes, l'auteur dit que c'est lui qui,

. . l'art d'aimer en roman mist
Del roy Marc, et d'Uselt la blonde, etc.

Comme dans le passage cité ci-dessus, il désigne comme des autorités, Thomas (d'Erceldoune) et Breri, qui étoit

* C'est probablement Thomas d'Erceldoune.

probablement un Barde armoricain, on a une nouvelle preuve que le Roman de Tristan est d'origine galique, et qu'il ne vient point de France; si Thomas n'avoit fait que le traduire du françois en anglois, l'auteur du poëme françois n'auroit pas cité un simple traducteur, ni un Barde dont le nom est armoricain. Tout porte donc à croire que le roman fut fait et chanté en Cornouailles dans le langage galique; que Thomas d'Erceldoune l'imita ou le fit imiter en anglois; que, d'après cette imitation, un poëte anglo-normand en fit un poëme françois, et que ces deux poëmes, transportés en France, donnèrent naissance aux Romans de Tristan en prose, sous la plume de plusieurs romanciers doués d'une imagination aussi brillante que féconde. Il ne faut point s'étonner que les grossiers habitans de la Cornouailles aient produit le plus agréable des vieux Romans. Ce pays fut l'asile des anciennes mœurs bretonnes après l'invasion de l'Angleterre par les Saxons; le goût de la musique et de la poésie s'y conserva long-temps, et produisit une foule de poésies dont quelques-unes nous étonnent encore aujourd'hui.

Je trouve dans la littérature allemande une autre preuve de l'origine angloise de notre Roman. Les anciens poëtes allemands ont également exercé leur imagination sur les aventures de Tristan. Godefroi de Strasbourg, entre autres, en a fait le sujet d'un roman plein de fictions intéressantes, et en partie différentes de celles des romanciers françois et anglois. Or ce Godefroi avoue dans son Roman qu'il a imité le poëme de Thomas de la Grande-Bretagne *; je ne doute pas que ce ne soit encore Thomas d'Erceldoune. Par conséquent c'est à lui que la postérité est redevable du plaisir que lui cause le Roman de Tristan avec toutes ses variantes, et il faudra bien se résigner à laisser aux Anglois l'honneur de l'invention. Thomas aura fourni le canevas que chaque Romancier, depuis son temps jusqu'au nôtre, a brodé à sa manière.

M. Walter Scott a rendu service aux amateurs de la littérature du moyen âge, en publiant le plus ancien poëme de Tristan, avec un grand nombre de notes curieuses et instructives dont j'aurois bien voulu citer quelques-unes, pour jeter plus d'intérêt sur ce résumé.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

DEPPING.

Paris, ce 18 décembre 1813.

---

* *Voyez* v. Hagen, Docen et Büsching, *Museum für altdeutsche Literatur und Kunst.* Berlin, 1809, Tom. I, cah. 1.

TABLE DES CHAPITRES.

PRÉFACE. — Introduction, page 1

PREMIÈRE PARTIE.

Considérations générales sur la Langue romane, sur les Trouvères et les Troubadours.

CHAP. Ier. Origine et développement des progrès de la langue romane. — Dialectes qui en dépendent. — La Poésie est née d'elle-même. — Origine de la rime, 7

CHAP. II. De la Poésie françoise dans les XIIe et XIIIe siècles ; provinces où elle fut cultivée. — Influence de la domination des Normands. - Influence de l'Angleterre. - L'idiome françois transporté dans ce royaume. - On reçoit en échange les Traditions bretonnes, galliques et anglo-saxonnes, 38

CHAP. III. Rapport et point de contact des Trouvères avec les Troubadours. — La chanson doit son perfectionnement à ces derniers, 56

SECONDE PARTIE.

Formes de la Poésie.

CHAP. Ier Rimes plates non-entrelacées. — Rimes léonines ou alexandrines. — Vers courts et longs. — Rimes masculines et féminines. — Système d'entrelacement, page 64.

CHAP. II. Mœurs et fonctions des poëtes. — Leurs relations dans les cours. — Relations qu'ils avoient entre eux. — Sociétés poétiques, 81

CHAP. III. Musique-chant. — Instruments. — Leur emploi dans les fêtes en général, 98

TROISIÈME PARTIE.

Objets de la Poésie.

CHAP. Ier. Poésie épique, page 132

§ Ier. Romans de Charlemagne, *ibid.*

§ II. Romans de la Table-Ronde, 141

§ III. Romans mixtes, page 157

§ IV. Romans allégoriques, 168

CHAP. II. Contes et fabliaux. — Fables et apologues, 188

CHAP. III. Poésie lyrique. — Des chansons de geste ; des Chansons badines, de table. — Des Lays et autres Poésies chantées, 200

CHAP. IV. Poésie didactique. — Satires. — Moralités. —

Livres saints. — Coutumes. — Traités d'Histoire naturelle et de Physique, 227
Chap. V. Poésie dramatique. — Du Théâtre et du genre de pièces qu'on y représentoit, 256
Conclusion, 270
Appendice. — Fragment d'un manuscrit du XIe siècle, 279
Fragments du Livre des Rois, 280
Fragments du livre des Créatures et du Bestiaire, mis en vers par Philippe de Than, 282
Arrêt du Chastelet, relatif aux Jongleurs et aux Ménestriers, 284
Fabliau des deux Bordeors ribaus, 290
Extrait de l'Histoire de l'établissement de la feste de la Conception, par Robert Wace, 306
Fragments d'une Bible du XIIe siècle, relatifs aux instruments de musique, 309
Fragment du roman de la Poire, 312
Le Provost d'Aquilée, conte dévot, 314
De l'Ermite qui s'enivra, conte dévot, 334
Fable du Lou et de l'Aingniel, par Marie de France, 352
Fable dou Corbel, et d'un Werpilz, par la même, 355
Fable dou Vilain qui norri une Choe, par la même, 358
Chanson de Clotaire II, 362
— De Roland, mise en vers, par le comte de Tressan, *ibid.*
— De Roland, mise en vers, par le marquis de Paulmy, 363
Chanson badine, 367
Autre chanson badine, 370. — Autre, 373
Chanson d'Amour, 376
Serventois couronné au Puy de Valenciennes, 378
Autre, 387
Sote chanson couronnée à Valenciennes, 383
Chanson amoureuse, couronnée à Valenciennes, 385
Pastourelle, 387
Autre Pastourelle, 389
Autre, 391. — Autre, 393
Mémoire sur la nécessité d'un glossaire général de l'ancienne langue françoise, 396
Table des Matières, 433
Table des Auteurs, 454
Lettre de M. Depping, sur le Roman de Tristan. 471
Table des Chapitres, 477
Errata, 479

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

ERRATA.

Page 25, ligne 18. c'est de la Flandre, de l'Artois, et particulièrement de la Normandie, etc., *lisez :* c'est particulièrement de la Normandie, que nous vinrent, etc. Je retranche les deux provinces de la Flandre et de l'Artois citées par Fontenelle, parce que dans le *Chronicon Centulense*, lib. III, cap. XX, ou le Recueil des Historiens de France, tom. XI, pag. 99, et præf., pag. 25; il est dit que dans le onzième siècle le peuple de ces contrées, y compris celui du Ponthieu, parloit et chantoit encore en langue tudesque; par conséquent les écrits en roman devoient encore être rares, et il ne devoit y en avoir que fort peu.

Pag. 39, lig. 18. M. Guillaume De la Rue, *lisez :* M. Gervais de la Rue.

Pag. 46, lig. 2. Rappelons ici que Wlstan, évêque de Wigorne, *lisez :* évêque de Worcester. C'est d'après l'abbé Lebeuf (acad. des Inscr., tom. XVIII, pag. 718) que j'ai été induit en erreur.

Pag. 49, lig. 2. L'évêque de Dromore : *c'est* lord Percy, évêque de Dromore en Irlande, auteur de l'ouvrage intitulé : Reliks of ancient english poetry.

Pag. 64, lig. 26. Les Otsgoths, *lisez :* les Ostgoths.

Pag. 86, dernier vers de la citation, n'eussent garant, *lisez :* n'éussent garant.

Pag. 67 et 68. Les deux citations III et IV doivent être écrites en grands vers.

Pag. 69, lig. 15. Paroît avoir été le premier qui ait entremêlé, etc., *lisez :* paroît avoir été l'un des premiers qui aient entremêlé.

Pag. 96, lig. 16. Le Puy de la Conception fut institué par Guillaume le Roux, *lisez :* la Fête de la Conception fut instituée par Guillaume-le-Conquérant.

Pag. 128, lig. 17. On appeloit *Aussay* le pays d'Auxois; *ajoutez :* l'Alsace portoit encore le même nom.

Pag. 162. Aux auteurs des branches du roman du Renard, *ajoutez :* avant le nom de Jacquemars Gielée, le Prestre de la Croix en Brie, et Richard de Lison.

Pag. 207, après la citation nº 2.

Je crois faire plaisir en rapportant le début du roman du Voyage de Charlemagne à Constantinople.

Un jur fu Karléun al saint Denis muster
Réout pris sa corune, en crois seignat sun chef,
Et ad ceinte sa espée, li ponz en fud d'ormer.
Dux i out et Demeines, Baruns et Chevalers;
Li Emperer reguardet la Reine muiller,
Ele fud ben corunée al plus bel et as meux;
Il l'a prist par le poin desus un oliver
De sa pleine parole l'a prist à reisuner:
Dame, véistes unkes hume nul de desuz ceil,
Tant ben séist espée ne la corune el chef;
Uncore cunquerrei-jo citez od mun espéez.
Ele ne fud pas sage, folement respondeit
Emperere, dist-ele, trop vus poez priser, etc.

Pag. 217, lig. 6. Les Irlandois, *lisez :* les Islandois.

Pag. 252, lig. 25; et pag. 253, lig. 1. Les *Institutes de Justinien* ont été mises en vers par Richard d'Annebault en 1280; mais la *Coutume de Normandie* est de Guillaume Cauph et non de Nicolas Dourbault. Ce dernier nom est celui de Richard d'Annebault, qui a été défiguré par Galland.

ESSAI

SUR LA CHANSON.

Le goût décidé que les François ont toujours montré pour les chansons, atteste que, loin d'altérer en eux l'empreinte de la nature, la civilisation l'a conservée dans sa pureté. Ce goût, aussi naturel à l'homme que le besoin qu'il éprouve de communiquer avec ses semblables, a régné dans tous les siècles et chez toutes les nations. Les chansons amusent l'enfance; elles sont l'expression des sentimens et des passions qui animent les jeunes gens; elles offrent à la vieillesse des souvenirs et des illusions qui la réjouissent. En chantant, l'homme qui n'a rien à faire, chasse l'ennui de l'oisiveté; le prisonnier allège le poids de ses fers; le pauvre oublie ses peines, et celui qui travaille trouve sa tâche plus facile.

Le goût pour la chanson se rattache tellement à l'humanité, que les peuples les plus grossiers, les plus stupides, le partagent avec les peuples policés. Les Nègres improvisent des chansons sur tous les sujets; une seule phrase les fait chanter pendant des heures entières. Parmi les na-

tions sauvages, il en est dont l'idiome ne consiste qu'en un très-petit nombre d'articulations imparfaites qui auroient mis en défaut toute la sagacité de M. Dupont de Nemours, s'il eût tenté de les traduire comme il a traduit celles des animaux; cependant, ces espèces de brutes chantent. Les enfans d'Israël étoient le plus ignorant, le plus barbare des peuples, ils n'en eurent pas moins des chansonniers célèbres; leurs patriarches, leurs juges, leurs prêtres, leurs rois, leur composoient des cantiques; leurs prophètes étoient ce que furent, depuis, les Bardes. Nous chantons encore les psaumes que chantoit le saint roi David, et l'on sait que le sage Salomon s'arrachoit souvent aux ennuis de la grandeur, pour composer des chansons.

Après les chansons israélites, les plus anciennes que nous connaissons nous viennent des Grecs; mais, en cultivant ce genre agréable de poésie, les Grecs n'ont fait que suivre la route tracée par les peuples qui les avoient précédés. Si leurs chansons, en général, sont devenues des modèles pour la postérité, c'est à l'avantage qu'ils ont eu de perfectionner tout ce qui est relatif aux lettres et aux beaux-arts, qu'il faut l'attribuer. Long-temps avant de connoître un alphabet quelconque, ils avoient des chansons: privés de monumens où ils pussent déposer leurs lois et les événemens de leur histoire, ils les mettoient en chansons; par ce moyen ils les gra-

voient dans leur mémoire et les transmettoient à leurs descendans. Cette méthode leur sembloit si simple et si naturelle, qu'ils la conservèrent même long-temps après que les caractères d'écriture furent introduits chez eux. Ainsi les chansonniers furent les premiers législateurs, les premiers historiens.

Lorsque l'introduction de l'écriture eut donné naissance aux arts et aux sciences, on soumit les paroles et les airs des chansons à des règles; et voilà l'origine de la poésie et de la musique. Bientôt ces deux arts relevèrent le prix des chansons, et les portèrent à un point de perfection jusqu'alors inconnu. Mais le génie d'Homère et de plusieurs poëtes lyriques de la Grèce, créa des chants si sublimes, qu'ils sortirent du genre de la simple chanson; celle-ci pourtant n'en conserva pas moins la gloire d'avoir été le germe de ces admirables productions.

Les chansons des Grecs offrent deux divisions : la première se compose des chansons que l'on chantoit pendant les repas; on peut les appeler chansons à boire, quoiqu'elles n'aient pas toujours pour objet les plaisirs de la table; la seconde division est celle des chansons relatives à un genre de vie particulier, à quelques événemens ou à quelques cérémonies.

Les chansons de table sont celles dont il nous reste le plus de monumens. La nécessité et le plaisir de boire et de manger étant de toutes les

conditions, se faisant sentir dans tous les lieux, et se renouvelant tous les jours, l'occasion de chanter à table se reproduisoit plus souvent que partout ailleurs. Il n'est donc pas surprenant que nous connoissions mieux cette espèce de chansons que les autres.

Rien ne plaît tant à la divinité que l'union et la joie parmi les hommes, parce que les hommes bien unis et joyeux ne sont jamais méchans. Comme c'est à table que cette union et cette joie se font surtout remarquer, les chansons à boire sont conséquemment l'objet de la prédilection particulière des Dieux : aussi, les louanges de la divinité s'allioient-elles, dans l'origine, à la gaîté des repas; tous les convives les chantoient en chœur. Ils chantèrent ensuite, chacun à son tour, en tenant une branche de myrte ou de laurier, qui passoit de main en main, toujours au plus proche voisin, suivant le rang et la place que l'on occupoit à table. Personne n'étoit donc exempt de chanter, et cette obligation fut une jouissance pour des hommes aussi aimables, aussi gais que l'étoient les Grecs.

Cependant, à mesure que l'art de la musique se perfectionna, les chansons à boire présentèrent plus de difficultés pour la composition et pour le chant; la plus simple ne pouvoit être exécutée que par un chanteur habile, d'autant plus qu'il étoit alors d'usage qu'il s'accompagnât avec la lyre dans les festins. Ce fut alors aussi que

l'on donna aux chansons à boire le nom de Scolies, qui signifie oblique, tortueux, pour marquer la difficulté de la chanson, ou la situation irrégulière de ceux qui chantoient ; car ils ne se trouvoient plus rangés de suite comme autrefois, puisque quelques convives, et non pas tous, avoient seuls le talent de chanter ; ceux-là étoient distingués par un verre d'une forme particulière, qui portoit le nom de la chanson.

On attribue à Therpandre, qui vivoit vers l'an 676 avant le législateur des chrétiens, l'invention de ces scolies. Plusieurs Grecs, à son exemple, cultivèrent ce genre de chansons à boire, tels qu'Alcée, Anacréon, la savante Praxilla, Pindare, et même Aristote, etc. On prenoit, pour chanter les scolies, le moment du repas où tout étoit servi, et où l'on n'avoit plus besoin de rien. La matière de ces chansons se diversifioit à l'infini, il y en avoit de morales, de mythologiques et d'historiques; les unes étoient satiriques, les autres célébroient l'amour, plusieurs même traitoient de sujets sérieux.

Les peuples de la Grèce, et surtout les Athéniens, se plaisoient tant à chanter, que, chez eux, chaque profession avoit une chanson qui lui étoit consacrée. Il nous reste encore quelques vestiges des chansons des bergers, des gens de journée à la campagne, des moissonneurs, des pileurs de grains, de ceux qui puisoient de l'eau,

des meuniers, des tisserands, des ouvriers en laine, des nourrices et des baigneurs. C'est à la chanson des bergers que se rapporte l'origine de la chanson pastorale. On la chantoit en conduisant le bétail au pâturage; on la nommoit *Bucoliasme*, ainsi qu'un air champêtre à danser qu'on exécutoit sur la flûte.

Outre ces chansons, les Grecs en avoient encore qui étoient attachées à certaines occasions ou cérémonies, telles que celles des fêtes de Cérès, de Proserpine et d'Apollon; celles des noces, les chansons joyeuses, les chants tristes et lugubres pour les temps de deuil et d'affliction.

Les Lacédémoniens n'étoient pas gais; cependant ils chantoient aussi; mais leurs chansons offroient le caractère de leurs mœurs austères; elles étoient d'un style simple et concis, et avoient toujours pour objet les louanges des grands hommes qui étoient morts pour la défense de la patrie, ou des invectives contre les lâches qui l'avoient trahie ou abandonnée.

Après avoir parlé de la chanson chez les Grecs, disons un mot de son histoire chez les Romains. Ces maîtres du monde n'ont été à ce sujet, comme en beaucoup d'autres, que les serviles imitateurs du peuple qu'ils avoient conquis. Ils ne chantèrent d'abord que les poëmes des Saliens et quelques cantiques d'un style barbare en l'honneur des Dieux. Ils ne prirent le goût des chansons à boire, qu'après avoir reçu des Grecs la

musique et les autres arts. Ce ne fut que vers la fin de la république, lorsque les richesses et le luxe eurent poli leurs mœurs, qu'ils adoptèrent l'usage de chanter à table, seuls ou plusieurs ensemble, en s'accompagnant d'un instrument. Horace fut pour eux ce qu'avoient été pour les Grecs, Alcée et Anacréon.

Les Romains chantoient aussi, de même que les Grecs, des chansons sur toutes sortes de sujets. Les plus communes étaient celles des bergers, des amans, des moissonneurs, des vendangeurs et des nourrices. D'autres chansons tenoient plus particulièrement au caractère national: c'étoient celles que les soldats chantoient les jours de triomphe pour louer ou railler le triomphateur. Quant aux chants tristes et lugubres, ils étoient les mêmes chez les Romains que chez les Grecs.

Parmi toutes les chansons en usage chez ces deux peuples, on doit distinguer celles des amans. L'amour communique tant d'activité, tant de chaleur à nos sens et à notre âme! il exalte si vivement notre imagination! On met de l'accent, de l'harmonie, de la mesure dans la manière d'exprimer ce qu'on sent; le langage figuré coule comme de source du cœur de l'homme amoureux. Alors, pour vanter dignement les perfections de l'objet qu'il aime, il fait des chansons, parce que leur effet est plus vif et plus durable que celui des discours ordinaires. S'il

écrit à sa maîtresse, et lui adresse des présens, il les accompagne de vers tendres ou galans, faits pour être chantés, et par ce moyen il double le mérite de ce qu'il dit et le prix de ce qu'il donne. Comment se manifestent la peine, la joie et l'enthousiasme, si ce n'est par une espèce de chant?

Or, l'amour fait naître les peines les plus cuisantes, les joies les plus vives, les transports les plus violens; cette passion réunit donc les trois principes dont émane le goût du chant; elle est donc celle qui nous inspire le plus de chansons.

Si la nation françoise n'a pas la *tête épique*, on ne lui reprochera pas sans doute de n'avoir pas le génie de la chanson. Les auteurs anciens dans lesquels on trouve souvent d'excellentes choses, ne nous apprennent rien à cet égard, et ont même gardé un silence absolu; de sorte que, pour écrire l'histoire de la poésie lyrique, on est réduit à ne point parler de la chanson dans les Gaules avant et après l'invasion des Romains, et même sous les rois de la première race. Sidoine Apollinaire est le premier qui ait songé à enrichir une de ses lettres d'une chanson de guerre, connue sous le nom de chanson de Clotaire II. La poésie en est basse et prosaïque; mais elle servira avec la lettre de Sidoine, à faire voir que, dès la première race de leurs rois, les François avoient des chansons militaires écrites et rimées en latin.

Charlemagne, qui ambitionnoit tous les genres de gloire, étoit passionné pour les chansons militaires; il les avoit apprises par cœur, et en avoit fait ou fait faire un recueil précieux qui malheureusement est perdu. Ces anciennes poésies formoient comme celles des Germains, la principale partie de l'histoire des Français. On y célébroit les prouesses et la mort héroïque des rois ou des principaux chefs des guerriers; elles servoient à faire connoître les exploits des braves dignes d'être immortalisés; pour s'exciter à mériter une pareille distinction, les soldats les chantoient en chœur lorsqu'ils marchoient au combat. Sous les Gaulois, le privilége de les entonner appartenoit aux Bardes qui les avoient composées. Après qu'ils eurent cessé d'exister, les ménestriers les remplacèrent; ces derniers marchoient à la suite des armées, et leur emploi ne consistoit pas seulement à entonner les chansons de Charlemagne et de Roland, mais encore à commencer l'attaque et à ouvrir le combat. Guillaume-le-Conquérant avoit pour ménestrier le fameux Taillefer qui fut remplacé par le ménestrel Berdic.

On conçoit aisément que les anciennes chansons guerrières durent être anéanties par la renommée imposante que laissa Charlemagne.

On n'osa plus chanter la foible postérité de Clovis quand on eut un tel héros, et lui seul devint, avec ses capitaines, l'objet des chansons

militaires. Celle où l'on célébroit Roland et les autres paladins tués à Roncevaux par la trahison du perfide Ganelon, de Mayence, qui avoit livré l'armée françoise à Marsille, roi des Sarrasins, obtint la préférence, et devint par suite la chanson du combat.

Il semble que, dans une nation guerrière, où la noblesse regardoit le courage comme la première des qualités et la seule digne d'estime, on n'auroit dû accueillir que des chansons de guerre. Il y en eut cependant d'amour et de galanterie; les Gaulois en avoient eux-mêmes de très-libres, que les auteurs nomment *Vallemachiæ*. Ce genre ne cessa jamais d'être en usage, et plusieurs poëtes du onzième siècle avoient composé des chansons érotiques en langue vulgaire. Saint Bernard en avoit fait dans sa jeunesse; celles d'Abailard étoient si goûtées, qu'on les chanta long-temps en différens pays. Ce goût de gaîté frivole étoit si général, qu'en Normandie, dans les longues processions, tandis que le clergé reprenoit haleine, des femmes chantoient des pièces badines.

Au treizième siècle, une sorte d'épidémie poétique, si je puis m'exprimer ainsi, se répandit chez les François; et, semblables à ce peuple dont le soleil avoit échauffé la tête à la représentation d'une tragédie d'Euripide, ils ne parlèrent plus qu'en vers. Tout le monde se mêla de rimer, et je crois qu'il seroit plus aisé de

compter les fleurs qu'un printemps voit éclore, que de nommer les poëtes en tous genres qui écrivirent au treizième siècle, et dont les ouvrages nous sont parvenus. Dès-lors, la chanson prit un tour plus fin et plus délicat ; quelques personnes illustres, des Souverains même, ne dédaignèrent point d'en composer et de s'y faire remarquer. Thibaud, roi de Navarre, entremêla le premier, avec ordre, les rimes masculines et féminines, et donna par là à ses productions une grâce inconnue jusqu'alors. Monseigneur Gaces Brulez, monseigneur Thibaud de Blazon, les châtelains de Coucy et d'Arras, le comte d'Anjou, les ducs de Bretagne et de Brabant et le vidame de Chartres; messires Gauthier d'Argies, Hugues de Bersil, Raoul de Soissons, Robert de Marberoles, Jacques de Chison, et un grand nombre d'autres brillèrent dans le même genre de composition, et furent placés par la postérité, au nombre des auteurs les plus agréables de ces temps-là.

La plupart des anciennes chansons badines ne sont remplies que de lieux communs, d'une fade galanterie, de tristes supplications des auteurs à leurs maîtresses pour les attendrir, de plaintes éternelles contre les médisans. On savoit chanter la dame de ses pensées, mais on ne connaissoit aucun de ces couplets enfantés par le plaisir et la gaîté, en un mot, aucune chanson bachique. Cela est d'autant plus étonnant,

que nos chers aïeux, très-grands mangeurs, faisoient un cas particulier de la table et du vin. Qu'ils étoient à plaindre de ne pas connoître ces couplets et ces refrains joyeux, destinés à célébrer, le verre en main, la liqueur même qu'on va boire!

Mais la chanson la plus usitée, la plus noble et la plus grave, dès que la poésie françoise commença à être cultivée, fut celle qui porte le nom de *lay*. On le chantoit accompagné d'une harpe, et nos vieux rimeurs le faisoient ordinairement réciter par le personnage dont ils racontaient l'histoire et les hauts faits. C'était une sorte de petits poëmes composés de stances régulières, contenant le récit d'une aventure amoureuse et ordinairement tragique.

Le *sirvante* étoit une espèce de chanson assez généralement satirique, qui avoit pris naissance en Picardie, et qui fut bientôt répandue dans toute la France. Mais quelle est l'institution qui peut se flatter de braver les coups du temps? Croit-on qu'une pièce de poésie, dont la malignité, et plus encore la méchanceté, faisoient la base, dans laquelle on reprochoit aux princes, aux ecclésiastiques et à tous les gens en place leurs défauts, pût jamais s'altérer et se perdre? il en fut ainsi cependant. Le sirvante étant perfectionné, et que ne gâte souvent pas la perfection! le sirvante, dis-je, fut employé à célébrer des batailles, à chanter des victoires : on en fit

de *supplians*, d'amoureux, et même de pieux, dédiés à la Vierge : ils prirent alors le nom de *sottes chansons,* qui étoient comme les anciens sirvantes entièrement satiriques, et avoient quelques rapports avec nos vaudevilles.

On ne sait pas ce qu'étoit le *rotrunge,* chanson qu'on chantoit en s'accompagnant de la rote ou vielle ; mais, en revanche, les pastourelles étoient fort goûtées; elles se distinguent par un dialogue plein de naïveté et de finesse; elles offrent de l'action, beaucoup de naturel, mais il est à regretter qu'elles soient fort libres, et qu'en général elles présentent peu de variété.

Le quatorzième siècle vit éclore la chanson à boire. Cet événement est trop important pour être passé sous silence : Eustache Morel, surnommé Deschamps, eut la gloire d'être son inventeur. Il avoit un talent aimable et un peu caustique, et ses productions sont bien supérieures à celles de Guillaume de Marchau qui, toujours amoureux, ne chante que sa maîtresse et son douloureux martyre. Il en est de même de Christine de Pisan, femme très-recommandable par ses talens poétiques, mais dont les productions se ressentent trop de la galanterie en usage de son temps.

Cependant la chanson tendoit toujours à se perfectionner ; Olivier Basselin, poëte chansonnier, perfectionna le vaudeville et la chanson bachique. Dans son recueil qui est imprimé, on

voit qu'il avoit étudié, et qu'il connaissoit assez bien ses auteurs. Personne n'eut moins que lui l'ambition de la renommée; rire, boire et chanter, étoit tout ce qu'il aimoit. En parfait enfant de Momus, lorsqu'il composoit ses joyeux couplets, c'étoit moins pour cultiver les Muses que pour épancher sa gaîté et obéir à son penchant naturel, témoin ce couplet qui me paroît plein de naïveté et de franchise.

Hélas que fait un pauvre ivrogne?
Il se couche et n'occit personne,
Ou bien il dit propos joyeux :
Il ne songe point en usure,
Et ne fait à personne injure.
Buveur d'eau peut-il faire mieux?

On pourroit bien parler d'André Delavigne et du fameux Alain Chartier, qui écrivoient sous Charles VII; mais j'aime mieux m'étendre sur un autre poëte non moins recommandable, c'est le célèbre Charles d'Orléans, père de Louis XII et oncle de François Ier. Ses productions ont obtenu les éloges de tous les littérateurs qui les ont connues. Les sujets qu'il traite sont moins considérables par ce qu'ils ont de grand, que par ce qu'ils ont d'agréable et d'amusant. On trouve dans ces chansons des idées nobles, inspirées par le sentiment, réglées par la décence, et exprimées avec autant de naïveté que d'esprit..

Le seizième siècle compte un grand nombre

des chansonniers habiles; mais plastronnés de grec et de latin, ils n'osèrent jamais franchir la barrière qui avoit été placée par les Anciens. Dans cette grande flotte de poëtes, comme le dit Pasquier, qui vécurent sous les règnes de François Ier et de Henri II, on doit d'abord distinguer Clément Marot et Saint-Gélais, qui, dans la poésie badine et galante, montrèrent un génie qui sembla s'éteindre après eux; puis du Bellay, Ronsard, Belleau, Baïf, Pontoux, Muret, Desportes, Bertaud, et nombre d'autres.

C'est à Bertaud, qui fut premier aumônier de Catherine de Médicis, secrétaire de cabinet et lecteur de Henri III, conseiller d'État, abbé d'Aulnay, et enfin évêque de Séez, qu'on doit la romance touchante, dont voici le refrain :

Félicité passée,
Qui ne peut revenir,
Tourment de ma pensée,
Que n'ai-je, en te perdant, perdu le souvenir ?

Les meilleurs poëtes modernes n'auroient pas mieux fait.

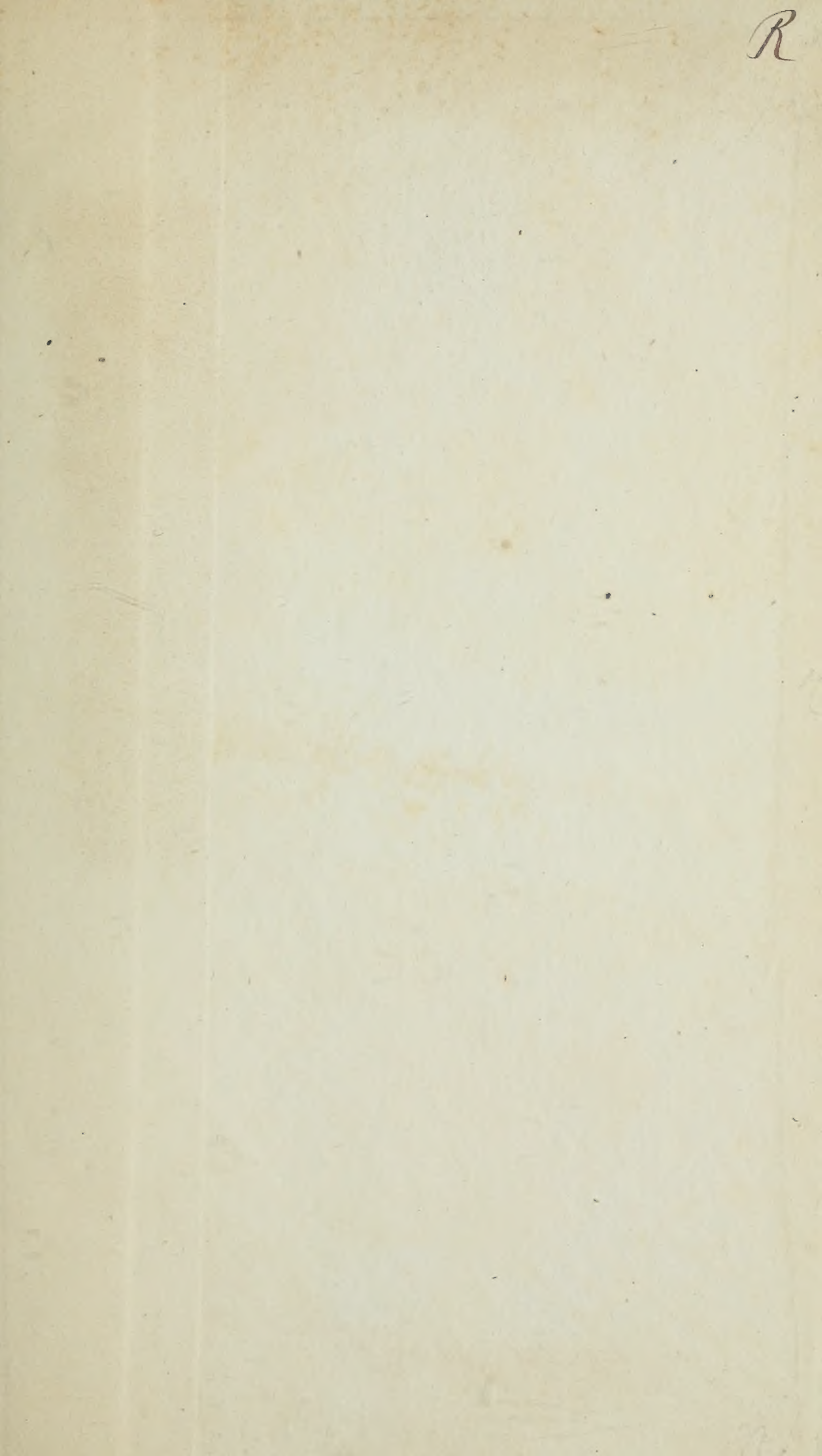
Il étoit réservé au règne de Louis XIV de voir fleurir ensemble tous les genres de littérature. La chanson amoureuse, galante et bachique, le vaudeville, devinrent à la mode; Boisrobert, Scarron, Chapelle, Desbarreaux, St-Pavin, Patris, s'y distinguèrent. D'ailleurs, le menuisier

de Nevers avoit déjà fourni des modèles en plus d'un genre. Qui n'a retenu sa chanson : *Aussitôt que la lumière !*

Les désordres de la Cour, la licence de la conduite du Régent, la banqueroute de Law, fournirent un aliment à la malignité, et firent éclore un grand nombre de vaudevilles, qui bientôt préparèrent une grande révolution dans la chanson ; commencée d'abord par Coulange, Pavillon, Delafond, Lafare et Chaulieu, elle fut achevée depuis par Piron, Collé, Fuzelier, Dorneval, Lesage, Gallet, Vadé, Pannard, Favart, et autres. Depuis cette époque, la chanson a toujours été cultivée avec succès. Laujon, Philippon de la Madeleine, Champcenetz, Rivarol, Piis, Barré, Desfontaines, Radet, Armand-Gouffé, Désaugiers, etc., se sont fait en ce genre une réputation justement acquise.

FIN.




R